

SYNODICA VIII - 1994

ΣΥ/59

**SECRETARIAT POUR LA PRÉPARATION
DU SAINT ET GRAND CONCILE DE L'ÉGLISE ORTHODOXE**

SYNODICA

VIII

**LES ÉDITIONS DU CENTRE ORTHODOXE
CHAMBÉSY — GENÈVE 1994**

SYNODICA

**PUBLICATION DU SECRÉTARIAT POUR LA PRÉPARATION
DU SAINT ET GRAND CONCILE
DE L'ÉGLISE ORTHODOXE**

CHARGÉ DE LA PUBLICATION: VLASSIOS J. PHEIDAS

"Synodica" publie des textes inédits et reproduit des articles se rapportant à la tradition conciliaire orthodoxe ainsi qu'à la préparation du saint et grand Concile de l'Eglise Orthodoxe. Les articles sont à envoyer au Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile de l'Eglise Orthodoxe: Centre orthodoxe du Patriarcat Œcuménique, 37, chemin de Chambésy CH 1292, Chambésy-Genève, SUISSE.

Copyright: les éditions du Centre Orthodoxe. Chambésy 1982.

**SECRETARIAT POUR LA PRÉPARATION
DU SAINT ET GRAND CONCILE DE L'ÉGLISE ORTHODOXE**

SYNODICA

VIII

**II^e CONFÉRENCE PANORTHODOXE PRÉCONCILIAIRE
(Chambésy, 3-12 septembre 1982)**

**LES ÉDITIONS DU CENTRE ORTHODOXE
CHAMBÉSY — GENÈVE 1994**

19 431



**SYNODICA
VIII**

**II^e CONFÉRENCE PANORTHODOXE PRÉCONCILIAIRE
(Chambésy, 3-12 septembre 1982)**

PRÉFACE

La II^e Conférence panorthodoxe préconciliaire (3-12 septembre 1982) constitue une étape importante dans la procédure entamée par les très saintes Eglises orthodoxes locales en vue de réunir le saint et grand Concile de l'Eglise. Le Secrétariat pour la préparation du Concile en a préparé les travaux sur la base des décisions de la I^{ère} Conférence (1976) qui avait approuvé la liste définitive des thèmes du Concile et confié à la II^e Conférence l'examen de quatre d'entre eux, à savoir:

- a) *Réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne conformément aux exigences de l'époque actuelle*
- b) *Empêchements au mariage*
- c) *Question du calendrier.*

Hormis ces trois thèmes, la II^e Conférence panorthodoxe préconciliaire considéra, sur mandat de la I^{ère} Conférence, la possibilité future "en vue du sacre d'évêques choisis parmi les moines simplement rasophores et non uniquement parmi ceux qui ont reçu le grand schème" pour donner suite à une requête spéciale présentée par la très sainte Eglise de Bulgarie. Parallèlement et en rapport avec la question du calendrier, la II^e Conférence évalua les conclusions du congrès de spécialistes réuni par le Secrétariat sur "la question de la célébration commune de Pâques par tous les chrétiens le même dimanche".

La II^e Conférence panorthodoxe préconciliaire fournit un travail important pour la préparation du Concile. En effet, des délégués des très saintes Eglises orthodoxes locales y ont délibéré en commun des aspects principaux et secondaires des thèmes susmentionnés. En outre,

le débat a mieux dégagé les critères consacrés par la tradition orthodoxe séculaire, permettant d'élaborer l'ensemble de la thématique du Concile.

Le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile publie les *Actes de la I^{re} Conférence panorthodoxe préconciliaire* dans la collection périodique spéciale *SYNODICA* en deux volumes séparés, en grec et en français. Cette édition a pour objectif d'informer le plérôme orthodoxe sur le travail de préparation du saint et grand Concile et de le sensibiliser au grand événement que représente pour l'Eglise la réunion de celui-ci.

9 novembre 1994

+ *Damaskinos, métropolitain de Suisse*
Chef du Secrétariat
pour la préparation du saint et grand Concile

PROCÈS - VERBAUX

Chambésy, 3 - 12 septembre 1982

Chambésy, Genève
1994

IIe CONFÉRENCE PANORTHODOXE PRÉCONCILIAIRE Chambésy, 3 - 12 septembre 1982

Conformément à la Lettre du 1er mars 1982 adressée par Sa Sainteté le Patriarche oecuménique Dimitrios Ier aux Primats des Eglises orthodoxes locales, et à la suite d'une proposition unanime à ce sujet de l'ensemble de l'Eglise orthodoxe, la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire a eu lieu du 3 au 12 septembre 1982 au Centre orthodoxe du Patriarcat oecuménique de Chambésy, Genève.

Les délégations des Eglises orthodoxes qui ont pris part aux travaux de la Conférence se composaient des membres suivants:

Patriarcat oecuménique: Métropolitaine Méliton de Chalcédoine, Métropolitaine Chrysostome de Myra, Métropolitaine Bartholomée de Philadelphie. Conseillers: Métropolitaine Silas de New Jersey, Protopr. Boris Bobrinskoy.

Patriarcat d'Alexandrie: Métropolitaine Synésios de Nubie, Métropolitaine Parthénios de Carthage, Métropolitaine Pierre d'Aksoum.

Patriarcat d'Antioche: Métropolitaine Georges du Mont-Liban, Métropolitaine Spyridon d'Hélioupolis, Dr Samir Gholam.

Patriarcat de Jérusalem: Métropolitaine Germain de Petra, Professeur Georges Galitis, Professeur Vlассios Phidas.

Patriarcat de Moscou: Métropolitaine Philarète de Kiev et de Galicie, Métropolitaine Philarète de Minsk et Biélorussie, Métropolitaine Juvénal de Kroutitsky et Kolomna. Conseillers: Protopresbytre Vitaly Borovoy, Monsieur Grigori Skobel, Interprète: Monsieur Boris Nelloubov.

Patriarcat de Serbie: Evêque Savvas de Soumadie, Professeur Stoyan Gossevic.

Patriarcat de Roumanie: Métropolitaine Théocliste de Moldavie et Suceava, Métropolitaine Nicolas du Banat, Evêque Basile Tirgovisteanu, Conseillers: Père Professeur Ion Bria, Dr Daniel Ciobotea.

Patriarcat de Bulgarie: Métropolitaine Pankratij de Stara Zagora, Métropolitaine Philarète de Vidin, Métropolitaine Kallinik de Vratsa. Conseiller: Econ. Stavr. Professeur Nicolas Chivarov. Interprètes: Messieurs Ivan Jélev, Petko Baldgiev, Svetoslav Pipérov et Jeliasko Jeliaskov.

Eglise de Chypre: Métropolitaine Chrysostome de Paphos, Métropolitaine Grégoire de Kérynia, Dr André Mitsidis.

Eglise de Grèce: Métropolitaine Barnabé de Kitros, Métropolitaine Chrysostome de Péristerion, Métropolitaine Méléce de Nicopolis et Prévéza. Conseillers: Professeur Jean Kalogirou, Professeur Vlassios Phidas.

Eglise de Pologne: Evêque Savvas des Gdansk et Bialystok, Protopresbytre A. Semenluk, Dr Jan Anchimiuk.

Eglise de Géorgie: Archevêque Ioanner de Shkondidi, Archevêque David de Sukhumi et Abkhazeti, Evêque Anania de Meskheti et Djavaheti.

Eglise de Tchécoslovaquie: Métropolitaine Dorothee de Prague et de tout la Tchécoslovaquie, Protopresbytre Dr Jaroslav Suvarky, Père Dr Stefan Pruzinsky.

Eglise de Finlande: Métropolitaine Jean d'Helsinki, Evêque Alexi de Joensu. Protopr. Prof. Matti Sidoroff.

Les travaux de cette 11e Conférence panorthodoxe préconciliaire se sont déroulés, comme à l'accoutumée, sous la présidence du chef de la délégation du Patriarcat oecuménique, S.E. le Métropolitaine Méliton de Chalcédoine. Le secrétaire de la Conférence était S.E. le Métropolitaine Damaskinos de Tranoupolis, secrétaire pour la préparation du saint et grand Concile de l'Eglise orthodoxe. Le Secrétariat a désigné comme greffiers le Rév. Diacre Méliton Karas, copiste officiel du Patriarcat oecuménique, ainsi que l'Archonte Notarius Prof. Dimitrios Théraios.

PRÉLIMINAIRES AUX TRAVAUX PROPREMENT DITS DE LA CONFÉRENCE

RENCONTRE DES CHEFS DES DÉLÉGATIONS (Samedi 4 septembre 1982)

Une fois présents les Chefs des délégations des saintes Eglises orthodoxes locales, à l'exception du délégué de l'Eglise de Pologne, encore en chemin, on mit sur pied une rencontre destinée à fixer les modalités du déroulement de la Conférence.

Après la prière, le *Président* prend la parole: Frères saints, les premiers mots qui montent à mes lèvres, en cet instant où s'ouvre notre première réunion, sont ceux du psalmiste: «Voici, y a-t-il plus grand bien ou plus grande joie que d'habiter avec des frères?». Car c'est bien comme des frères que nous sommes rassemblés ici pour cet échange de vues, en préambule à la tâche qui nous attend au cours de cette 11e Conférence panorthodoxe préconciliaire, tâche pour l'accomplissement de laquelle nous sommes réunis en ce lieu sur l'ordre de nos Eglises.

Nous remercions Dieu de nous avoir accordé la grâce d'organiser cette réunion et cette conférence. Pour moi, le plus humble parmi vous, frères, c'est l'occasion d'une joie particulière que de me trouver ainsi à nouveau parmi vous.

Il est désormais de tradition de faire précéder les conférences pan-orthodoxes d'une réunion des Chefs des délégations pour la coordination de l'ensemble des travaux.

En premier lieu, je désire vous soumettre le programme des travaux de la Conférence. Il s'agit d'un programme provisoire, réalisé par le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile, et que je vous sou mets pour qu'il prenne sa forme définitive. Je prie S.E. le Secrétaire de bien vouloir en faire lecture.

Le Secrétaire: lit le programme établi provisoirement, dont voici la teneur:

Vendredi 3 septembre:

Arrivée des délégations

Samedi 4 septembre:

Rencontre des Chefs des délégations

Dimanche 5 septembre

Matines et divine Liturgie

Inauguration officielle de la Conférence

Déjeuner

Lundi 6 septembre:

Séance plénière

Mardi 7 septembre:

Travail en commissions

Mercredi 8 septembre:

Séance plénière d'information sur la Pascalle. Suite du travail en commissions et de la commission sur la Pascalle.

Jeudi 9 septembre:

Rédaction des textes préparés par les commissions

Vendredi 10 septembre:

Examen en séance plénière des textes des commissions

Samedi 11 septembre:

Signature des textes définitifs - décisions

Dimanche 12 septembre:

Matines et divine Liturgie

Déjeuner

Lundi 13 septembre:

Départ des délégations.

Le Président: Nous avons consacré cette journée du samedi 4 septembre au travail des Chefs des délégations. Comme à l'accoutumée, le président de la Conférence proclame l'inauguration des travaux dans un discours spécial, et ce discours aura lieu demain, dimanche, après la divine Liturgie, dans l'église du Centre, au cours de la cérémonie d'inauguration officielle de la Conférence. Ensuite, je propose que nous tournions nos pensées vers nos Eglises locales en envoyant des télégrammes à leurs Primats, en leur demandant de prier pour le succès de la Conférence. Le lundi, 6 septembre, les travaux de la Conférence débiteront par une séance plénière, au cours de laquelle le président introduira à la marche des travaux avant de laisser la parole aux Chefs des délégations pour de brèves salutations, à la suite de quoi nous passerons à l'ordre du jour.

Pour les jours suivants, nous suivrons le programme.

Le Métropolitte de Kitros: Je constate que quelque chose a été inversé dans le programme qui vient d'être lu, puisque la séance plénière d'information sur la Pascalie a lieu après le travail de la commission compétente sur ce thème.

Le Président: Le programme est relativement souple. Pour tout expliquer, je répondrais à S.E. le Métropolitte de Kitros par ce qui suit: le Secrétariat pour la préparation du Concile s'est déjà occupé en particulier du thème de la célébration commune de Pâques, et il a convoqué ici des astronomes de renommée internationale afin qu'ils donnent leurs lumières du point de vue de la science astronomique sur le thème qui nous occupe, et qu'ils répondent à d'éventuelles incertitudes concernant la décision qui sera peut-être prise, laquelle devra être et sera conforme non seulement à l'esprit, mais aussi à la lettre de la règle fixée à ce sujet par le Ier Concile oecuménique de Nicée.

Le Secrétaire: En outre, le Secrétariat, comme il se doit, désire soumettre au plenum de cette Conférence le dossier du congrès convoqué sur mandat de la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire pour s'occuper spécialement de ce thème.

Le Président: Effectivement, selon une décision de la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire, le Secrétariat a été chargé de convoquer un congrès de spécialistes (cf. décision de la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire, *Synodica* III, p. 117) devant étudier le thème de la célébration commune de Pâques, et soumettre ensuite ses conclusions à la Conférence panorthodoxe préconciliaire suivante, c'est-à-dire celle où nous sommes.

Le Métropolitte de Stara Zagora: J'aimerais demander quelle procédure nous suivrons lorsque nous siégerons en séance plénière? Qui présentera les thèmes respectifs, le Secrétariat ou les Eglises?

Le Président: Pour ce qui concerne la question qu'a effleurée S.E. le Métropolitte de Stara Zagora, en demandant qui présenterait les thèmes, je réponds ceci: jusqu'à ce jour les thèmes étaient présentés par le président. Dans le cas présent, cependant, nous disposons des propositions et des conclusions de la Commission interorthodoxe préparatoire, lesquelles se basent sur les propositions des Eglises qui ont entrepris cette étude. Nous disposons déjà des textes de cette Commission interorthodoxe, lesquels serviront également de propositions pour notre Conférence.

Le Métropolitte de Kitros: La Pascalie n'est pas seulement un thème pour les astronomes. Au-delà des sèches considérations scientifico-astronomiques, il existe d'autres aspects du problème qui devront être examinés. La commission désignée aura à s'occuper aussi des autres aspects, tandis qu'on fera appel aux astronomes par la suite, pour qu'ils fournissent des informations complémentaires. Je dois faire remarquer également qu'au lieu de l'expression «Signature des textes définitifs-décisions» qui figure

dans le programme provisoire, il serait souhaitable d'utiliser plutôt le terme «propositions ou conclusions».

Le Métropolite du Banat: Quel rapport y a-t-il entre les décisions qui seront prises et nos Eglises? Car notre Eglise désire avoir son mot à dire dans les décisions.

Le Président: Il s'agit de décisions *ad referendum* au saint et grand Concile, conformément aux procédures fixées à l'échelon panorthodoxe pour la préparation du Concile.

Le Secrétaire: En tant que secrétaire, je rappelle que les décisions prises par une Conférence panorthodoxe préconciliaire sont soumises au saint et grand Concile en tant que propositions. C'est la procédure même fixée à l'échelon panorthodoxe au cours de la IV^e Conférence panorthodoxe (cf. Procès-verbaux, *Synodica VI*, p. 122) et réaffirmée par la I^{ère} Conférence panorthodoxe préconciliaire de 1976.

Le Métropolite de Kiev: La procédure qu'a rappelée S.E. le Métropolite de Tranoupolis est exacte. Bien sûr, la Conférence panorthodoxe préconciliaire rédigera le texte final pour le saint et grand Concile, mais ce texte, nous ne pouvons pas l'intituler «décision», puisqu'il devrait alors être appliqué dans la vie de l'Eglise. La prise de décisions finales revient au saint et grand Concile, et non à la Conférence préconciliaire, et pour cette raison je suis d'accord avec S.E. le Métropolite de Kitros qu'il faut écarter le terme «décision».

Le Président: Je conviens que la prise des décisions finales revient au saint et grand Concile, et qu'aussi bien les travaux menés par les Eglises locales sur les différents thèmes que les travaux de la Commission interorthodoxe préparatoire et de la Conférence panorthodoxe préconciliaire ne se trouvent être que des propositions pour le saint et grand Concile. La procédure elle-même a été discutée en long et en large, et elle se trouve, comme je l'ai dit précédemment, dans les procès-verbaux des Conférences panorthodoxes antérieures.

Je fais observer cependant que, pour qu'un thème arrive jusqu'au saint et grand Concile, il doit y avoir décision de la Conférence panorthodoxe préconciliaire. Ceci sera valable également dans les circonstances où nous nous trouvons. Malgré tout, puisque ce qui nous intéresse, c'est avant tout le fond, et non les mots, je consens à ce que nos décisions soient appelées «conclusions».

Le Métropolite de Kiev: Puisque nous devons nous occuper de thèmes très délicats, comme la Pascalie, il est possible que le mot «décision» provoque dans l'ensemble de nos Eglises des malentendus et des gênes, c'est pourquoi je pense également qu'il faut éviter les expressions qui peuvent choquer.

Vous avez indiqué la bonne solution, Emin. Président, en proposant

d'éviter le terme «décision». Les conclusions de notre Conférence seront transmises à la Commission interorthodoxe préparatoire et par son entremise aux saints synodes de nos Eglises orthodoxes locales.

Le Président: Non, car ces thèmes ont déjà été examinés par la Commission interorthodoxe préparatoire et les dossiers constitués déjà soumis aux Eglises orthodoxes locales.

Arrivé à ce point, le Président rappelle la procédure fixée à l'échelon panorthodoxe pour la préparation des thèmes et leur transmission au saint et grand Concile (cf. Procès-Verbaux de la IV^e Conférence panorthodoxe, in *Synodica VI*, p. 122, et de la I^{ère} Conférence panorthodoxe préconciliaire, in *Synodica III*, p. 115-116), et fait observer que la I^{ère} Conférence panorthodoxe préconciliaire n'a pas procédé à l'examen de ces thèmes, dans la mesure où elle s'est occupée de définir de manière générale la liste des thèmes du saint et grand Concile, et qu'il revient à cette II^e Conférence panorthodoxe préconciliaire d'étudier les propositions de la Commission interorthodoxe préparatoire sur les trois thèmes de la liste établie. En outre, fait observer le Président, notre Conférence doit également prendre une décision sur le thème qui préoccupe tout spécialement l'Eglise de Bulgarie, à savoir «la définition de normes futures en vue du sacre d'évêques choisis parmi les moines simplement rasophores, et non uniquement parmi ceux qui ont reçu le grand schème», lequel thème lui a été confié par la précédente I^{ère} Conférence panorthodoxe préconciliaire.

Le Métropolite de Stara Zagora: L'Eglise de Bulgarie s'est vu confier également l'étude du thème du monachisme qui sera examiné par notre Conférence.

Le Président: Non pas le thème du monachisme, mais le point particulier «définition de normes futures en vue du sacre d'évêques choisis parmi les moines simplement rasophores, et non uniquement parmi ceux qui ont reçu le grand schème».

Le Métropolite de Stara Zagora: Je suis d'accord, mais sur ce thème particulier l'Eglise de Bulgarie désire soumettre sa proposition s'y rapportant à cette Conférence.

Le Président: Cela va sans dire.

Frères saints, nous en avons fini avec l'examen du programme. Les éclaircissements donnés se sont avérés suffisants en ce qui concerne les questions de procédure de préparation du Concile. Et maintenant, nous avons à fixer l'ordre du jour de notre Conférence, lequel se situe également à l'intérieur du cadre tracé par la Commission interorthodoxe préparatoire que par la I^{ère} Conférence panorthodoxe préconciliaire. Nous aurons donc à examiner les thèmes suivants:

- a) La réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne conformément aux exigences de l'époque actuelle,

- b) Les empêchements au mariage.
- c) La question du calendrier. Etude de la question en fonction de la décision du 1er Concile oecuménique sur la date de Pâques. Tentative d'établir une pratique commune des Eglises orthodoxes en cette matière.

ainsi que le thème spécial préoccupant l'Eglise de Bulgarie, précédemment évoqué, qui ne constitue pas un thème du saint et grand Concile, mais sur lequel nous sommes appelés, en tant que Conférence panorthodoxe préconciliaire, à prendre la décision qui convient.

Le Métropolite de Kiev: J'aimerais poser une question à propos de la manière dont nous allons procéder pour dresser nos conclusions. Je propose que tous les textes soient acceptés à l'unanimité, car si une Eglise a des objections à propos d'un thème, alors ce thème ne doit pas être transmis au saint et grand Concile, mais doit être étudié à nouveau.

Le Président: Lors de toutes les Conférences panorthodoxes qui ont eu lieu à ce jour, nous avons couronné nos efforts en aboutissant à des décisions unanimes. Je souhaite et j'espère que durant la présente Conférence également, œuvrant dans l'amour, nous parviendrons à des décisions unanimes.

La séance est levée.

INAUGURATION OFFICIELLE DE LA CONFÉRENCE (Dimanche 5 septembre 1982)

L'inauguration de la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire a eu lieu après la divine Liturgie du dimanche 5 septembre 1982 dans l'église de l'Apôtre Paul, au Centre orthodoxe du Patriarcat oecuménique de Chambésy, Genève. Après une cérémonie particulière (Appendice I), le Président de la Conférence, le Métropolitain Méliton de Chalcédoine, Chef de la délégation du Patriarcat oecuménique, salua les délégations des Eglises orthodoxes locales, ainsi que l'assistance nombreuse, en prononçant le discours d'ouverture qui suit:

«Vénérables participants à cette Conférence,
Chers frères,

C'est avec joie, respect et émotion que nous saluons votre présence bénie, vous tous, représentants honorables des saintes Eglises orthodoxes locales, en cette stavropigie patriarcale, réunis pour la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire. Nous adressons à chacun d'entre vous, personnellement, la parole fraternelle de bienvenue.

En commençant le travail de notre sainte assemblée, nous avons sanctifié et consacré son début par la grâce et la bénédiction de la divine Liturgie, nous unissant, par la prière, entre nous et avec le peuple fidèle de Dieu.

Et maintenant, frères, élevant une louange au Dieu trinitaire, au nom de Sa Sainteté l'Archevêque de Constantinople, Nouvelle Rome, et Patriarche oecuménique Dimitrios Ier, nous déclarons ouverts les travaux de la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire et appelons sur elle le souffle du très Saint Esprit.

Cette Conférence, par son caractère panorthodoxe, représente et récapitule toute notre sainte Eglise orthodoxe une et indivise. De plus, en tant que préconciliaire, elle s'insère, selon notre ecclésiologie orthodoxe, dans l'institution de la conciliarité, laquelle, dans sa plus haute expression oecuménique, celle du saint et grand Concile de l'Eglise, représente son autorité suprême.

Par conséquent, cette Conférence est sainte. Elle ne ressemble en rien aux conférences de ce monde et, surtout, n'a rien de commun avec la politique. Elle est, nous le répétons et le soulignons, une assemblée ecclésiale purement spirituelle rassemblée dans le Saint Esprit, laquelle n'est pas de ce monde, mais est réunie dans ce monde. Ayant comme but le témoignage et le service du monde, elle est incluse dans le plan de l'économie divine pour le salut de l'homme, du monde et de toute la création.

A partir de ce point de vue ontologique, qui est celui de notre Con-

férence, les facteurs contribuant à celle-ci sont au nombre de deux: le divin et l'humain. De nous autres les moindres jallissent la faiblesse et la kénose humaines, le coeur pur et l'intelligence, l'expression libre de notre opinion et de notre volonté personnelles, toujours, bien sûr, dans notre effort d'accord avec la volonté divine; mais c'est le très Saint Esprit qui nous mène par la main vers la plénitude et la perfection.

En disant cela, nous ne cherchons rien d'autre que de nous rappeler à nous mêmes et les uns aux autres l'essence et la dimension spirituelles qui - selon notre enseignement et notre tradition orthodoxes - régissent les assemblées ecclésiales de ce type et, par conséquent, la nôtre. Chacun d'entre nous, délégués d'Eglises, nous tâchons donc de prendre encore plus conscience de notre responsabilité et de notre devoir envers Dieu, l'Eglise et l'homme, et d'informer le monde sur le sens de notre rencontre.

Frères,

Cet humble discours à l'heure sainte qui marque le début de notre travail en église n'a pas l'intention de présenter les objectifs de la Conférence - par ailleurs déjà définis grâce à un accord panorthodoxe et desquels nous devons nous occuper dès demain - mais il se limite à nous introduire, moi le premier, ainsi que toute notre fraternité, dans l'espace illimité de la profondeur spirituelle de notre Conférence. Le but de notre discours est de préparer nos esprits et nos coeurs, de nous introduire au coeur même de la Parole de Dieu et - à travers cette Parole et sa vie dans l'Eglise - recevoir en tant que Corps spirituel d'une très haute responsabilité ecclésiale, inspiration, direction, conscience du devoir, mesure juste de nos paroles et, aussi, mesure d'un comportement fraternel et responsable.

Dans cet esprit, nous avons recours aux saints messages qui nous viennent aujourd'hui, par une heureuse coïncidence, de la vie liturgique de l'Eglise et, plus particulièrement, des textes bibliques lus en ce treizième dimanche après la Pentecôte ainsi qu'en la fête d'aujourd'hui. Ces textes et le synaxaire nous offrent trois points qui sont en mesure d'orienter notre méditation spirituelle et qui, en plus, nous enseignent et nous guident. Ces points découlent: premièrement, de la parabole de la vigne et des vigneron de l'Evangile de ce jour, deuxièmement, de l'invitation et de l'exhortation de l'Apôtre Paul entendue dans la péricope d'aujourd'hui, et, troisièmement, de la fête de Zacharie, prophète, père de Jean le Précurseur, que nous célébrons ce dimanche.

En effet, le cas du prêtre et prophète Zacharie, père du Précurseur, vient à point nous rappeler et nous annoncer que le plan de Dieu pour le salut de l'homme avance et se réalise malgré toutes les apparences contraires, malgré la faiblesse ou même la réaction négative et l'incrédulité (fruits de cette faiblesse) des instruments humains choisis pour la réalisation du plan divin. Le cas de Zacharie vient en plus nous rappeler que le plan de

Dieu progresse souvent en utilisant des voies, des moyens et des lois qui dépassent notre connaissance, notre intelligence et notre vue, selon la divine méthode du paradoxe. Car c'est face au paradoxe que se trouva Zacharie dans le temple, lorsqu'il célébra devant l'autel et encensa sous les yeux de l'Archange Gabriel qui se tenait à droite. Surpris, il entendit la parole de la révélation, la parole du plan divin et s'étonna. Mais, n'ayant pas eu la force de la porter, il fut ébranlé et resta incrédule. Il y opposa la parole de la perplexité, de la logique humaine, la parole des lois de la nature, connues des hommes. La réalisation du plan divin a-t-il été empêché pour autant? Pas du tout, car c'est à ce moment que s'éleva la contre-parole décisive de Dieu: «et voici, tu seras muet, et tu ne pourras pas parler» (Lc 1,20).

Quand il s'agit de réprimer nos propres hésitations paralysantes, notre plan divin, c'est-à-dire l'oeuvre du salut des hommes, alors la sagesse et l'amour de Dieu pour les hommes peuvent utiliser notre mutisme; cela - au amour de Dieu pour les hommes peuvent utiliser notre mutisme; cela - au moment où nous croyons que la parole est indispensable - à la place de cette parole négative, réactionnaire, du néant, afin qu'à travers le mutisme l'essentiel y gagne. Non seulement le mutisme mais aussi la surdité peut être imposée et utilisée par Dieu afin de protéger notre ouïe - comme fut protégée l'ouïe des compagnons d'Ulysse - du murmure séduisant de la tentation du désert. En effet, Zacharie resta non seulement muet mais, en plus, sourd, et ce, jusqu'à la naissance du Précurseur du Christ. «Il resta sourd» (Lc 1,22).

Ainsi fait ressortir devant cette assemblée panorthodoxe sa nature de précurseur le prophète Zacharie que nous célébrons, le père du Précurseur, pour nous rappeler que le mutisme et la surdité peuvent, à certains moments et selon le plan divin, être de moyens afin que seule la Parole de Dieu s'exprime et soit entendue dans sa pureté.

Après Zacharie vient l'Apôtre Paul pour nous adresser, par l'intermédiaire des Corinthiens, son exhortation et son conseil: «Veillez, demeurez fermes dans la foi. Soyez des hommes, fortifiez-vous. Que tout ce que vous faites se fasse avec amour» (I Cor 16, 13-14). Il nous commande de rester éveillés et il nous mène directement à la parole du Seigneur semblable et complémentaire à cette exhortation, la célèbre parole prononcée à Gethsémani: «Veillez et priez afin de ne pas entrer en tentation» (Mt 26, 41).

Nous avons donc la recommandation à la fois du Seigneur et de Paul de veiller comme des sentinelles vigilantes. L'exhortation s'adresse à tous mais, plus particulièrement, elle concerne ceux d'entre nous qui sommes des évêques, parce que le mot même «évêque» et son sens sont identiques à celui qui désigne le «veilleur», «la sentinelle» vigilante qui, depuis le poste de garde embrasse tout du regard (epi - scopei), et parce que nous, évêques, portons une responsabilité plus grande. D'ailleurs, le «soyez vigilants» du Seigneur fut adressé aux apôtres au moment suprême de la crise et de la passion.

Veillons donc à nous-mêmes, à notre oeuvre, à notre responsabilité, à la réalité de l'homme, à la tentation. Veillons mais, en plus, prions: «et priez» (Mt 26, 41). Je dirais même: ayons recours à la prière du coeur pendant les débats, au moment d'exprimer notre opinion et de prendre nos décisions, afin de ne pas entrer en tentation. Car, inévitablement, les tentations viendront. Non pas par hasard, mais selon un plan, «selon les ruses du diable» (Ep 6, 11). Dans la logique de ses machinations subtiles au plus haut degré, nous pouvons prévoir que les tentations se présenteront à nous sous les dehors de la prudence, de la sagesse, de la protection, non pas de la tradition dynamique mais de la conservation statique, ou encore, de la défense d'intérêts de groupe ou locaux et du service de certaines causes importantes mais dictées par ce monde: ajoutons-y des tentations aux motivations subconscientes, d'autosuffisance et autocomplaisance ou, aussi, de paresse spirituelle, d'absence de courage, de peur et - pourquoi pas - à cause de réflexes psychologiques automatiques tendant à assurer et à poursuivre des buts et des intérêts personnels.

Plus encore, des tentations viendront sans nul doute sous un autre vêtement: depuis la tentation d'être agréable au monde sous l'apparence d'une attitude libérale, moderne et progressiste, jusqu'à l'imposture d'un pseudo-pouvoir du peuple et à la déchristianisation de l'Eglise. Tout ceci est dit non pas dans le désir de théorétiser ou de sermonner mais s'appuie sur les mises en garde bibliques, l'expérience des apôtres, des pères et des moines ainsi que sur l'expérience historique continue de l'Eglise militante jusqu'à nos jours. Ce que je viens de dire est résumé en cette parole que je propose à notre réflexion à tous: ce sera Lucifer lui-même, le père des tentations, qui, sans y être invité, sera un participant invisible de notre conférence commençant aujourd'hui, et ce, sous l'apparence la plus trompeuse, c'est-à-dire comme un ange de lumière.

N'oublions pas que les rencontres spirituelles et ecclésiales sont ses lieux préférés. C'est là qu'il livre sa bataille la plus décisive, c'est là que Lucifer éprouve la volupté et le triomphe au plus haut degré lorsque, par ses tentations, il arrache à de tels lieux et à de telles assemblées réunies au nom du Christ ceux qui lui cèdent, leur offrant à la fin la tragique illusion d'agir ainsi pour le Christ et l'Orthodoxie.

Cet avertissement, je l'avais également fait lors de Conférences pan-orthodoxes précédentes.

Donc, soyons vigilants et prions.

L'Apôtre Paul continue sa recommandation: «soyez fermes dans la foi». Il nous dit de rester fermes et droits dans la foi. Là est le capital de notre Conférence, dans cette insistance sur notre foi chrétienne orthodoxe et notre promptitude à témoigner d'elle. J'ajouterai, insistance dans notre témoignage pour notre foi, telle que nous la transmettent par le Seigneur les

apôtres, les pères, les docteurs et les conciles œcuméniques ainsi que l'expérience de l'Église jusqu'à ce jour, c'est-à-dire notre tradition orthodoxe.

Dans ce sens, il va de soi que tous les participants à cette Conférence panorthodoxe sont premièrement et principalement des gardiens de la foi orthodoxe. Personne d'entre nous ne peut prétendre et se vanter d'être plus orthodoxe que son frère et se permettre de l'injurier disant qu'il dévalorise et diminue l'orthodoxie. Un tel pharisaïsme n'a pas sa place ici, en ce lieu sacré. Qui oserait dire: «Je ne suis pas comme le reste des hommes» (Lc 18, 11), comme le reste des participants? Cependant, nous n'en devons pas moins rester attentifs à la recommandation apostolique afin de renforcer notre fidélité à la foi.

Toutefois, cette fidélité à la foi ne suffit pas, il faut aussi la défendre. Surtout là où elle est menacée par le milieu athée et incroyant, par la campagne anti-chrétienne actuellement organisée ou par la vague de sécularisation et, de manière générale, par toute idéologie et tout mouvement - il y en a tant à notre époque - qui cherche à transmuter le christianisme, le classant sous différentes catégories en - isme ou différents schémas idéologiques, sociaux et politiques.

Pour cela l'Apôtre Paul se hâte d'ajouter les expressions «soyez hommes, soyez forts». Il nous commande de manifester une combativité virile dans la défense de la foi. Cette attitude est valable en cas de danger vrai et réel pour la foi et non de dangers fictifs sur lesquels on s'empresse de discourir. Il s'agit donc là d'une combativité honnête et non d'une désertion du champ de bataille camouflée par quelques «soldats» faussement zélés en défense de la cause. Je parle d'une combativité forte et courageuse.

Cette importante recommandation paulinienne est couronnée par la suprême exhortation, colonne vertébrale de l'existence spirituelle et ecclésiale ainsi que du but vivifiant de notre Conférence: L'amour: «Que tout ce que vous faites se fasse avec amour».

Ces paroles sont prononcées par l'Apôtre même qui, au treizième chapitre de cette première épître aux Corinthiens, développe l'importance sotériologique de l'amour dans le cadre de la sainte Révélation et le place plus haut même que la prophétie, la foi, le sacrifice de soi et l'espérance (cf. I Cor 13, 1-13).

Cette finale du commandement et de l'exhortation paulinienne est, sans conteste, le message essentiel dont nous avons besoin. Nous en avons besoin car il est le plus oublié.

En effet, même si tout le reste, en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement de notre Conférence, est parfait, même si toutes les opinions et points de vue qui y seront exprimés sont logiquement, philosophiquement, théologiquement, voire ecclésiologiquement et de tous les autres points de vue théoriques irréprochables, si, pourtant, l'amour n'y est pas,

nous risquons de nous transformer en airain qui résonne et en cymbale qui retentit.

C'est bien pour cela que l'Apôtre nous demande que tout ce que nous allons penser, débattre ensemble, décider et accomplir ecclésialement le soit dans l'amour. Car, si nous examinons attentivement la formulation donnée par Paul, nous constaterons qu'il ne définit pas en détails et ne limite pas ce qui doit être fait dans l'amour, mais dit clairement et catégoriquement: «Que tout ce que vous faites se fasse avec amour!». Tout avec amour.

Voilà donc la pierre de touche de notre Conférence: l'amour. L'amour envers Dieu, l'amour des uns envers les autres, l'amour envers ce mendiant de l'amour de l'Eglise qui reste en dehors de ce temple, je veux parler de l'homme moderne que Dieu a tant aimé «qu'il a donné son Fils, son unique, pour que tout homme qui croit en lui ne périsse pas, mais ait la vie éternelle» (Jn 3,16).

A la suite de Zacharie et de Paul, le dernier et le plus important message nous vient de notre Seigneur lui-même à travers la parabole sur la vigne et les vigneron entendue durant la divine Liturgie.

L'Eglise a été comparée par le Seigneur à la vigne. Cette vigne, l'Eglise, c'est le Seigneur lui-même qui la plante, mais il ne la laisse pas sans clôture. Comme un propriétaire, il fait bâtir une tour et clôturer la vigne. Il confie aux vigneron le soin de la cultiver et de la faire fructifier.

La parabole cite en guise d'exemple et de mise en garde le cas des vigneron qui ne respectèrent ni la tour, ni la clôture, ni le propriétaire, ni - enfin - ses envoyés. Surtout, elle voudrait nous enseigner que même si les vigneron auxquels le Christ confia sa vigne et la responsabilité de la cultiver et de la faire fructifier n'ont pas été dignes du don et de la confiance de Dieu, la vigne ne sera pas - à cause d'eux - laissée à l'abandon et à la sécheresse. S'il s'avère que les vigneron sont mauvais, le Seigneur, maître de la vigne, interviendra et consolidera la tour, renforcera la clôture, préservera la vigne et celle-ci portera malgré tout des fruits, car le maître «donnera la vigne en fermage à d'autres vigneron, qui lui en donneront le produit au temps de la récolte» (Mt 21, 41).

Mes frères,

Nous sommes réunis ici en tant que délégués de nos Eglises locales, mais aussi, dans cette qualité et cette circonstance, en tant que vigneron appelés par le Seigneur à travailler à sa vigne. La vigne est là et y restera et, avec elle, la tour et la clôture. La question qui se pose à nous à la fin de ce discours est de savoir quelle sorte de vigneron serons-nous. Je souhaite que, dans le cas présent, nous nous avérions être de bons vigneron de la vigne. Pour cela je m'adresse à Celui qui planta la vigne et qui en est le Seigneur, comme nous le faisons lors de chaque liturgie orthodoxe lorsque l'évêque préside à l'assemblée eucharistique, et je dis avec vous: «Seigneur,

Seigneur, regarde du ciel et vois. Visite cette vigne que Ta main droite a plantée et soigne-la».

A Lui, qui planta l'Eglise et qui en est le Seigneur, soient rendus gloire, honneur et adoration en elle, avec le Père et le Saint-Esprit, en tout temps, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen».

Ensuite le Président soumet au vote un projet de télégramme adresse aux Patriarches et aux Primats des Eglises orthodoxes locales pour leur annoncer l'ouverture des travaux de la Conférence et demander leur bénédiction et leurs prières pour son succès. Le texte de ce télégramme, accepté à l'unanimité, est le suivant:

«Aujourd'hui dimanche 5 septembre, la IIe Conférence pan-orthodoxe préconciliaire, à l'appel du Paraclet, a commencé ses travaux. C'est dans la joie et la piété que nous adressons ce message à Votre Sainteté/Béatitude pour invoquer vos prières agréables à Dieu et votre bénédiction sur nous et sur l'oeuvre qui nous attend.

Métropolitaine Méliton de Chalcédoine, Président».

Suivit alors une réception au Centre orthodoxe, puis un déjeuner qui réunit tous les participants. Durant le repas, le Président porta un toast à la santé des Primats des saintes Eglises orthodoxes, à la bonne marche des travaux de la Conférence, et rappela au souvenir de tous, pour l'anniversaire de sa mort, le Métropolitaine Nicodème de Leningrad et Novgorod, d'éternelle mémoire, et sa contribution inestimable aux travaux des Conférences pan-orthodoxes.

1er JOUR DES TRAVAUX
(Lundi 6 septembre 1982)

Séance du matin
(9.30 - 12.30)

Vient une prière, puis le Président proclame l'ouverture de la séance qui se déroule selon l'ordre du jour suivant:

1. Allocution d'introduction du Président.
2. Messages de salutation des Chefs des délégations.
3. Présentation par le Secrétaire du dossier de la Conférence.
4. Discussion d'ensemble sur les thèmes constituant le sujet d'étude de l'ensemble de la Conférence, selon l'ordre suivant:
 - a) Les empêchements au mariage.
 - b) La définition de normes futures en vue du sacre d'évêques choisis parmi les moines simplement rasophores, et non uniquement parmi ceux qui ont reçu le grand schème.
 - c) La réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne conformément aux exigences de l'époque actuelle.
 - d) La question du calendrier. Etude de la question en fonction de la décision du 1er Concile oecuménique sur la date de Pâques. Tentative d'établir une pratique commune des Eglises orthodoxes en cette matière, ainsi que le thème de la célébration commune de Pâques par tous les chrétiens le même dimanche.
5. Communications.

Pour commencer, le Président adresse au plenum de la Conférence son allocution d'introduction, dont voici le contenu:

«Vénérables et chers frères,
vous qui constituez cette IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire,

Au moment d'entamer le travail proprement dit dont la charge et la responsabilité nous incombent, une fois encore, nous rendons gloire au Nom de la divine Trinité et la remercions car, dans sa providence et sa grâce, elle a daigné rassembler notre sainte Eglise orthodoxe pour la présente Conférence et nous invoquons sur nous tous la protection du Paraclet.

Il est d'usage qu'au début des travaux proprement dits des conférences panorthodoxes, le président présente un rapport introductif, exposant et analysant le contenu du travail à accomplir. Faisant cela en vertu de notre devoir, nous désirons dire tout de suite que dans les circonstances présentes,

il n'est nulle nécessité d'un rapport introductif vaste et détaillé; celui-ci sera donc bref.

Frères,

Cette I^{ère} Conférence panorthodoxe préconciliaire fait suite à la I^{ère} - conformément aux décisions panorthodoxes. Elle fait suite - toujours selon la procédure panorthodoxe approuvée - à la réunion de la Commission interorthodoxe préparatoire dont les conclusions sont, d'un côté, une introduction à notre travail et, d'autre part, son objet. Ajoutons que la présente Conférence se réunit - selon l'ordre canonique - à l'initiative du Patriarche oecuménique et avec l'accord des Primats des saintes Eglises-soeurs orthodoxes locales.

Par conséquent, notre I^{ère} Conférence panorthodoxe préconciliaire, canoniquement constituée et représentative de l'Eglise orthodoxe d'Orient, une, sainte, catholique et apostolique, poursuit d'une manière générale le travail des conférences panorthodoxes précédentes qui s'étaient constituées en tant qu'expression de la volonté de notre sainte Eglise orthodoxe de se réunir en un saint et grand Concile et qui avaient oeuvré dans ce sens. Mais, également - plus particulièrement et systématiquement - elle examine et étudie, tout en lui donnant sa forme et son expression finale, une partie des questions à l'ordre du jour du saint et grand Concile - partie approuvée et définie à l'échelon panorthodoxe - et doit prendre les décisions qui conviennent. Tel est le but de notre Conférence. Ses limites ont été définies au niveau panorthodoxe. Disons, plus exactement, que des dix questions finalement choisies par la I^{ère} Conférence panorthodoxe préconciliaire afin de figurer à l'ordre du jour du Concile, nous avons à examiner maintenant et ici les trois thèmes suivants: a) réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne conformément aux exigences de l'époque actuelle, b) les empêchements au mariage, c) la question du calendrier. Etude de la question en fonction de la décision du I^{er} Concile oecuménique sur la date de Pâques et recherche des moyens de rétablir une pratique commune des Eglises dans cette question (cf. Actes de la Commission interorthodoxe préparatoire. Chambésy-Genève 1973, p. 147 (en grec); Actes de la I^{ère} Conférence panorthodoxe préconciliaire, *Synodica III*, p. 114).

En plus, nous avons à satisfaire la demande particulière de l'Eglise soeur de Bulgarie, acceptée par la I^{ère} Conférence panorthodoxe préconciliaire, à savoir: «la définition de normes futures en vue du sacre d'évêques choisis parmi les moines simplement rasophores, et non uniquement parmi ceux qui ont reçu le grand schème».

Sur les trois premiers thèmes nous disposons déjà des études introductives envoyées par des Eglises locales. C'est sur la base de ces études que la Commission interorthodoxe préparatoire travailla consciencieusement et formula, sous forme de recommandation envoyée à la Conférence précon-

ciliaire, le point de vue orthodoxe commun sur les thèmes choisis. Quant au quatrième thème, dont le caractère est particulier, et qui préoccupe l'Eglise de Bulgarie, nous disposons à ce sujet d'une étude spéciale envoyée par cette Eglise.

Les textes de toutes ces études ont été envoyés en temps voulu à toutes les Eglises locales par les soins du Secrétariat pour la préparation du Concile.

D'autre part, conformément à la décision de la 1ère Conférence pan-orthodoxe préconciliaire qui avait procédé à l'examen de la question de célébration commune de Pâques par tous les chrétiens le même dimanche (Actes de la 1ère Conférence panorthodoxe préconciliaire, *Synodica III*, p. 117), un Congrès *ad hoc* fut convoqué par le Secrétariat pour la préparation du Concile. Dans une phase suivante et complémentaire, conformément à la décision unanime de ce Congrès, une consultation d'astronomes fut convoquée afin d'étudier cette question sous tous ses aspects et de fixer le dimanche après la première pleine lune de l'équinoxe de printemps sur une période la plus longue possible. Les conclusions de ces travaux furent également transmises par le Secrétariat à toutes les Eglises locales.

Ici nous désirons souligner d'une part la contribution zélée et consciencieuse des Eglises qui ont préparé et envoyé des études préliminaires sur les thèmes retenus et, d'autre part, le travail précieux de la Commission interorthodoxe préparatoire et du Secrétariat pour la préparation du Concile pour avoir mis en oeuvre toute cette documentation spirituelle et scientifique inestimable qui a été mise à la disposition des Eglises locales afin que chacune puisse l'étudier en particulier. Le contenu des documents, après avoir été longuement approfondi, se trouve maintenant devant nous, en vue d'une évaluation et d'une mise à profit responsables qui aboutissent à des décisions panorthodoxes concrètes, substantielles et constructives. Cela dans le saint intérêt de l'Orthodoxie et pour le plus grand profit spirituel du peuple fidèle de Dieu.

Frères,

Nous sommes appelés à nous occuper de cette oeuvre importante et sainte, et, dirons-nous, historique, étant donné que cette Conférence est la première à prendre des décisions panorthodoxes sur certaines questions à l'ordre du jour du saint et grand Concile. Nous comprenons, par conséquent, quelle responsabilité sacrée est la nôtre dans sa bonne et fructueuse réalisation. Car l'Eglise et le monde n'attendent de cette Conférence ni de théories supplémentaires, ni la répétition de choses connues, ni - enfin - de subterfuges, mais qu'elle produise et qu'elle offre des fruits de l'Esprit toujours vivifiant, des fruits liés à la vie; cela dans la fidélité et le respect de l'enseignement et de la tradition orthodoxes et, en même temps, comme résultat d'une évaluation réaliste et aimante des choses et des situations.

C'est dans ce but que chaque délégation et chacun des participants devra apporter sa contribution, puisant dans nos propres Eglises, dans les expériences particulières, les problèmes et les conditions ainsi que les variantes spécifiques de nos expériences vécues, afin de trouver l'expression et la formulation du sentiment commun de l'Orthodoxie sur des problèmes qui la concernent en général.

Car, du point de vue des structures, nous venons tous d'Eglises locales mais, comme notre sainte Eglise orthodoxe est une, de même nous aussi, en ce lieu, « nous formons un seul pain, un seul corps, nous qui sommes plusieurs; car nous participons tous à un même pain » (I Cor 10, 17), constituant ainsi l'expression de *l'un* et de *l'ensemble*. De plus, nous sommes appelés, en tant que corps, à témoigner du caractère fonctionnel et efficace de la collégialité.

La préparation par étapes du saint et grand Concile de notre sainte Eglise a été appelée marche vers le saint et grand Concile. Et vraiment, elle l'est. Cette marche est peut-être lente, ponctuée de haltes, mais elle est assurée, bien informée, mûrement réfléchie, et surtout, nous désirons le souligner, elle se fait dans un esprit conciliaire.

En marche vers le saint et grand Concile, nous sommes déjà en marche dans son espace propre. Les étapes que nous parcourons sont conciliaires.

Ainsi donc, frères, mettons-nous à l'oeuvre avec crainte de Dieu, foi et amour, dans l'unité et l'esprit conciliaire.

Que Dieu nous vienne en aide à tous».

Ensuite *le Président* dit: Frères saints, conformément à l'ordre du jour, toutes les délégations des Eglises orthodoxes locales qui désirent saluer la Conférence vont pouvoir le faire. Avant cela, cependant, je pense qu'il serait bon de lire les télégrammes reçus à cette heure des Primats des Eglises orthodoxes locales, à savoir des Eglises de Constantinople, Alexandrie, Jérusalem, Russie, Bulgarie, Grèce et Géorgie. Je prie le Secrétaire de bien vouloir nous lire ces messages adressés par les Primats.

Le Secrétaire lit les télégrammes suivants:

«Très saint Métropolite Méilton de Chalcédoine
Président de la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire

En vous félicitant pour cette heureuse ouverture de vos travaux, nous invoquons le Paraclet pour qu'il vous guide vers une pleine réussite, pour la gloire du Dieu trinitaire, le renforcement de l'Orthodoxie et le salut des croyants.

Patriarche Dimitrios

Fait à Constantinople, le 5 septembre 1982»

«Son Eminence le Métropolitte Méliton de Chalcédoine,
Président de la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire
C'est avec plaisir que nous avons reçu votre message d'ouverture
de la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire, et en vous
remerciant fraternellement, nous vous souhaitons plein succès
dans votre combat mené en faveur de l'Eglise, conformément à
sa tradition vivante et aux signes des temps que le Seigneur fixe,
pour la rédemption des hommes.

Nicolas d'Alexandrie

Fait à Alexandrie, le 6 septembre 1982»

«Son Eminence le Métropolitte Méliton
Président de la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire
A l'heure où s'ouvrent les travaux de la IIe Conférence pan-
orthodoxe préconciliaire, nous saluons avec joie les très
honorables délégués des très saintes Eglises orthodoxes locales
soeurs, et nous implorons du très saint Sépulcre du Bâtitseur
céleste qu'il vous donne la force de guider vos pas, avec la grâce
de l'Esprit Saint, vers le saint et grand Concile béni, pour la gloire
du nom tant glorifié de la Sainte Trinité, louange de toute
l'Orthodoxie.

Diodore Patriarche de Jérusalem

Fait à Jérusalem, le 3 septembre 1982»

«Son Eminence le Métropolitte Méliton de Chalcédoine,
Président de la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire
Nous rendons grâces à Dieu et nous le glorifions, lui qui a permis
à nos délégués des Eglises orthodoxes locales de se réunir pour
constituer la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire. En
saluant de tout coeur tous les participants, nous prions le
Seigneur de leur accorder son secours céleste et d'assister cette
conférence bénie, assemblée dans l'amour et l'unité, contribution
immense à la préparation du saint et grand Concile de l'Eglise
orthodoxe d'Orient, pour la gloire de Dieu, notre Sauveur.

Pimène, Patriarche de Moscou et de toutes les Russies

Fait à Moscou, le 3 septembre 1982»

«Son Eminence le Métropolitte Méliton de Chalcédoine
Président de la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire
pour la préparation du saint et grand Concile de l'Eglise
orthodoxe

Eminence, cher frère,
 Nous rendons grâces à Dieu de tout coeur d'avoir accordé Sa grâce pour que s'ouvrent les travaux de cette 11e Conférence pan-orthodoxe préconciliaire, pour la préparation du saint et grand Concile de notre sainte Eglise orthodoxe. Le saint synode de l'Eglise orthodoxe de Bulgarie et moi-même prions ardemment pour que l'Esprit Saint couvre de sa puissance bénie les participants de cette rencontre panorthodoxe, pour que le succès en soit complet et qu'elle soit un progrès décisif dans la préparation du Concile tant souhaité. Nous avons la profonde conviction que cette Conférence se déroulera sous la conduite de Dieu, dans une atmosphère fraternelle d'amour en Christ, le Pasteur suprême, et dans le respect mutuel, la sagesse et la prise en compte attentive des problèmes les plus vitaux, des appréhensions et des aspirations de toutes les saintes Eglises orthodoxes locales. Puisse-t-il en résulter une riche contribution à l'affermissement et au progrès de la sainte Orthodoxie.

Maxime, Patriarche de Bulgarie
 Fait à Sofia, le 2 septembre 1982»

«Métropolitain Damaskinos de Tranoupolis

A la 11e Conférence panorthodoxe préconciliaire réunie à Genève, nous adressons un salut cordial de l'Eglise apostolique de Grèce en échangeant un baiser fraternel qui nous réunit dans l'amour. Suppliant le Seigneur avec ardeur, nous souhaitons du fond du coeur que prévale l'esprit d'amour et d'unité que Paul, l'Apôtre des gentils, a fait souffler du haut du rocher sacré de l'Acropole, afin que cette 11e Conférence panorthodoxe préconciliaire, unie dans un esprit de concorde louable, aboutisse à des décisions unanimes sur les thèmes discutés, pour le bien du peuple chrétien de toute l'Orthodoxie.

L'Archevêque Séraphim d'Athènes et de toute la Grèce
 Fait à Athènes, le 1er septembre 1982»

«Métropolitain Damaskinos de Tranoupolis

Nous saluons de tout coeur les participants de cette rencontre panorthodoxe, en priant notre Seigneur de bénir vos travaux qui, nous l'espérons, contribueront grandement à la vie pacifique et aux activités des Eglises orthodoxes, à l'amour mutuel entre les

peuples et à leur coopération pacifique, au bonheur du monde entier et de toute l'humanité.

Elie II, Catholico-Patriarche de toute la Géorgie
Fait à Tbilissi, le 30 août 1982»

Ensuite le *Président* prie les Délégués de présenter les messages de leurs Eglises.

Le Métropolitite de Nubie:

«Sa Béatitudo le Patriarche Nicolas, par la voie de la Délégation de notre Patriarcat, du Métropolitite Parthénios de Carthage, du Métropolitite Pierre d'Aksoum et de moi-même, vous transmet, Votre Eminence Métropolitite de Chalcédoine, président, et chers membres de la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire, ses vœux et sa bénédiction.

Sa Béatitudo le Patriarche suit toujours avec joie le bon déroulement et les travaux des Conférences panorthodoxes, et suivra avec une attention toute particulière, et en l'encourageant de ses vœux, cette IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire. Il attend ses suggestions et ses propositions sur les thèmes qu'elle examinera. Il prie le Seigneur pour que notre Conférence arrive à bon port à tous égards, pour qu'elle suive les traces de la tradition de notre Eglise, vivante et agissante à travers les siècles, pour la rédemption de l'homme selon les signes des temps que le Seigneur lui-même fixe à jamais.

Nous, ses délégués, avons reçu le mandat de contribuer humblement à cet office dans la mesure de nos moyens».

Le Métropolitite du Mont-Liban:

«Frères en Christ, Président, chefs et membres des délégations des saintes Eglises de Dieu,

Le petit troupeau confié actuellement par le Pasteur souverain de nos âmes à Ignace d'Antioche et au Synode qui l'entoure a les yeux tournés vers vous qui êtes appelés, de par la grâce, à préparer le cheminement de l'Esprit vers un concile que l'Eglise appelle de tous ses vœux depuis des siècles. Toute Eglise locale est éminemment éprouvée. Mais l'unité renforce l'espérance. L'unité dite dans un regard transfiguré, des voies pastorales nouvelles, des formes liturgiques et canoniques plus adéquates laisseront passer le souffle de l'Esprit et annonceront mieux le Seigneur qui vient. Oui, nous sommes des gardiens d'une Tradition ininterrompue mais «Tu envoies ton Esprit et tu renouvelleras la face de la terre» (Ps. 103). La «paradosis» est la loyauté de l'Esprit à lui-même dans des mots nouveaux. «Unité de l'Esprit dans le lien de la paix» sans jamais oublier l'audace, la «parrésia» des enfants

de Dieu, libres dans sa maison. Le conservatisme du peuple chrétien doit être corrigé par une pastorale audacieuse. Le conservatisme peut devenir terreur morale, négligence et inaction coupables. Le comment de la transmission de la même fidélité constitue la vocation du concile et, partant, des commissions qui le préparent. Puisse Dieu nous y guider».

Le Métropolitain de Petra:

«Votre Eminence Président,
Délégués des Eglises orthodoxes autocéphales,

C'est avec émotion, attente et espoir, mais aussi avec le sentiment aigu de notre responsabilité, que nous voici à nouveau dans ce monastère, dans ce vénérable Centre du Patriarcat oecuménique, envoyés par nos Eglises pour exprimer leurs points de vue sur les thèmes inscrits à l'ordre du jour.

Si dans l'allocution que nous avons tenue au plenum de la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire nous déclarions que notre tâche n'était pas aisée, aujourd'hui nous irons jusqu'à dire qu'elle est à prendre très au sérieux, comme une étape décisive, que de plus elle est sujette à des critiques de bonne foi comme de mauvaise foi, et que de manière semblable, en contrepartie des avantages qu'on pourrait en tirer, elle porte en son sein des dangers considérables pour l'unité de l'Eglise.

Nous sommes appelés ici désormais non pas à étudier des thèmes, mais à les introduire au saint et grand Concile le jour où il semblera bon à Dieu de le rassembler, et suivant la manière dont nous engagerons nos Eglises.

La très sainte Eglise de Jérusalem et son Primat en personne nous ont recommandé en synode d'être très circonspects dans les vues que nous exprimerions, de peser en outre les répercussions de la moindre de nos décisions en faisant appel à notre sens des responsabilités, et de prendre en considération les conditions particulières qui marquent la vie de notre Eglise.

Durant l'examen des différents thèmes inscrits à l'ordre du jour, les délégués de l'Eglise de Jérusalem auront l'occasion d'exprimer les vues de leur Eglise avec clarté et en détail.

Et maintenant, en vous transmettant les vœux de Sa Béatitude, notre père et Patriarche Diodore, ainsi que ceux du saint et sacré Synode, et en vous apportant depuis Jérusalem la grâce du très saint et vivifiant Sépulcre du Christ notre Sauveur et des autres très saints lieux sacrés de notre foi, afin qu'ils nous affermissent et nous éclairent dans l'accomplissement de notre mission, nous souhaitons de progresser dans notre tâche avec la certitude d'être conduits sur la voie de la vérité par la toute puissance de Dieu et par l'Esprit très saint que nous avons invoqué à l'ouverture de nos travaux».

Le Métropolitain de Kiev:

«Eminentissime Président,
Eminentissimes frères-évêques,
Honorable Assemblée,

Au nom de Sa Sainteté le Patriarche Pimène de Moscou et de toutes les Russies, du saint synode, des évêques, du clergé, des moines et du peuple de l'Eglise orthodoxe de Russie, je salue du fond du coeur les éminents hiérarques et tous les représentants des Eglises orthodoxes locales, réunis dans ce Centre orthodoxe hospitalier du Patriarcat de Constantinople à Chambésy pour la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire.

Nous sommes certainement unanimes à dire que toutes les réunions panorthodoxes de ce type, consacrées à la préparation du saint et grand Concile de l'Eglise orthodoxe ont une importance très grande dans la vie du plérôme orthodoxe et sont des chaînons importants dans le processus de la préparation du Concile. Mais la présente Conférence nous paraît particulièrement importante, car, étant la deuxième, elle manifeste la continuité de la préparation du Concile et l'approche de sa convocation, si Dieu le veut.

Cependant, nous sommes attristés par le fait que le moment si désiré par nous tous de la convocation du saint et grand Concile sera sans doute retardé à cause de la divergence entre le progrès de la préparation et en même temps l'absence dans ce processus, et notamment à la présente Conférence, de l'ensemble de l'Orthodoxie: absence de l'Eglise autocéphale américaine et de l'Eglise autonome japonaise.

Nous en avons parlé à la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire et à beaucoup d'autres rencontres panorthodoxes et oecuméniques.

Et nous estimons que leur absence cause un grand tort à la préparation du Concile et retarde sa convocation.

Je voudrais relever la particularité de la présente Conférence préconciliaire du fait que les thèmes à l'ordre du jour concernant le jeûne, les empêchements au mariage, le calendrier, la pascalie et le monachisme - bien qu'ils ne doivent pas provoquer chez nous lors de leur discussion imminente de grandes divergences, puisque nous comprenons tous de la même manière leur importance et leur actualité - que ces thèmes, donc, sont néanmoins suffisamment complexes, comme en témoigne l'expérience de chaque Eglise orthodoxe locale. Et précisément cette circonstance liée aux thèmes discutés doit inciter chacun de nous à faire preuve de tact et de compréhension fraternelle envers les positions des autres Eglises locales. Partant, j'espère que cette compréhension mutuelle que nous recherchons, si nécessaire pour la solution des questions relatives aux thèmes - où la pratique des Eglises orthodoxes locales est divergente - va dominer notre Con-

férence. Et cela va nous aider à atteindre et garder l'unité fraternelle sur le chemin qui nous reste à faire dans la préparation du saint et grand Concile de l'Eglise orthodoxe d'Orient.

Avec de tels pensées et sentiments, en saluant encore une fois de tout coeur tous ceux qui se sont rassemblés à cette Conférence, je vous souhaite à nous tous, dans la prière, d'accomplir avec succès la mission qui nous a été confiée par les Eglises - à la gloire de Dieu adoré dans la Trinité et pour le bien de la sainte Orthodoxie».

L'Evêque de Soumadie:

«Eminentissime Président,
Eminences, Révérends, chers Messieurs,

L'Esprit Saint qui inspire l'Eglise du Christ dans le monde présent et «représente l'unique fondement de l'Eglise» nous a réunis des quatre coins du monde orthodoxe pour que nous apportions au trésor de la théologie orthodoxe la contribution de l'époque qui est la nôtre et où le Seigneur veut changer toutes choses.

Rassemblés pour cette Conférence panorthodoxe en tant que membres de l'Eglise orthodoxe — cette Eglise qui porte sur son corps les blessures du Seigneur et qui a bu durant toute la durée de son existence à la coupe de ses souffrances — nous avons perçu hier dans ce sanctuaire «la brise, le souffle divin qui pénètre notre vie, l'enveloppe de feu et d'amour, et la pousse vers l'action divine, en remplissant l'univers de joie et d'espoir».

Tout en restant fidèles à l'enseignement des saints Pères des sept Conciles œcuméniques, nous voulons nous-mêmes transmettre avec clarté le mystère de la théologie aux hommes de notre époque, parce que l'homme est le seul véritable temple de Dieu, et que c'est par l'homme que l'univers entier devient également le temple de Dieu.

En saluant l'assemblée de cette II^e Conférence panorthodoxe préconciliaire de la part de Sa Béatitude le Patriarche Germain des Serbes et de la part du saint et sacré synode de l'Eglise orthodoxe de Serbie, nous invoquons sur elle l'esprit de sagesse, l'esprit de prudence et l'esprit de crainte de Dieu, parce que seul l'Esprit Saint, en tant qu'âme de l'Eglise dans la grâce, nous conduira vers la vie véritable».

Le Métropolitain de Moldavie et Suceava:

«Embrassant dans le Seigneur avec grande joie et amour tous les délégués des Eglises orthodoxes locales soeurs, réunis à Chambésy pour la II^e Conférence panorthodoxe préconciliaire du saint et grand Concile, au nom du saint synode de l'Eglise orthodoxe roumaine, du clergé et des fidèles,

nous adressons un chaleureux salut fraternel à tous les représentants des Eglises orthodoxes.

En même temps, nous saluons les efforts de tous ceux qui travaillent pour la préparation du saint et grand Concile de l'Orthodoxie, dont les décisions répondront aux nécessités spirituelles des fidèles de nos Eglises orthodoxes et apporteront une contribution positive à la réalisation de l'unité souhaitée par *l'ensemble* du monde chrétien.

Nous souhaitons que le Saint-Esprit éclaire, affermisse et guide la conscience des vénérables participants dans la voie de la conservation inaltérée des vérités de foi, du respect des traditions et des régies de notre sainte Eglise orthodoxe, afin de trouver des solutions acceptées par tous et, en parfaite unité, gardant dans toute sa pureté le trésor de notre foi orthodoxe, conduire au salut nos fidèles et servir les idéaux de paix et de bonne entente de l'humanité contemporaine.

Nous sommes convaincus que cette réunion théologique panorthodoxe apporte de précieuses contributions tant à la promotion de l'idéal de l'unité interorthodoxe qu'à la consolidation du climat de confiance, de rapprochement et de collaboration entre les hommes de partout. A notre époque, l'humanité est préoccupée plus que jamais par le souhait d'une meilleure connaissance réciproque et de la mise en pratique de certaines aspirations majeures, comme: la bonne entente, l'harmonie et la paix entre hommes et peuples. C'est un véritable impératif de notre époque, d'autant plus que jamais auparavant la vie de l'humanité n'a été aussi menacée qu'aujourd'hui par le spectre de la mort. La civilisation actuelle et les immenses trésors de culture, d'art, de spiritualité, de conquêtes scientifiques de l'humanité sont en danger d'être anéantis. Et non seulement eux, mais aussi nos vies à nous tous sont menacées par la destruction si l'on n'intervient pas avec fermeté pour empêcher les plans criminels d'une nouvelle guerre.

En tant que représentants des Eglises et servants de notre Sauveur Jésus Christ, qui est venu dans le monde pour «que le monde ait la vie et qu'il l'ait en abondance» (Jn 10, 10), nous avons le devoir d'utiliser toute occasion d'agir pour la défense du plus précieux don de Dieu: la vie. Cette Conférence panorthodoxe donnera, sans doute, une nouvelle impulsion au soutien de la sainte cause de la paix, de la protection de la vie de nos frères de partout, de notre vie même.

Notre sainte Eglise sera représentée à cette réunion par une délégation constituée par Son Eminence le Métropolitite Théoctiste de Moldavie et de Suceava, Son Eminence le Métropolitite Nicolas du Banat, Son Excellence l'Evêque Vasile Tirgovisteanul, vicaire patriarcal, et un conseiller remplaçant le P. Prof. Ene Braniste.

En priant le Seigneur Tout-Puissant de couronner avec un succès plénier les travaux de la IIe Conférence préparatoire du saint et grand Con-

cile, dans l'esprit de la bonne entente et de l'unité de tous les représentants de l'Eglise orthodoxe, nous implorons l'aide et la bénédiction du Père céleste pour que cette Conférence constitue une pierre fondamentale dans l'édification du saint et grand Concile.

+ Iustin

Patriarche de l'Eglise orthodoxe roumaine»

Le Métropolitain de Stara Zagora:

«Votre Eminence - frère Président,
Eminences, Excellences, respectés Pères,
Frères aimés en Dieu,

La grâce de Dieu, par laquelle s'édifie et se renouvelle l'Eglise du Christ, a, une fois encore, dirigé providentiellement nos pas vers cette maison appartenant au saint Patriarcat oecuménique afin de prendre part au travail de la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire, dont la vocation est d'exprimer notre amour fraternel et notre unité de pensée ainsi que notre témoignage orthodoxe commun et un service chrétien efficace en cette époque mouvementée qui est la nôtre, soumise à de nombreuses transformations sociales, spirituelles et morales qui atteignent la société humaine et exigent de nouvelles formes de service et un sens accru de la responsabilité et de la mission de la sainte Orthodoxie dans le monde contemporain.

Au nom de Sa Sainteté le Patriarche Maxime de Bulgarie, des membres du saint synode et de notre délégation, j'ai l'honneur particulier et la joie de vous saluer de tout coeur avec nos prières et nos vœux de *complet succès* dans le travail de cette haute assemblée préconciliaire. Puisse la flamme de son flambeau faire brûler plus intensément encore l'esprit de la conciliarité orthodoxe. Et que sa lumière illumine encore plus avant la voie difficile mais juste et salutaire menant au saint et grand Concile de nos Eglises-soeurs auquel doivent participer toutes les saintes Eglises orthodoxes, sans exception, compte tenu de leur dignité patriarcale.

Notre délégation attribue une grande importance aux questions faisant l'objet de notre Conférence préconciliaire, deuxième dans l'ordre, dont - si Dieu le veut - la formulation finale réussie contribuerait significativement non seulement à préparer, mais aussi à rapprocher le temps béni de Dieu de la tenue du saint et grand Concile panorthodoxe. Nonobstant les nuances possibles en ce qui concerne l'approche et, voire, les critères déterminant les degrés d'importance et la méthode de travail sur les différents thèmes - y compris le thème du monachisme - nous sommes convaincus du désir unanime de résoudre tous les problèmes étant donné qu'ils préoccupent un ou plusieurs membres de l'organisme unique qu'est l'Eglise orthodoxe, sainte, apostolique et conciliaire. Orientons-nous donc aussi selon ces buts lors de

la détermination des marques de *l'actualité de la thématique* qui influencent le résultat final du Concile et les bons résultats de la mission ultérieure de la sainte Eglise orthodoxe dans le monde actuel, complexe et diversifié.

Si, à l'appel du saint apôtre, nous écoutons la voix de l'amour chrétien qui ne se réjouit pas de l'injustice, mais se réjouit de la vérité (I Cor 13, 1-6) et agissons en tout au nom du Seigneur, cette rencontre fera naître de nouveaux fruits bénis d'unité de pensée et de collaboration, et s'affirmer plus encore l'amour fraternel réciproque.

Conservons donc l'unité de l'esprit par le lien de l'amour (Eph 4, 3), mais renforçons l'amour de Dieu, l'amour de l'homme et la force de la sainte Orthodoxie, afin que l'on croie et sache que nous sommes les vrais disciples du Seigneur et les bâtisseurs de Son royaume de justice et de vérité (Jn 13, 35).

Telles sont les instructions du saint synode de l'Eglise orthodoxe bulgare données à notre délégation pour cette Conférence préconciliaire. Telles sont aussi les pensées dans nos esprits et nos cœurs que nous ouvrons avec amour devant cette honorable assemblée de hauts représentants des Eglises orthodoxes-soeurs locales.

Et que la grâce du Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu le Père et la communion du Saint-Esprit soient avec vous tous, frères (II Cor 13, 13). Amen».

Le Métropolitain de Paphos:

Eminentissime Président,

Nous célébrons nous aussi de tout coeur le Dieu infiniment bon et nous lui rendons grâce avec ferveur de nous avoir accordé de venir représenter, parmi nos confrères ici présents, la très sainte Eglise de Chypre, en cette IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire convoquée par Sa Sainteté le Patriarche oecuménique, et sur l'avis unanime de Leurs Béatitudes les Primats des autres très saintes Eglises orthodoxes locales, afin qu'elle examine, selon la procédure fixée par la IVe Conférence panorthodoxe, «parmi les dix thèmes sélectionnés en définitive, les trois qui ont fait l'objet d'une élaboration attentive de la Commission interorthodoxe préparatoire».

Le saint synode de l'Eglise de Chypre, par la voie du Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile de notre sainte Eglise orthodoxe, a déjà soumis ses propositions concernant le premier thème inscrit à l'ordre du jour, à savoir «la réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne conformément aux exigences de l'époque actuelle». Et je me ferai moi-même le porte-parole de mon Eglise sur le deuxième thème, «les empêchements au mariage», et sur le troisième, «le calendrier commun», quand ils seront portés à la discussion dans cette Conférence.

Nous saluons avec joie et embrassons avec un amour sincère les éminentissimes hiérarques, les révérends pères et les professeurs, délégués des Eglises orthodoxes soeurs. De même, nous vous transmettons à tous le salut et le baiser de l'amour du Primat de notre Eglise, l'Archevêque Chrysostome, de nos autres confrères hiérarques et de tous les fidèles de l'Eglise de l'Apôtre Barnabé qui suivent les travaux de cette Conférence pan-orthodoxe avec un intérêt sincère.

Par la même occasion, nous voudrions vous assurer que nous travaillerons avec toutes nos forces corporelles et spirituelles et dans un esprit de concorde, aussi bien envers vous, saint Président, qu'envers les autres très honorables représentants, pour mener à bonne fin les travaux de la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire qui ont débuté hier.

Sa Sainteté le Patriarche oecuménique, dans sa lettre du 1er mars de cette année, par laquelle il incitait les Primats des Eglises orthodoxes à la convocation de cette Conférence, a écrit les mots suivants: «Au siècle qui est le nôtre, le monde, confronté aux troubles de toutes sortes, aux chagrins et aux épreuves diverses, et à la peur de l'avenir, aspire profondément au salut. Et nous sommes appelés en tant qu'Eglise à l'annoncer et à en faire témoignage». Partageant pleinement la conviction de Sa Sainteté, et prêts à répondre de tout coeur à son appel, nous ferons tout notre possible pour «proclamer également par cette Conférence l'Evangile du Christ et dispenser l'espoir, la joie et la paix en vue du salut, comme l'a voulu le Père avec le Fils et le Saint Esprit».

En joignant, enfin, nos vœux et nos prières aux vôtres pour la réalisation de l'aspiration commune de toutes les Eglises orthodoxes soeurs, qui est «de nous être accordé d'être rassemblés en saint et grand Concile au plus vite», nous demandons de tout coeur au Bâtitseur céleste et Gouverneur de l'Eglise d'éclairer, de fortifier et de guider nos pensées, nos desseins et nos travaux, pour Sa gloire et pour le bien de Sa très sainte Eglise».

Le Métropolitte de Kitros:

«Eminentissime Président,

A la suite du télégramme de Sa Béatitude l'Archevêque d'Athènes et de toute la Grèce, dont il a été fait lecture précédemment, la délégation de l'Eglise d'éclairer, de fortifier et de guider nos pensées, nos desseins et nos de salutation suivant à cette IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire ici rassemblée:

Eminentissime Président,

Eminentissimes et très honorables délégués
des saintes Eglises orthodoxes,

Nous saluons fraternellement et de tout coeur, au nom de l'Eglise

orthodoxe de Grèce et en notre propre nom, la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire réunie au Centre orthodoxe patriarcal de Genève.

Nous portons un regard attentif et plein d'espoir sur cette Conférence, rassemblée en une époque où le monde entier est en crise, car nous avons la certitude que les délégués des Eglises orthodoxes de la terre entière, délibérant dans le Saint-Esprit de thèmes touchant à des questions vitales de la vie chrétienne, contribueront à l'essor de l'Eglise et à la fructification de ses membres par leurs propositions et suggestions aimables à Dieu, et fondées sur l'Écriture sainte et la Tradition sacrée et indestructible.

C'est pourquoi, appelant sur vous tous, vénérables et chers frères, le souffle du Saint-Esprit, nous accordons le tribut d'honneur et d'amour qui leur est dû et nous adressons un baiser fraternel dans le Seigneur à tous les très saints Patriarches et Archevêques qui sont à la tête des saintes Eglises orthodoxes et, unis avec eux dans l'Esprit, nous prions le Seigneur d'un même élan de vous insuffler à tous, participants à la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire, l'esprit de sagesse et de compréhension, afin que d'un même esprit et d'un même cœur nous soyons les vrais phares de la vérité, pour la gloire de Dieu et le bien de la sainte Eglise orthodoxe».

Le Métropolitain de Gdansk et Bialystok:

«Eminentissime Président,
Eminences, Excellences, chers frères,

L'Eglise orthodoxe de Pologne, avec à sa tête son Primat le Métropolitain Basile de Varsovie, envoie à cette sainte Conférence en l'Esprit Saint son salut, disant: «Paix à vous! le Christ est parmi nous; il l'est et le sera!»

Nous sommes réunis en IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire afin d'examiner ensemble les questions importantes de la vie pratique de notre Eglise. Nous tous, ainsi que le peuple de Dieu, attendons la résolution des importants problèmes de la vie ecclésiale liés au mariage, au jeûne, au calendrier et, aussi, à la vie monastique. Chaque Eglise locale – vivant dans les conditions qui lui sont connues et au milieu de problèmes propres – les vit à sa manière. Cependant, ici, lorsque nous sommes rassemblés, ensemble nous représentons le Corps unique du Christ. Il nous est indispensable de trouver un point de vue et un regard communs sur la solution de ces problèmes, afin qu'à travers nous transparaissent «l'unité de l'esprit dans l'union de la paix», conformément à l'enseignement patristique de l'Eglise ancienne et indivise.

L'amour de l'Eglise nous oblige à témoigner de la plénitude de notre foi, selon la parole de l'apôtre: «être tout pour tous» (I Cor 9, 22). Dans nos travaux, c'est en la force de l'Esprit Saint, vivant dans l'Eglise et nous conduisant tous, que nous plaçons notre espoir. Les faits montrent que

l'Orthodoxie, où qu'elle soit, est couronnée par le martyre pour la vérité du Seigneur. De même, il est souhaitable de mener notre travail présent sur les thèmes étudiés dans cet esprit. Là est également la garantie de notre avenir. Le martyre de nos frères nous oblige à l'unité de pensée, même si nous nous trouvons au milieu de nombreuses difficultés.

De cette façon nous témoignerons de la vérité de l'Orthodoxie. Le critère de la prise de conscience de notre unité est la conscience d'un repentir ecclésiologique dans l'esprit des paroles de l'apôtre «car, quand je suis faible, c'est alors que je suis fort» (II Cor 12, 10). Cette prise de conscience doit être à la base de toutes les positions théologiques sur la vérité de l'Eglise. Notre but est de glorifier Dieu et non les hommes. Et, pour cela, le degré de notre repentir chrétien sera toujours égal au degré de la vérité et de l'amour humains, à la capacité de se comprendre mutuellement, non seulement sur un plan extérieur et organisationnel, mais aussi authentique.

Notre compréhension mutuelle et notre unité doivent se développer pneumatologiquement, par notre foi commune en Christ. L'unité de la sainte Eucharistie, de l'action de grâces, l'unité millénaire de la foi doivent être considérées non pas à partir de notre égoïsme personnel — obscurci de plus par nos injustices — mais à partir de «l'intelligence du Christ».

L'infailibilité des conciles, convoqués et mus par l'Esprit, ne peut contredire l'infailibilité des âmes qui constituent l'Eglise et vivent dans l'Esprit Saint. La parole charismatique du hiérarque de l'Eglise, comme la vie entière des croyants manifeste la foi. L'Eglise a la vocation de confesser infailiblement la foi aussi bien à travers le dernier des fidèles qu'à travers le premier des hiérarques. C'est par son corps tout entier que l'Eglise doit briller et se manifester. Les principes ecclésiologiques de la conciliarité et de la personne sont, en l'Esprit Saint, égaux en dignité. L'Eglise dans le monde s'étend et se protège *synergiquement* dans l'Esprit, à travers la kénose de son amour pour Dieu, son auto-crucifixion, dans l'obéissance à Sa volonté. La vérité et la force ne se trouvent pas dans telles ou telles circonstances mais dans le Dieu vivant, lui-même, qui devient homme. L'Esprit de *l'économie* de l'Eglise de Dieu exige maintenant des Eglises un «épuiement théologique» une «*kénose* ecclésiologique» en vue d'une réception plus grande de l'Esprit de Dieu.

Aujourd'hui comme jamais les chrétiens orthodoxes et les Eglises orthodoxes éprouvent le besoin d'une entraide réciproque prête aux sacrifices. Et il semble que l'un des buts de notre réunion réside bien en cela. Voilà pourquoi il est dommage que toutes les Eglises orthodoxes ne soient pas invitées à participer à notre Conférence.

Faisant part de ces réflexions à cette sainte Assemblée, les représentants de l'Eglise orthodoxe polonaise désirent apporter leur contribution à l'oeuvre commune de la sainte Orthodoxie - précisément dans cet esprit.

C'est avec les mêmes sentiments que nous souhaitons à nos frères qui participent à la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire l'abondance de la grâce du Saint Esprit dans leurs travaux afin d'édifier le Corps du Christ».

L'Archevêque de Shkondidi:

«Au nom du Patriarcat de Géorgie nous vous saluons et vous félicitons à l'occasion du début de la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire.

Nous comprenons la nécessité et l'importante signification de la tenue de cette Conférence ainsi que du futur grand Concile. Pour cette raison nous estimons nécessaire de nous rassembler avec l'amour qui nous fut légué par le Christ et de résoudre ainsi les problèmes actuels de l'Orthodoxie.

Nous, aussi, avons entrepris ce voyage lointain dans ce but, afin d'apporter notre contribution — toujours dans l'esprit de la paix du Christ — à l'oeuvre commune.

Cependant, il ne nous est pas possible de cacher la douleur qui serre notre coeur quand, comme toujours et cette fois encore, on ignore la dignité de notre Eglise à l'histoire pourtant presque bimillénaire.

Au mois de juillet de cette année, Sa Sainteté et Béatitude le Catholicos-Patriarche Elie II et le saint synode du Patriarcat de Géorgie ont envoyé une lettre à Sa Sainteté le Patriarche de Constantinople Dimitrios 1er et au saint synode du Patriarcat de Constantinople. Dans cette lettre nous relevions avec douleur la position injuste de Constantinople envers notre Patriarcat dans la question des diptyques. Une copie de cette lettre fut envoyée à tous les Primats des Eglises autocéphales.

Nous exprimons l'espoir que cette attitude injuste vis-à-vis du Patriarcat de Géorgie cessera. Mais, jusqu'au règlement définitif de cette question, les représentants de notre Patriarcat ne sauraient occuper — même temporairement — les places qui leur sont injustement proposées; pour cette raison nous prenons place non pas selon les diptyques mais séparément.

Tout le monde sait que le bon déroulement de cette Conférence, des autres rencontres semblables, ainsi que du grand Concile dépend aussi de la solution juste de toutes les questions en suspens entre les Eglises. C'est, nous l'espérons, ce vers quoi le Patriarcat de Constantinople et les autres Eglises-soeurs tendront, afin que le futur Concile ne soit pas une cause de divisions.

Une fois encore nous vous saluons tous à l'occasion du début de cette Conférence et souhaitons le succès à notre assemblée».

Le Métropolitain de Prague et de toute la Tchécoslovaquie:

«Eminentissime Président, bien-aimé en Christ,

Saints Evêques, chers Pères et Frères en Christ,
Délégués à la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire,

Permettez-moi, au nom du saint synode, en mon nom personnel, au nom du clergé et du plérôme de notre Eglise de Tchécoslovaquie, de vous vous saluer cordialement, vous tous réunis en ce saint lieu au nom du Seigneur, à la poursuite de ce but élevé qu'est le bien de la sainte Eglise orthodoxe.

Me trouvant ici parmi les représentants de tant de saintes Eglises, je ressens une très grande joie spirituelle à cause de cette heureuse possibilité de vous saluer non pas à travers des documents, mais de vous témoigner face à face et à coeur ouvert notre amour et respect fraternel, et vous exprimer personnellement notre salutation cordiale et celle de notre délégation.

Sans doute, savons-nous tous très bien pour quelle oeuvre importante nous nous sommes rassemblés conformément à l'initiative sacrée de Sa Sainteté Dimitrios Ier, Archevêque de Constantinople et Patriarche oecuménique. Nous nous sommes rassemblés pour discuter — avec l'aide de la grâce de l'Esprit Saint — une certaine partie des thèmes qui dans leur ensemble seront présentés à la décision synodale — si Dieu veut — du saint et grand Concile orthodoxe. Le concile oecuménique ne s'est pas réuni depuis longtemps, et pendant ce temps de nombreuses questions brûlantes se sont accumulées, qui doivent être tranchées par une décision conciliaire, pour que les saints canons de l'Eglise ne soient pas arbitrairement transgressés ni que soient ainsi altérés le principe de la sainte Orthodoxie et sa pureté originelle.

Lors des Conférences préconciliaires précédentes, les délégués étaient guidés par les canons de l'Eglise et par la Révélation divine — la présente Conférence s'en tiendra également à ce principe. Mais ne nous taisons pas non plus sur les besoins actuels de l'Eglise. Et ils sont plus que nombreux.

Hier, nous avons prié ensemble le Donateur de tout bien, notre Seigneur, pour le succès de notre travail, pour qu'il nous envoie l'aide céleste, afin qu'elle nous unisse «dans l'unité de l'esprit et l'union de la paix».

Pour que nous nous en retournions d'ici la joie dans l'âme vers les enceintes sacrées de l'Eglise du Christ, avec des résultats encourageants de cette IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire, et que nous réjouissions ainsi nos évêques, le clergé et nos pieux fidèles. Ils prient sans cesse pour nous et désirent ardemment des résultats positifs, que nous aussi essayons d'atteindre.

En terminant ce message, je dis ma reconnaissance à Son Eminence le Métropolitte Méliton et au Secrétaire des Conférences préparatoires du Concile, Son Eminence le Métropolitte Damaskinos, pour le travail qu'ils ont accompli et pour le télégramme très inspiré adressé à toutes les Eglises, qui

participent à cette sainte Conférence. Tous, dans la prière, nous demandons avec le saint psalmiste: «Le Seigneur donnera la force à son peuple, le Seigneur bénira son peuple dans la paix».

Le Métropolite d'Helsinki:

«Eminentissime Président, bien aimé en Christ,
Vénérables frères,

J'ai la joie et l'honneur de vous transmettre le salut cordial et les vœux de l'Eglise orthodoxe de Finlande et de son Primat, Son Eminence l'Archevêque Paul de Carélie et de toute la Finlande.

En tant que délégué d'une petite Eglise, je n'ai assurément pas de leçon à donner aux autres vénérables participants, délégués d'Eglises anciennes et importantes. Je me permets cependant de souligner l'importance de nos travaux en rappelant que nos fidèles, ainsi que le peuple de Dieu aux quatre coins du monde, fixent sur notre Conférence un regard plein d'espoir et d'attente. Et non seulement le peuple orthodoxe, mais aussi l'ensemble des chrétiens, qui tous en attendent des résultats positifs. Et si cette Conférence n'aboutit pas à des résultats positifs, cela vaudra dire aux yeux du monde, et plus encore du peuple orthodoxe de Dieu, qu'il n'y a plus d'espoir certain pour la réussite du futur saint et grand Concile.

Espoir ou découragement pour le peuple de Dieu vont dépendre de la bonne marche de nos travaux. L'Eglise du Christ n'a que faire des innovations. Mais nous, nous avons besoin d'un renouveau spirituel et pratique, et d'un regain d'énergie pour le bien de l'essence de la tradition et de la vie de l'Eglise dans le monde d'aujourd'hui. Et ceci en parfaite harmonie avec l'esprit de la tradition et la vérité de l'Evangile, et surtout dans un véritable esprit conciliaire.

Eminentissime Président,
Vénérables frères,

Voilà en quelques mots ce que je voulais exprimer ici, avec humilité et respect, en vous transmettant les respects et les salutations chaleureuses des Orthodoxes de Finlande, à vous vénérables membres de cette IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire».

Le Président: Et maintenant, je prie le Secrétaire pour la préparation du saint et grand Concile de bien vouloir présenter à cette assemblée le dossier des thèmes inscrits à l'ordre du jour de cette IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire.

Le Secrétaire:

«Vénéré Président,

En premier lieu, pour ce qui concerne les questions à l'ordre du jour de la II^e Conférence panorthodoxe préconciliaire, je voudrais vous donner, dans le but de vous faciliter la tâche, les éléments informatifs suivants. Comme vous le savez, ces questions, c'est-à-dire (a) la réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne conformément aux exigences de l'époque actuelle, (b) les empêchements au mariage, et (c) la question du nouveau calendrier, figurent dans la liste des dix thèmes à l'ordre du jour du saint et grand Concile établie par la I^{ère} Conférence panorthodoxe préconciliaire (Textes, procès-verbaux de la I^{ère} Conférence panorthodoxe préconciliaire, in *Synodica III*, p. 114):

1. Réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne conformément aux exigences de l'époque actuelle

Vous n'êtes pas sans savoir que le rapport introductif de la Commission interorthodoxe préparatoire (1971) s'est fondé, d'une part, sur l'étude théologique préparée par l'Eglise de Serbie et, d'autre part, sur les amendements proposés par l'Eglise de Chypre et de Tchécoslovaquie (Procès-verbaux de la Commission interorthodoxe préparatoire, Chambésy-Genève, 1973, p. 64).

Ce texte est inclus dans le dossier qui est entre vos mains. Vous le trouverez dans des versions grecque, russe, française et anglaise.

De plus, lors de la I^{ère} Conférence panorthodoxe préconciliaire, les délégations des Eglises d'Antioche, de Serbie, de Bulgarie, de Chypre, de Grèce et de Pologne (Episkepsis, No 163/1.3.1977) ont fait savoir au Secrétariat qu'elles avaient l'intention d'étudier ce thème et de soumettre ensuite le fruit de leur travail à l'élaboration panorthodoxe approfondie comme une contribution strictement scientifique et non pas comme une opinion ecclésiale officielle; cela afin de préserver la liberté du dialogue interorthodoxe (cf. *Synodica III*, p. 115).

Des rapports susmentionnés, ceux des Eglises d'Antioche, de Chypre et de Pologne, ainsi que la partie du Protocole No 27 de la réunion du saint synode de l'Eglise de Bulgarie du 20 décembre 1974, consacrée à ce même sujet, se trouvent également dans votre dossier.

Je voudrais noter que l'Eglise de Serbie a souligné que sa position sur cette question a déjà été exprimée dans son rapport introductif, qui fut la base principale de la formulation du point de vue orthodoxe commun par la Commission interorthodoxe préparatoire.

II. Empêchements au mariage

Le rapport introductif de la Commission interorthodoxe préparatoire sur cette question, également inclus dans votre dossier, a été rédigé sur la base des études envoyées par les Eglises de Russie et de Grèce et des remarques des Eglises de Serbie, de Roumanie, de Bulgarie, de Chypre, de Pologne et de Tchécoslovaquie (Procès-verbaux de la Commission interorthodoxe préparatoire, p. 53).

Les Eglises de Chypre et de Grèce ont pris en charge, lors de la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire, d'élaborer cette question.

Vous trouverez également l'étude de l'Eglise de Chypre envoyée récemment au Secrétariat ainsi que la partie du protocole sus-mentionné de la réunion du saint synode de l'Eglise de Bulgarie consacrée à cette question.

III. La question du nouveau calendrier

La Commission interorthodoxe préparatoire a mis au point son rapport introductif sur cette question après avoir pris en considération les études des Eglises de Russie et de Grèce, de même que les observations des Eglises de Roumanie, de Bulgarie, de Chypre et de Tchécoslovaquie (Procès-verbaux de la Commission interorthodoxe préparatoire, p. 58). Vous trouverez ce texte joint aux autres rapports introductifs de la Commission interorthodoxe préparatoire.

D'autre part, sur la question du calendrier, votre dossier contient les rapports des Eglises de Bulgarie, de Grèce et de Pologne parvenus à ce jour au Secrétariat. L'Eglise d'Alexandrie qui, durant la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire, s'était chargée de présenter une étude de la question (Episkepsis, No 163/1.3.1977), ne l'a pas fait jusqu'à ce jour. Peut-être, jugea-t-elle cela superflu, étant donné qu'en ce qui concerne le nouveau calendrier, la méthodologie préparatoire fixée en commun par toutes les Eglises orthodoxes en vue d'étudier les thèmes du saint et grand Concile fut respectée. C'est probablement dans le même sens qu'il faudrait interpréter le fait que l'Eglise de Grèce s'est abstenue d'envoyer ses rapports sur le jeûne et les empêchements au mariage.

IV. La question de la célébration commune de Pâques par tous les chrétiens le même dimanche

Quant au problème spécifique de «l'examen de la célébration commune de Pâques par tous les chrétiens le même dimanche», la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire a décidé que ce problème devrait être

étudié en profondeur et, dans ce but, a confié au Secrétariat pour la préparation du Concile la charge de réunir un Congrès de spécialistes (cf. *Synodica III*, pp. 117 et 119). Les procès-verbaux et les textes de ce Congrès, organisé par le Secrétariat et tenu du 28 juin au 3 juillet 1977, sont publiés intégralement dans *Synodica V*, et sont déjà entre vos mains.

La présente Conférence sera informée en plenum sur ce sujet par le Secrétariat.

V. La définition de normes futures en vue du sacre d'évêques choisis parmi les moines simplement rasophores, et non uniquement parmi ceux qui ont reçu le grand schème

La Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire, prenant en compte l'appel de la délégation de l'Eglise de Bulgarie affirmant que cette question est d'une importance vitale tant pour son existence actuelle que pour son avenir, a accepté — à titre exceptionnel — le renvoi de cette question à la Conférence panorthodoxe préconciliaire suivante pour examen et décision. Il fut donc demandé aux Eglises locales de procéder à son examen et à l'Eglise de Bulgarie de fournir une étude. La documentation envoyée au Secrétariat devait être présentée à la prochaine Conférence panorthodoxe préconciliaire (cf. *Synodica III*, pp. 114-115).

En résumé, votre dossier contient donc l'étude de l'Eglise de Bulgarie qui, dès sa réception, fut transmise par le Secrétariat — ainsi que cela se devait — à toutes les Eglises orthodoxes locales.

D'autre part, une nouvelle étude sur ce même sujet, apportée par la délégation bulgare, vous a été distribuée ce matin».

Le Président remercie S.E. le Secrétaire pour sa présentation et poursuit: Vénérables participants, nous allons aborder maintenant ce qui constitue l'essentiel de nos travaux, c'est-à-dire l'examen successif des différents thèmes inscrits à l'ordre du jour de cette Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire. Je crois utile qu'ici, en séance plénière, puissent s'exprimer certaines réflexions d'ensemble sur ces thèmes, avec la brièveté qui convient. Leur étude plus approfondie, qui ne peut être menée en séance plénière, sera le fait des différentes commissions, comme nous en avons l'habitude aux conférences panorthodoxes. Par conséquent, que tous ceux qui désirent prendre la parole pour exprimer des vues d'ensemble le fassent maintenant, de manière à ce que les commissions puissent tenir compte de l'esprit général de notre Assemblée.

Pour introduire la discussion d'ensemble sur les thèmes examinés, en ma double qualité de chef de la délégation du Patriarcat oecuménique et, de ce fait, président de notre Conférence, je juge utile de préciser ce qui suit: Ni

à l'un, ni à l'autre de mes titres, je ne me permettrai d'influencer l'un des participants ou l'assemblée, ici présente dans son entier, en faveur de quelque opinion que ce soit. Bien au contraire, je remplirai mon devoir, comme je l'ai souligné, hier, qui est de préserver la liberté d'expression de chacun et de faire régner la bonne entente dans l'échange des différentes opinions. Et de tout faire afin qu'en résulte l'unanimité orthodoxe.

Bien sûr, le Patriarcat oecuménique inscrit ses vues sur les différents thèmes, donnés à l'ordre du jour de la Conférence, dans un cadre à l'intérieur duquel les confrères de ma délégation prendront part aux discussions, aussi bien en séance plénière que dans les commissions.

Toutefois, en tout humilité, en ma double qualité, évoquée précédemment, de porteur de l'esprit de la sainte et grande Eglise du Christ et de porteur de l'expérience des précédentes conférences panorthodoxes, il me faut dire que, dans l'exercice de mes fonctions, je me propose de respecter la tradition orthodoxe, qui sait user aussi bien de la rigueur et de l'acribie là où elles s'imposent que de l'économie là et dans la mesure où il y a lieu d'en user.

M'efforçant, dans cet esprit, de garder une oreille attentive aux avis émis de toutes parts sur les thèmes qui nous occupent — que ces avis viennent du coeur ou qu'ils soient dictés par les impératifs de la réalité — m'efforçant également de collaborer en harmonie avec l'esprit général qui soufflera sur cette Conférence, j'aurai un double but: éviter d'une part que la discussion de certains problèmes n'aboutisse finalement à en créer de nouveaux, ce que personne ne désire, j'en suis sûr, mais également faire tout mon possible pour que nous débouchions sur la meilleure des solutions possibles, compte tenu des conditions présentes et dans la limite de nos moyens, et qui soit l'expression de la conscience commune de l'Eglise. J'ouvre maintenant la discussion d'ordre général sur les différents thèmes. Nous commencerons par le thème des empêchements au mariage. Sur sa demande, je donne la parole à S.E. le Métropolitain de Kiev.

Le Métropolitain de Kiev: Avant d'entrer dans des questions de détail, j'aimerais revenir à la question de la valeur des documents que nous avons sous les yeux. Nous le savons bien, la tâche de la Conférence consiste à préparer un texte définitif qui sera présenté au futur saint et grand Concile. Ce qui revient à dire que les textes qu'on nous a soumis ne peuvent avoir ni le caractère ni la signification de décisions ou de solutions définitivement admises, mais seulement le caractère de simples propositions ou recommandations au saint et grand Concile. Je désire soulever ce point pour la raison suivante: nous usons d'une terminologie erronée qui pourrait jeter le trouble dans le sein d'un grand nombre d'Eglises orthodoxes. De ce fait, par précaution, et en accord avec ce qu'a dit S.E. le Métropolitain de Petra dans son discours introductif, je crois qu'il serait bon de nous mettre bien d'accord sur ce

point: les textes que nous adopterons en définitive auront le caractère de propositions, c'est-à-dire de recommandations écrites pour le saint et grand Concile.

Le Président: Très certainement. Les travaux qui seront accomplis ici sur les thèmes à l'étude, de même que les autres travaux élaborés sur la base des conclusions de la Commission interorthodoxe préparatoire, ne seront que des textes introductifs pour le saint et grand Concile. Quand les étapes de la préparation du Concile ont été fixées au niveau panorthodoxe, après mûre réflexion et à grand-peine, il a été décidé de procéder à un travail préparatoire fouillé, en confiant l'étude de chaque thème à une ou plusieurs Eglises orthodoxes, puis de confier à la Commission interorthodoxe préparatoire la tâche d'élaborer un point de vue orthodoxe unitaire sur chacun des thèmes, et de faire intervenir en troisième lieu la décision de la Conférence panorthodoxe préconciliaire, laquelle aurait pour tâche de formuler de manière définitive le texte à soumettre au saint et grand Concile. Il s'agit bien de propositions ad *referendum* au Concile, seul habilité à prendre la décision finale.

Pourtant, en nous prononçant dans un sens ou l'autre, nous prenons bel et bien une *décision*. Cette Conférence, en tant que corps responsable et représentatif de toute l'Eglise orthodoxe, constituée de délégués officiels des Eglises, décide elle-même du renvoi ou non d'un texte au saint et grand Concile. Et cette décision revient à la Conférence panorthodoxe préconciliaire. Il ne s'agit pas d'une décision du Concile, elle n'engage même en rien le Concile, puisque celui-ci peut tout aussi bien accepter telle quelle la proposition qui lui est soumise que la revoir de fond en comble. Nous-mêmes, en vertu de la procédure acceptée à l'unanimité en notre sein, nous avons le devoir et la mission de préparer des propositions sur chaque thème et de décider, si bon nous semble, de les transmettre au saint et grand Concile.

Le Métropolite de Myra: Emin. Président, j'avais l'intention de parler des empêchements au mariage, comme vous nous y avez vous-même invités et comme le prescrit l'ordre du jour. Mais je ressens le besoin d'adresser mes remerciements à S.E. le Métropolite de Kiev, tout comme à vous, pour les explications que vous nous avez données concernant la procédure. Lors de la IV^e Conférence panorthodoxe, chaque organe interorthodoxe a reçu clairement sa mission, et cela à toutes les étapes. Dans les décisions de cette même Conférence, il est dit clairement que les Eglises doivent préparer leurs propositions, que celles-ci doivent être envoyées à la Commission interorthodoxe préparatoire pour y recevoir une première formulation — ce qui a été fait à ce jour — et que ce texte d'inspiration interorthodoxe doit ensuite être soumis à la Conférence panorthodoxe préconciliaire. Celle-ci examine et prend une décision, en considérant si l'étude sortie de la Commission interorthodoxe préparatoire est satisfaisante ou non, et

si elle s'en trouve satisfaite et que le texte lui semble convenir, elle lui donne sa bénédiction, elle le reconnaît et l'accepte, et par conséquent le transmet alors au saint et grand Concile, comme dossier devant être soumis à un vote final. Ce qui signifie qu'une Conférence préconciliaire qui n'est pas satisfaite du travail accompli peut demander une révision, une nouvelle recherche, un réexamen, voire même une reformulation complète du texte si nécessaire. Je crois qu'après ce que vous avez dit, Emin. Président, il s'avère clairement que nous pouvons parler de décisions, non pas qu'elles décident du contenu futur des textes qui engageront les Eglises, mais dans la mesure où d'elles dépend l'envoi de ces textes au saint et grand Concile. C'est sur ce point que nous allons nous prononcer en tant que délégués plénipotentiaires de nos Eglises face à ces textes. Et se prononcer veut dire ici décider.

Le Président: LL.EE. les Métropolités de Carthage, de Stara Zagora et de Kitros ont demandé la parole. Je passe la parole à S.E. le Métropolitte de Carthage.

Le Métropolitte de Carthage: Emin. Président, je ne voudrais pas répéter ce qui a été dit par vous-même et par S.E. le Métropolitte de Myra sur la nature de la tâche qui nous incombe. Vous avez indiqué avec clarté dans votre discours introductif d'aujourd'hui que notre Conférence panorthodoxe aurait à examiner concrètement et systématiquement les thèmes qui nous sont présentés, à les étudier et à prendre des décisions en leur donnant leur formulation définitive sous forme de propositions. Nous nous fourvoyons, à mon avis, en voulant discuter du sens des décisions que nous allons prendre et qui ne sont que la décision de soumettre des propositions sur les thèmes au saint et grand Concile. Permettez-moi d'ajouter que pour l'examen des trois thèmes principaux, ainsi que du quatrième qui a fait l'objet d'une demande de l'Eglise de Bulgarie, il faut garder à l'esprit que nous discuterons sur des textes existants, préparés par la Commission interorthodoxe préparatoire, et sur lesquels nous aurons à nous prononcer et à prendre une décision.

Le Président: Dans le but précis d'éviter tout doute et toute incertitude à ce sujet, j'ai pris soin de faire préparer un texte décrivant la procédure de préparation du saint et grand Concile, telle qu'elle est mentionnée dans les procès-verbaux officiels des précédentes conférences panorthodoxes. Ce texte se trouve également dans le dossier qui vous a été remis. La parole est à S.E. le Métropolitte de Stara Zagora.

Le Métropolitte de Stara Zagora: Emin. Président, la délégation de l'Eglise orthodoxe de Bulgarie aimerait vous exprimer sa reconnaissance, à vous et à ceux qui avez pris la parole, pour les explications qui ont été données sur le thème effleuré par S.E. le Métropolitte de Kiev. Car il a lui-même touché à un point important de la procédure, lequel ne change rien à la nature même de la décision de la Commission interorthodoxe préparatoire.

qui a préparé les textes que nous avons sous les yeux sur la base des études que les Eglises lui ont soumises. La question ici concerne la formulation qui pourrait également créer une grande confusion au sein de l'Eglise orthodoxe avant même que ne soit convoqué le saint et grand Concile, lequel aura à prendre une décision sur ces thèmes. Cette Conférence doit préparer les thèmes pour le Concile et ceux-ci, comme on l'a fait remarquer, sont d'une importance capitale pour la vie des Eglises orthodoxes locales. Notre Conférence est suivie aussi bien par les saints synodes et le clergé de nos Eglises que par les organisations internationales et par l'ensemble du monde chrétien, et il est possible que parviennent à la presse certaines opinions exprimées ici. La proposition de S.E. le Métropolitte de Kiev a précisément pour but d'éviter d'aboutir à des conclusions erronées qui, colportées par les mass-media, pourraient mener à la confusion parmi les fidèles orthodoxes. Par conséquent, à mon avis, l'emploi du mot «décision» peut causer des problèmes. L'emploi du mot «proposition» ne changera rien à la nature des décisions qui seront prises, et c'est pourquoi notre délégation suggère d'avoir recours à ce mot, qui décrit exactement le sens de ces décisions, et évite ainsi des situations indésirables. Si nous conservons le mot «décision», nous en viendrons fatalement à créer des problèmes. La question est d'importance vitale. De ce fait, l'Eglise orthodoxe de Bulgarie appuie la proposition avancée par S.E. le Métropolitte de Kiev.

Le Président: Je m'adresse à S.E. le Métropolitte de Stara Zagora. Premièrement, la proposition qui sera établie par cette Conférence pan-orthodoxe préconciliaire pour être soumise au saint et grand Concile, fait-elle, oui ou non, l'objet d'une décision ici même? Et, en second lieu, en ce qui concerne le thème particulier de l'Eglise de Bulgarie, sur lequel nous avons à décider ici, allons-nous l'intituler simplement «proposition»? Renoncerons-nous à utiliser le terme de «décision»? Après nos discussions en séance plénière et nos travaux en commissions, à quoi allons-nous aboutir? A une décision, à choisir ceci ou cela. La conclusion de ces travaux ne sera-t-elle pas une décision? Notre conclusion sur la requête de l'Eglise de Bulgarie ne constituera-t-elle pas une décision? Je prie S.E. le Métropolitte de Stara Zagora de me répondre.

Le Métropolitte de Stara Zagora: Je vous remercie de me poser cette question et je me vois contraint d'y répondre. La IIe Conférence pan-orthodoxe préconciliaire a pour tâche d'étudier certains thèmes et d'aboutir à des conclusions définitives qu'il convient d'intituler «propositions de la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire au saint et grand Concile». Et cela en ce qui concerne les trois thèmes. Pour ce qui touche au thème particulier qui préoccupe notre Eglise, celui du monachisme, il sera discuté ici, et la Conférence aura à prendre des décisions qui devront guider notre Eglise et les autres Eglises locales.

Le Président: On en tire donc la conclusion que pour ce qui concerne le thème de l'Eglise de Bulgarie – et ainsi se confirme également la décision de la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire – la présente Conférence aura à prendre une *décision* définitive qui engagera aussi cette Eglise. De même il découle de votre réponse que les propositions que la Conférence panorthodoxe adressera au saint et grand Concile sont tout naturellement les résultats de ses décisions.

Le Métropolite de Kitros: Emin. Président, en rapport avec la question soulevée par S.E. le Métropolite de Kiev, j'aimerais faire observer que sur ce point déjà, lors de la réunion des Chefs des délégations, j'ai eu l'occasion d'exprimer longuement et par avance mon opinion: à savoir que les conclusions de cette Conférence, comme des futures conférences préconciliaires, ne devraient pas être qualifiées de «décisions». Je désire revenir sur ce point, dans la mesure où il me semble essentiel pour la procédure et la bonne marche de cette Conférence. Plus encore, pour la garantie du bien et du bonheur du peuple chrétien. Le premier point que je voudrais souligner est que lors de tous les conciles oecuméniques, le terme «décision» a été réservé uniquement aux conclusions des conciles. Car, j'en suis sûr, ces conciles ont eux aussi été précédés d'études préparatoires. Pourtant ces études préparatoires et les avis qu'on y a formulés ne se sont jamais vu qualifier de décisions. Le Concile s'est prononcé, et les décisions des conciles constituent soit les «horoi», quand il s'agit de questions dogmatiques, soit les canons, pour les questions d'ordre et de discipline ecclésiastiques.

Il est un autre point que je voudrais soulever. Renoncer à qualifier nos conclusions de «décisions» faciliterait grandement les travaux de cette Conférence en donnant à nos discussions une structure d'ensemble plus souple et plus libre. Intimement convaincus et sachant par avance que les conclusions de la Conférence ne sont pas de décisions, mais des avis et des propositions, acceptées à l'unanimité, je vous l'accorde, et qui seront soumises au saint et grand Concile, nous nous exprimerions plus à loisir. Et pour en venir à la question effleurée par S.E. le Métropolite de Stara Zagora, je souligne qu'aucun concile ne s'est intitulé oecuménique sans que ses décisions n'aient été acceptées universellement par le clergé et les fidèles, dans la conscience de l'Eglise. Nombreux au cours de l'histoire ont été les conciles qui avaient toutes les chances de devenir des conciles oecuméniques, mais qui pourtant n'ont pas été qualifiés d'oecuméniques pour la simple et bonne raison que leurs décisions n'ont pas été reconnues par la conscience de l'Eglise.

Nous parlons ici de décisions. Mais quelles décisions allons-nous prendre et proclamer pour les faire accepter par le peuple? Pour savoir donc s'il y consent ou s'il s'y oppose. En agissant ainsi, il est possible que nous choquions les consciences ou alors que nous soyons confrontés à une absence

de réaction du peuple face à ces décisions. Pour cette raison, je propose que les opinions formulées soient qualifiées de «propositions», et que, si cela ne suffit pas, on les qualifie alors de «décisions introductives», en gardant clairement à l'esprit que ces décisions ne seront appliquées par aucune des Eglises avant que le saint et grand Concile ne se prononce sur elles de manière définitive.

La séance est levée.

1er JOUR DES TRAVAUX
(Lundi 6 septembre 1982)

Séance de l'après-midi
(16.30 - 18.30)

Le Président: Frères, durant le temps qui s'est écoulé entre la séance du matin et celle-ci, j'ai consacré mon esprit à étudier la question qui a été soulevée à propos de la proposition de S.E. le Métropolitain de Kitros, soutenue par S.E. le Métropolitain de Kiev. Selon eux, donc, les résultats de nos travaux ne devraient pas s'intituler décisions de la Conférence, comme cela a été le cas jusqu'à ce jour dans les conférences panorthodoxes, mais propositions, conclusions, ou d'une autre façon encore. J'ai étudié cette question de procédure parce que j'ai à cœur et qu'il est de mon devoir de trouver une solution pour ne pas dissiper le temps précieux de la Conférence sur cette question de détail, mais pour en venir à l'essentiel. Voici ce que je propose à cette Assemblée plénière: de qualifier les résultats de la Conférence de «décisions introductives au saint et grand Concile». Je demande à cette auguste Assemblée plénière si elle accepte ma proposition ou si elle désire poursuivre la discussion pour donner également la parole à ceux qui ne se sont pas encore exprimés. La présidence fait cette proposition précise, claire et tout à l'avantage des travaux de cette Conférence, et la met aux voix. Je vous prie de vous exprimer à ce sujet, auquel cas contraire je retirerai ma proposition. S.E. le Métropolitain du Mont-Liban a la parole.

Le Métropolitain du Mont-Liban: Emin. Président, je ne sais pas si le terme que vous avez proposé d'utiliser, «décision introductive», est d'une traduction aisée dans les langues occidentales. En français du moins il n'a pas d'équivalent exact. De plus je pense que le terme «décision» signifie en français, linguistiquement parlant, ce qui doit être exécuté sans délai, ce qui en découle, ce qui a force exécutoire immédiate. Personnellement je n'ai rien à objecter à l'emploi de ce terme, cependant dans le cas présent il ne s'agit pas d'une décision immédiatement applicable. La question est de trouver une solution au problème de procédure qui a été soulevé.

Le Président: Nous n'allons pas nous appesantir sur la traduction exacte du terme en langue occidentale. Nous avons soulevé là un problème qui touche à la procédure et nous sommes appelés à trouver une solution. S.E. le Métropolitain de Kiev a la parole.

Le Métropolitain de Kiev: Emin. Président, je dois confesser que le terme «décision introductive» ne me satisfait pas. Je pense qu'il manque de clarté. Il est important que nous soyons tous d'accord sur ce point: cette Conférence panorthodoxe doit adopter des textes définitifs sur les thèmes à l'étude, dans ce sens qu'aucune autre Conférence panorthodoxe ne les

retouchera dans leur forme, mais qu'ils seront transmis tels quels au saint et grand Concile pour décision finale. Les textes issus des décisions de la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire sur les thèmes du jeûne, des empêchements au mariage, etc., n'auront pas force canonique après leur approbation et leur acceptation par la présente Conférence. Ils ne seront canoniques qu'après leur approbation par le saint et grand Concile, et c'est alors qu'ils seront mis en application immédiate dans la vie de l'Eglise. Il est donc indispensable et essentiel que nous possédions une terminologie absolument claire. A cet effet je propose d'intituler les textes qui seront adoptés «propositions de la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire au saint et grand Concile sur les thèmes (a) le jeûne, (b) les empêchements au mariage, (c) la question du calendrier». Cette formulation montre d'une part qu'il s'agit de thèmes qui ont été étudiés et élaborés, et d'autre part qu'ils n'ont pas force canonique et pas d'application avant que le saint et grand Concile ne prenne de décisions à leur sujet.

Le Métropolite de Kitros: Mis à part le fait qu'il me plairait de voir qualifier les résultats de notre Conférence de «propositions», je ne vois cependant aucun inconvénient à accepter le terme «décision introductive», dans la mesure où il sera expressément mentionné que ces décisions ne seront pas applicables dans la vie de l'Eglise avant qu'elles ne constituent des décisions du saint et grand Concile.

Le Métropolite du Banat: Emin. Président, j'aimerais attirer l'attention de la Conférence sur la procédure de préparation du saint et grand Concile telle qu'elle a été adoptée. La IVe Conférence panorthodoxe a défini la tâche de notre Conférence préconciliaire dans la décision suivante, et je demande votre attention sur ce point: «La Conférence panorthodoxe préconciliaire procède à l'examen des textes préparés par la Commission interorthodoxe préparatoire et réalise le dossier définitif de chaque thème qui sera transmis ensuite par le Patriarche oecuménique au futur saint et grand Concile, après avoir été déposé dans les archives de son propre Office». La Conférence réalise donc des «dossiers définitifs» sur les thèmes, et qui contiennent certaines conclusions. Ce qu'on en vient à proposer, n'est-ce pas l'ensemble des conclusions issues des discussions sur les thèmes étudiés dans chaque Conférence préconciliaire? Je pense que si nous voulons trouver une solution, nous devons qualifier les décisions de cette Conférence de «conclusions», conclusions que nous transmettrons au saint et grand Concile. Car si nous utilisons pour ces thèmes le terme «décision», cela veut dire que du point de vue de la terminologie elles prennent un caractère obligatoire et immédiatement applicable. A ce sujet je crois que la décision de la IVe Conférence panorthodoxe que j'ai citée nous permet d'user de la bonne terminologie. Je ne fais aucune proposition, je me contente d'attirer votre attention à tous sur un point de procédure qui nous échoit.

Le Métropolitte de Petra: Il va de soi, Emin. Président, que sur ces thèmes le dernier mot revient au saint et grand Concile. Mais il est clair également qu'ils ne seront présentés au Concile que sur décision de la Conférence. Leur introduction est donc le résultat d'une décision. Nous nous étendons sur des broutilles. Je suggère qu'on mette aux voix votre proposition, Emin. Président.

Le Métropolitte de Carthage: Emin. Président, je suis entièrement d'accord avec S.E. le Métropolitte de Petra. Pourtant j'aimerais que votre proposition ne soit pas mise aux voix pour l'instant. Je fais appel à S.E. le Métropolitte de Kiev pour qu'il se mette bien dans l'esprit qu'il ne s'agit pas d'un thème alarmant, grave, qui doit causer des divisions en notre sein. Ce que nous allons décider, nous ne disons pas qu'il faudra l'appliquer. Nous faisons des propositions introductives au saint et grand Concile. Et rien d'autre.

Le Métropolitte de Myra: Si nous sommes en voie d'accepter votre proposition, Emin. Président, je m'en réjouis. Mais si nous ne progressons pas en ce sens, j'ai une autre proposition à faire.

Le Professeur Phidas: Emin. Président, je crois que la question que nous discutons est d'importance secondaire. Toute proposition au saint et grand Concile est précédée d'une décision. Votre proposition est plus spécifique que celle de S.E. le Métropolitte de Kiev, car «proposition» signifie qu'il y a eu précédemment «décision introductive». Et dans la mesure où l'on stipule «décision introductive au saint et grand Concile», la formulation est claire et complète. Et je pense que, dans la charité, nous saisissons bien le sens du terme et qu'il recouvre absolument la tâche qui nous revient.

Le Métropolitte de Prague: J'ai l'impression que notre discussion nous amène à des divisions, ce que je ne désire point. Que signifient les termes utilisés? Il est bien clair que le saint et grand Concile refusera très certainement certaines des conclusions des Conférences panorthodoxes préconciliaires. Clair également que les résultats de ces Conférences pourraient s'intituler décisions mais ne pas être acceptés pour autant par le Concile. Cela ne portera-t-il pas un coup à l'autorité des Conférences panorthodoxes? Pourquoi ne pourrait-on pas user d'un autre qualificatif? Je désirerais qu'on renonce à tout terme pouvant impliquer une exécution immédiate.

Le Métropolitte de Paphos: Emin. Président, je suis surpris de voir à quel point le terme «décision» nous effraie. Si les décisions que nous prendrons devaient être immédiatement applicables, je pense qu'alors le saint et grand Concile serait superflu. Mais puisqu'il s'agit de convoquer le Concile, il va de soi que ces décisions ne prendront leur forme définitive et ne seront applicables qu'après la réunion du Concile. Nous n'avons donc aucune crainte à avoir pour l'emploi de ce terme.

Le Métropolitte de Nubie: Puisque les décisions que nous prendrons ne

seront pas applicables immédiatement, et que le jugement et la décision reviennent en fin de cause au saint et grand Concile, pourquoi perdre autant de temps sans raison? Je suis d'avis de parler à juste titre de «décisions» de la Conférence.

L'Archevêque de Sukhumi et Abkhazeti: Emin. Président, je propose d'employer le terme «décision préliminaire», étant donné que ce que nous venons à qualifier de «décision» pourrait être rejeté par le saint et grand Concile, tandis que si nous le formulons comme décision préliminaire qui sera soumise au saint et grand Concile, je pense que nous rendons parfaitement le sens du travail de cette Conférence.

Le Métropolite de Myra: Emin. Président, que nous le voulions ou non, nos travaux ici revêtent un double caractère que je vais évoquer. Nous avons d'une part la responsabilité d'examiner et de faire progresser dans la mesure du possible des textes déterminés qui seront transmis ensuite au saint et grand Concile. Mais d'autre part, comme le prévoit la IV^e Conférence panorthodoxe, nous devons prendre des décisions et définir l'ordre du jour de la prochaine Conférence panorthodoxe préconciliaire, ainsi que décider du thème particulier qui préoccupe l'Eglise de Bulgarie. En ce qui concerne les trois thèmes, je propose modestement la formule «textes soumis au saint et grand Concile par la II^e Conférence panorthodoxe préconciliaire sur les thèmes a,b,c,d, etc.». Ainsi nous avons toujours le champ libre pour prendre des décisions pratiques, touchant la procédure ou d'autre nature, sur les thèmes intégrés aux travaux de notre Conférence.

Le Président: Je crois que là n'est pas la question. Il s'agit plutôt de discuter du sens des travaux de la Conférence, c'est-à-dire de savoir si nous allons prendre des *décisions* sur les textes que nous enverrons au saint et grand Concile. La question a été soulevée, je le répète, à propos du sens de nos travaux. Il ne s'agit pas là d'une question de procédure.

Le Professeur Phidas: La délégation de l'Eglise de Jérusalem n'est pas d'accord avec la proposition de S.E. le Métropolite de Myra. Car nous ne sommes pas ici pour élaborer de nouveaux textes, mais pour aboutir à des propositions et des décisions bien définies, sur la base des textes déjà existants. La formule en question ne correspond pas à la tâche qui incombe à la Conférence. Pour nous qui parlons grec, le terme «proposition» englobe et engage plus de choses que le terme «décision». Proposition signifie à la fois approbation et décision, ainsi que requête au Concile. Personnellement j'opte pour la voie médiane que vous avez proposée, Emin. Président, et qui simplifie tout.

Le Métropolite de Kroutitsky et Kolomna: J'ai l'impression que la discussion, Emin. Président, se caractérise par son manque de clarté. Car notre attitude face aux trois thèmes est en train d'influencer également notre attitude face au quatrième thème, celui du monachisme. En essayant de

résoudre le problème du monachisme, pourquoi ne pourrions-nous pas résoudre également les trois autres questions? Je pense qu'il s'agit de deux choses complètement différentes. Sur les trois premiers thèmes, le saint et grand Concile aura à prendre une décision. En ce qui concerne le thème du monachisme, par contre, la 1ère Conférence panorthodoxe préconciliaire, lors de laquelle il a été présenté, a décidé qu'il ne serait pas soumis au saint et grand Concile, et que la décision définitive à ce sujet serait le fait de la présente Conférence. Nous devons donc viser à deux buts. En ce qui concerne la catégorie des trois premiers thèmes, nous devons les qualifier de «propositions au saint et grand Concile». Pour l'autre thème, il s'agit de bien autre chose, et nous devons éviter toute confusion entre les deux ordres d'idées. Il ne me conviendrait pas que nous prenions des «décisions à la fois pour l'une et l'autre des deux catégories».

Le Président: J'informe S.E. le Métropolite de Kroutitsky qu'en ce qui concerne le thème qui préoccupe l'Église de Bulgarie, à savoir le sacre d'évêques parmi les moines simplement rasophores, selon les éclaircissements donnés ce matin, la présente Conférence aura à prendre une décision, et cette décision sera définitive.

Le Métropolite de Carthage: Emin. Président, je crois qu'il est temps que vous rappeliez votre proposition à cette Assemblée plénière pour qu'elle se prononce sur son acceptation.

Le Président: Puisque j'observe que la discussion piétine, je répète ma proposition qui est d'intituler les résultats de notre Conférence «décisions introductives au saint et grand Concile». En choisissant ainsi le moyen terme, on peut réconcilier tout le monde. Je vous prie de bien vouloir signifier en levant la main si vous acceptez ou refusez la proposition.

Le Métropolite de Kiev: Notre délégation pense que soumettre au vote certains problèmes ne signifie pas les résoudre. Car, comme on l'a souligné dans les messages de salutation de toutes les délégations et lors de la réunion préliminaire des chefs des délégations, il est indispensable que règne entre nous l'unanimité absolue. De ce fait, nous sommes opposés au vote sur les thèmes qui seront discutés lors de cette Conférence, et donc également dans le cas présent. De même, nous nous opposons au recours à la mise aux voix sur tous les thèmes d'importance qui pourraient surgir au cours de nos discussions. En ce qui concerne les thèmes fondamentaux, il est indispensable qu'une proposition pour le saint et grand Concile soit une proposition unanime. Cela est de la plus grande importance et nous tenons absolument à l'unanimité. Si nous commençons ainsi par un vote, nous n'aboutirons pas à des résultats fructueux. Pour cette raison, l'Église orthodoxe de Russie refuse la proposition de passer au vote.

Le Président: Que S.E. le Métropolite de Kiev me permette de faire observer ce qui suit: Notre principe et notre désir, comme je l'ai exprimé à

plusieurs reprises de ce siège, est de faire régner l'unanimité, de tout tenter pour y arriver. Mais cela concerne les thèmes graves et d'importance. D'ailleurs, on sait bien que lors des conciles œcuméniques également on ne recherchait le *consensus* que sur les questions dogmatiques, sur les questions touchant à la foi. Dans tous les autres cas, le vote était de rigueur. Voilà la tradition démocratique de notre Eglise orthodoxe, une tradition que même l'Eglise catholique romaine d'Occident, centraliste, a acceptée et pratiquée dans une certaine mesure. Ses évêques aussi ont à voter.

Il s'agit donc, ici, d'une question de procédure, du choix d'un mot qui préoccupe toute la Conférence, et sur lequel s'affrontent deux points de vue. Comment résoudre le problème si vous n'acceptez pas sa mise aux voix? Nous agissons pourtant dans la tradition canonique de l'Eglise en prenant une décision par le biais d'un vote, de même que nous avons pris des décisions par vote jusqu'à ce jour dans nos Synodes locaux. D'ailleurs, le principe «que la voix du plus grand nombre l'emporte» était déjà en vigueur dans les anciens Conciles et l'est encore aujourd'hui.

Il faut conclure la discussion à un moment donné. Le président a l'obligation et le devoir de faire régner l'harmonie dans la Conférence. De ce fait, puisque la discussion ne peut s'éterniser ainsi, l'Eglise de Jérusalem a proposé de demander au plenum quels sont ceux qui refusent le moyen terme que j'ai proposé pour l'intitulé des conclusions de notre Conférence. Il ne s'agit donc pas tout à fait d'un vote. Mgr de Stara Zagora, acceptez-vous ou non ma proposition?

Le Métropolitain de Stara Zagora: Nous avons ressenti une grande joie quand nous avons entendu de votre bouche, Président de cette Conférence préconciliaire, que nous nous baserions sur le principe de l'amour fraternel et que nous respecterions les propositions des Eglises orthodoxes locales. Lors des discussions, pourtant, une question de principe a été posée. Les résultats de nos travaux, intitulés «propositions», «décisions», etc., seront transmis au saint et grand Concile qui se prononcera en définitive à leur sujet. Le point de vue de ceux qui veulent remplacer le mot «décision» par le mot «proposition», pour désigner les résultats de la Conférence, est parfaitement correct, et a été suffisamment explicité. Il n'y a pas de différence essentielle dans les points de vue de cette assemblée. Je crois que nous sommes à la recherche de la meilleure formulation possible, qui ne jettera pas le trouble parmi les fidèles orthodoxes. Le recours au vote, malheureusement, mène au rejet du principe du respect et de la charité fraternelle face aux opinions émises par les délégations des Eglises orthodoxes locales. Nous avons accepté le principe de la solidarité, de la charité fraternelle, de l'assentiment, pour la discussion de tous les thèmes. Et nous devons veiller à ne rien faire qui puisse refroidir les sentiments fraternels des différentes Eglises qui, elles, sont d'avis qu'il faut trouver une expression qui rende mieux le sens de la

tâche qu'on nous a confiée. La délégation de l'Eglise de Bulgarie se refuse à accepter qu'il y ait *consensus* dans un cas et vote dans l'autre. Et elle soutient l'idée de remplacer le mot «décision» par le mot «proposition», comme l'ont soutenue déjà de nombreuses Eglises soeurs.

Le Président: Je ne puis être d'accord avec S.E. le Métropolitain de Stara Zagora quand il dit que répliquer à une proposition de la délégation d'une Eglise-soeur signifie manquer d'amour. Nous discutons ici librement. Il m'arrive parfois de proposer mon avis, et si vous ne l'acceptez pas, est-ce aussi par manque d'amour? Dictons alors des opinions, et faisons-les accepter par toute l'Orthodoxie au nom de l'amour! Non, jamais on ne me fera dire que le rejet d'une proposition signifie un manque d'amour envers l'Eglise qui l'a faite, et une atteinte à son égard. Dans le cas présent, s'agit-il d'une offense et d'une atteinte à l'égard de ceux qui respectent et soutiennent la tradition des Conférences panorthodoxes que de proposer de remplacer le terme de «décision» par celui de «proposition», «conclusion», ou que sais-je encore, pour désigner les résultats de notre Conférence? Nous avons discuté d'un moyen terme, je vous l'ai proposé, et j'ai demandé finalement à l'Assemblée de l'approuver ou de le rejeter. Et je considère que procéder au vote s'inscrit tout à fait dans la règle et dans la pratique de l'Eglise, qu'il n'y a pas là manque d'amour, à plus forte raison quand il s'agit, comme ici, d'une question accessoire. S.E. l'Archevêque d'Abkhazeti a demandé la parole, je la lui donne.

L'Archevêque de Sukhumi et Abkhazeti: Emin. Président, j'ai déjà eu l'occasion d'exprimer mon opinion. Et j'aimerais maintenant appuyer la proposition de S.E. le Métropolitain de Kroutitsky. C'est-à-dire de trouver pour les décisions que nous allons prendre sur les différents thèmes une dénomination qui soit en elle-même une solution. Pour ce qui est des conclusions sur les thèmes que nous transmettrons au Concile, je suis d'avis de les intituler «propositions préliminaires pour le saint et grand Concile». Pour les autres, par contre, nous aurons bel et bien à trouver des solutions et à prendre des décisions.

Le Métropolitain de Kitros: Emin. Président, je pense que S.E. le Métropolitain de Kiev se trompe quand il soutient qu'il faut exclure le principe du vote, et ceci dans la mesure où, dans les Conciles également le vote est un élément indispensable pour clarifier la position des différents membres qui constituent ce corps unique. Je pense cependant que votre formulation conciliante lève tous les problèmes. Ce que je voudrais éviter, c'est l'idée de quelque chose d'immédiatement applicable. Je crois qu'il suffirait de compléter votre proposition en explicitant «décisions introductives de la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire non exécutoires avant la convocation du saint et grand Concile». Ainsi le débat sera clos et aucun des participants n'aurait d'objections.

Le Métropolite de Kiev: Je propose, Emin. Président, de suspendre la discussion et de nous réunir entre chefs des délégations pour essayer de résoudre le problème. Sinon nous allons discuter sans fin à ce sujet et perdre un temps précieux que nous devrions consacrer à aborder l'essentiel de la tâche de la Conférence, à savoir l'examen des thèmes du jeûne, des empêchements au mariage, etc.

Le Président: Je voudrais, pour autant que cela soit encore possible, que les travaux de la présente Conférence se déroulent de la manière la plus libre et la plus démocratique. Et je ne voudrais pas que l'avis d'une minorité n'enchaîne celui du grand nombre. Il n'est pas juste que les rencontres des chefs dictent leurs décisions au plenum. Il nous faut trouver des solutions librement, démocratiquement, selon la tradition orthodoxe. Dans la question qui agite actuellement l'assemblée plénière, nous n'avons pas à lui mettre de frein. S.E. le Métropolite du Mont-Liban a la parole.

Le Métropolite du Mont-Liban: Emin. Président, j'aimerais rester dans les limites du compromis que vous avez proposé. Je demanderais cependant qu'on y apporte un léger changement pour pouvoir prendre en compte toutes les propositions et les opinions qui ont été soumises ici. La décision de la IV^e Conférence panorthodoxe est claire et formelle à ce sujet. Pourtant, en ayant recours au terme «décision introductive», on aboutit à une meilleure solution. Car cela signifie que nous avons la possibilité d'introduire les textes au saint et grand Concile, qui pourrait également les rejeter. C'est pourquoi je propose de conserver le mot «décision» en complétant cependant comme suit: «Décisions de la II^e Conférence panorthodoxe préconciliaire soumises au saint et grand Concile». Le mot «soumises» signifie bien que la décision finale sur ces textes appartient au Concile.

Le Métropolite de Nicopolis et Préveza: Emin. Président, on a longuement discuté pour savoir s'il fallait intituler les résultats de cette Conférence «décisions», «conclusions», etc. Le désaccord dans cette assemblée vient du fait de savoir si ces décisions seront applicables ou non avant que ne se réunisse le saint et grand Concile. Sans doute, il est peut-être difficile d'inclure également la formule «non applicables» dans l'intitulé des textes des décisions. Il serait bon, cependant, qu'à la suite de votre proposition, Emin. Président, nous décidions d'une voix unanime que ces décisions ne seront pas appliquées avant la convocation du Concile. Appelons donc désormais les conclusions à nos travaux «décisions introductives».

Le Métropolite de Carthage: Emin. Président, je parlerai en toute franchise. Nous nous basons sur des décisions des Conférences panorthodoxes qui fixent clairement la manière dont nous devons procéder. Conformément à la procédure fixée par la IV^e Conférence panorthodoxe, les décisions des Conférences panorthodoxes préconciliaires sont transmises au saint et grand Concile. Si nous n'avons pas foi dans les mots, ayons au moins

confiance dans les décisions panorthodoxes, et ne cherchons pas, en ajoutant des mots, tels que «exécutoires-exécutables», «devant être appliqués-applicables», à mettre en doute notre foi dans les décisions de la IV^e Conférence panorthodoxe. Nous faisant sincèrement confiance les uns aux autres, renonçons donc à engager par toutes sortes de qualificatifs ce qui n'est engagé que par les décisions panorthodoxes.

Le Professeur Galitis: Emin. Président, je crois que nos divergences touchent un point de détail, mais que sur le fond nous sommes tous d'accord. Tout le monde s'accorde sur le fait que les textes qui seront proposés au Concile ne sont pas à appliquer immédiatement. Puisque nous sommes d'accord sur ce point, je ne vois pas de raison pour inclure dans le texte final la mention «décisions non applicables», comme l'a proposé S.E. le Métropolitain de Nicopolis. Ce que nous avons à réaliser ici est une proposition au Concile. Je crois que nous sommes bien d'accord sur ce point. Je poursuis. Quand il s'agit de décider ce que l'on va proposer on parle à juste titre de proposition, de même que lorsqu'on décide de proclamer quelque chose, il s'agit d'une proclamation, et ainsi de suite. Mais nous, nous aurons à décider préalablement si nous allons faire une proposition. Et en décidant cela, nous prenons bien une «décision». Il s'agit fatalement, que nous le voulions ou non, d'une décision. Par conséquent, nous sommes en face d'une décision touchant à une proposition. Et jusqu'à ce point, je crois que nous sommes tous d'accord. Pourtant la question se pose de savoir comment nous qualifierons les conclusions de nos travaux. Personnellement, bien que n'ayant aucune objection à faire à l'emploi de la formule «décisions introductives», et bien que préférant l'emploi du terme «décision», je crois cependant que nous pourrions ajouter au-dessous du titre décisions la phrase «la II^e Conférence panorthodoxe préconciliaire décide de proposer au saint et grand Concile ce qui suit». Une formulation qui satisfait tout le monde.

Le Métropolitain de Vratsa: Emin. Président, j'ai écouté avec attention ceux qui ont parlé avant moi en se référant à la procédure de la présente Conférence. Je constate malheureusement un manque de respect et d'amour fraternel dont il a été longuement question. Je crois que la discussion part dans une direction périlleuse. J'ai été très frappé par la dernière proposition de S.E. le Métropolitain de Kiev, qui voulait confier la discussion de la question aux chefs des délégations, mais tout autant par la manière dont vous l'avez immédiatement rejetée, Emin. Président. Je considère que la manière dont l'ordre du jour a été fixé porte également atteinte aux principes démocratiques. Nous devons suivre un ordre du jour à la détermination duquel nous n'avons pas tous collaboré. Pour ma part, je propose de poursuivre notre recherche d'une solution à ce problème en adoptant l'emploi du terme «proposition» à la place de celui de «décision» pour qu'il apparaisse claire-

ment que les textes approuvés constituent des propositions au saint et grand Concile. Ainsi on n'accusera pas la Conférence d'avoir pris des décisions qui peuvent être aussi bien acceptées que rejetées par le Concile. Essayons donc de trouver la manière d'exprimer notre amour fraternel et de percevoir en nous cet enrichissement, puisqu'aussi bien c'est l'Esprit Saint qui nous guide.

Le Métropolitaine du Banat: Emin. Président, j'ai écouté avec attention les opinions qui ont été exprimées. La délégation de l'Eglise de Roumanie pense qu'on pourrait admettre le terme «décision» à condition de l'expliquer en y ajoutant un autre terme. En liaison avec la proposition de S.E. le Métropolitaine du Mont-Liban, je propose donc de faire accepter par tous la formulation suivante: «Décisions préliminaires soumises au saint et grand Concile». En s'exprimant ainsi, me semble-t-il, on rejoint l'avis de la majorité de la Conférence.

Le Président: Il existe une seconde proposition autre que la mienne. En combinant ce qu'a dit S.E. le Métropolitaine du Banat et ce qu'a proposé S.E. le Métropolitaine du Mont-Liban, qui voulait remplacer le mot «introductives» par «préliminaires», il est donc proposé d'intituler les résultats de notre Conférence comme suit: «Décisions préliminaires, soumises au saint et grand Concile». Qu'en pensez-vous?

Le Métropolitaine de Kiev: Emin. Président, j'aimerais ajouter aux propositions de LL.EE. les Métropolitaines du Mont-Liban et du Banat une autre formulation qui, à mon avis, exprime tout ce qu'on a rapporté ici. Je serais d'avis de conserver le terme «décision», mais de le compléter comme suit: «Ebauche d'une proposition de décision soumise au saint et grand Concile».

Le Président: J'ai demandé ce que vous pensiez de la proposition combinée de LL.EE. les Métropolitaines du Mont-Liban et du Banat. Je n'ai pas demandé de formuler d'autres propositions.

Le Prof. Phidas: J'ai l'impression, Votre Eminence, Métropolitaine du Mont-Liban, que la formulation proposée par S.E. le Président est plus conciliante que la vôtre. Êtes-vous du même avis? Personnellement je suis prêt à l'accepter.

Le Métropolitaine de Carthage: Emin. Président, j'accepte très volontiers la proposition de S.E. le Métropolitaine du Mont-Liban d'intituler les conclusions de cette Conférence «décisions préliminaires soumises au saint et grand Concile», mais je crains qu'en ayant recours au terme «préliminaires» on ne donne à penser qu'il y aura d'autres décisions. Je préfère la formule «décisions à soumettre au saint et grand Concile».

Le Métropolitaine d'Helsinki: Emin. Président, il est fort possible que nous parlions de proposition, mais il reste néanmoins certain que celles-ci seront élaborées sur la base de décisions, qu'il s'agit donc toujours de décisions. A cet égard la formulation que vous avez proposée, Emin. Président, me paraît claire et sans malentendu possible.

Le Président: J'ai une autre proposition à vous faire. Je propose d'arrêter là la discussion, d'étudier la question, et d'en discuter demain en séance plénière pour prendre la décision définitive.

L'Assemblée plénière de la Conférence accepte à l'unanimité la proposition de S.E. le Président de renvoyer en temps utile la discussion et la décision finale sur le thème en question.

Le Président: Et maintenant, nous abordons les thèmes inscrits à l'ordre du jour, en premier lieu celui des empêchements au mariage. La proposition sur ce thème est constituée par le texte de la Commission interorthodoxe préparatoire. Je passe la parole à S.E. le Métropolitain de Myra, Président de la Commission interorthodoxe préparatoire, pour qu'il vous introduise à ce sujet.

Le Métropolitain de Myra: Emin. Président, comme vous l'avez fait remarquer avec justesse, le texte sur les empêchements au mariage que nous avons à considérer est l'étude laborieuse sortie des mains de la Commission interorthodoxe préparatoire. Comme vous le constatez, en tant qu'Orthodoxes, nous avons fait preuve dans ce texte de fidélité à l'esprit et la lettre des saints canons, et nous avons pris pour principe qu'il fallait garder un respect absolu pour les canons des conciles oecuméniques, également en ce domaine des empêchements au mariage; à tout le moins les canons 53 et 54 du Concile oecuménique Quinisexte que nous avons admis dans ce texte comme canons de base non modifiables. L'Eglise de Constantinople, bien qu'elle se soit à chaque fois heurtée à des problèmes à ce sujet, s'est toujours efforcée et s'efforce encore d'observer ces canons sur les empêchements au mariage, avec fidélité, constance et persévérance. Par conséquent mon Eglise, l'Eglise de Constantinople, est d'avis qu'en ce domaine les canons fixés de manière générale par les conciles oecuméniques restent inchangés. Il en va donc de même pour les canons 53 et 54 du Concile oecuménique Quinisexte in Trullo.

On admet cependant que, pour certaines Eglises, il puisse se présenter des cas qui exigent plus ou moins de faire usage de l'économie. Les Eglises soeurs doivent naturellement répondre «aux besoins des Eglises», et également faire face, dans cet esprit de service et d'économie, à des situations particulières dues au régime politique ou à l'environnement plus vaste dans lequel vit chaque Eglise. Par conséquent, l'Eglise de Constantinople a à coeur de répondre à certaines requêtes des Eglises soeurs par lesquelles elles demandent la bienveillance pour le peuple de Dieu. Le sujet doit être étudié de la manière la plus ouverte pour bannir toutes les situations qui causent des problèmes à la vie de l'Eglise.

Nous posons donc le principe que les canons 53 et 54 du Concile

oecuménique Quinisexte restent inchangés, et que certaines des situations soumises à ces canons, comme en ce qui concerne les degrés de parenté par le sang, par alliance ou par lien spirituel, sont de telle nature qu'aucun retour en arrière n'est permis. Mais il existe d'autres situations, déjà créées dans le sein des Eglises ou que celles-ci doivent affronter, qu'on doit aborder avec la largesse d'esprit exigée. Ainsi en va-t-il des mariages avec des non-orthodoxes, avec des athées, avec des non-chrétiens, et d'autres situations exceptionnelles dictées ou imposées par l'environnement des Eglises. Et dans ce domaine, le texte de la Commission interorthodoxe fait preuve de toute la compréhension nécessaire pour aborder de telles situations. D'autres questions surgiront certainement devant cette Assemblée qui s'est précisément réunie dans le but de considérer et étudier le texte déjà réalisé, et de juger de certains cas auxquels est confrontée l'Eglise orthodoxe. Et dans ces travaux, il faudra que toutes les Eglises fassent preuve de la largesse d'esprit et de la compréhension nécessaires, mais en gardant toujours comme base et principe l'immutabilité des canons des conciles oecuméniques.

Il existe cependant des cas dans lesquels il n'y a pas lieu d'agir avec économie ou avec largesse d'esprit, comme par exemple le quatrième mariage qui, de l'avis unanime de la Commission interorthodoxe préparatoire et de toutes les délégations, doit être banni du sein de l'Eglise orthodoxe. Je crois que les Eglises locales ne doivent rien changer à cette décision. Il est bien certain qu'il y a d'autres domaines où on usera de plus de souplesse, mais puisqu'il s'agit de cas isolés, il faudra les confier à la commission constituée pour s'en occuper.

En conclusion, l'Eglise de Constantinople prône la fidélité aux canons des conciles oecuméniques, mais aussi la fidélité dans le domaine de la philanthropie et du service de l'homme, là où il y a place pour l'humanité, la compréhension, la condescendance, pour l'économie.

Le Président: Nous exprimons notre vive reconnaissance à S.E. le Métropolitain de Myra pour sa belle présentation. Comme je l'ai rappelé à notre séance du matin, en présentant l'ordre du jour, nous n'exprimerons ici que des considérations générales, et les discussions plus détaillées auront lieu par la suite dans les différentes commissions désignées pour chaque thème.

Le Métropolitain du Mont-Liban: Emin. Président, j'aimerais demander à S.E. le Métropolitain de Myra s'il a été question dans la Commission interorthodoxe préparatoire de la portée définitivement obligatoire de certains canons. Je sais très bien que les dogmes sont immuables à jamais, et que certains canons ont une valeur théologique, mais ces canons n'en réfèrent bien sûr pas à tous les empêchements au mariage, puisqu'ils se contentent

de déterminer les degrés de parenté. Ces canons, du fait qu'ils ont été fixés par un concile œcuménique, ont force obligatoire. Je me rapporte à la pratique suivie par le Patriarcat œcuménique, qui est appliquée depuis le XVII^e siècle, et qui tolère les mariages entre orthodoxes et non-orthodoxes. Je pense qu'on a dû soumettre certaines propositions pour permettre le mariage entre orthodoxes et non-croyants, agnostiques, etc.

Le Métropolitain de Myra: Emin. Président, dans le texte de la Commission interorthodoxe préparatoire sur lequel j'aurai à revenir, ces cas ont été étudiés et rapportés. C'est dire qu'il reste une certaine marge de liberté pour user de l'économie face à certains cas rencontrés. Nous avons été amenés à étudier tout particulièrement le cas des mariages qui se contractent ou que les Eglises sont appelées à bénir entre orthodoxes et non-chrétiens, athées, sans religion ou agnostiques. Le texte en question comprend également ces cas, avec beaucoup d'amour fraternel envers ces Eglises qui sont confrontées à de telles situations par la force des choses, sans pour autant légiférer à leurs sujets, c'est-à-dire sans fixer une décision obligatoire soit sous forme de canon, soit sous forme de quelque décision introductive que ce soit. Et ce qui s'est produit une fois ou conformément à l'économie ne peut s'imposer à la vie de l'Eglise comme situation canonique acceptée par elle de manière générale. Mis à part certains cas mineurs, où l'on constate un manque de clarté dans l'attitude des Eglises sur certaines questions — comme par exemple dans le cas des mariages mixtes célébrés par l'Eglise catholique romaine et que certaines Eglises orthodoxes reconnaissent — le texte que nous avons sous les yeux aborde tous les thèmes qui n'ont pas fait l'objet d'une décision panorthodoxe avec cet esprit de compréhension et d'amour entourant ces situations. Par conséquent, la valeur des canons des conciles œcuméniques s'y rapportant reste constante, tandis que les cas isolés qui se présentent sont résolus en faisant usage de l'économie.

Le Métropolitain du Banat: Emin. Président, puisque nous en sommes à discuter des empêchements au mariage d'un point de vue général, je me permets d'attirer notre attention à tous, même si le problème est bien connu, sur le lien étroit entre le droit ecclésiastique et le droit civil à propos du mariage. Pendant des siècles, l'Eglise a ignoré le fait que ses fidèles ne sont pas soumis seulement aux lois ecclésiastiques, mais aussi aux lois civiles, étatiques. C'est une situation partout reconnue. Par exemple, le divorce accordé par l'Etat est souvent refusé par l'Eglise. L'Eglise orthodoxe se montre toujours large et essaye de prendre en compte la législation de l'Etat. La délégation de l'Eglise de Roumanie pense donc que du moment qu'il existe des lois obligatoires de l'Etat qui fixent le droit matrimonial, nous devons formuler des règlements, en ce qui concerne le mariage et ses empêchements, qui permettent de concilier en ce domaine les deux législations, celle de l'Eglise et celle de l'Etat, en gardant bien sûr toujours en considération la

situation régnante. Par conséquent, nous devons donner la même importance au droit matrimonial civil que celle que nous accordons au droit ecclésiastique qui, bien sûr, nous intéresse davantage.

Le Président: La future commission chargée d'étudier ce thème en particulier prendra en considération ces réflexions. S.E. Le Métropolite de Kiev a la parole.

Le Métropolite de Kiev: Emin. Président, notre commission du saint synode de l'Eglise de Russie s'est occupée des questions concernant les empêchements au mariage. Nous sommes d'accord avec le texte de la Commission interorthodoxe préparatoire. A propos de la remarque de S.E. le Métropolite du Banat sur la question du mariage civil, dans notre pays aussi, il existe parallèlement au mariage religieux un mariage civil également, contracté souvent entre fidèles orthodoxes et athées, juifs ou bouddhistes. Ainsi nous sommes confrontés à deux questions. L'une touche la reconnaissance par l'Eglise d'un tel mariage civil entre un orthodoxe et un athée en tant que mariage légitime. La seconde est de savoir si les sacrements de l'Eglise orthodoxe doivent être fournis aux membres orthodoxes de tels mariages. Si l'Eglise orthodoxe ne reconnaît pas la légitimité d'un tel mariage, se pose alors la question de savoir si l'Eglise va s'obstiner à dissoudre ce mariage et à détruire la famille. Je pose la question: dans de telles situations, l'Eglise doit-elle aborder le problème avec compréhension, tolérance, et faire preuve de condescendance et d'économie? Doit-elle reconnaître comme légitimement contracté un tel mariage, dans la mesure bien sûr où il ne contrevient en rien aux canons de l'Eglise concernant les empêchements au mariage, lesquels fixent les degrés de parenté? Doit-elle continuer à fournir au conjoint orthodoxe les sacrements orthodoxes? Ou alors doit-elle rejeter un tel mariage et appeler sur elle-même et sur ses fidèles un mal plus grand?

Dans le cas de deux personnes non encore mariées dont l'une est croyante et l'autre indifférente, il arrive parfois que celle qui croit demande que le mariage soit célébré par l'Eglise. L'Eglise peut-elle bénir un tel mariage entre orthodoxe et athée, juif ou agnostique?

L'Eglise orthodoxe russe est d'avis qu'il faut dans un souci pastoral reconnaître d'une part comme valable le mariage civil pour ne pas briser la famille, et ne pas priver d'autre part le conjoint orthodoxe de la grâce sanctifiante des sacrements. Il ne faudra pas cependant bénir le sacrement du mariage entre un orthodoxe et un athée, car le second nie le sens du sacrement du mariage, et toute la célébration constitue alors un blasphème.

Le Président: Ces avis également seront transmis pour étude à la commission particulière chargée des empêchements au mariage. Puisque nous n'avons plus le temps de continuer la discussion sur les autres thèmes, je prie S.E. le Secrétaire de bien vouloir lire la liste établissant provisoirement la composition des différentes commissions. Comme d'habitude, le Secrétariat,

d'entente avec les délégations des Eglises, a dressé une liste provisoire des commissions, qui va être lue et sur laquelle l'Assemblée plénière aura à se prononcer.

Le Secrétaire lit la composition des commissions, qui est la suivante:

Ière COMMISSION

La réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne conformément aux exigences de l'époque actuelle

Métropolitaine Silas de New Jersey
 Métropolitaine Synésios de Nubie
 Professeur Georges Galitis
 Métropolitaine Philarète de Minsk et Biélorussie
 Evêque Basile Tirgovisteanu
 Métropolitaine Kallinik de Vratsa
 Métropolitaine Chrysostome de Paphos
 Métropolitaine Méléce de Nicopolis et Préveza
 Protopr. A. Semeniuk
 Archevêque Ioanner de Shkondidi
 P. Dr Stefan Pruzinsky
 Métropolitaine Jean d'Helsinki

IIe COMMISSION

Les empêchements au mariage

Métropolitaine Bartholomée de Philadelphie
 Dr Samir Gholam
 Prof. Vlassios Phidas
 Protopr. Vitaly Borovoy
 Métropolitaine Nicolas du Banat
 Econ. Stavr. Prof. Nicolas Chivarov
 Métropolitaine Grégoire de Kérynia
 Métropolitaine Chrysostome de Péristerion
 Evêque Savvas de Gdansk et Bialystok
 Evêque Anania de Meskheti et Djavaheti
 Protopr. Dr Jaroslav Suvarsky
 Evêque Alexi de Joensu

IIIe COMMISSION

La question du calendrier. Etude de la question en fonction de la

décision du 1er Concile œcuménique sur la date de Pâques. La célébration commune de Pâques par tous les chrétiens le même dimanche.

Métropolitaine Chrysostome de Myra
 Métropolitaine Pierre d'Aksoum
 Métropolitaine Georges du Mont-Liban
 Métropolitaine Germain de Petra
 Métropolitaine Philarète de Kiev et Galicie
 Evêque Savvas de Soumadie
 Métropolitaine Théoctiste de Moldavie et Suceava
 Métropolitaine Philarète de Vidin
 Dr André Mitsidis
 Métropolitaine Barnabé de Kitros
 Dr Jan Anchimiuk
 Archevêque David de Sukhumi et Abkhazeti
 Métropolitaine Dorothee de Prague et de toute la Tchécoslovaquie
 Protopr. Prof. Matti Sidoroff

IVe COMMISSION

La définition de normes futures en vue du sacre d'évêques choisis parmi les moines simplement rasophores, et non uniquement parmi ceux qui ont reçu le grand schème.

Protopr. Boris Bobrinskoy
 Métropolitaine Parthénios de Carthage
 Métropolitaine Spyridon d'Hélioupolis
 Métropolitaine Juvénal de Kroutitsky et Kolomna
 Prof. Stoyan Gossevic
 Dr Daniei Ciobotea
 Métropolitaine Pankratij de Stara Zagora
 Prof. Jean Kalogirou

Le Président: Êtes-vous d'accord avec la composition des commissions?

La composition des Commissions, telle quelle, est acceptée par le plenum à l'unanimité.

La séance est levée.

**Ile JOUR DES TRAVAUX
(Mardi 7 septembre 1982)**

**Séance du matin
(9.30 - 10.45)**

Après la prière, *le Président* prend la parole: Vénérables frères, la séance débute. Nous avons reçu un télégramme de S.E. l'Archevêque Paul de Carélie et de toute la Finlande, et je prie S.E. le Secrétaire de bien vouloir nous en faire lecture.

Le Secrétaire lit le télégramme suivant:

«Son Eminence
Métropolitaine Mélliton de Chalcédoine

Puisse Dieu venir en aide et donner sa bénédiction à la Conférence qui s'est réunie pour préparer la voie au futur saint et grand Concile, en en discutant déjà certains thèmes importants, et puisse cette Conférence aboutir à des solutions acceptées à l'unanimité. J'espère de même que les efforts déployés par nos Eglises locales contribueront à ce que certains problèmes vitaux de notre Eglise, comme la diaspora, trouvent rapidement leur solution, avec l'aide du Saint-Esprit, dans la concorde et l'amour fraternel.

Paul, Archevêque de Carélie et de toute la Finlande
Fait à Kuopio, le 6 septembre 1982»

Le Président: Nous reprenons la discussion à propos de l'ordre du jour. Nous avons à étudier, frères, le thème particulier de l'Eglise soeur de Bulgarie, c'est-à-dire «la définition de normes futures en vue du sacre d'évêques choisis parmi les moines simplement rasophores, et non uniquement parmi ceux qui ont reçu le grand schème» (cf. *Synodica* III, p. 114). A titre exceptionnel, et uniquement du fait de son grand intérêt pour cette question, la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire a admis et décidé que celle-ci soit étudiée à l'échelon panorthodoxe, ceci afin de satisfaire la demande de l'Eglise de Bulgarie qui désirait et désire encore un avis recouvrant l'ensemble des Orthodoxes. En conséquence, je prie la présente Conférence de faire preuve de la même attitude d'amour et de sympathie à l'égard de l'Eglise de Bulgarie, et d'aborder cette question avec de bonnes dispositions. Je prie S.E. le Métropolitaine de Stara Zagora de bien vouloir nous introduire rapide-

ment sur ce thème précis. Bien sûr, la délégation de l'Eglise de Bulgarie a déjà distribué la longue étude introductive réalisée par son Eglise, et je pense que vous l'avez tous examinée. Ici pourtant ne nous occupera que le thème concret qui a été rappelé, et je prie notre cher frère de Stara Zagora de nous faire une courte introduction sur ce thème uniquement.

Le Métropolite de Stara Zagora: Emin. Président, l'Eglise orthodoxe de Bulgarie exprime sa reconnaissance envers les Eglises orthodoxes locales soeurs de ce qu'elles ont fait preuve de compréhension en acceptant qu'on inscrive à l'ordre du jour de cette Conférence le thème du monachisme, et qu'il y soit discuté dans un climat de solidarité fraternelle, après élaboration par notre délégation. Nous sommes convaincus que ce thème est d'une importance toute particulière pour la vie spirituelle des Eglises orthodoxes locales et pour la poursuite d'une tradition monastique séculaire. Au nom de ma délégation, j'exprime ma reconnaissance au Secrétariat de la présente Conférence d'avoir facilité, du point de vue technique, la distribution aux participants du document introductif de notre Eglise. Nous considérons que nos frères siégeant ici connaissent déjà le contenu de notre étude introductive et je prie donc de n'admettre ici que la présentation de certains éléments fondamentaux de l'étude en question.

A ce moment, le Métropolite de Stara Zagora commence la lecture du document introductif de l'Eglise de Bulgarie par ces mots:
«La vie monastique est l'une des formes et l'une des voies vers la réalisation de l'idéal chrétien...»

Le Président interrompt alors le Métropolite de Stara Zagora en disant: Ce que vous lisez ne concerne pas notre question. Je vous ai demandé de faire une introduction à notre thème concret. Et vous-même, Votre Eminence, vous avez souligné que vous feriez une introduction sur ce thème concret qu'il s'agit de discuter ici. Les considérations sur le monachisme sortent de ce cadre.

Le Métropolite de Stara Zagora: Emin. Président, j'ai dit en guise d'introduction que nous ne ferions qu'un rapide tour d'horizon de notre texte. Je reprends donc la lecture.

Le Président: Non, chacun a pu étudier le document introductif. Vous avez demandé à la rencontre des chefs de pouvoir faire une introduction, et je l'ai permis dans la mesure où vous ne parleriez que du thème concret.

Le Métropolite de Stara Zagora: Il est indispensable de faire une brève introduction, laquelle devrait aider à la compréhension du texte qui a été soumis.

Le Président: Ce que vous avez lu, cependant, est tiré du texte que les participants ont déjà étudié. Je vous en prie, venez-en à notre thème. Vous

savez bien que cette Assemblée n'est bien disposée à étudier que ce thème concret.

Le Métropolitte de Stara Zagora: Je demande qu'on me donne la possibilité de faire une brève présentation du texte en l'espace de 15 minutes.

Le Président: Aux participants de décider. La règle est que nous restions dans le cadre de notre thème.

Le Métropolitte de Stara Zagora: Si je formule mes propositions sans introduction, on ne les saisira pas. Je vous prie donc de me donner l'occasion de lire le texte.

Le Président: Du point de vue de la règle, la présidence ne peut admettre cela. Mais si les participants le désirent, que S.E. le Métropolitte de Stara Zagora fasse son introduction.

Le Métropolitte Parthénios de Carthage: Emin. Président, je crois que nous devons nous occuper précisément du thème tel qu'il a été fixé par la 1ère Conférence panorthodoxe préconciliaire. Il m'est d'avis que les pages finales 12 à 17 du texte grec de l'étude introductive de l'Eglise de Bulgarie se rapportent à cette question, et que notre frère S.E. le Métropolitte de Stara Zagora peut les lire même si nous les avons déjà étudiées.

Le Prof. Phidas: Emin. Président, nous nous rappelons tous la requête adressée avec une insistance particulière par la délégation de l'Eglise de Bulgarie lors de la 1ère Conférence panorthodoxe préconciliaire. Et nous nous rappelons également la compréhension et les bonnes dispositions dont vous avez personnellement fait preuve, Emin. Président, afin que ce thème particulier et concret soit étudié par la Conférence panorthodoxe préconciliaire suivante. Maintenant, cependant, à travers le long document introductif de l'Eglise de Bulgarie, qui touche à des questions connues de tous, se pose un problème plus général, celui du monachisme, qui d'une part n'est pas inscrit à l'ordre du jour de la Conférence, et sur lequel, d'autre part, nous ne pouvons pas discuter; ceci parce que les diverses questions qui s'y rapportent touchent à la tradition canonique même de l'Eglise, et que nous n'avons ni l'autorisation ecclésiastique, ni le temps de nous y consacrer. A ce titre, je pense qu'il n'y a pas lieu de lire ici même les pages 12-17 du document introductif, du fait qu'on y pose d'innombrables questions, touchant au monachisme, que cette Conférence panorthodoxe n'est pas disposée à aborder, je pense. A mon avis, il est inconcevable de discuter ce texte ici. Nous ne pouvons discuter ici que sur le thème concret, le thème unique qu'a soulevé l'Eglise de Bulgarie lors de la précédente 1ère Conférence panorthodoxe préconciliaire en le considérant comme une question de vie ou de mort pour elle-même.

Le Métropolitte de Philadelphie: Emin. Président, les pages que S.E. le Métropolitte de Carthage a proposé de lire contiennent différents thèmes particuliers concernant le monachisme, et qui devraient faire l'objet d'une étude

du saint et grand Concile selon les dires de la très sainte Eglise de Bulgarie. Cependant, lorsque la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire a dressé la liste définitive des dix thèmes du saint et grand Concile, elle n'y a pas inclus le thème du monachisme. Par conséquent, ce thème n'est pas du ressort du saint et grand Concile, dont les thèmes se trouvent fixés pour nous de manière claire et à l'échelon panorthodoxe, et qui ne sont susceptibles d'aucune addition ou d'aucun retranchement. Le thème en question de l'Eglise de Bulgarie est limité et défini, et la présente Conférence est appelée, comme on l'a rappelé, à prendre à ce sujet une décision définitive.

Le Métropolite de Petra: Si j'ai bien compris, la question posée par l'Eglise de Bulgarie est de savoir si on peut ordonner des évêques parmi des moines simplement rasophores ou n'ayant revêtu que le petit schème. C'est sur ce point que nous avons à nous prononcer: y consentons-nous ou refusons-nous?

Le Métropolite de Kroutitsky et Kolomna: Je crois que le thème discuté sur la demande de l'Eglise de Bulgarie ne la concerne pas elle seule. Dans de nombreuses Eglises orthodoxes, on pratique depuis longtemps l'ordination d'évêques parmi les moines rasophores, et il s'agit donc effectivement d'une question qui touche de nombreuses Eglises autres que celle de Bulgarie. L'Eglise de Bulgarie a demandé de préparer une étude introductive. Or il existe toutes sortes d'introductions. Chaque orateur a sa propre manière de présenter son thème. Dans le cas présent, l'orateur s'est vu couper la parole à plusieurs reprises, et la discussion s'est poursuivie. Ceci trahit un manque de respect pour l'orateur et pour l'Eglise qu'il représente. Je pense que nous devons avoir la patience d'écouter. Et ensuite, lors de la discussion, les délégués des Eglises pourront développer leurs positions personnelles. Mais en interrompant sans arrêt celui qui parle, nous n'aboutissons à aucun résultat, et nous empêchons l'ordre de régner dans les discussions.

Le Président: Je pense qu'il était de notre devoir de ne pas laisser S.E. le Métropolite de Stara Zagora sortir du sujet, mais de le prier de nous présenter le thème concret en question. Rester dans les limites de ce thème est notre devoir à tous, et plus particulièrement celui de la présidence. Je crois que cela ne constitue ni un manque de respect envers l'orateur, ni un frein à la liberté d'expression. D'ailleurs, si je devais observer la règle véritable dans le cas qui nous occupe, la tâche de présenter cette étude introductive reviendrait au Secrétariat, et non à S.E. le Métropolite de Stara Zagora. J'ai agi ainsi sur sa demande pressante de faire lui-même une petite introduction sur ce thème et, bien disposé, je lui en ai concédé la permission. Aucun de nous n'est en droit de procéder à des introductions sur les thèmes à l'étude, dans la mesure où ont été déposées au Secrétariat des introductions s'y rapportant établies par la Commission interorthodoxe préparatoire; et celles-ci ont été lues. C'est la raison pour laquelle je n'ai fait moi-même

aucune introduction, comme mes droits et mes devoirs le prescrivaient d'ailleurs. Un thème défini qui préoccupe l'Église est prêt à être discuté sur le fond, du moment qu'il a été transmis au Secrétariat et que celui-ci l'a porté ensuite à la connaissance de toutes les Églises orthodoxes locales, qui l'ont alors étudié avec soin. Seul le Secrétariat avait le droit de procéder à une brève introduction. J'ai cependant permis au cher Métropolitain de Stara Zagora de faire une brève introduction sur ce thème défini. Il n'y a donc pas là manque de respect, mais au contraire preuve manifeste de grand respect et de grand amour envers lui-même et l'Église qu'il représente. D'ailleurs, S.E. le Métropolitain de Kroutitsky sait bien que si ce thème a été inscrit à l'ordre du jour de cette Conférence panorthodoxe, c'est — je suis obligé de rappeler ce point bien malgré moi et avec tristesse — à la suite de mon intervention personnelle auprès de la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire, comme cela apparaît dans ses Procès-verbaux (cf. *Synodica III*, pp. 93-95). La commission compétente, dirigée par Sa Béatitude Justin, l'actuel Patriarche de Roumanie, avait refusé alors le thème du monachisme comme thème du saint et grand Concile. Par suite de cette décision, le thème concret de l'Église de Bulgarie, concernant l'ordination d'évêques parmi les moines simplement rasophores, ne pouvait plus faire l'objet d'une discussion panorthodoxe, puisqu'il s'inscrivait, en surface du moins, dans la question plus vaste du monachisme. Sur la demande insistante du Métropolitain Nicodème de Sliven, d'éternelle mémoire, j'ai cependant adressé mes sollicitations et fait appel auprès de ladite Conférence, par amour pour l'Église de Bulgarie, et cette Conférence a décidé de mettre à l'étude ce thème à titre exceptionnel et de confier la décision sur ce point concret à la Conférence panorthodoxe préconciliaire suivante. N'est-ce pas vrai, Votre Eminence, Métropolitain de Stara Zagora? Je passe la parole à S.E. le Métropolitain du Banat.

Le Métropolitain du Banat: J'ai à soumettre la proposition suivante. S.E. le Métropolitain de Stara Zagora a demandé qu'on lui octroie une dizaine de minutes pour la présentation de son introduction. Je propose donc de lui donner le temps de se préparer, afin de passer maintenant à la discussion sur le thème du jeûne, pour revenir plus tard à celui de l'ordination d'évêques parmi les moines simplement rasophores.

Le Président: S'il s'agit de venir en aide à S.E. le Métropolitain de Stara Zagora et que l'Assemblée plénière le décide ainsi, je n'y vois pas d'objection. S.E. le Métropolitain de Stara Zagora a la parole.

Le Métropolitain de Stara Zagora: Emin. Président, la délégation de l'Église orthodoxe de Bulgarie demande instamment qu'on la laisse procéder à une brève introduction d'une quinzaine de minutes. Nous savons observer la décision de la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire. Le thème que nous proposons et développons sous tous ses aspects vise à unifier la prati-

que des différentes Eglises à propos de l'ordination d'évêques en rapport avec le schème monacal. Il va de soi dès lors que nous devons examiner toute la question du monachisme, toujours en rapport bien sûr avec la question de l'ordination au troisième degré du sacerdoce. Si nous nous limitons à l'ordination d'évêques parmi les moines simplement rasophores, nous isolons la question. Et, comme vous le constaterez dans le résumé qui sera fait, le contenu du document introductif se rapporte bien au thème défini. Je ne peux pas admettre qu'on discute du thème de l'ordination d'évêques parmi les moines simplement rasophores avant qu'on ne l'étudie dans son rapport avec le monachisme. Et je persiste à demander qu'on me donne l'occasion de résumer mon introduction. Si vous m'aviez laissé la possibilité de lire le texte, j'aurais déjà fini. Tandis que nous discutons inutilement depuis près d'une demi-heure.

Le Président: Il ne s'agit pas d'un problème de temps. Vous pouvez parler même une heure, Votre Eminence, Métropolitaine de Stara Zagora, mais sur le sujet. Ce n'est pas au vu du temps que j'ai limité votre introduction, mais parce que vous êtes en dehors du sujet. S.E. le Métropolitaine de Kiev a la parole.

Le Métropolitaine de Kiev: Emin. Président, je ne parviens pas à saisir le sens de toute cette discussion. Il s'agit en fait de quelque chose de terrible. Nous discutons pour savoir si nous allons permettre à S.E. le Métropolitaine de Stara Zagora de présenter son document introductif, alors que celui-ci est formellement inscrit au tableau de la présente Conférence. Il s'agit d'un matériel fourni à cette Conférence pour élaboration. S'il ne portait pas cette marque, alors nous pourrions discuter pour savoir si le Métropolitaine a le droit de parler du thème du monachisme. Et puisque le Secrétariat a distribué le texte, nous avons l'obligation d'en écouter un résumé succinct. Si vous pensez que cette étude introductive ne doit pas être discutée, pourquoi alors l'avoir distribuée? De plus, alors que nous avons dit à l'unanimité, et que nous avons promis au tout début que nous respecterions les règles démocratiques, et qu'on n'exercerait de pression sur personne, nous assistons à quelque chose de bien différent dans le cas qui nous occupe. C'est-à-dire que tout en disant d'un côté que nous observons les règles démocratiques, de l'autre nous refusons la parole au délégué de l'Eglise de Bulgarie. Entre autres choses, nous ignorons même de quoi il veut parler. En conclusion, je pense que puisque ce texte nous a été distribué, nous avons l'obligation de l'écouter.

Le Président: Le texte qui a été distribué a le caractère d'une aide pour la discussion. Je répète que l'introduction à ce texte revenait de droit au Secrétariat. Cependant, il a été permis à S.E. le Métropolitaine de Stara Zagora de procéder lui-même à l'introduction sur ce thème qui préoccupe son Eglise. En cela, je pense, nous n'avons pas refusé à S.E. le Métropolitaine de

Stara Zagora de faire une introduction. D'un autre côté, cependant, il a été décidé à l'échelon panorthodoxe de ne pas discuter du thème du monachisme. S.E. le Métropolitte de Stara Zagora sort des limites du thème spécifique, et déborde sur le thème général du monachisme. C'est cela que je n'ai pas permis. Il y a un malentendu à ce sujet. Je respecte et je me fais le gardien des décisions panorthodoxes, et c'est à ce titre que je n'ai pas autorisé S.E. le Métropolitte de Stara Zagora à nous parler du thème du monachisme.

Le Métropolitte de Péristerion: Emin. Président, S.E. le Métropolitte de Stara Zagora désire que ce thème spécifique soit discuté en profondeur et avec l'ampleur voulue. Cependant, comme cela a été le cas pour le thème des empêchements au mariage, sur lequel S.E. le Métropolitte de Myra a donné son avis en quelques mots, après une présentation rapide à l'Assemblée plénière, ce thème également doit être transmis à la Commission désignée pour l'examiner, puisque nous connaissons tous et nous avons tous étudié le document introductif de l'Eglise de Bulgarie s'y rapportant, qu'on nous a distribué.

Le Métropolitte de Carthage: Comme vous l'avez déjà expliqué, Emin. Président, la définition de ce thème a une histoire. Si nous entrons dans les détails, je crains que nous ne parvenions point à ce que la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire recherchait, c'est-à-dire à venir en aide à l'Eglise de Bulgarie sur un point touchant à une nécessité pastorale, en prenant une décision qui l'affermirait. Car nous allons nous trouver confrontés à des problèmes complexes, que nous aurons à résoudre et sur lesquels nous aurons des hésitations supplémentaires. Il s'agit pourtant d'une chose simple, telle que l'a définie la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire. Il ne s'agit pas du thème de l'ordination d'évêques en rapport avec la vie monacale, ainsi que du monachisme en rapport avec l'ordination d'évêques, ce par quoi, je pense, on complique la question. Il s'agit simplement du thème de l'ordination d'évêques parmi les moines rasophores. Si la délégation de l'Eglise de Bulgarie désire vraiment une solution à ce problème, il faut qu'elle pose clairement la question: «Peut-on ordonner un évêque parmi les moines simplement rasophores»? De cette manière, nous pouvons répondre que, puisque nous le faisons nous-mêmes, vous pouvez le faire également. Car si nous gardons l'attitude qui a été la nôtre jusqu'à maintenant, nous allons toucher des questions dogmatiques. J'en appelle à S.E. le Métropolitte de Stara Zagora pour qu'il saisisse le problème et qu'il nous expose brièvement le thème défini.

Le Métropolitte de Paphos: Emin. Président, nous nous empêtrons dans une conversation sans fin. J'ai examiné avec attention l'étude introductive de l'Eglise de Bulgarie, et j'ai été sincèrement surpris par son contenu. Ce texte effleure des thèmes qui sont en dehors de la compétence de cette Conférence.

Le Président: Je crois que vous vous égarez hors de la question. J'attends de vous une réponse concrète. Votre Eminence, Métropolitte de Paphos: S.E. le Métropolitte de Stara Zagora doit-il procéder à une introduction étendue, ou doit-il se limiter au thème concret?

Le Métropolitte de Paphos: J'aimerais simplement dissiper les craintes de l'Eglise de Bulgarie. Car dans l'Eglise de Chypre, également, sont ordonnés des évêques parmi les moines simplement rasophores. Que l'Eglise de Bulgarie pose donc le problème de manière concrète, et qu'on y réponde immédiatement pour que cesse enfin toute cette querelle.

Le Président: Personne n'a le droit de préjuger des décisions panorthodoxes. S.E. le Métropolitte d'Aksoum a la parole.

Le Métropolitte d'Aksoum: Je pense, Emin. Président, que le respect et l'amour dont a fait preuve la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire à l'égard de l'Eglise de Bulgarie se manifestent encore à ce jour. Premièrement par l'inscription du thème particulier de cette Eglise à notre ordre du jour; deuxièmement par la désignation, par la vénérable présidence de notre Conférence, d'une Commission spéciale pour l'étude de ce thème; troisièmement par la distribution à tous les participants du document introductif de cette Eglise par les bons soins du Secrétariat; et quatrièmement par le fait d'avoir placé ce thème en tête des discussions sur les autres thèmes inscrits à l'ordre du jour, en bouleversant l'ordre fixé. La délégation est donc appelée, comme l'ont déjà souligné d'autres frères, à formuler concrètement sa demande.

Le Métropolitte du Mont-Liban: Emin. Président, je ne peux pas me soustraire à un sentiment de gêne quand je considère la discussion entamée il y a près d'une heure. Je pense que, sauf le respect que nous nous devons de nourrir à votre égard, la présidence pourrait affecter 15 minutes à la présentation de chaque thème. Il ne nous convient pas de dicter à chacun des participants la manière dont il devra s'exprimer. Il est clair que nous n'aurons pas à prendre de décisions sur le monachisme. Cela sort du cadre de la présente Conférence. La délégation de l'Eglise de Bulgarie pense qu'elle ne peut exprimer son opinion qu'à partir de certaines considérations sur la vie monacale. Elle est absolument libre de le faire. Pour cette raison, je propose de mettre un terme à cette discussion sur cette question de procédure, et de permettre à la délégation de l'Eglise de Bulgarie d'exposer ses vues.

Le Métropolitte de Kitros: Emin. Président, le thème soumis à la discussion a été inclus dans la présente Conférence à titre exceptionnel, suite à une décision de la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire. Et en agissant ainsi, cette Conférence s'est montrée digne d'estime, mue qu'elle était par un vrai sentiment d'amour et d'intérêt, afin de trouver une solution à une question concrète qui préoccupait et accablait l'Eglise de Bulgarie. Je pense

que dans des questions de ce genre, surgissant à titre exceptionnel lors des Conférences panorthodoxes ou des Conciles, il faudra observer la procédure bien connue dans la vie de l'Eglise, selon laquelle la partie concernée pose une question, et le Synode en décide soit par une décision relativement développée, soit par un simple «il a été décidé». Je pense donc que dans le cas présent également l'Eglise de Bulgarie devra poser la question de manière concrète, et que nous, nous conformant à ce qui est en vigueur dans l'Eglise orthodoxe, nous répondrons si nous en décidons ainsi ou non. Personnellement, je crois que l'Eglise de Bulgarie sera satisfaite de la réponse de la Conférence.

Le Métropolitain de Péristérion: Emin. Président, puisque la délégation de l'Eglise de Bulgarie n'a pas préparé son aperçu sur la question, je propose que S.E. le Métropolitain de Stara Zagora lise en guise d'introduction à la question les pages 15-16 du texte de l'étude de son Eglise, lesquelles se rapportent précisément à notre thème. Si S.E. le Métropolitain de Stara Zagora est d'accord, eh bien poursuivons!

Le Président: Que pense S.E. le Métropolitain de Stara Zagora de la proposition de S.E. le Métropolitain de Péristérion?

Le Métropolitain de Stara Zagora: Emin. Président, je parlerai le langage de la franchise, et je vous en demande pardon. La situation est bien singulière: alors qu'un thème doit être discuté à un moment précis, on ne donne pas l'occasion à la partie qui a suggéré la question de la présenter à l'Assemblée dans son entier. Or ce thème est discuté pour la première fois à la Conférence. Les autres thèmes qui seront discutés ici ont été préparés par une Conférence interorthodoxe. Pour chacun nous disposons d'un texte complet. Ensuite, il a été donné la possibilité aux Eglises de faire des propositions supplémentaires. Sur notre thème particulier, par contre, nous ne disposons que de l'étude introductive de l'Eglise de Bulgarie; et pour pénétrer dans la question, j'ai déclaré que je me limiterai aux aspects de l'étude qui mènent à une meilleure clarification et compréhension de la question. Notre requête n'a pas été satisfaite, et je constate qu'on ne désire pas discuter cette question lors de la Conférence, et qu'on veut se contenter d'enregistrer la chose favorablement. Je pense que nous avons tous le droit de parler lors de la Conférence. L'Eglise de Bulgarie se sent offensée si on ne lui donne pas l'occasion de présenter une brève introduction sur ce thème. Je prie mes frères de se prononcer en cet instant même pour savoir si l'occasion est fournie à la délégation de l'Eglise de Bulgarie de présenter une rapide introduction, oui ou non. Je prie la présidence de ne pas intervenir et de nous laisser cette occasion, et je déclare que je prendrai pour point de départ les pages où il est clairement question du thème qui nous occupe.

Le Président: Je désire exprimer ma tristesse face à l'impression arbitraire ressentie par S.E. le Métropolitain de Stara Zagora, l'impression con-

traire à la réalité selon laquelle nous ne serions pas disposés à discuter ce thème, ni à prendre une décision lors de cette Conférence. Je m'en attriste, car cela est tout à fait éloigné de la vérité. Nous sommes bien disposés et à aborder le thème, et à y trouver une solution. En outre, comme l'a fait remarquer avec justesse S.E. le Métropolite de Carthage, nous ne devons pas embrouiller ce thème avec d'autres problèmes qui lui sont liés, et qui rendraient la solution plus difficile à trouver. Mais puisque S.E. le Métropolite de Stara Zagora déclare vouloir s'en tenir à la question concrète, nous lui donnons la possibilité de faire son introduction après la pause, à la condition, toutefois, qu'il s'en tienne, je le répète, à la question concrète.

La séance est levée.

IIe JOUR DES TRAVAUX
(Mardi 7 septembre 1982)

Séance du matin
(11.15 - 12.30)

Le Président: La séance débute. S.E. le Métropolite de Stara Zagora a la parole.

Le Métropolite de Stara Zagora: Emin. Président, au nom de la délégation de l'Eglise de Bulgarie j'exprime ma profonde gratitude de pouvoir procéder à une brève présentation du texte sur le monachisme qu'a préparé l'Eglise de Bulgarie. Je demande votre attention.

«Aujourd'hui, malheureusement, le monachisme est partout dans un état de nette décadence. Comme nous l'avons dit, le nombre des moines a fortement diminué. L'esprit du temps en est la cause principale — esprit d'affaiblissement de la foi, esprit de sécularisation — et aussi l'éloignement de l'Eglise.

Pour ces raisons, il est indispensable de songer si possible à un renouveau du monachisme actuel. Il faut songer à prendre des mesures en conséquence, et tout particulièrement à accroître le nombre des moines de la sainte Montagne: car c'est de là qu'avec l'aide de Dieu pourrait venir le renouveau tant désiré, même pour les Eglises orthodoxes locales. Cette tâche n'est cependant pas du ressort des Eglises locales prises isolément, et ne dépend pas de la puissance et des possibilités de chacune d'elles.

Mais le renouveau ne doit pas aller de pair avec un affaiblissement de la discipline monacale — déjà bien affaiblie — ni avec la violation des vœux. Au contraire, le renouveau doit respecter strictement les règles consacrées et les traditions de l'ancien monachisme classique.

L'un des plus douloureux problèmes d'aujourd'hui est celui du monachisme dit administratif. Ce type particulier de monachisme est apparu du fait que certains postes à haute responsabilité dans le gouvernement de l'Eglise doivent être occupés par des moines, mais aussi du fait de la nécessité de disposer de cadres pour les hautes fonctions ecclésiales, comme par exemple: métropolites, évêques-vicaires, secrétaire général du saint-synode, recteurs des écoles de théologie, etc.

Il faut avoir à l'esprit que le fait d'occuper ces postes est cause de grandes difficultés et rend surtout impossible la fidélité à certains vœux faits lors de la tonsure: qu'on pense au vœu de rester toujours dans le monastère, au vœu d'obéissance et au vœu de pauvreté. Alors se pose la question: dans la situation actuelle, cette violation des vœux est-elle justifiée, et, en cas contraire, peut-on changer le mode de recrutement de l'administration ec-

clésiale, en y incluant par exemple des hommes qui n'ont fait que le voeu de célibat et de chasteté. Il est tout à fait nécessaire à notre avis que le futur saint et grand Concile se prononce à ce sujet.

Dans l'Eglise ancienne, l'épiscopat était accessible aux hommes mariés. Cela ressort nettement des paroles de l'apôtre Paul disant que l'évêque ne doit être l'homme que d'une seule femme (I Tim 3, 2). Cependant, les pères du concile oecuménique in Trullo, tenant compte du respect plus grand dont étaient entourés alors les évêques non mariés par rapport à ceux qui sont mariés, constatant que l'évêque marié s'inquiète habituellement plus des choses familiales et de ce monde que de celles du Seigneur (I Co 7, 33-34), tenant compte également de ce que la pratique de choisir des évêques parmi les moines non mariés était établie, sanctionnèrent cette pratique par le 12^{ème} canon du concile dans les termes suivants:

«Il est venu de même à notre connaissance qu'en Afrique et en Libye et en d'autres lieux, les pasteurs aimés de Dieu de ce territoire ne laissent pas que de cohabiter avec leurs épouses, même après que le sacre leur fut conféré, offrant ainsi au peuple une pierre d'achoppement et un scandale. Ayant donc le grand souci que tout se fasse pour l'édification des peuples que nous avons à régir, nous avons décidé qu'une telle manière d'agir n'ait plus lieu. Nous ne disons pas cela pour enfreindre ou renverser les ordonnances apostoliques, mais pour procurer le salut des peuples et leur progrès dans la vertu, et n'offrir aucune occasion de blâme contre la discipline ecclésiastique; en effet, le divin apôtre dit: Faites tout pour la gloire de Dieu, ne donnez de scandale ni aux Juifs ni aux Grecs, ni à l'église de Dieu; c'est ainsi que moi-même je m'efforce de complaire à tous en toutes choses, en cherchant non mon propre avantage, mais celui du grand nombre, afin que beaucoup d'hommes soient sauvés; soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même du Christ (I Co 10, 31 - 11,1). Si quelqu'un est pris faisant cela, qu'il soit déposé».

Ce canon dit qu'après son ordination l'évêque ne doit plus vivre en état de mariage, il ne dit pas cependant qu'avant son ordination il doit obligatoirement être un moine. Et cela signifie que si l'évêque consacré est marié, il doit se séparer d'avec sa femme, tandis que s'il est célibataire, qu'il s'agisse d'un moine ou d'un laïc, il doit désormais le rester. Au lieu du voeu de pauvreté, il pourrait ne faire que le voeu de «mépris des richesses». Le voeu de pauvreté signifie un dénuement complet, l'absence de possession de tout bien, tandis que le voeu de mépris des richesses n'exige que le détachement face aux biens terrestres. Et sur cette question, le futur saint et grand Concile doit se prononcer.

Une autre question se pose: la dignité épiscopale libère-t-elle des voeux monastiques? Car l'évêque, par le fait même qu'il est prélat, ne peut plus garder obéissance. De même, il devra quitter le monastère où il a été

moine, alors qu'il avait fait voeu d'y rester jusqu'à son dernier souffle. Il ne peut pas obéir au voeu de pauvreté, puisqu'il reçoit un salaire. Sur ces questions, certains sont d'avis qu'il existe des voeux monastiques temporaires et des voeux immuables. Les voeux d'obéissance et de rester toujours dans le monastère seraient temporaires. Ainsi le moine pourrait s'élever à une hauteur telle que ces deux voeux seraient superflus. Il se pourrait alors que le monde ne soit plus un danger pour lui, que sa présence y soit même nécessaire en tant que "lumière du monde". Le moine affermi dans les vertus chrétiennes n'aurait désormais plus besoin de conduite spirituelle, par conséquent il n'y aurait plus place pour le voeu d'obéissance ou pour toute intervention extérieure. Il s'agit pourtant là d'opinions individuelles. Le problème est fondamental, et le futur saint et grand Concile doit l'étudier et prendre des décisions.

Il y a eu certes des cas où les moines ont quitté le monastère pour fortifier la foi du peuple, pour le soutenir en périodes de rudes persécutions ou pour proclamer hautement le véritable enseignement de l'Eglise. La sortie des moines de leur monastère en cas d'extrême nécessité est réglée par le 4ème canon du IVe Concile oecuménique qui dit entre autres: «Que les moines de la ville et de la campagne soient soumis à l'évêque, qu'ils aiment la paix, ne s'appliquent qu'au jeûne et à la prière et gardent la stabilité dans les lieux où ils ont fait profession, qu'ils ne se mêlent pas importunément des affaires de l'église et du monde, ni ne s'en occupent en quittant leurs monastères, à moins qu'ils n'aient obtenu l'autorisation de l'évêque de la ville pour une affaire urgente». Par conséquent, quand la sortie du monastère ne se fait qu'avec le consentement ou la permission ou sur ordre et décision de l'autorité spirituelle compétente, on peut considérer cela comme faisant partie du voeu d'obéissance et ne constituant pas une transgression du voeu de rester dans le monastère. Certains pensent cependant qu'il faut entendre ce canon à la lettre et sont prêts à justifier la sortie du monastère pour les moines dispersés dans la tâche administrative et éducative de l'Eglise à condition que leurs demeures soient organisées comme des monastères, comme cela était le cas dans les demeures du haut clergé russe autrefois, et qu'on organise les «exarchies» et les dépendances des monastères de manière à y faire séjourner ceux qui vivent monacalement (Archim. Prof. Euthyme, Pseudo-monachisme, Annuaire de la faculté de théologie de l'université de Sofia, T. 18, 1940-41).

L'idée que le moine puisse s'élever spirituellement à une telle hauteur qu'il ne lui soit plus indispensable d'obéir à qui que ce soit, et que l'obéissance est une étape provisoire et transitoire de la vie monacale, nous semble sujette à caution. Tous les moines doivent l'obéissance, quelque soit leur fonction ou leur rang. Ainsi le simple moine doit l'obéissance à son père spirituel et à son higoumène, celui-ci au prélat du diocèse, et ce dernier à la

haute autorité ecclésiastique et à Dieu. C'est pourquoi même celui qui revêt le grand schème fait voeu d'obéissance, même si, comme on le sait, on ne consacre à ce rang que les moines à la spiritualité la plus élevée.

Il s'agit aussi de clarifier la question suivante: quand un prélat désire se retirer de la direction de son diocèse et se consacrer à la pénitence en revêtant le grand schème, il ne peut plus, selon le 2^{ème} canon du II^e Concile oecuménique de Constantinople, revendiquer ses droits et exercer ses devoirs épiscopaux. Se pose alors un problème sérieux: une cérémonie rituelle — telle que la prise du grand schème — peut-elle affaiblir et annuler un sacrement, dans ce cas le sacerdoce, et qui plus est, à son degré le plus élevé, c'est-à-dire l'épiscopat? Un prélat désirant se retirer dans une vie plus austère, ne peut-il vraiment le faire sans prendre le grand schème? Ne pourra-t-il pas continuer à exercer certaines de ses fonctions épiscopales, comme par exemple la célébration de services divins, de la sainte liturgie, de la confession, et même de l'ordination après autorisation du prélat du diocèse? Comme on le sait, saint Tykhon de Zadonsk et Théophane le Reclus n'ont pas été privés de leurs droits et n'ont pas revêtu le grand schème après avoir quitté le siège épiscopal. De même, les hiéromoines et les archimandrites conservent le droit de célébrer la prise du grand schème. Il faut également répondre à la question suivante: celui qui a revêtu le grand schème, puisqu'il a fait voeu d'obéissance et de pauvreté strictes, peut-il être sacré évêque, comme c'est le cas pour ceux qui n'ont que le petit schème? A notre avis, cela est de la compétence du saint et grand Concile.

Il faudrait également préciser et unifier les degrés et les titres hiérarchiques monastiques entre les différentes Eglises locales. Le titre d'«archimandrite» a une signification différente selon les Eglises. Ainsi il fut un temps où il était administratif et se donnait à certains higoumènes de grands monastères (laures), alors qu'aujourd'hui c'est devenu un titre honorifique décerné très fréquemment aux hiéromoines dans l'Eglise orthodoxe. Lors du VII^e Concile oecuménique, ce titre ne fut donné qu'aux higoumènes de deux monastères: celui de Sacudion et de Stoudion.

Dans les Eglises russe et roumaine, le titre d'higoumène est honorifique, alors que dans d'autres Eglises il est administratif. Il en va de même pour les titres de «syncelle» et «protosyncelle».

Il est indispensable de clarifier la question des rasophores: s'agit-il de moines qui n'ont pas fait de voeu monastique, ou de novices, ou se trouvent-ils à un quelconque stade intermédiaire et transitoire du noviciat monastique. Il faut en conséquence fixer à qui et dans quel cas ce titre est donné. Ceci même en gardant à l'esprit que le monachisme est avant tout un combat, et non un moyen d'acquérir des titres.

En conclusion, nous dirons que tous les problèmes posés dans ce texte introductif sont d'importance vitale pour la sainte Eglise et doivent être

étudiés par le futur saint et grand Concile panorthodoxe, et trouver ainsi leur véritable solution, valable pour toutes les très saintes Eglises orthodoxes locales».

Le Président: Je remercie S.E. le Métropolitte de Stara Zagora pour sa présentation. Nous en venons maintenant à notre thème concret, c'est-à-dire «la définition de normes futures en vue du sacre d'évêques parmi les moines simplement rasophores, et non uniquement parmi ceux qui ont reçu le grand schème», thème sur lequel cette Conférence est appelée à se prononcer. S.E. le Métropolitte du Mont-Liban a la parole.

Le Métropolitte du Mont-Liban: Emin. Président, puisque ce thème concerne exclusivement l'Eglise de Bulgarie, j'aimerais souligner en premier lieu que les décisions que nous prendrons ici n'engageront pas les autres Eglises orthodoxes. Par conséquent, ceux qui considèrent certains éléments comme indispensables pour l'ordination des évêques peuvent rester fidèles à cette opinion. Je crois cependant que la question posée par l'Eglise de Bulgarie présente un intérêt fondamental, du fait qu'elle ouvre des perspectives plus larges pour permettre son examen à l'avenir. Lorsque le Concile in Trullo a posé le principe que les évêques seraient ordonnés parmi les moines, il y avait alors des moines en grand nombre. Et beaucoup plus tard, dans les époques ultérieures, on ne comptait plus les moines à l'Athos. Si bien qu'on pouvait choisir des évêques uniquement dans la classe des moines. Aujourd'hui, cependant, nous sommes confrontés à un problème tragique: nous n'avons plus de moines. Nous avons des prêtres non mariés qui sont ordonnés évêques. J'aimerais simplement souligner, sur la question qui nous occupe, que c'est toute l'Orthodoxie qui devra réenvisager cette structure canonique, en ce qui concerne les rapports entre le monachisme et la dignité épiscopale, et qu'il n'est pas indispensable que nous fassions passer les évêques par le «baptême» du monachisme pour un jour.

Le Métropolitte de Myra: Emin. Président, j'aimerais poursuivre le raisonnement de S.E. le Métropolitte du Mont-Liban en liaison avec les deux derniers paragraphes du texte qui a été présenté par S.E. le Métropolitte de Stara Zagora. De notre discussion, et de la décision de la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire, il ressort que le thème que nous avons à discuter et à étudier est le point suivant: peut-on ordonner des évêques parmi les moines simplement rasophores, et en particulier pour l'Eglise de Bulgarie? Dans l'avant-dernier paragraphe du texte qui a été lu, on souligne que «il est nécessaire de définir également la place des rasophores» — de définir donc si oui ou non ils sont des moines — et suit tout un développement sur la question. Dans le tout dernier paragraphe, il est noté la chose suivante: «Tous les problèmes posés dans la présente introduction sont d'importance vitale pour la sainte Eglise, et ils doivent être examinés par le futur saint et grand Concile panorthodoxe, et trouver ainsi leur véritable solution,

valable pour l'ensemble des très saintes Eglises orthodoxes locales». Si j'ai bien compris, nous prétendions jusqu'à maintenant satisfaire la demande d'une Eglise soeur au cours de cette I^e Conférence panorthodoxe préconciliaire, et c'est dans cette perspective que ce thème a été introduit et inscrit à l'ordre du jour. L'Eglise de Bulgarie ne se contente-t-elle plus aujourd'hui de la manière dont la présente Conférence satisfait ou satisfera sa requête, et considère-t-elle qu'il faudra une décision du saint et grand Concile? Je me pose simplement la question, qu'attend-on en présentant ainsi le thème? Je pense qu'il est assez important que la question soit précisée. Car jusqu'à maintenant nous parlions de la réponse que nous sommes disposés à donner à l'Eglise de Bulgarie concernant sa requête. Si cependant le saint et grand Concile doit s'occuper de ce thème, comme on l'a proposé, alors il y a contradiction. Peut-être S.E. le Métropolite de Stara Zagora pourrait-il nous fournir une explication.

Le Président: Je crains que nous n'entrions dans une nouvelle discussion et que nous n'embrouillons encore plus la question. Je répondrai personnellement à votre embarras, Votre Eminence, Métropolite de Myra. Je me refuse à croire que la délégation de l'Eglise de Bulgarie désire qu'on ne prenne pas de décision concernant l'ordination d'évêques parmi les moines simplement rasophores, et que la question soit renvoyée au saint et grand Concile. Si la délégation de l'Eglise de Bulgarie est d'accord, et s'il s'agit bien, comme elle l'a déclaré à plusieurs reprises, d'une question d'importance vitale pour elle, qui devrait trouver une solution aujourd'hui même, alors je prie de transmettre immédiatement ce thème à la Commission particulière. Celle-ci aura à charge de l'examiner dans un esprit positif et bien disposé à son égard, de manière à faciliter pour la Conférence la recherche d'une solution positive, et d'aider ainsi fraternellement l'Eglise de Bulgarie intéressée en cette affaire.

Le Métropolite de Stara Zagora: Emin. Président, à notre avis, en limitant la question à l'Eglise de Bulgarie, et à elle seule, il n'est pas sûr qu'on choisisse la meilleure approche pour la résoudre. La question posée intéresse toutes les Eglises orthodoxes. Car il s'agit d'une question de principe, et elle concerne l'ordination d'évêques en rapport avec le monachisme. Par conséquent, je vous prie de repousser la conclusion erronée que le thème de l'ordination d'évêques parmi les moines simplement rasophores ne concerne que l'Eglise de Bulgarie. Personnellement, je suis convaincu que tous les participants de cette Conférence m'accorderont qu'il s'agit là d'un problème commun à toute l'Orthodoxie. Voilà pourquoi nous avons fait une requête sur ce thème et demandé qu'on en poursuive la discussion en assemblée plénière, afin que les autres Eglises orthodoxes en saisissent toute la gravité.

L'Evêque de Soumadie: Chaque Eglise orthodoxe sait elle-même si ce thème l'intéresse. Pour l'Eglise orthodoxe de Serbie, un tel problème ne se

pose pas. Jusqu'à ce jour, elle a ordonné et elle ordonne des évêques parmi les moines simplement rasophores, et elle continuera certainement à le faire à l'avenir.

Le Métropolitain de Carthage: Emin. Président, pour l'Eglise d'Alexandrie également cela ne pose aucun problème. Je suis surpris que, tandis que nous sommes rassemblés ici, selon l'ordre du jour, pour étudier un thème concret, clairement défini, S.E. le Métropolitain de Stara Zagora déclare de manière un peu curieuse que se posent parallèlement d'autres questions. Nous ne pouvons pas aborder d'autres thèmes que ce thème spécifique, car nous ne sommes pas prêts à les traiter, et nous nous égarerons.

Le Métropolitain du Mont-Liban: Ayant assisté moi-même à la 1ère Conférence panorthodoxe préconciliaire et connaissant de ce fait la «préhistoire» de la question, j'aimerais exprimer mon accord avec mon frère, S.E. le Métropolitain de Stara Zagora, en faisant preuve de souplesse et d'indulgence dans l'approche de ce problème concernant l'Eglise de Bulgarie. La solution pourrait en être élargie à toute l'Eglise orthodoxe, comme elle est déjà appliquée, par exemple, dans l'Eglise d'Antioche. J'ai cependant l'impression que l'Eglise de Bulgarie désirait une décision panorthodoxe sur la question, et que par conséquent une Conférence qui rassemble toutes les Eglises orthodoxes locales pourrait aider cette Eglise à prendre une décision par elle-même. Et ce problème est bien sûr de moindre importance, puisqu'on en applique la solution depuis une cinquantaine d'années dans la plupart des Eglises orthodoxes. Je pense qu'il s'agit d'une pratique sans cesse plus répandue, qui permet à l'Eglise de Bulgarie de résoudre son problème en s'assurant pleinement de notre sympathie fraternelle et de notre compréhension.

Le Métropolitain de Kiev: Emin. Président, dans l'Eglise orthodoxe de Russie s'est imposée la tradition ancestrale d'ordonner des évêques parmi les moines (ayant reçu le grand schème). Et bien sûr, nous soutenons le canon du Concile in Trullo s'y rapportant. Notre Eglise s'obstine à ce que les futurs évêques sortent de la classe des moines. La question posée par l'Eglise de Bulgarie doit cependant être considérée dans la perspective suivante: même la Conférence panorthodoxe ne peut répondre à la question de savoir si la pratique suivie est juste ou non. L'Eglise de Bulgarie a les mêmes droits que toutes les autres Eglises orthodoxes locales, et on n'exige pas de prendre une décision qui la concerne seule. Si le problème a déjà été résolu par d'autres Eglises, alors l'Eglise de Bulgarie également est à même de prendre une décision sur le sujet qui nous occupe, une décision prise bien sûr dans le cadre d'une Eglise locale. Je crois que l'Eglise de Bulgarie a soumis ce thème à la discussion en prenant comme point de départ la pratique suivie par elle, et qu'elle veut en tirer comme avantage de connaître l'avis général de toutes les Eglises orthodoxes locales. Si l'ordination d'évê-

ques parmi les moines simplement rasophores est admise par certaines Eglises orthodoxes, n'y a-t-il pas là violation du canon du Concile in Trullo s'y rapportant? Je persiste donc à dire que la question ne se pose pas pour la seule Eglise de Bulgarie, mais de manière plus vaste pour toute l'Orthodoxie. On a dit que pour certaines Eglises orthodoxes, il n'y a aucun problème parce que celles-ci ordonnent des évêques aussi bien parmi ceux qui sont simplement rasophores que parmi les moines (qui ont reçu le grand schème). Il s'agit pourtant de la pratique d'Eglises isolées. C'est pourquoi la question doit être résolue à l'échelon panorthodoxe. Je ne soutiens pas qu'il faille en discuter dans le cadre du saint et grand Concile, mais je crois cependant qu'il faut trouver l'expression d'un avis émanant de toutes les Eglises orthodoxes locales. La solution à ce problème ne se trouve pas seulement dans une quelconque réponse concrète à l'Eglise de Bulgarie. Si nous approuvons ici l'ordination d'évêques parmi les moines simplement rasophores, nous devons songer aux répercussions d'une telle décision sur l'ensemble de la vie de l'Eglise orthodoxe. N'y aura-t-il pas là amoindrissement du rôle du moine dans le sein de l'Orthodoxie en général? Il faudra bien que nous comprenions qu'une telle décision constituera une cause de dégradation du monachisme. C'est pourquoi le thème doit être étudié en liaison avec le développement et l'évolution du monachisme, car il est bien connu que le monachisme, pendant de nombreux siècles, n'a pas seulement constitué la source d'où provenaient les prélats, mais aussi le fondement de l'essor de la vie spirituelle de l'Eglise. De ce fait, une réponse touchant à cette question ne suffit pas. Nous devons considérer également, je le répète, les répercussions d'une telle décision. On observe bien sûr aujourd'hui un déclin du monachisme, mais celui-ci ne se poursuivra pas indéfiniment. Et il n'est pas exclu que le monachisme refleurisse en un mouvement puissant même dans les Eglises dans le sein desquelles on observe aujourd'hui un manque de moines.

Le Prof. Phidas: Emin. Président, j'ai été plus que satisfait par l'intervention de S.E. le Métropolitte du Mont-Liban. Je me contenterai de rappeler que la 1ère Conférence panorthodoxe préconciliaire a pris deux décisions. Selon la première, l'examen du thème spécifique de l'ordination d'évêques parmi les moines simplement rasophores était concédé à la Conférence panorthodoxe préconciliaire suivante. Et selon la seconde décision, le thème du monachisme ne devait pas être inclus dans la liste des thèmes du saint et grand Concile. Par conséquent, je considère qu'en ce moment la délégation de l'Eglise de Bulgarie essaie de remettre en cause la liste des thèmes fixés par le saint et grand Concile. Ainsi se pose un problème fondamental qui n'est pas inscrit à l'ordre du jour et, de ce fait, nous ne pouvons pas le discuter, ni même ne sommes autorisés à le faire.

Le Métropolitte de Kitros: Emin. Président, je voudrais faire remarquer

qu'il faut éviter à tout prix de faire intervenir dans la discussion d'autres questions se rajoutant à la question concrète posée par l'Eglise de Bulgarie, et ceci pour des raisons de méthode et de procédure, comme l'a souligné précédemment le Professeur Phidas, mais aussi parce qu'en élargissant ainsi la discussion, on complique la question, et que nous n'aboutirons pas au but que nous poursuivons. J'ai l'impression que S.E. le Métropolite de Stara Zagora a perçu l'intérêt et l'amour de toute l'assemblée dans la recherche de la solution à ce problème d'importance vitale et très préoccupant pour la vie de l'Eglise de Bulgarie. Cependant, notre discussion nous a égarés vers d'autres thèmes. J'en reviens donc à ma proposition: puisque ce thème a été soumis à la présente Conférence à titre exceptionnel, je suis d'avis que soit le Secrétariat, soit l'Assemblée plénière — à vous d'en décider, Emin. Président — lui donne sa formulation précise, et qu'en tant que tel il soit transmis ensuite soit à l'Assemblée plénière, soit à la Commission désignée. Ainsi reviendrons-nous dans la bonne voie et aboutirons-nous à des résultats concrets.

Le Métropolite de Philadelphie: Emin. Président, je crois qu'aucune autre Eglise orthodoxe n'a à faire face à la même question que celle qui préoccupe la très sainte Eglise de Bulgarie. D'autres Eglises orthodoxes ont déclaré catégoriquement, et l'Eglise de Constantinople se joint à elles, qu'elles ne sont pas confrontées à un tel problème, car la dignité épiscopale n'est pas liée obligatoirement avec la condition de moine, comme le montre la pratique adoptée par l'Eglise avant le Concile oecuménique Quinisexte, quand il existait même des évêques mariés. Pour qu'un homme soit élu évêque, il suffit qu'il soit un prêtre célibataire et qu'il soit rasophore. Par conséquent, je ne vois pas pour quelle raison nous devrions faire passer par le «baptême» du monachisme pour un jour les prêtres non mariés avant de les ordonner évêques, pour reprendre les paroles de S.E. le Métropolite du Mont-Liban. L'Eglise de Bulgarie fait une requête concrète, et celle-ci peut être satisfaite à l'échelon panorthodoxe par la présente Conférence, afin qu'elle puisse elle aussi ordonner des évêques qui n'ont fait que le vœu de rasophorie.

Le Métropolite d'Aksoum: Emin. Président, je suis d'accord avec ce qu'ont dit LL.EE. les Métropolitains de Myra, de Philadelphie, de Carthage et du Mont-Liban. Puisque ce thème est urgent pour l'Eglise de Bulgarie, et puisque d'autres Eglises pourraient également y être confrontées, que la décision qui sera prise vaille pour elles aussi. Par conséquent, il n'y a aucune raison de transmettre cette question ni au saint et grand Concile, ni à une autre Conférence panorthodoxe. Non, il doit être étudié par la présente Conférence en séance plénière.

Le Métropolite de Péristèrion: Emin. Président, en comparant la proposition faite par l'Eglise soeur de Bulgarie lors de la dernière Conférence pan-

orthodoxe préconciliaire et celle qu'elle formule aujourd'hui, nous voyons qu'elle a subi un élargissement fondamental. Il s'agissait alors d'une question concrète qui la préoccupait; aujourd'hui, cependant, cette Eglise présente le problème sous un éclairage plus large, et demande qu'on définisse le rôle des moines tant dans le domaine spirituel de la vie de l'Eglise que dans celui, principalement, de son administration, ce qui l'amène à insister pour qu'on fixe à quoi correspondent les titres et les rangs des moines. Il y a donc déviation par rapport à la requête initiale. Et de ce fait je pense que ce thème ne doit pas être discuté ici à travers ce prisme nouveau et ce contenu différent que lui ont donnés les délégués de l'Eglise soeur de Bulgarie.

Le Métropolite de Nubie: Emin. Président, pour le Patriarcat d'Alexandrie également, le problème ne se pose pas. Dans notre Eglise, nous suivons la tradition ancestrale consistant à ordonner des évêques parmi les prêtres simplement rasophores. L'Eglise de Bulgarie pourrait résoudre d'elle-même cette question, comme l'ont fait d'autres Eglises. Cependant, puisque la question a été posée, il faut qu'elle soit étudiée concrètement sous cette forme, en écartant tous les autres aspects, et que cette Conférence se prononce définitivement à son sujet.

Le Prof. Galitis: Emin. Président, indépendamment du fait que le thème considéré intéresse également d'autres Eglises, il s'agit d'une question purement formelle ayant trait à la procédure. A l'ordre du jour de la présente Conférence sont inscrits trois thèmes pour lesquels on a suivi une certaine procédure, c'est-à-dire qu'ils ont été choisis parmi les dix thèmes choisis de même dans la liste générale de la Conférence de Rhodes. A la fin de l'ordre du jour, on a «glissé» ce thème pour lequel aucune procédure précise n'a été suivie, et ceci pour une raison particulière. Cette raison, on la trouve évoquée dans les Procès-verbaux de la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire, dans le passage où l'on décrit avec précision la manière dont ce thème est venu à la discussion, passage que je vais vous lire (*Synodica III*, par. 3, p. 114): «En ce qui concerne le thème du monachisme — bien qu'il n'ait obtenu ni en comité, ni en assemblée plénière une place prépondérante quant aux critères utilisés, qui aurait permis un examen immédiat — la Conférence a accepté sur l'insistance de la délégation de la très sainte Eglise de Bulgarie, qui maintenait que cette question était d'une importance vitale pour son avenir, qu'il reçoive un examen et une décision panorthodoxe, tout au moins en ce qui regarde «la définition de normes futures en vue du sacre d'évêques choisis parmi les moines simplement rasophores et non parmi ceux qui ont reçu le grand schème».

Le Président: Je remercie infiniment le Professeur Galitis de nous avoir rappelé cela. J'ai étudié les Procès-verbaux et j'ai tenu compte de ce qui nous a été lu. Pour cette raison, j'ai également eu recours à ces textes lors de

notre séance de ce matin, pour me faire le gardien de cette Conférence. Et toujours afin de la ramener vers ce qui constitue son travail proprement dit. J'ai accepté que soient émis une avalanche d'avis différents dans mon désir d'empêcher la présente Conférence et S.E. le Métropolite de Stara Zagora d'entrer dans la question du monachisme et de compliquer le but proprement dit poursuivi par cette Eglise. S.E. l'Archevêque de Skhondidi a la parole.

L'Archevêque de Skhondidi: Je voudrais souligner, Emin. Président, que dans notre Eglise nous n'ordonnons pas d'évêques parmi les moines simplement rasophores. Cependant, dans les grandes lignes, nous sommes prêts à revoir cela. Je fais partie de ceux qui désirent l'enrichissement du monachisme, et puisque la nécessité d'ordonner des évêques parmi les moines simplement rasophores a sa source dans le déclin du monachisme, je désire aider le monachisme à reflourir à notre époque.

Le Président: Si je devais tenter de récapituler moi-même toutes les opinions exprimées ici même après l'introduction de l'Eglise de Bulgarie, j'en arriverais, je crois, à ceci:

a) Tous les participants de cette Conférence s'entendent pour dire que le thème se limite à la définition de normes futures en vue de l'ordination d'évêques parmi les moines simplement rasophores, et non parmi ceux ayant reçu le grand schème. La question concerne cela, et rien que cela.

b) Cette question ne préoccupe pas les autres Eglises orthodoxes et elle ne revêt d'importance vitale que pour l'Eglise de Bulgarie. Et avant même de formuler un troisième point, je désire m'adresser à S.E. le Métropolite de Stara Zagora en le priant de me répondre publiquement: la délégation de l'Eglise de Bulgarie désire-t-elle qu'on mette en vigueur la décision de la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire, décision prise précisément sur la demande instante de la délégation de l'Eglise de Bulgarie et qui remet le soin à la présente Conférence d'étudier ce thème et de prendre une décision à son sujet? Se montrera-t-elle satisfaite et acceptera-t-elle comme définitive la décision qui sera prise ici? Je répète donc ma question: désire-t-elle que nous procédions à l'examen de la question ou que nous y renoncions?

Le Métropolite de Stara Zagora: Emin. Président, il y a plaisir à constater que nombreux sont ceux ici qui ont également pris part à la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire. Il est donc juste que les deux Conférences soient cohérentes à ce sujet. Lors de la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire nous avons fait la même requête que nous faisons aujourd'hui. Par conséquent rien n'a changé. Entre la présentation de ce thème lors de la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire et sa seconde présentation lors de la présente Conférence, une seule chose a changé: certaines Eglises ont exprimé le désir que ce thème soit entièrement exclu des discussions. A la suite d'une longue discussion, vous aviez admis, Emin,

Président, que ce thème soit mis en discussion lors de la II^e Conférence pan-orthodoxe préconciliaire, après la préparation d'une étude introductive par l'Eglise de Bulgarie. Nous avons alors déclaré qu'une telle solution ne nous satisfaisait pas pleinement, dans la mesure où le thème avait reçu une formulation par trop limitée. Mis à part cela, la question ne concerne pas seulement l'Eglise orthodoxe de Bulgarie, mais toute l'Orthodoxie. Elle est universelle dans sa substance. Le but poursuivi dans cette Conférence est d'arriver à un accord fraternel sur les questions qui préoccupent l'Orthodoxie. Allons-nous devoir introduire dans le sein de l'Orthodoxie des pratiques différentes pour résoudre des problèmes vitaux pour elle, et n'est-il pas nécessaire d'avoir la véritable opinion de l'Orthodoxie sur le sujet qui nous occupe? Je pense que la véritable opinion de l'Orthodoxie peut s'exprimer seulement dans le cadre du Concile. La présente Conférence est appelée à préparer le saint et grand Concile, et ne peut donc pas se prononcer elle-même. L'Eglise de Bulgarie croit que le problème du monachisme en rapport avec la question de l'ordination des évêques est du domaine de la compétence du Concile, et c'est pourquoi nous insistons pour que ce thème soit discuté par un Concile panorthodoxe, et que celui-là seul se prononce à son sujet.

Le Professeur Gossevic: Puisque j'ai été moi-même, Emin. Président, secrétaire de la I^{ère} Commission qui a fixé la liste des thèmes du saint et grand Concile lors de la I^{ère} Conférence panorthodoxe préconciliaire présidée par l'ancien Métropolitain de Moldavie, et maintenant Sa Béatitude le Patriarche Justin de Roumanie, je désire rappeler à l'Assemblée plénière de cette Conférence certains détails caractéristiques qui, me semble-t-il, aideront à bien comprendre le problème qui nous occupe. Quand il fallut décider si l'on inscrirait la question du monachisme — c'est en ces termes qu'elle avait été posée alors — à l'ordre du jour du saint et grand Concile, seules deux Eglises votèrent pour: l'Eglise de Roumanie et l'Eglise de Bulgarie. Immédiatement après, l'Eglise de Roumanie retira sa proposition. Ne resta alors que la voix de l'Eglise de Bulgarie, et ainsi fut rejetée la proposition de faire de cette question un thème devant être examiné par le futur Concile de l'Eglise orthodoxe. Il est donc exclu que ce thème concernant le monachisme — comme on le qualifie aujourd'hui — dans le contexte actuel constitue un sujet du saint et grand Concile, comme aimerait le présenter la délégation de l'Eglise de Bulgarie, ne respectant pas en cela la décision panorthodoxe de la I^{ère} Conférence panorthodoxe préconciliaire, laquelle n'a accepté que le thème concret formulé dans la question que nous connaissons.

Le Président: La séance reprendra cet après-midi pour poursuivre la discussion sur le problème de l'Eglise de Bulgarie. Et pour ne pas être accusé à nouveau de limiter la liberté de parole, je ne défendrai plus l'Eglise de Bulgarie, et je donnerai carte blanche aux orateurs.

La séance est levée.

Ile JOUR DES TRAVAUX
(Mardi 7 septembre 1982)

Séance de l'après-midi
(16.30 - 18.30)

Le Président: La séance débute. Vénérables frères, nous poursuivons la discussion sur le thème concernant l'Eglise de Bulgarie, à savoir la possibilité d'ordonner des évêques parmi les moines simplement rasophores, et non uniquement parmi ceux ayant reçu le grand schème. Au point où nous en sommes, il est nécessaire de résumer dans ses grandes lignes la discussion que nous avons menée jusqu'à maintenant, ce que j'ai essayé de faire ce matin. Mais puisque je n'ai pas eu le temps de terminer, je poursuis maintenant.

Première constatation: le thème qui, sur décision de la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire, a été renvoyé à la Conférence panorthodoxe suivante — ce sont là les termes exacts contenus dans les Procès-verbaux — c'est-à-dire à la présente Conférence, pour y être examiné, ce thème se limite bel et bien à celui que j'ai lu précédemment et qui est inscrit à l'ordre du jour. Il n'est pas question d'y joindre également le thème du monachisme qui a été réjeté à l'unanimité lors de la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire et lorsque la Conférence en question a sélectionné les thèmes qu'il s'agissait d'inscrire à l'ordre du jour du saint et grand Concile. Ce thème n'a d'ailleurs même pas été choisi pour un autre futur saint et grand Concile. Et je prie à nouveau les vénérables participants de consulter les décisions de la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire. Et j'en profite pour remercier parmi vous les Professeurs Galitis et Gossevic qui nous ont remis en mémoire les Procès-verbaux pour ce qui concerne notre question, et nous ont grandement aidés.

Deuxième constatation: ce thème n'intéresse pas les autres Eglises orthodoxes, comme l'ont déclaré ici leurs représentants.

Et troisième constatation: si la vénérable délégation de la très sainte Eglise soeur de Bulgarie désire que ce thème soit étudié par cette Conférence en fonction de son Eglise, et uniquement ainsi, et que la décision appartienne à cette Conférence, le chef de cette délégation est appelé à en faire expressément la déclaration afin qu'en fonction de sa réponse nous puissions progresser. Et j'attends une réponse sur ce sujet. S.E. le Métropolitain de Stara Zagora a la parole et je lui demande, sans qu'il faille y voir un frein à la liberté de parole, de bien vouloir répondre clairement et concrètement à cette question, afin que nous résolvions ou abandonnions la question.

Le Métropolite de Stara Zagora: Emin. Président, lors de la séance de ce matin, notre délégation, au nom de notre Eglise, a déclaré qu'elle considère le thème du monachisme en rapport avec le rang épiscopal comme une question qui ne concerne pas seulement l'Eglise de Bulgarie, mais toute l'Orthodoxie. Il ne s'agit pas de ratifier une pratique consistant à ordonner des évêques parmi les moines simplement rasophores, il s'agit d'une question de principe touchant toute l'Orthodoxie. Ceci nous amène à penser que le problème doit être étudié très largement et sous toutes ses faces. Et c'est exactement pour cette raison que l'Eglise de Bulgarie a soumis un document introductif qui regroupe tous les aspects du problème étudié. Et je déclare que le document introductif qui a été lu a été approuvé par le saint synode de l'Eglise de Bulgarie qui l'a trouvé exact et l'a envoyé au Centre de Chambésy. Une chose nous surprend: tandis que l'Eglise de Bulgarie fait son rapport sur le thème, et ce faisant se base bien sûr sur des éléments précis, puisque tous nos efforts tendent vers un éclaircissement de ce problème dans sa globalité, et tandis que nombreux sont ceux que préoccupe aujourd'hui la vie de l'Eglise, on constate dans cette Conférence préconciliaire une tendance à rabaisser le monachisme au niveau d'une institution, ce qui contribuerait plutôt malheureusement à le faire disparaître qu'à lui donner un nouveau souffle. D'ailleurs il faudra, dans l'Eglise du Christ, respecter les saints canons. Ces canons qui règlent toutes les questions de nature fondamentale. Notamment le fait que seuls les moines doivent être ordonnés évêques, selon ce qu'exigent les saints canons. L'Eglise de Bulgarie pense qu'il s'agit d'un thème canonique, qu'il concerne toute l'Eglise et qu'aucune Conférence panorthodoxe, même préconciliaire, ne peut se prononcer définitivement à son sujet. Cela n'est pas de sa compétence. La compétence pour prendre des décisions sur des thèmes canoniques n'appartient qu'au Concile panorthodoxe. Partant de cela, l'Eglise de Bulgarie a toujours considéré et considère encore, tant au cours de la 1ère Conférence panorthodoxe préconciliaire qu'ici même, que seul le saint et grand Concile est compétent pour prendre des décisions sur les questions canoniques. L'Eglise de Bulgarie insiste pour que le thème du monachisme en rapport avec l'ordination d'évêques soit discuté d'une part lors de la présente Conférence, mais qu'il soit également soumis au futur Concile. Aucune autre décision ne la satisfera, car elle considère qu'aucune réponse définitive ne peut être donnée à sa requête lors de la présente Conférence panorthodoxe.

Le Président: Je ne suis pas seulement surpris, je suis stupéfait. Car de ce qu'a dit S.E. le Métropolite de Stara Zagora il ressort que c'est non pas la présente Conférence, mais le saint et grand Concile de l'Eglise orthodoxe qui aura à s'occuper de ce thème spécifique. Notre frère ne trouve pas suffisant que notre Conférence se saisisse et décide de la question touchant à l'ordination d'évêques parmi les moines simplement rasophores, ce que l'Eglise

de Bulgarie elle-même a demandé vu l'urgence et l'importance de la question, lors de la précédente Conférence. Et il réclame, aujourd'hui que nous bouleversions et nous reconsidérons la décision panorthodoxe unanime selon laquelle le monachisme n'est pas un thème à étudier, comme on l'a dit alors, et qu'il ne faut pas troubler la tranquillité des moines en bouleversant et en reconsidérant les canons touchant au monachisme. Ainsi l'Orthodoxie — pour qui, selon les affirmations du frère S.E. le Métropolitain de Stara Zagora, ceci constitue un problème — a rejeté ce thème à l'unanimité avant le Concile par le biais de ses envoyés. Et notre frère vient demander maintenant que le thème du monachisme soit étudié par le saint et grand Concile. Mais comment cela pourra-t-il être, puisque la procédure du Concile ne comprend pas l'examen d'une telle question? Selon les Procès-verbaux même un second saint et grand Concile ne peut pas s'en saisir. Je tire cette interprétation des paroles mêmes de S.E. le Métropolitain de Stara Zagora. Et pour l'essentiel, en tant que responsable et chargé par vous de diriger et de tout faire pour la bonne marche de la Conférence, je considère que l'Eglise de Bulgarie retire sa requête réclamant qu'on étudie la question concrète de l'ordination d'évêques parmi les moines simplement rasophores, ce que nous avons fait depuis la 1ère Conférence panorthodoxe préconciliaire jusqu'à maintenant. Je vous prie de ne pas considérer cette interprétation comme arbitraire.

Le Métropolitain de Kiev: J'aimerais poser une question, à vous-même, Emin. Président, et aux membres de la Conférence: une Conférence panorthodoxe préconciliaire a-t-elle le droit de prononcer des arrêts définitifs sur des questions d'ordre canonique? J'aimerais qu'on me réponde sur ce point précis.

Le Président: Ma réponse est non. Une Conférence panorthodoxe n'a pas le droit de prendre une décision définitive sur une question d'ordre canonique. L'Eglise de Bulgarie a cependant posé ce problème, et elle a demandé qu'une Conférence panorthodoxe se prononce à son sujet. Suite à quoi la 1ère Conférence panorthodoxe préconciliaire a décidé que ce thème serait étudié, isolément et dans certaines limites, lors de la Conférence panorthodoxe suivante. La présente Conférence, à laquelle ce thème est soumis, n'a pas la charge de répondre à la question de savoir si elle est compétente pour se prononcer définitivement; non, la 1ère Conférence panorthodoxe préconciliaire a décidé qu'elle serait responsable d'étudier le thème et de prendre une décision. Nous ne pouvons cependant pas préjuger de la nature de notre décision, savoir si elle sera positive ou négative. S.E. le Métropolitain de Kiev a pourtant demandé de manière directe si une Conférence panorthodoxe préconciliaire a le droit de prendre une décision définitive et irrévocable sur des questions canoniques, et de bouleverser ainsi les canons de l'Eglise; à cela, je réponds catégoriquement qu'elle ne le peut pas. Elle

peut cependant examiner si un thème qu'on lui soumet est de telle nature et se prononcer en conséquence. Or nous nous trouvons devant une décision panorthodoxe qui nous enjoint d'étudier un thème de nature urgente et d'importance vitale, et sur lequel l'Eglise de Bulgarie a adressé une requête lors de la Conférence en question, allant jusqu'à dire que si on ne trouvait pas de solution, l'Eglise de Bulgarie allait à la catastrophe — c'est en ces termes mêmes que fut posé alors le problème. Et de ce fait je soutiens la décision de la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire que la délégation de l'Eglise de Russie a également sanctionnée, acceptée et soutenue, par amour et solidarité envers un membre de l'Orthodoxie. Et nous nous sommes occupés de ce thème, dès lors et jusqu'à cet instant, uniquement par amour. Car nous sommes en train de brouiller les choses. Je souligne clairement et avec force qu'aucune Conférence panorthodoxe ne peut bouleverser les canons de l'Eglise par des décisions prétendument irrévocables sur des questions canoniques. S.E. le Métropolite de Carthage a la parole.

Le Métropolite de Carthage: Emin. Président, vous avez bien, même très bien répondu à la question du chef de la délégation de l'Eglise de Russie, S.E. le Métropolite de Kiev. Votre thèse est également celle de tout membre d'une Conférence panorthodoxe. Nous ne pouvons pas prendre de décisions sur des questions canoniques. Dans le cas qui nous occupe, cependant, il n'en va pas de même. Il s'agit de savoir si une des Eglises orthodoxes a le droit de remettre en question les Procès-verbaux et les décisions d'une Conférence panorthodoxe, si elle a le droit de bouleverser un thème défini par une Conférence panorthodoxe pour être discuté concrètement et dans certaines limites. Et en ce moment je souligne avec grand chagrin que l'Eglise de Bulgarie n'observe pas les Procès-verbaux et ne respecte pas les décisions de la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire. C'est pourquoi sa proposition est rejetée par l'Eglise d'Alexandrie comme, je crois, par toute Eglise qui respecte et suit les décisions et les Procès-verbaux des Conférences panorthodoxes. Nous avons affaire à une décision unique, et nous voulons nous y conformer, et aider, autant que faire se peut, à trouver une solution à la question. Du moment cependant que l'Eglise de Bulgarie présente un nouveau thème, celui du monachisme, nous pouvons dire alors que les décisions panorthodoxes sont transgressées et que nous ne pouvons pas accepter les thèses soutenues par l'Eglise de Bulgarie.

A ce moment, le Métropolite de Kiev demande à nouveau la parole, mais le Président la lui refuse en disant que d'autres participants devront aussi s'exprimer.

Le Métropolite du Mont-Liban: Emin. Président, j'ai eu il y a quelques instants une conversation téléphonique avec Sa Béatitude le Patriarche

d'Antioche qui me demandait où nous en étions. Et j'ai répondu que jusqu'à maintenant nous n'avions rien fait. Je crois qu'en ce qui concerne le problème de l'Église de Bulgarie nous devons nous référer aux Procès-verbaux que nous avons sous les yeux. Pour autant qu'il m'en souvienna, il s'agissait pour nous d'étudier la question avec compréhension, ouverture fraternelle et sympathie envers l'Église de Bulgarie qui l'avait introduite dans cette Conférence. Ceci parce que nous désirions aider à résoudre un problème qui revêtait alors une importance particulière pour l'Église de Bulgarie. Et c'est précisément par amour pour l'Église en question que nous n'avons pas respecté le programme imposé pour la procédure de préparation du Concile. Et nous avons cru alors que cette Église sentirait un réconfort spirituel à ce que nous trouvions une solution à son problème. Je crois que nous ne pouvons pas ne pas respecter la décision panorthodoxe et transmettre ce thème au saint et grand Concile dont la tâche est déjà fixée par un ordre du jour. Lorsqu'il sera convoqué, le Concile pourra bien sûr, sous la conduite du Saint-Esprit, rejeter le travail de préparation qui a eu lieu et introduire également d'autres thèmes qui n'étaient pas inscrits à l'ordre du jour, comme par exemple le thème du monachisme. Pour le moment, nous ne pouvons pas discuter de l'opportunité de ce thème. Nous sommes pleinement conscients qu'il y a bon nombre de thèmes d'assistance pastorale, utiles à l'édification du corps de l'Église; cependant, à cause des nécessités historiques et des possibilités des Églises locales, nous avons jugé indispensable que le Concile s'occupe des thèmes déjà définis. Ceci ne veut pas dire, bien sûr, que nous mettons en doute l'importance considérable du thème du monachisme. Mais nous ne pouvons pas en discuter, parce qu'il n'a pas été inclus à l'ordre du jour de la Conférence et qu'il n'est pas de notre compétence de l'y introduire. C'est pourquoi, avec respect et humilité, je prie la délégation de l'Église de Bulgarie de s'en tenir à ce qu'elle a soumis lors de la 1ère Conférence panorthodoxe préconciliaire. Dans son élan spirituel, elle croit que ce thème revêt une importance panorthodoxe. Je la prie de mettre un frein à son élan et d'accepter que nous étudions avec sympathie et compréhension le problème concret qui la préoccupe.

Le Métropolite de Myra: Emin. Président, que dire d'autre après la merveilleuse et limpide prise de position de S.E. le Métropolite du Mont-Liban sur ce thème? Par conséquent, je crois que nous serons tous bien d'accord sur certains faits simples qui ont été déjà soulignés par les frères qui ont parlé avant moi. Premier fait: nous disposons des Procès-verbaux de la 1ère Conférence panorthodoxe préconciliaire qui limitent le thème précisément à celui qui nous occupe. D'autre part, une Conférence panorthodoxe ne peut pas modifier des canons et bouleverser l'ordre établi au petit bonheur en légiférant elle-même. Ceci revient au saint et grand Concile. Ceci posé, je rappelle une fois encore la nature de la question posée par l'Église de

Bulgarie. Il s'agissait de trouver un moyen afin que la pratique qui prévaut dans la plupart des Eglises orthodoxes, c'est-à-dire l'ordination d'évêques également parmi les moines simplement rasophores, que cette pratique soit reconnue et notifiée ici, et de répondre à la requête de l'Eglise de Bulgarie en éclaircissant ainsi la question. Il devait s'agir, donc, d'une réponse pan-orthodoxe, afin que l'Eglise de Bulgarie n'apparaisse pas à son troupeau comme agissant contre l'esprit et la pratique de l'Eglise et des canons. Par conséquent, comme vous l'avez souligné très justement, Emin. Président, une Conférence ne peut pas prononcer de canons, mais elle peut à merveille fournir une réponse sur une question, désirée ou justifiée par les faits, dans la mesure où les autres y appliquent des réponses dans leur vie. Vu sous cet angle, comme l'a souligné S.E. le Métropolitte du Mont-Liban, la question du monachisme est vitale pour toutes les Eglises, mais pas dans l'immediat. Et non seulement pas à présent, mais pas dans un futur proche selon la lettre et l'esprit de la décision de la 1ère Conférence panorthodoxe préconciliaire. Car nous le savons: quand il a été demandé d'inscrire ce thème parmi ceux du futur saint et grand Concile, suite à une longue procédure, toutefois, on l'a classé parmi les thèmes ne pouvant être inclus ni dans la catégorie B ou C, ni même dans la catégorie D. En conséquence, la présente Conférence panorthodoxe doit donner la possibilité à l'Eglise de Bulgarie d'appliquer elle aussi ce qui est appliqué par la plupart des Eglises orthodoxes. Un seul point m'embarasse: tandis que le document introductif, tous les efforts dignes d'attention de S.E. le Métropolitte de Stara Zagora ne visent qu'à une chose, l'exaltation du monachisme; tandis qu'il affirme qu'il ne faut pas sous-estimer sa place dans l'Orthodoxie et qu'il doit conserver intacte sa valeur morale au sein de l'Orthodoxie; malgré cela il limite sa requête à l'ordination d'évêques parmi les moines simplement rasophores. Je comprendrais mieux s'il faisait la requête inverse: s'il insistait pour qu'on n'ordonne des évêques que parmi les moines (ayant reçu le grand schème) pour conserver au monachisme toute sa grandeur. Cependant, si on la confronte à ses propos enthousiastes sur le monachisme, sa requête concernant l'ordination d'évêques parmi les moines simplement rasophores paraît pour le moins contradictoire. De plus, Emin. Président, j'ai à dire ceci touchant à la procédure: puisque c'est une des Eglises qui a demandé d'inscrire un thème à l'ordre du jour, même à titre exceptionnel, et que son examen a été accepté, également à titre exceptionnel, nous devons permettre à cette Eglise de retirer aujourd'hui l'examen de la question au sein de cette Conférence, si tel est son désir, comme vous l'avez justement expliqué. Nous devons simplement admettre la chose et considérer l'affaire comme réglée.

Le Métropolitte de Vratsa: Emin. Président, j'ai participé également à la 1ère Conférence panorthodoxe préconciliaire. Beaucoup ont dit ici qu'il était bon de nous remettre en mémoire les Procès-verbaux de la Conférence en

question – comme si nous ne les connaissions pas; certains frères ont dit ressentir de la compassion pour nous; d'autres enfin ont prétendu que nous ne respections pas les décisions panorthodoxes. Nous connaissons bien tout le déroulement en ce qui concerne la question qui a été posée. Nous connaissons bien votre amour fraternel, Emin. Président, qui s'est déjà manifesté lors de la 1ère Conférence panorthodoxe préconciliaire. Et nous savons en quels termes on a défini le thème proposé alors par notre Eglise. Nous avons alors reçu avec reconnaissance la décision de ladite Conférence, et nous avons été chargés du devoir d'examiner le thème du monachisme. En temps utile, nous avons alors envoyé moins de six mois plus tard l'étude introductive intitulée «Monachisme et Orthodoxie». J'aimerais poser la question: pourquoi à ce moment et pendant plus de six ans personne n'a-t-il fait d'observation sur l'étude introductive que nous avons soumise? Pourquoi n'a-t-on pas attiré notre attention sur le fait que nous sortions de la question? Le thème du monachisme contient lui aussi certains éléments canoniques, de même que les autres thèmes soumis pour être discutés lors de la présente Conférence. Puisqu'il en est ainsi, pourquoi ne pas placer ce thème de l'ordination des évêques parmi les moines simplement rasophores sur le même plan que les autres? Pourquoi ne pas le considérer comme canonique et ne pas l'aborder également de la même manière? En soumettant cette question à un examen panorthodoxe, nous voulons nous sentir enrichis de l'expérience des autres Eglises et renforcer également par ce biais la conscience panorthodoxe. Un tel examen ne constituerait pas une aide pour la seule Eglise de Bulgarie, mais pour toute l'Orthodoxie. L'Eglise de Bulgarie est un des membres de l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique, et à ce titre le chef de sa délégation insiste à juste titre pour que le thème que nous avons soumis soit examiné avec les trois autres par le saint et grand Concile.

Le Président: Je vous remercie beaucoup pour cette contribution à notre discussion. S.E. le Métropolitite d'Aksoum a la parole.

Le Métropolitite d'Aksoum: Emin. Président, nous sommes réunis en ce saint lieu, avec la crainte de Dieu et sur l'appel du Saint-Esprit, pour résoudre certains problèmes de l'Orthodoxie. Nous éprouvons cependant de l'amertume et du chagrin face à cette situation de devoir à la fois rester fidèles aux décisions d'une Conférence panorthodoxe préconciliaire tout en satisfaisant les requêtes d'une ou deux Eglises soeurs locales. Nous avons du respect et de l'amour pour elles. Cependant, comme l'a bien expliqué Votre Eminence, ainsi que LL.EE. les Métropolitites de Myra, de Philadelphie, de Carthage et du Mont-Liban, il n'est pas possible pour nous de faire plus. Parce que lors de la discussion nous nous trouvons face à des prises de position et des démentis, des affirmations et des contradictions. D'un côté, on a souligné lors de la 1ère Conférence panorthodoxe préconciliaire toute l'urgence du problème préoccupant l'Eglise de Bulgarie et celle-ci a insisté pour qu'on y trouve une solu-

tion, si bien qu'on l'a fait figurer à l'ordre du jour de la Conférence suivante. Mais de l'autre, dans la conclusion de l'étude de l'Eglise de Bulgarie qui a été lue, il est dit par cette même Eglise, et cela en opposition avec ses allégations et la décision de la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire mentionnée, qu'elle considère la présente Conférence comme non habilitée à prendre une décision sur cette question vitale pour elle, et qu'elle demande le renvoi de la question au saint et grand Concile. Cela amène une autre question: une Eglise orthodoxe peut-elle, et dans quelle mesure, remettre en question la liste des thèmes du saint et grand Concile. Il faut épuiser les thèmes déjà définis, et ensuite seulement songer plus avant à d'autres thèmes.

Le Métropolite du Banat: Emin. Président, tout ce qui a été dit ici a enrichi la question et a montré son étendue et ses proportions. Au début nous avons l'impression que la question de l'ordination d'évêques parmi les moines simplement rasophores était simple. Maintenant nous avons saisi tous ses prolongements. Alors que nous nous trouvons au troisième jour des travaux de la Conférence et alors que, selon le programme, les Commissions formées auraient dû commencer leurs travaux, nous poursuivons notre discussion générale en assemblée plénière sur un seul thème. Et nous en avons exposé toute la problématique, ce qui était précisément la tâche de la Commission désignée. Je crois que nous avons suffisamment discuté sur ce thème, et que sur la base des opinions échangées en ce lieu, la Commission désignée peut étudier la question et apporter ses conclusions à l'Assemblée plénière. Je propose donc de mettre un terme à la discussion générale sur cette question et de passer à d'autres questions.

Le Président: S.E. le Métropolite du Banat a fait une proposition concrète: cesser la discussion sur le thème de l'ordination d'évêques parmi les moines simplement rasophores, transmettre ce thème pour étude à la Commission, et l'aborder ensuite à nouveau en assemblée plénière. Je vous pose donc la question: premièrement, acceptez-vous cette proposition, ou désirez-vous la poursuite de la discussion? Deuxièmement, après ce qui a été discuté ici, le thème de l'ordination d'évêques parmi les moines simplement rasophores reste-t-il en suspens? Figure-t-il encore à l'ordre du jour de la Conférence? Sera-t-il discuté dans la Commission désignée? Réapparaîtra-t-il en assemblée plénière?

Le Prof. Phidas: Il faut le transmettre à la Commission, Emin. Président, car aucun thème ne peut être biffé sans qu'il y ait vote.

Le Président: Je voulais dire du moment que la délégation de l'Eglise de Bulgarie le retire elle-même. Désire-t-elle que la question soit discutée par la Commission ou retire-t-elle sa demande?

Le Métropolite de Stara Zagora: Votre Eminence, j'ai exposé en séance plénière le problème sous toutes ses faces. La délégation de l'Eglise de

Bulgarie est d'accord que ce thème soit transmis à la Commission désignée.

Le Président: Nous cessons donc la discussion sur ce thème et nous le transmettons pour étude à la Commission compétente, pour qu'elle soumette ensuite sa proposition à ce sujet en assemblée plénière. Et maintenant nous passons à l'examen du thème suivant inscrit à l'ordre du jour, c'est-à-dire «la réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne conformément aux exigences de l'époque actuelle». Je prie S.E. le Secrétaire de bien vouloir nous lire, comme introduction, la conclusion sur ce thème de la Commission Interorthodoxe préparatoire.

Le Secrétaire lit les conclusions de la Commission interorthodoxe préparatoire sur le thème du jeûne dont le contenu est le suivant:

«La Commission interorthodoxe préparatoire reconnaît que la plupart des fidèles dans la société contemporaine ne respectent pas toutes les règles du jeûne en raison des circonstances difficiles où ils vivent. Elle recommande un genre de jeûne moins sévère, durant moins longtemps. Cette réforme s'impose pour éviter des problèmes de conscience créés par l'infraction à des prescriptions ecclésiastiques sévères, problèmes qui empoisonnent la vie spirituelle des croyants.

Un changement dans les règlements actuellement en vigueur concernant le jeûne ne se heurte pas aux principes du jeûne. Les différences existant dans l'Eglise primitive à propos de la durée des jeûnes, ou le genre d'aliments, comme on l'a vu, ne mettent pas en cause le salut des fidèles. «Veillez à ce qu'on ne vous induise pas à dévier de cette voie, celle de la doctrine... s'il se trouve quelqu'un apte à porter le joug du Seigneur tout entier, celui-là sera parfait, sinon, qu'il fasse ce dont il est capable. Quant aux aliments, que celui qui en est capable, porte le joug...» (Didaché des 12 Apôtres, VI, 1-3).

Le droit de modifier les règles concernant le jeûne et de les adapter aux besoins contemporains appartient au saint et grand Concile de l'Eglise orthodoxe tout entière.

En tenant compte du rapport sur la question présenté par l'Eglise de Serbie, des commentaires des Eglises de Chypre et de Tchécoslovaquie, et de la discussion postérieure, la Commission interorthodoxe préparatoire fait les propositions suivantes:

1. Toutes les prescriptions concernant le jeûne qui sont actuellement en vigueur doivent être fidèlement respectées par les moines, et par tous ceux parmi le clergé et le peuple qui le désirent et en sont capables.

2. Elle fait les propositions suivantes pour ceux des chrétiens qui ont des difficultés à observer les prescriptions sévères actuellement en vigueur

concernant le jeûne, en raison des conditions locales particulières du point de vue du climat et du mode de vie, des difficultés à suivre le régime, ou de trouver les aliments convenant au jeûne, etc.; aussi pour que la sainte pratique du jeûne ne soit pas abolie auprès du peuple de Dieu.

3. Les Eglises orthodoxes peuvent autoriser la consommation de certains aliments gras pour la convenance des chrétiens: cette permission doit être considérée comme une diminution du degré du jeûne en raison des circonstances, une *indulgence* ou forme moins sévère du jeûne.

4. La Commission propose de respecter le jeûne du mercredi et du vendredi pendant toute l'année, mais en permettant l'huile et le poisson, exception faite pendant la période de carême. Sont exemptés de cette prescription les mercredis et vendredis si ces jours coïncident avec la fête de la Sainte Croix, la décollation de Saint Jean Baptiste ou la veille de l'Epiphanie.

5. Les règles pour relâcher le jeûne sont valables pour les mercredis et vendredis où le jeûne est relâché. On doit pouvoir manger gras aussi tous les mercredis et vendredis de la période du dimanche de Thomas jusqu'à l'Ascension.

6. La durée du Grand Carême (de 40 jours) doit rester telle quelle, suivant les prescriptions du Paschalion et du Typikon. Il faudrait maintenir les prescriptions actuelles, en ce qui concerne la quantité et le genre d'aliments à consommer, pour la première semaine et la Semaine sainte. Les autres jours, de la deuxième semaine au dimanche des Rameaux inclus, on pourrait permettre l'huile et le poisson sauf le mercredi et le vendredi.

7. Quant au jeûne de Noël, la Commission interorthodoxe préparatoire fait deux propositions: (a) de le réduire de moitié (20 jours), à partir du lendemain de la Sainte Barbara, et de permettre durant toute cette période de consommer du poisson et de l'huile, excepté les cinq derniers jours, où il faut supprimer l'huile et le poisson; ou (b) de laisser le carême durer quarante jours, en autorisant le poisson et l'huile pendant tous les jours sauf les trois premiers et les trois derniers, où l'on doit observer un jeûne sévère.

8. Elle propose aussi de limiter le jeûne des Apôtres à huit jours avant la fête quand, entre le dimanche de la Toussaint (orthodoxe) et la fête des Apôtres, il y a un intervalle de plus de huit jours. Durant ce carême il faut autoriser l'huile et le poisson.

9. Le jeûne du 1er au 15 août doit rester comme il est quant à sa durée, mais il faut autoriser le poisson et l'huile tous les jours sauf le mercredi et le vendredi.

10. Si la fête des Saints Apôtres Pierre et Paul, ou celle de la Dormition de la Sainte Vierge tombent un mercredi ou un vendredi, il faut supprimer le jeûne, puisque pour la célébration de cette fête le jeûne l'a précédée.

Si la Conférence panorthodoxe préconciliaire accepte ces propositions, il faut avertir dûment le peuple de ces modifications» (Saint et grand Concile de l'Eglise orthodoxe, in *Contacts*, supplément au No 80, 4ème trimestre 1971, pp. 42-45).

Le Président: Nous remercions S.E. le Secrétaire de nous avoir lu les conclusions de la Commission interorthodoxe préparatoire sur le thème du jeûne. Que désirez-vous, vénérables frères: qu'on discute de ce thème ici en séance plénière, ou qu'on le transmette à la Commission pour en discuter ensuite, après le rapport de la Commission?

Le Métropolite du Mont-Liban: Emin. Président, selon la procédure suivie jusqu'à maintenant, j'aimerais faire certaines observations préliminaires. Sauf le respect que je dois au texte concis de la Commission interorthodoxe préparatoire qui a été lu, même si je suis d'accord sur l'essentiel, j'ai cependant l'impression qu'il est partiel, qu'il se contente de substituer à un genre d'alimentation un autre genre moins sévère. Bien sûr, le christianisme est une religion qui pratique la compassion et la philanthropie envers ses fidèles. Je crois cependant que ce dont souffrent les fidèles orthodoxes, c'est le manque de spiritualité du jeûne. Pendant les périodes de jeûne nous incoment des préoccupations pastorales, la nécessité de prêcher, car les fidèles ont l'impression que l'Eglise interdit arbitrairement certaines sortes d'aliments. Dans les écrits patristiques, par exemple, on n'envisage pas la nécessité spirituelle de se passer de viande, puisqu'on sait que tel n'était pas le cas dans l'Eglise ancienne. On mangeait alors de la viande. L'abstinence de viande a été imposée plus tard, sous l'influence du monachisme, après le Concile in Trullo. De plus — si nous nous mettons à étudier la question du jeûne — pourquoi mangeons-nous des coquillages, des poissons, etc., nourritures aussi riches et plus nourrissantes que la viande? Le texte ne nous présente pas de justification du jeûne. Cette question devrait être éclaircie par la Commission spéciale. Et que celle-ci soumette également au saint et grand Concile une recherche quelque peu approfondie sur la spiritualité du jeûne, et pas seulement son aspect diététique.

Le Président: Je remercie chaleureusement S.E. le Métropolite du Mont-Liban pour la remarquable dimension pastorale qu'il a donnée à cette question. S.E. le Métropolite de Vratsa a la parole.

Le Métropolite de Vratsa: Emin. Président, l'Eglise de Bulgarie, en tant que membre de l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique, a toujours cru et proclamé que le jeûne chrétien est de principe divin. Considérant ce carac-

tère divin du jeûne et son importance pour l'élévation religieuse et morale de la personne humaine, la sainte Orthodoxie a fixé un système complexe de jeûnes. Pour nous Orthodoxes, le jeûne vise à des fins religieuses élevées et constitue une forme d'exercice continu, comme on l'observe surtout dans la vie monacale. Le jeûne n'est pas un but en soi, mais un moyen d'atteindre les principes élevés de l'Évangile. Considérant d'une part l'importance et la nécessité impérieuse du jeûne orthodoxe pour l'œuvre du salut en Christ; observant d'autre part la tendance de l'homme actuel à observer rigoureusement les prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne; et sur la base, enfin, des propositions de la Commission interorthodoxe préparatoire à propos de la réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne conformément aux exigences de notre époque, le saint synode de l'Église de Bulgarie a abouti aux conclusions suivantes lors de ses séances estivales des années 1974 et 1982:

a) Elle constate avec satisfaction que la Commission interorthodoxe préparatoire a pris en considération les principes fondamentaux du jeûne et les a formulés dans des propositions concrètes.

b) Elle exprime son accord complet sur les points 1, 3, 4, 5, 8 et 10 des conclusions de la Commission interorthodoxe préparatoire à la condition que toutes les autres Églises orthodoxes observent une attitude positive à leur égard.

c) Sur les points 2, 6, 7 et 9, l'Église de Bulgarie a à faire certaines remarques concrètes que nous soumettrons à la discussion dans le cadre de la Commission.

De même, l'Église de Bulgarie juge indispensable de rajouter quatre éléments supplémentaires que je peux rapporter soit ici, soit auprès de la Commission.

Le Président: Plutôt auprès de la Commission.

Le Métropolite de Kroutitsky: Emln. Président, puisque la Commission désignée discutera le thème en détail, je ne m'étendrai pas longuement sur la question. Mais il apparaît dans l'étude fournie que certains passages, par faute peut-être d'une formulation satisfaisante, peuvent nous amener à des malentendus. Pour éviter de telles difficultés, je désire vous soumettre deux observations fondamentales sur les dix points du texte de la Commission interorthodoxe préparatoire.

a) Dans le 3ème paragraphe du texte, il est dit: «Les Églises orthodoxes peuvent autoriser la consommation de certains aliments gras pour la convenance des chrétiens». J'aimerais savoir exactement ce qu'on entend par là. Quelle sorte d'aliments comprend cette autorisation partielle, dans quelle situation et pour quelle durée? Ce paragraphe est très général et peu clair, et il nécessite qu'on l'éclaircisse pour faciliter également le travail de la Commission spéciale.

b) Si la Conférence panorthodoxe préconciliaire accepte ce texte, même si nous ne nous sommes pas mis d'accord pour savoir si nous appellerions ses résultats «décisions» ou «propositions», ou «résultats», ou encore «conclusions», je pense que nous devons en informer entièrement le peuple de Dieu. Même si la Conférence formule des «propositions introductives», comment les fidèles en seront-ils informés? Dans quelles limites apprendront-ils, se prépareront-ils et comprendront-ils les décisions de la Conférence? Sous quelle forme l'apprendront-ils? Dira-t-on que la décision finale appartient au Concile? Allons-nous appliquer ces décisions dans la vie de nos Eglises ou simplement en informer nos fidèles? Il s'agit là de points essentiels, qu'il faut élucider avant de poursuivre.

Le Président: Je prie S.E. le Métropolite de Myra, Président de la Commission interorthodoxe préparatoire, qui a préparé le texte en question, de bien vouloir fournir les éclaircissements souhaités.

Le Métropolite de Myra: Emin. Président, je serai bref en ce qui concerne la question de S.E. le Métropolite de Kroutitsky sur le point 3 du texte contenant les propositions sur le jeûne de la Commission interorthodoxe préparatoire. En effet, on ne peut pas toujours décider clairement de certains aliments s'ils sont gras ou non, ce en quoi il revient aux Eglises locales d'en faire ou non un usage plus large. La question a surgi dans la Commission quand nous avons discuté pour savoir quels aliments étaient gras, et lesquels ne l'étaient pas. Alors certaines délégations des Eglises orthodoxes, au nombre desquelles la délégation de l'Eglise de Russie dirigée par le Métropolite Nicodème de Leningrad, d'éternelle mémoire, ont fait à ce sujet la constatation capitale suivante: étant donné le fait que l'Orthodoxie s'étend aux quatre coins du monde, certains aliments dans certaines régions se trouvent en abondance et sont classés par principe parmi les aliments maigres, tandis que dans d'autres régions, ces mêmes aliments font complètement défaut; et on a souligné alors que les aliments maigres des uns étaient des aliments gras pour les autres. A la suite d'une longue discussion, nous avons cru bon d'introduire ce paragraphe 3 par lequel on laisse le soin à chaque Eglise orthodoxe locale de faire usage de l'économie sur cette question, en précisant dans la deuxième partie du paragraphe que «cette permission doit être considérée comme une diminution du degré du jeûne en raison des circonstances». Voilà pourquoi nous nous en sommes tenus à cette formulation ouverte, car si nous entrons dans les détails, peut-être notre décision va-t-elle se heurter à d'autres résistances.

En ce qui concerne le second point de la remarque de S.E. le Métropolite de Kroutitsky, bien qu'il ne m'appartienne pas d'en juger, voici mon avis touchant les résultats de notre Conférence: en prenant comme modèles les textes de la Commission interorthodoxe préparatoire qui sont des textes *ad referendum* à la Conférence préconciliaire, de même que

les textes de la Conférence préconciliaire sont des textes *ad referendum* au saint et grand Concile, et puisque la Commission interorthodoxe préparatoire a qualifié ses textes de «textes introductifs», de même je pense humblement que nous pourrions intituler les résultats de cette Conférence «textes introductifs de la I^{le} Conférence panorthodoxe préconciliaire pour le saint et grand Concile».

Le Président: Je crois que S.E. le Métropolitain de Kroutitsky ne voulait pas parler de la manière dont nous appellerions les résultats de notre Conférence. La question était bien plutôt: puisqu'il s'agit d'une part de textes *ad referendum* au saint et grand Concile, et puisque d'autre part la Commission interorthodoxe préparatoire suggère d'éclairer les fidèles orthodoxes sur les décisions qu'on sera peut-être amené à prendre sur la question et sur les éventuelles modifications en résultant, comment se fera cette information des fidèles et que se passera-t-il d'ici la convocation du Concile? En d'autres termes, il s'agit donc de savoir si les décisions qui seront prises seront désormais valables avant même la convocation du Concile, ou non. Je demande que ce point important soit également étudié par la Commission.

L'Evêque de Tirgovisteanu: Emin. Président, la délégation de l'Eglise de Roumanie a étudié tous les documents des Eglises sur ce thème qu'elle a reçus et a abouti à la conclusion que le jeûne a une grande importance pour la vie des fidèles. Il s'agit d'un moyen spirituel d'atteindre à la sanctification; c'est pourquoi nous considérons que les jeûnes fixés par l'Eglise doivent rester immuables tant pour la durée que pour la sévérité. D'ailleurs les canons s'y rapportant se montrent très larges envers ceux qui pour diverses raisons ne peuvent pas observer de jeûne sévère. En supprimant certains jeûnes, je crains que nous ne privions l'Eglise d'un moyen de vie spirituelle en Christ. Je crois que la question du jeûne peut être résolue localement par chaque Eglise orthodoxe dans la mesure où on lui donne plus de liberté pour cela.

Le Président: Je vous remercie tout particulièrement pour la concision et la clarté de votre intervention.

Le Métropolitain de Kiev: Emin. Président, j'attirerai votre attention sur les points suivants: (a) Comme l'a rapporté S.E. le Métropolitain du Mont-Liban, la dimension spirituelle du jeûne n'a pas été suffisamment soulignée dans le texte. Il faudra souligner le rapport entre le jeûne spirituel et le jeûne corporel. (b) On donne trop d'importance à l'adaptation du jeûne aux nécessités actuelles. Le terme «réadaptation» est l'objet de critiques dans le sein de l'Eglise. Les fidèles de nos Eglises ne peuvent pas comprendre pourquoi l'Eglise a à s'adapter aux conditions de vie actuelles sécularisées, c'est-à-dire à se plier à l'esprit «temporel». C'est pourquoi je propose de rayer du

titre le terme «réadaptation» afin de ne pas troubler et choquer le peuple fidèle de Dieu. Mis à part cela, j'aimerais qu'on mentionne également dans le texte que les saints canons se rapportant au jeûne ne sont pas transgressés. Car il ne faut pas donner l'impression que la discipline ecclésiastique est remise en question à propos du jeûne. D'ailleurs, concernant le passage du texte de la Commission interorthodoxe préparatoire qui sépare d'un côté les prêtres et les moines, et de l'autre les fidèles, je considère qu'il n'y a pas lieu de faire cette distinction, étant donné le fait que le jeûne est une question de discipline et que personne n'est dispensé du devoir de le respecter. Par conséquent, il faut supprimer l'expression «tous ceux... qui le désirent et en sont capables», en soulignant le caractère obligatoire de l'observation du jeûne, car nous n'avons pas le droit d'affaiblir cette pratique. Même lorsqu'un malade, pour des raisons pastorales, ne jeûne pas, cela ne signifie pas qu'il est dispensé de l'obligation de respecter les règles du jeûne. S'il ne peut jeûner corporellement, il doit jeûner spirituellement. Concernant, enfin, le passage où il est question du relâchement des jeûnes du mercredi et du vendredi de certaines fêtes, j'observe qu'en acceptant cette proposition nous aurons de Pâques à la Pentecôte cinquante jours sans jeûne, et de même une semaine sans jeûner après la Pentecôte. Nous aboutissons donc à l'absence de jeûne pendant deux mois entiers. Et si nous acceptons de raccourcir le jeûne des Saints Apôtres, cela veut dire que nous passerons un quart de l'année sans jeûner. L'Eglise de Russie voit là un élément négatif dont elle ne désire pas l'application. Je prie la Commission désignée de prendre en compte également les points que j'ai évoqués.

Le Président: Je remercie S.E. le Métropolitte de Kiev pour sa contribution à la discussion, et je prie la Commission compétente qui doit élaborer le thème du jeûne de prendre au sérieux les opinions exprimées à ce sujet en séance plénière par les délégations des Eglises, opinions qui reflètent les préoccupations du peuple de l'Eglise et que nous devons respecter. De même je prie la Commission compétente d'étudier ce thème avec beaucoup d'attention et de respect envers les règles du jeûne et le sentiment des fidèles. S.E. le Métropolitte de Philadelphie a la parole.

Le Métropolitte de Philadelphie: Vous avez dit lors de notre séance d'hier, Emin. Président, que nous resterions dans le cadre de la tradition orthodoxe. Je crois que telle est également l'intention de tous les vénérables et doctes participants ici présents. Je crois cependant qu'en parlant de la tradition orthodoxe, nous entendons par là la tradition dynamique, celle qui fait vivre et en qui vivent les fidèles de l'Eglise, et non la tradition statique, la tradition de musée. Et pour que la tradition soit précisément «dynamique», elle doit exprimer les exigences du temps. Le thème «réadaptation des

prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne conformément aux exigences de l'époque actuelle» a déjà été formulé par la Ière Conférence panorthodoxe réunie à Rhodes en 1961. Ce qui signifie qu'à cette époque du moins toutes les Eglises orthodoxes étaient conscientes qu'il fallait quelque peu réadapter les prescriptions concernant le jeûne avec plus d'indulgence et de philanthropie. Nous respectons les traditions locales d'où qu'elles viennent, nous ne devons cependant pas oublier d'un autre côté que notre Eglise orthodoxe en son entier a parlé de la nécessité d'une *réadaptation et d'exigences de notre époque*. Et je crois qu'on a eu raison de le faire à Rhodes et que la Commission interorthodoxe préparatoire a eu raison ensuite d'étudier le thème du jeûne dans cette perspective et de proposer des voies et des moyens de réadaptation que nous sommes appelés ici à examiner. A ce propos, permettez-moi de rapporter une sentence tirée d'un synode local ayant eu lieu à Constantinople sous le Patriarche Michel, qui dit de manière caractéristique: «Les temps sont aux choses ce que les âmes sont aux corps: ils leurs donnent le branle, et parfois les transforment en obéissant à des raisons d'aspect séduisant» (Rhalli-Potli, Syntagma, Athènes 1855, tome V, p. 117). Nous connaissons bien sûr aussi à notre époque de telles «raisons d'aspect séduisant» qui imposent de modifier les prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne. Il appartient à la Commission désignée dans le sein de cette Conférence, ensuite à l'Assemblée plénière, et enfin aux Eglises qui prendront les décisions de la Conférence, de juger jusqu'à quel point s'avancer, en restant prudents, dans la modification des prescriptions en vigueur concernant le jeûne.

Le Métropolitte de Myra: Emin. Président, je crois qu'il y a à nouveau besoin de quelques éclaircissements pour mieux comprendre le texte sur le jeûne de la Commission interorthodoxe préparatoire. Je désire donc donner certaines explications. C'est un fait que la dimension spirituelle du jeûne n'apparaît peut-être pas suffisamment dans le texte. Permettez-moi de prendre la défense des membres de la Commission interorthodoxe en question. Lors de cette première phase des travaux a prévalu l'idée que ce que nous rédigerions sous forme de texte préparatoire devrait correspondre à l'esprit des décisions des Conciles de l'Eglise orthodoxe. Et comme les Conciles ont formulé leurs prescriptions de manière sobre et sèche — si j'ose m'exprimer ainsi — principalement en ce qui concerne les questions pratiques, nous nous sommes efforcés également de suivre ce même modèle, puisque nous étudions nous aussi des questions d'ordre pratique. De ce fait, nous n'avons pas exprimé avec la force souhaitée la dimension spirituelle du jeûne; mais nous nous sommes efforcés du moins de préparer et de soumettre des textes clairs et concrets, sans nous préoccuper de savoir s'ils seraient acceptés ou rejetés. L'étude introductive de l'Eglise de Serbie — à laquelle je rends hom-

mage ici — étude ayant servi de base à la Commission interorthodoxe préparatoire pour la rédaction du texte que vous avez sous les yeux, comprenait quatre pages complètes sur la dimension spirituelle du jeûne. Nous n'avons fait qu'éviter la question. Si cela apparaît comme un manque, on peut y remédier.

Pour ce qui concerne le second point abordé par S.E. le Métropolite de Kiev, disant que nous nous penchons plus que de raison du côté de la réalité actuelle, l'explication est la suivante: aborder le thème du jeûne, c'est également être confronté à une réalité vécue par les fidèles orthodoxes de nos Eglises dans la société sécularisée d'aujourd'hui. Pour prendre un exemple concret, certaines Eglises soeurs ont rapporté le cas de centaines de millions de fidèles d'Europe occidentale vivant la vie industrialisée d'aujourd'hui, et pour qui il est impossible d'observer le jeûne, même dans l'esprit le plus pieux. Pensons également au cas de fidèles vivant dans la société socialiste où un certain genre d'aliments font défaut. Et ces Eglises ont surtout insisté sur le fait qu'il fallait faire preuve de compréhension pour faire face aux nécessités de cette nature imposées aux chrétiens orthodoxes qui désirent jeûner, et pourtant ne le peuvent pas. Que nous allégions donc le jeûne pour leur permettre de mieux respecter les préceptes de l'Eglise. Par conséquent, si le titre mentionne encore les «exigences de notre époque», qu'on veuille bien excuser la chose, puisque cela résulte de la requête de plus de quatre ou cinq Eglises soeurs au sein de la Commission interorthodoxe préparatoire.

En ce qui concerne la distinction opérée dans le texte entre prêtres et moines d'une part, et laïcs d'autre part, elle a été discutée par la Commission interorthodoxe, et on a exprimé des avis variés. L'opinion qui a prévalu est que doivent respecter tous les jeûnes sans faute les moines, le clergé et ceux des laïcs qui le désirent. Ainsi précisément donne-t-on la possibilité à l'élément laïc de nos Eglises de choisir entre l'observance stricte du jeûne et sa forme moins sévère. Cependant, si la formule déplaît, on peut la supprimer.

En ce qui concerne l'absence de tout jeûne pendant deux mois, point qu'a soulevé également S.E. le Métropolite de Kiev, là aussi a eu lieu une discussion allant dans le même sens que les propos du Métropolite. Cependant l'avis suivant a prévalu dans la Commission interorthodoxe préparatoire: si la période entre Pâques et la Pentecôte est marquée pour nous par la joie de la Résurrection, alors nous n'avons pas à jeûner; si tel n'est pas le cas, alors nous devons observer le jeûne. D'ailleurs les jours sans jeûne qui suivent Pâques compensent les cinquante jours de jeûne avant la fête. Je ne m'étends pas et je ne conteste l'avis de personne. Je me contente de fournir des explications sur la manière de travailler adoptée par la Commission interorthodoxe préparatoire.

Le Président: Le thème est transmis à la Commission désignée qui

devra prendre également en compte les opinions exprimées en assemblée plénière. Demain nous poursuivrons l'examen des thèmes en assemblée plénière, comme le prescrit l'ordre du jour.

La séance est levée.

III^e JOUR DES TRAVAUX
(Mercredi 8 septembre 1982)

Séance du matin
(9.30 - 10.45)

Après la prière, *le Président* annonce le début de la séance et dit: Vénérables frères, nous avons reçu des télégrammes de Leurs Béatitudes les Patriarches Ignace d'Antioche et Germain des Serbes, ainsi que de l'Archevêque Chrysostome de Chypre. Je prie S.E. le Secrétaire de bien vouloir nous les lire:

Le Secrétaire lit les télégrammes suivants:

«Eminence Métropolitain Mériton,

Que la grâce divine abonde sur la Conférence. Nos fidèles espèrent beaucoup de votre travail. Encourageons recommandations dignes expressions de vitalité orthodoxe. Bénédiction.

Patriarche Ignatios

Fait à Damas, le 7 septembre 1982»

«S.E. le Métropolitain
Mériton de Chalcédoine

En vous saluant, vous et tous les membres de cette II^e Conférence pan-orthodoxe préconciliaire, à laquelle nous souhaitons un succès complet, nous vous accordons notre bénédiction.

le Patriarche Germain des Serbes

Fait à Belgrade le 7 septembre 1982»

«S.E. le Métropolitain
Mériton de Chalcédoine
Président de la II^e Conférence panorthodoxe préconciliaire

Dans la joie du Seigneur et de l'amour fraternel, nous saluons la Conférence de la Commission panorthodoxe préconciliaire et nous souhaitons que le Bâtitseur céleste de l'Eglise inspire les honorables participants et guide sous sa bénédiction les travaux de cette Conférence, pour sa propre gloire et pour l'accomplissement de la grande tâche qu'on vous a confiée: préparer et abrégier la voie vers le saint et

grand Concile, que tous appellent de leurs vœux.

Chrysostome de Chypre
Fait à Nicosie le 7 septembre 1982»

Le Président: Avant de reprendre notre ordre du jour en examinant le dernier thème, je désire informer la Conférence que demain, jeudi, est la fête de Sa Béatitude le Patriarche Pimène de Moscou et de toutes les Russies. A cette occasion nous adressons nos félicitations à la délégation du Patriarcat de Russie. Je propose en outre que nous envoyions un télégramme de félicitations à Sa Béatitude pour lui témoigner personnellement de nos vœux.

L'Assemblée plénière exprime son accord et charge S.E. le Secrétaire de rédiger et d'envoyer ce télégramme à Sa Béatitude le Patriarche de Moscou.

Ensuite *le Président* dit: Je rappelle en outre à la vénérable Assemblée qu'après la pause de la séance de ce matin, les chefs des délégations sont invités à l'Hôtel-de-Ville pour une visite officielle auprès du gouvernement cantonal genevois.

Passons maintenant au dernier thème inscrit à l'ordre du jour, à savoir «La question du calendrier. Etude de la question en fonction de la décision du 1er Concile oecuménique sur la date de Pâques et recherche des moyens de rétablir une pratique commune des Eglises dans cette question. Ainsi que la question de la célébration commune de Pâques par tous les chrétiens le même dimanche». Pour ce thème également, après examen, la Commission interorthodoxe préparatoire a élaboré un texte introductif pour la Conférence panorthodoxe préconciliaire. Je prie S.E. le Secrétaire de nous lire les conclusions. Concernant le thème voisin de la célébration commune de Pâques, la 1ère Conférence panorthodoxe préconciliaire a chargé la Commission interorthodoxe préparatoire de convoquer un congrès chargé d'étudier spécialement la question de «la célébration commune de Pâques par tous les chrétiens le même dimanche». Je prie S.E. le Secrétaire de présenter les conclusions de ce congrès au plenum de notre Conférence, comme il est de son devoir.

Le Secrétaire: Emin. Président, lorsque j'ai présenté le dossier de l'ordre du jour de cette 11e Conférence panorthodoxe préconciliaire, j'ai déjà eu l'occasion de mentionner tout le matériel que nous avons à notre disposition, tant sur le thème du «calendrier commun» — comme la 1ère Conférence panorthodoxe préconciliaire l'a intitulé dans la liste des thèmes pour le saint et

grand Concile — que sur le thème de la célébration commune de Pâques par tous les chrétiens le même dimanche.

Pour préparer ce texte introductif, la Commission interorthodoxe préparatoire a pris en compte les études séparées de l'Église de Russie et de l'Église de Grèce, et les remarques sur ces études des Églises de Roumanie, Bulgarie, Chypre et Tchécoslovaquie. La Commission interorthodoxe préparatoire a traité ce thème comme il a été défini dans la liste des thèmes de la Ière Conférence panorthodoxe de Rhodes (1961) et tel qu'il a été transmis pour étude aux Églises de Russie et de Grèce par la IVe Conférence panorthodoxe, donc sous la forme suivante: «La question du calendrier. Etude de la question en fonction de la décision du Ier Concile œcuménique sur la date de Pâques et recherche des moyens de rétablir une pratique commune des Églises dans cette question». Après ces quelques mots, permettez-moi de lire la proposition introductive de la Commission interorthodoxe préparatoire auprès de la présente Conférence:

«La fête de Pâques devrait être simultanée pour l'Église orthodoxe tout entière, c'est-à-dire le premier dimanche après la première pleine lune qui suit l'équinoxe de printemps.

Pour mieux appliquer les prescriptions canoniques qui font dépendre la date de Pâques du moment de l'équinoxe de printemps, il faut un calendrier aussi précis que possible dans la détermination des solstices. Le calendrier néo-orthodoxe actuellement en vigueur est, de l'avis des meilleurs astronomes, plus exact que l'ancien. La meilleure voie à suivre, donc, pour résoudre le problème du calendrier et de Pâques est que toutes les Églises orthodoxes locales acceptent le nouveau calendrier orthodoxe, en ce qui concerne les fêtes mobiles et Pâques. La décision conciliaire panorthodoxe sur le calendrier commun et la fête commune de Pâques devra être obligatoire pour toutes les Églises orthodoxes locales.

Cependant la Commission interorthodoxe préparatoire reconnaît l'existence de difficultés pastorales dans certaines des Églises locales (comme on le voit dans le rapport de l'Église russe, la déclaration de l'Église de Serbie, et celle du Patriarcat de Jérusalem) et propose que cette décision, en ce qui concerne le temps et la méthode, soit appliquée selon le discernement des Églises locales.

La Commission interorthodoxe préparatoire constate avec satisfaction l'existence d'une pratique coutumière encourageante qui prévaut dans certaines parties du monde. Selon cette pratique dans des pays où une Église orthodoxe locale applique pour les fêtes mobiles et Pâques le nouveau calendrier orthodoxe et où existent aussi des paroisses et des communautés d'une autre Église suivant l'ancien calendrier, les paroisses en question s'adaptent au régime général suivi dans ce pays. La même chose est valable dans

l'autre sens. La Commission interorthodoxe préparatoire recommande que cette coutume se généralise parmi toutes les Eglises en tant que premier pas vers une célébration commune de Pâques.

La Commission interorthodoxe préparatoire recommande aussi d'étudier en commun avec les chrétiens non orthodoxes les problèmes relatifs au calendrier et à la fête de Pâques, afin d'arriver dans l'avenir à la célébration simultanée, désirée par tous, par le monde chrétien tout entier, des grandes fêtes chrétiennes».

Ensuite *le Secrétaire* lit les conclusions du congrès désigné sur le thème de la célébration commune de Pâques.

«1. L'on sait qu'il y a eu des propositions concernant la célébration de Pâques un dimanche fixe. Les deux propositions les plus significatives étaient celle en faveur du deuxième dimanche d'avril et celle en faveur du dimanche suivant le deuxième samedi d'avril. Bien que quelques Eglises fussent favorables, le souci pastoral a prévalu pour écarter cette double proposition qui risquerait de provoquer des schismes dans certaines Eglises orthodoxes, vu qu'une telle proposition trahit la lettre des dispositions de Nicée et toute la tradition orthodoxe qui consiste en ce que Pâques soit célébré le dimanche suivant la première pleine lune après l'équinoxe de printemps.

2. Le comput actuel de Pâques, fondé sur l'ancien calendrier julien, est devenu de nos jours inexact; en effet, ce calendrier a déjà atteint un retard de 13 jours sur le temps solaire: l'équinoxe du printemps qui doit correspondre au 21 mars correspond seulement au 8 mars de ce calendrier.

De même, dans les tables lunaires de la Pascalie, qui sont encore en vigueur pour la détermination de la pleine lune, on constate que cette date de la pleine lune est déterminée avec un retard de 5 jours. Il faut aussi remarquer que ce retard s'accroîtra avec le temps.

C'est pourquoi la consultation a recommandé, à l'unanimité, à la prochaine Conférence panorthodoxe préconciliaire de confier à une commission d'astronomes la détermination du dimanche après la première pleine lune suivant l'équinoxe de printemps pour une durée aussi longue que possible.

La consultation a vu dans une telle initiative de la part de l'Eglise orthodoxe une contribution à la détermination universelle de la date de Pâques pour tous les chrétiens.

3. La question de la relation entre la Pâque juive et les Pâques chrétiennes a été soulevée. L'on affirme que la formule de Nicée utilisée pour la détermination de la date des Pâques chrétiennes, sans se référer explicitement à la Pâque juive, la mentionne toutefois indirectement en désignant la

pleine lune dont le dimanche qui suit doit être les Pâques chrétiennes. Aussi faut-il noter que la Pâque juive doit coïncider avec la pleine lune de printemps suivant l'équinoxe et Pâques vient certainement après.

4. Le problème de la Diaspora et des minorités orthodoxes s'est également posé aux membres de la consultation. Ceux-ci croient que la situation de minorité ne justifie pas en soi des prises de positions particulières pour se conformer à l'usage de la majorité du lieu. Cela porterait atteinte à la cohésion de l'Eglise orthodoxe tout entière.

5. La consultation, allant dans la ligne du rapport de la Commission interorthodoxe préparatoire réunie au Centre orthodoxe du Patriarcat oecuménique à Chambésy, en 1971, croit qu'il est très souhaitable d'étudier les questions susmentionnées en collaboration avec tous les chrétiens qui s'y intéressent (cf. *Synodica V*, pp. 110-111)».

Le Secrétaire: Le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile a soumis les conclusions de ce congrès aux Eglises orthodoxes locales, comme il était de son devoir. Concernant la date du dimanche après la première pleine lune qui suit l'équinoxe de printemps, le congrès a recommandé à la Conférence panorthodoxe préconciliaire suivante de charger une commission d'astronomes de la déterminer pour une durée aussi longue que possible. Cette décision d'aborder également l'aspect astronomique du problème, et qui faisait appel à des connaissances techniques, s'inscrivait dans le cadre de la mission de ce congrès et des responsabilités du Secrétariat, puisqu'il a été chargé par la 1ère Conférence panorthodoxe préconciliaire de convoquer ce congrès pour étudier l'ensemble de la question; aussi le Secrétariat s'est-il mis en contact avec un très grand nombre d'astronomes qui lui ont envoyé leurs avis et des tables fixant avec exactitude la date du dimanche après la première pleine lune qui suit l'équinoxe de printemps. Ensuite, ces données astronomiques ont fait l'objet d'une étude par une commission spéciale d'astronomes ayant siégé ici même au Centre orthodoxe, le 3 février 1979, et qui a élaboré deux propositions pour la détermination du dimanche de Pâques, l'une basée sur le méridien de Jérusalem (pour les années 1969-2500) et l'autre basée sur le méridien de Greenwich (pour les années 1970-2200).

Le Secrétariat pour la préparation du Concile, chargé de soumettre le dossier complet sur le thème «examen de la question d'une célébration commune de Pâques par tous les chrétiens le même dimanche», a envoyé, comme il se doit, les éléments récents susmentionnés aux Primats des Eglises orthodoxes locales pour la suite des travaux.

L'étude comparative concernant la date de Pâques, aussi bien par la commission d'astronomes désignée à ce sujet que dans les études séparées qu'ils ont réalisées après coup, a abouti à certaines conclusions que le

Secrétariat a déjà publiées (cf. *Synodica V*, où sont également rapportées des tables détaillées des dates astronomiques de Pâques, pp. 121-149). Ces conclusions seront présentées à notre Assemblée plénière par les professeurs astronomes Messieurs Lederle et Contopoulos, ici présents.

Le Président: Merci de nous avoir présenté, Eminence, les conclusions du congrès convoqué par le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile sur la question de la célébration commune de Pâques par tous les chrétiens le même dimanche. Et félicitations à vous, Emin. Secrétaire, et à ceux qui ont collaboré avec vous, pour la manière excellente dont vous avez rempli la mission que vous a confiée la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire, et pour le travail que vous avez accompli avec tant de soin, comme nous le montrent en détail les Procès-verbaux du congrès envoyés à temps aux Eglises locales. Par ces félicitations et ces remerciements, je pense exprimer au grand jour le sentiment de tous. Je désire également saluer, au nom de la Conférence, la présence en ce lieu des professeurs astronomes, et leur exprimer de vifs remerciements d'avoir accepté avec bonté et gentillesse de faire profiter cette Conférence de leurs connaissances scientifiques et de leurs constatations en ce qui touche l'aspect astronomique de la célébration commune de Pâques. Au nom de la Conférence, je vous souhaite la bienvenue. Et nous vous remercions et apprécions grandement votre contribution au cas qui nous occupe. L'Assemblée est-elle d'accord de profiter de la présence des astronomes pour s'informer sur l'aspect astronomique de la question et les données astronomiques actuelles?

L'Assemblée s'étant prononcée unanimement en ce sens, le Président donne la parole au Professeur Contopoulos, directeur de l'Observatoire d'Athènes, pour qu'il informe l'Assemblée plénière sur les données astronomiques principales touchant à la célébration commune de Pâques.

Le Prof. Contopoulos: Emin. Président, je vais essayer d'exposer succinctement les données astronomiques sur lesquelles se base le canon du Ier Concile oecuménique qui concerne la célébration de Pâques. Comme on le sait, ce canon prescrit que Pâques doit être célébré le premier dimanche après la première pleine lune qui suit l'équinoxe de printemps. Du point de vue astronomique, la question est simple: il suffit de déterminer la date de l'équinoxe de printemps, celle de la pleine lune qui suit, et Pâques tombera alors le dimanche suivant. Pourquoi, donc, les Orthodoxes et les Eglises occidentales ne fixent-elles pas de la même manière la date de Pâques? Ces différences viennent de ce qu'on a recours à un comput de la fête de Pâques approximatif, et surtout en ce qui concerne la date de l'équinoxe de printemps. Selon le nouveau calendrier, celui-ci tombe aux environs du 21 mars;

mais il ne peut pas être fixé une fois pour toutes, par exemple, au 20 mars. Il ne peut être fixé avec exactitude que par des calculs astronomiques. Dans l'ancien calendrier, selon lequel nous, orthodoxes, fixons la date de Pâques, l'équinoxe de printemps tombe 13 jours plus tard par suite d'un calcul erroné. La date de la pleine lune est également déterminée par ce calendrier ou par des calculs astronomiques précis: mais là aussi on aboutit à une différence de cinq jours entre les calculs selon l'ancien calendrier et les calculs astronomiques précis. Le calendrier grégorien a également recours à certaines approximations, mais il est cependant plus exact que le calendrier julien. Il présente néanmoins lui aussi des erreurs, et il arrive qu'il fixe la fête de Pâques avec une semaine de différence. C'est ce qu'on constate, par exemple, pour 1974, 1981 et 1998. Par conséquent, si nous voulons trouver un principe irrécusable pour fixer la date de Pâques, nous devons absolument nous en tenir avec exactitude à la lettre et à l'esprit du canon du 1er Concile oecuménique et déterminer, à l'aide de calculs astronomiques exacts, l'équinoxe de printemps et la première pleine lune qui le suit. Pour cela, nous devons choisir un certain méridien; dans notre cas, il ne doit pas s'agir du méridien de Greenwich, mais du méridien de Jérusalem, parce qu'il s'inscrit dans la conscience commune des chrétiens. On pourrait dire, par exemple, que le méridien du Saint Sépulcre de Jérusalem détermine la date, mais que la première pleine lune et l'équinoxe de printemps seront déterminés à l'échelon mondial, indépendamment du lieu; et seul dépendra du lieu d'où nous mesurerons le temps, c'est-à-dire Jérusalem, le fait que la fête tombe un dimanche ou un samedi. Si par contre nous nous basons à la fois sur les méridiens de Greenwich et de Jérusalem, se produiront bien sûr des petites différences, qui auront pour conséquence la célébration de Pâques à une semaine de différence. C'est pourquoi on a soumis la proposition de faire du méridien de Jérusalem le principe de mesure du temps pour la date de Pâques. Dernier point: le rapport entre les Pâques chrétiennes et la Pâque juive. A l'époque du 1er Concile oecuménique, les juifs fêtaient la Pâque à une date précise, à savoir le 14 du mois judaïque de Nisan. Depuis lors, cependant, les Juifs ont changé leur manière de fixer la date de la Pâque, mais elle reste erronée. La méthode appliquée maintenant par le calendrier juif l'a été bien après le 1er Concile oecuménique. Quand on demande donc que la célébration des Pâques chrétiennes ne tombe pas en même temps que la Pâque juive, mais plus tard, on présuppose que la date de la Pâque juive est calculée d'après le calendrier hébreu en vigueur à l'époque du 1er Concile oecuménique. Par conséquent, en admettant que les Juifs modifient leur manière de fixer la Pâque au point qu'elle corresponde avec nos Pâques, cela ne veut pas dire que nous devons à nouveau modifier notre manière de calculer les Pâques chrétiennes pour qu'elles ne correspondent pas avec la Pâque juive. Si donc le problème est simple du point de vue astronomique, il

n'en va pas de même pour de nombreux fidèles qui craignent que le moindre changement soit contraire au canon du 1er Concile oecuménique. Et pour que les choses soient bien claires, il faut que les Eglises et les pasteurs expliquent à leurs fidèles que le seul calcul correct est celui qui a été fixé par ce 1er Concile oecuménique. On pourrait le faire tout simplement en faisant observer aux fidèles la pleine lune une veille de Pâques: par cette méthode empirique ils pourraient constater l'erreur qui s'est glissée dans notre manière de déterminer la date de cette fête.

Le Président: Nous vous remercions, professeur, pour cette information claire, complète et succinte. Avez-vous des questions sur ce qu'a exposé Monsieur Contopoulos?

Le Prof. Phidas: Monsieur Contopoulos, quelles sont les dates extrêmes de Pâques par rapport à l'équinoxe de printemps réel, si l'on se base sur les nouveaux calculs astronomiques scientifiquement exacts?

Le Prof. Contopoulos: Au plus tôt le 21 mars et au plus tard le 26 avril.

Le Prof. Phidas: Pensez-vous, M. Contopoulos, que ces estimations nous mèneront plus près de la date du fait historique de la Résurrection (qui a eu lieu entre le 6 et le 9 avril)? Voilà d'ailleurs ce qui doit également nous amener à choisir le méridien de Jérusalem. Et je pense que cela s'inscrit à la fois dans la conscience panorthodoxe et dans l'esprit de notre siècle puisque le congrès panorthodoxe réuni à Constantinople en 1923 a choisi le méridien de Jérusalem comme base de la mesure du temps. Car nous avons en vue la date approximative où s'est produit le fait de la Résurrection: et pour cette raison nous nous efforçons de fixer le calendrier en toute exactitude pour fêter Pâques au plus près possible de la date où a eu lieu la Résurrection du Seigneur.

Le Prof. Contopoulos: Ceci est un problème historique. Pour l'instant, je me limite à la détermination scientifique de la fête de Pâques selon la lettre et l'esprit du canon du 1er Concile oecuménique.

Le Président: Canon fixé précisément par le 1er Concile oecuménique pour rapprocher la célébration de Pâques de la date du fait historique de la Résurrection du Seigneur.

Le Métropolitain de Myra: Emin. Président, quelle intense satisfaction que d'inscrire notre démarche en fonction du méridien de Jérusalem. Je ne vois rien de plus biblique ni de plus christologique. Puisque le 1er Concile oecuménique a prescrit que le dimanche de Pâques soit fixé après la première pleine lune qui suit l'équinoxe de printemps dans le centre astronomique d'Alexandrie, pouvez-vous nous indiquer, M. Contopoulos, s'il y a une différence entre les deux centres astronomiques d'Alexandrie et de Jérusalem? Ceci puisqu'il est bien connu que la date de Pâques a été fixée pendant des siècles par le centre d'Alexandrie.

Le Prof. Contopoulos: Je ne l'ai pas exactement à l'esprit. Mais Alexan-

drie et Jérusalem sont sur des méridiens géographiquement très rapprochés, et s'il y a une différence, elle est tout à fait minime. Il y a certainement une quelconque différence, mais je ne sais pas si on y a déjà pris garde.

Le Métropolite de Péristerion: Fixer la date de la célébration de Pâques n'est pas seulement une question astronomique, mais aussi, me semble-t-il, théologique. Jésus-Christ lui-même a déjà distingué la Pâque juive des Pâques chrétiennes. Par conséquent, pour des raisons purement théologiques ou, si vous préférez, selon la théologie de l'Apôtre Paul, les Pâques chrétiennes constituent la nouvelle Pâque, non seulement du point de vue de la théologie, mais aussi du point de vue de la chronologie, comme le dit expressément l'Évangéliste Jean: «Ils ne pénétrèrent point dans le prétoire pour ne pas être souillés, et pouvoir ainsi manger la Pâque». Je crois que la distinction entre la Pâque juive et les Pâques chrétiennes a existé de tout temps.

Le Président: L'aspect théologique de la question, Votre Eminence, nous concerne nous, et non le professeur.

Le Prof. Contopoulos: Quand nous disons que les Pâques chrétiennes suivent la Pâque juive, nous entendons par là qu'elles sont postérieures selon les calculs de cette époque, l'époque de la Résurrection du Seigneur. C'est-à-dire qu'en reprenant chaque année les fêtes des faits sacrés, nous fixons la date de ces fêtes de manière à ce que les Pâques chrétiennes suivent la Pâque juive en nous basant cependant sur cette même année où ont eu lieu la Crucifixion et la Résurrection du Seigneur. De nos jours, les Juifs utilisent de méthodes de calcul erronées pour déterminer leur Pâque. Si à l'avenir les Juifs modifient leur manière de calculer, cela ne signifie pas que nous marcherons de front avec eux afin que nos Pâques succèdent à la Pâque juive. Nous avons à rester fidèles à la date du fait de la Résurrection du Seigneur.

Le Métropolite de Carthage: Emin. Président, je comprends bien les avis et les calculs du professeur. J'aimerais cependant savoir combien de fois, d'après ses calculs, jusqu'en l'an 2200, la célébration de Pâques chrétiennes coïncidera avec la Pâque juive ou la précédera?

Le Prof. Contopoulos: Je ne suis pas en état de répondre. Peut-être le Professeur Lederle pourrait-il vous renseigner.

Le Prof. Lederle: Dans l'état actuel des choses, les Pâques chrétiennes coïncident ou précèdent la Pâque juive avec la fréquence d'une année sur quatre. Et cela est valable aussi bien pour la date de Pâques fixée astronomiquement que pour celle fixée selon le calendrier grégorien. La raison en est que dans le calendrier juif réformé la durée moyenne de l'année est trop grande, ce qui amène à fêter la Pâque plus tard qu'il ne faudrait. Puisque la faute en est au calendrier juif, le calcul astronomique ne peut pas empêcher ces cas déplacés.

Le Métropolite de Kroutitsky: Emin. Président, quand le Prof. Contopoulos a répondu aux incertitudes théologiques de S.E. le Métropolite de Péristerion, il a dit que les Juifs se trompaient dans leur calcul de la Pâque, et qu'ils peuvent même la fixer en février, en mars, etc. Pourrait-il nous dire de quelle manière les Juifs fixent la date de leur Pâque?

Le Prof. Contopoulos: Le Prof. Lederle a déjà répondu en partie à cette question. La durée de l'année, comme la calculent les Juifs, ne correspond pas à la durée réelle. Voilà la vraie raison pour laquelle ils ne fêtent pas Pâque à sa vraie date. Le calcul se fait sur la base de cette année trop longue, l'équinoxe de printemps est fixé plus tard que sa date réelle, donc la Pâque également. Peut-être le Prof. Lederle pourrait-il nous donner d'autres informations.

Le Prof. Lederle: Le calcul du calendrier juif est si complexe qu'il n'est pas possible de l'analyser en détail ici. En voici le principe général: Les Juifs observent l'année lunaire qui se compose soit de 12 mois (les années normales) soit de 13 mois (les années bissextiles). Un mois signifie toujours dans ce cas l'espace de temps entre une nouvelle lune et la suivante. Puisque 12 mois ainsi définis sont plus courts qu'une année solaire, il est nécessaire d'introduire tous les trois ans environ un 13^{ème} mois intercalaire. Dans le calendrier réformé de Hillel II, cette intercalation se fait très souvent de sorte que la durée moyenne d'une année dépasse ce qu'il faudrait de six minutes et plus. Il en résulte que le début de l'année retarde en moyenne d'environ un jour tous les deux siècles. Et c'est pour cette raison que la Pâque est de plus en plus souvent fêtée lors de la deuxième pleine lune qui suit l'équinoxe de printemps. En outre, la fête de Pâque est également souvent déplacée d'un ou deux jours pour des raisons liturgiques. Et si dans le calendrier julien il n'arrive plus que les chrétiens fêtent Pâques le jour même ou avant la Pâque juive, cela est dû simplement au fait que la déviation de la durée moyenne de l'année par rapport à l'année solaire astronomique est encore plus grande que dans le calendrier juif réformé.

L'Evêque d'Hélioupolis: Emin. Président, si nous prenons en considération le méridien de Jérusalem, j'aimerais savoir si les Pâques orthodoxes coïncideront avec les Pâques latines, et s'il y a une différence à ce propos dans les 200 ans à venir, de quel ordre est cette différence? Car nous étudions au cours de cette Conférence la possibilité d'une célébration commune de Pâques par tous les chrétiens.

Le Prof. Contopoulos: Si l'on applique la méthode de calcul proposé, il n'y aura que trois années d'ici la fin de ce siècle où les Pâques orthodoxes et latines ne coïncideront pas. A moins qu'à cette occasion les Catholiques romains et les Protestants ne veuillent suivre les Orthodoxes.

Le Protopresbytre Barovoy: Emin. Président, je crois que nous sommes tous d'accord sur ce qu'ont exposé ici les astronomes, hommes de science,

et que nous accordons tous une grande importance à la vérité scientifique. Et nous sommes tous plus ou moins capables de suivre leurs raisonnements, et de les accepter. En dernière analyse, cependant, la question discutée n'est pas notre problème. En tant que délégués de l'Eglise de Russie, nous représentons des millions de fidèles qui s'interrogeront sur le changement de la date de Pâques. Comment pourrions-nous leur expliquer la justesse des efforts de l'Eglise orthodoxe pour calculer la date de Pâques en accord avec les nouvelles données scientifiques de l'astronomie? Pourriez-vous nous fournir, M. Contopoulos, une présentation vulgarisée des données astronomiques que vous avez développées? Nous pourrions en faire usage auprès des fidèles orthodoxes pour qu'ils ne croient pas à un fait nouveau, en opposition avec l'usage établi par tant de siècles, mais à la continuation de la tradition vraie pour le calcul de la fête de Pâques.

Le Président: J'ai posé moi-même la question à M. Contopoulos, lorsque nous l'avons fait venir au Patriarcat oecuménique pour qu'il nous informe sur la question. Et il a répondu alors qu'une telle présentation vulgarisée doit absolument être faite.

Le Prof. Contopoulos: Je suis d'accord sur la nécessité d'une telle présentation simplifiée des données scientifiques sur le thème de la célébration de Pâques. On pourrait par exemple publier un livret explicatif qui fasse comprendre la question à l'homme le plus simple. Une présentation très simple de la question est cependant irréalisable, car le mouvement de la lune selon lequel est fixée la pleine lune est extrêmement compliqué et est établi après des décennies d'observations et de calculs sortis des ordinateurs. Par conséquent, on ne se contentera pas de donner un simple modèle, mais il faudra expliquer le travail accompli par les astronomes pour fixer la fête de Pâques avec une exactitude absolue.

Le Métropolite de Kitros: La plupart des Eglises orthodoxes utilisent le nouveau calendrier julien. Selon le comput actuellement en vigueur, la détermination de Pâques présente-t-elle de décalages aussi sérieux qui justifieraient le recours à un calcul différent?

Le Prof. Contopoulos: En pratique, le nouveau calendrier julien coïncide presque avec le grégorien, et théoriquement il ne subsiste la possibilité que d'un léger décalage dans de nombreux siècles. Ce qui compte fondamentalement, c'est le calendrier civil qui est suivi, sur la base duquel sont fixées les fêtes non mobiles. En ce qui concerne la fête de Pâques, si nous continuons à la fixer selon ce calendrier, nous courons le risque d'un décalage de l'équinoxe de printemps quand notre marge d'erreur atteindra un mois. Par conséquent, pour éviter cela et toute autre incertitude à ce sujet, il convient de suivre les calculs astronomiques absolument exacts.

Le Président: Nous avons convoqué également d'autres astronomes qui sont à la disposition de la Commission désignée pour l'étude de cette

question. Et je prie cette Commission de l'étudier soigneusement dans les limites sévères de la tradition orthodoxe et en s'en tenant strictement à l'esprit et à la lettre de ce qu'a décidé le 1er Concile oecuménique de Nicée.

Vénérables frères, nous avons également reçu un télégramme de la Sainte Montagne, le Mont-Athos, que j'aimerais faire connaître à l'Assemblée. Je prie S.E. le Secrétaire de bien vouloir le lire.

Le Secrétaire lit le télégramme suivant:

«Au Président de la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire,

Nous faisant l'interprète de l'appréhension commune de tout le monachisme athonite, c'est en toute humilité, mais dans un sentiment immuable, que nous vous faisons savoir filialement que les efforts entrepris par la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire pour la célébration commune de Pâques avec les chrétiens hétérodoxes amèneront à coup sûr à une rupture de l'unité de l'Eglise orthodoxe; c'est pourquoi nous désapprouvons tout changement de la date de Pâques. En ce qui concerne le relâchement, l'abrègement ou la modification du jeûne tel qu'il a été transmis par notre Eglise orthodoxe, nous pensons que rien ne doit être changé puisque la tradition ascétique de l'Orthodoxie, faisant usage de l'économie de manière absolument libre, règle toutes les situations individuelles particulières. Nous avons bon espoir que grâce également à votre fermeté louable, notre attente ne sera pas déçue. Avec notre profond respect.

Tous les Higoumènes et Représentants
des vingt monastères de l'Athos,
réunis en séance extraordinaire»

Le Président: Vénérables participants, il est bien naturel que les moines orthodoxes aient leur propre sentiment sur les questions que nous étudions ici. Je trouve normal qu'ils nous expriment respectueusement leur point de vue. Il est tout à leur honneur de ne pas s'être montrés indifférents. Et nous devons tenir compte d'eux. Nous accordons une importance et une attention particulières à l'ordre des moines, et tout particulièrement les vénérables pères de l'Athos. Je vous prie d'avoir également à l'esprit lors de l'examen des questions dans les commissions le point de vue ascétique des moines.

Vénérables participants, je remercie à nouveau les savants astronomes pour leur aide et je les prie d'apporter également leur contribution dans la Commission chargée de l'examen de la question du calendrier. J'annonce que dès maintenant nous travaillerons par Commissions. Et conformément aux usages panorthodoxes, chaque Commission choisira dans son sein son Président et son Secrétaire.

La séance est levée.

IVe JOUR DES TRAVAUX
(Jeudi 9 septembre 1982)

Séance de l'après-midi
(16.30 - 18.30)

Après une prière, *le Président* prend la parole: Chers frères, avant que nous abordions nos travaux proprement dits, j'aimerais faire deux communications à l'Assemblée. J'annonce premièrement que, comme l'indiquait le programme, les chefs des délégations ont rendu visite hier matin aux autorités de la République et Canton de Genève, et qu'ils ont été reçus par le gouvernement cantonal avec grande cordialité et grand honneur, dans un esprit chrétien. Au cours de cette visite le gouvernement genevois s'est montré toujours disposé à nous offrir l'hospitalité pour nos travaux, où nous oeuvrons au service des idéaux chrétiens et humanitaires et de la paix mondiale. Deuxième annonce: les chefs des délégations ont également fait une visite au siège du Conseil oecuménique des Eglises où ils ont été reçus par le suppléant du Secrétaire général, ce dernier étant en mission aux États-Unis. Lors de cette entrevue, en réponse à l'allocution de bienvenue du suppléant du Secrétaire général, je me suis fait humblement l'interprète de toute l'Orthodoxie en soulignant que la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire avait exprimé le désir que la participation des Eglises orthodoxes au Conseil oecuménique des Eglises soit plus complète et plus décisive. Des changements sont intervenus dans cette direction, ai-je dit au nom des Eglises orthodoxes locales qui forment l'Eglise une, et il ne s'agit plus simplement d'un vœu, mais d'une décision de nous associer plus étroitement aux activités du Conseil, et surtout en ce qui concerne les textes de profession de foi. De formuler donc le point de vue orthodoxe. D'ailleurs, ai-je ajouté, si cela ne se fait pas, le Conseil oecuménique des Eglises risque d'apparaître et de n'être qu'un Conseil pan-protestant et perdre son caractère oecuménique, sans une participation plus active et plus décisive. Autre communication sans rapport avec le programme, mais motivée par notre présence à Genève: aujourd'hui est un jour très important pour la ville de Genève, une fête appelée «jeûne genevois», qui commémore le triste souvenir de la nuit de la St-Barthélemy au cours de laquelle les Catholiques massacrèrent les Huguenots. En commémoration de cet événement et pour rendre hommage aux Calvinistes massacrés à cette occasion, Genève jeûne, et nous devons accepter les prescriptions des villes et du monde dans le cadre desquels nous vivons et évoluons. Et comment jeûne-t-on ici? Sur le principe du sacrifice. Chaque citoyen de Genève est appelé à jeûner dans un esprit de sacrifice et d'offrande. De ce fait aujourd'hui même tous les citoyens de Genève, sans exception, sont appelés à apporter leurs dons dans des centres

qui les distribueront aux nécessiteux du monde entier. Ce grand jour genevois nous enseigne donc deux choses: il nous montre premièrement, et c'est là le point capital, ce jusqu'à quoi a mené le fanatisme religieux dans l'histoire, jusqu'à cette nuit de la St-Barthélémy, et surtout lorsque ce fanatisme se conjugue avec des motifs politiques, des ambitions et des visées personnelles, ce qui opposait précisément Catholiques et Huguenots à cette époque. Mais nous constatons également que Genève n'appelle pas ce jeûne jour de lamentations et de gémissements, mais jour de fête. Elle fête l'offrande, le sacrifice, la contrition, non pas comme les pharisiens, mais comme le Seigneur l'a dit: «Toi, quand tu jeûnes, parfume ta tête et lave ton visage pour que les hommes ne voient pas que tu jeûnes». Voilà le message qui nous vient aujourd'hui de la ville de Genève et je me devais de vous le transmettre.

Ensuite *le Président* dit: Avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, c'est-à-dire l'examen dans l'ordre des conclusions des Commissions qui m'ont été soumises, j'aimerais résoudre un point de procédure: comment allons-nous qualifier les résultats finaux des travaux de cette Conférence, puisque nous allons aboutir à des résultats définitifs. J'ai longuement médité et reconsidéré ma proposition précédente d'intituler les décisions de cette Conférence «décisions introductives», mais j'ai été informé que le mot «eiségétikai» («introductives») n'avait pas d'équivalent dans les autres langues. De plus, pour me rapprocher de ceux qui veulent qualifier les résultats de la Conférence de «conclusions», «propositions», etc., j'ai élaboré la formulation suivante: «Décisions de la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire, proposées au saint et grand Concile». Et je soumetts cette proposition à l'Assemblée plénière. Je propose également que dans les textes finaux sur les thèmes étudiés que nous sanctionnerons, nous fassions figurer en note la mention «ces textes ne constituent pas de formules canoniques». Ainsi nous en aurons fini avec cette question. Que ceux qui ont des objections demandent la parole. Je passe la parole à S.E. le Métropolitte de Kiev.

Le Métropolitte de Kiev: Emin. Président, vous le savez, nous n'avons pas fait d'objections à votre précédente formulation par simple plaisir de la faire. Nous considérons que les décisions de la Conférence panorthodoxe entraînent de lourdes responsabilités; or les formulations proposées créaient des doutes quant à la nature de ces textes. Voilà pourquoi nous les refusions. Nous acceptons sans réserve la formulation que vous venez de proposer, «Décisions de la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire, proposées au saint et grand Concile», avec la mention en fin de chaque texte que ceux-ci n'ont pas force de décision canonique, mais qu'il s'agit de décisions qui seront soumises au jugement du saint et grand Concile. Et nous vous exprimons notre reconnaissance. Emin. Président, et nous vous remercions

pour la sagesse, la peine et le soin dont vous avez fait preuve pour trouver cette solution à un problème si délicat, solution qui satisfait tout le monde. Cette question qui nous tourmentait a ainsi trouvé une issue heureuse. Et je dois ajouter que malgré nos désaccords, il y a toujours une manière de s'entendre, car chaque partie se trouve bien disposée à oeuvrer pour accroître la gloire de l'Orthodoxie.

Le Président: Je remercie S.E. le Métropolite de Kiev pour cette contribution à la discussion et avant tout à l'édification de l'esprit de paix et de concorde. Je constate qu'il n'y a aucune objection et je formule la décision de l'Assemblée plénière de cette Conférence en ce qui concerne cette question de procédure. Les résultats de la Conférence sont donc appelés «Décisions de la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire, proposées au saint et grand Concile» et on spécifiera dans une note à la fin de chaque texte que «ce texte ne constitue pas une prescription canonique de la Conférence pour les Eglises orthodoxes».

L'Assemblée plénière de la Conférence accepte à l'unanimité la formulation proposée par S.E. le Président et décide que les résultats de la Conférence seront appelés «Décisions de la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire proposées au saint et grand Concile», et qu'à la fin de chaque texte approuvé on fera figurer en note la mention «ce texte ne constitue pas une prescription canonique de la Conférence».

Le Président: Nous passons maintenant à l'examen des conclusions des Commissions. Permettez-moi d'introduire les résultats des travaux des Commissions:

«Vénérables et chers frères qui siégez ici,

Nous voici à nouveau réunis en Assemblée plénière au terme des travaux des quatre Commissions, ces quatre commissions chargées par cette même Assemblée d'étudier et d'élaborer d'une part les trois thèmes qu'on lui a soumis pour la préparation du saint et grand Concile de notre sainte Eglise orthodoxe, et d'autre part le thème particulier qui ne concerne que cette Conférence, c'est-à-dire celui qui préoccupe la très sainte Eglise de Bulgarie.

Conformément à la règle les quatre Commissions compétentes m'ont soumis les conclusions de leurs travaux qu'il est de mon devoir de transmettre à cette vénérable Assemblée.

Avant de vous rapporter ces conclusions, frères, je les ai bien sûr parcourues et étudiées. Et je me suis naturellement forgé une opinion personnelle, en essayant toujours d'évaluer les choses à leur juste valeur, sur la situation réelle des Eglises orthodoxes locales et sur leur environnement.

Mais mon souci principal a été de voir si, et dans quelle mesure, ces conclusions s'inscrivaient dans le cadre de la sainte tradition orthodoxe que je suis appelé à préserver en tant que délégué du Patriarcat oecuménique et président de cette Conférence.

Cependant, je l'ai déjà dit, je ne veux influencer en rien la liberté d'opinion d'aucun de vous, vénérables frères, car chacun de vous et chacune des délégations est personnellement responsable des résultats de cette Conférence et de la progression vers le saint et grand Concile. C'est pourquoi, selon mes droits de président, je me contenterai de soumettre ces textes au jugement de la vénérable Assemblée et de demander, dans la mesure du possible, l'avis de chaque délégation et de chaque participant pour que nos conclusions reflètent l'unanimité la plus parfaite de cette Conférence.

Cet avis que nous formulerons, si c'est possible, tous en commun, il est clair qu'il doit être soumis plus largement à l'avis général de nos fidèles que nous appelons sans cesse à nous apporter leur témoignage, qui est notre refuge. Et lorsque sera élaboré un point de vue commun englobant d'une part les pasteurs et les gouverneurs de l'Eglise, et d'autre part la foule des fidèles, nous aurons alors à reconsidérer avec un plus grand sentiment de responsabilité nos propositions pour le saint et grand Concile.

Je le répète, aucune délégation et aucun de nous, en tant que participants à cette Conférence, ne pouvons échapper à notre responsabilité qui est d'exprimer l'avis de notre Eglise ou notre avis personnel sur les thèmes qui nous sont soumis. Et cela d'autant plus que nous nous trouvons à un tournant décisif et historique de notre marche vers le saint et grand Concile.

Car aussi bien le plérôme de chacune des Eglises locales que l'opinion publique, chrétienne et non chrétienne, et donc l'histoire sauront reconnaître les responsabilités et relever le pas que nous avons effectué vers le saint et grand Concile.

Gardons mutuellement à l'esprit les responsabilités concrètes qui sont les nôtres; ainsi, à la lumière de ces responsabilités, aboutirons-nous plus facilement à un jugement final sur les textes qui nous sont soumis, et à des décisions définitives, claires et responsables, prises en fonction de toutes les Eglises et de tous les participants, ces décisions qui seront proposées au saint et grand Concile.

Ce qui importe avant tout c'est la compréhension, l'amour, la concorde. Mais toujours dans la conscience de nos responsabilités».

Après ces paroles d'introduction, utiles pour expliquer ma position, je soumetts à l'Assemblée plénière les textes des conclusions des Commissions. Nous abordons en premier le thème des empêchements au mariage. Je prie le Président de la Commission compétente, S.E. le Métropolitte du Banat, de bien vouloir nous lire le compte-rendu de sa Commission.

Le Métropolitte de Kroutitsky: Emin. Président, il se pose un problème de procédure. Il n'y a pas de traduction russe du rapport sur les empêchements au mariage.

Le Secrétaire: Il n'était pas possible d'en faire une traduction en russe, car les textes des Commissions viennent d'être remis au Secrétariat.

Le Président: Y aura-t-il traduction simultanée lorsque le texte sera lu?

Le Secrétaire: Bien sûr.

Le Métropolitte de Kroutitsky: Puisqu'il n'y a pas de traduction russe du texte sur les empêchements au mariage, mais qu'une telle traduction existe pour le rapport sur le calendrier, ne serait-il pas préférable de commencer notre examen par ce thème?

Le Métropolitte de Myra: Emin. Président, le texte du rapport de la Commission pour la question du calendrier a été traduit. Lors de la récente réunion de la Commission, on a cependant constaté des imperfections. Ne serait-il pas plus sage d'interrompre pour aujourd'hui, afin que le Secrétariat dispose du temps nécessaire pour préparer les traductions en question et que nous puissions poursuivre demain avec le matériel nécessaire?

Le Président: J'accepte la proposition de S.E. le Métropolitte de Myra, je la soutiens et je la soumets à l'Assemblée plénière.

La proposition ayant été acceptée, la séance est levée.

Ve JOUR DES TRAVAUX
(Vendredi 10 Septembre 1982)

Séance du matin
(9.30 - 10.45)

Après la prière habituelle, *le Président* prend la parole: Chers et vénérables participants, nous commençons notre tâche par l'examen des rapports soumis par les Commissions. Il s'agit de textes introductifs pour l'Assemblée plénière de la Conférence, qui est en droit d'apporter des changements et de donner à ces conclusions leur forme définitive.

Avant de débiter, je vous annonce que nous avons reçu un télégramme du Primat de l'Eglise de Pologne et je prie S.E. le Secrétaire de nous le lire.

Le Secrétaire lit le télégramme suivant:

«Votre Eminence
Métropolitain Damaskinos de Tranoupolis

Nous adressons des prières ardentes au Paraclet et invoquons sa rosée marquée par la grâce pour qu'elle vivifie tous ceux qui ont soif d'unité orthodoxe. Puisse l'Esprit Saint fortifier cette sublime Conférence pan-orthodoxe.

Le bien-aimé frère Basile
Métropolitain de Varsovie et de toute la Pologne
Fait à Varsovie, le 8 septembre 1982»

Le Président: Et maintenant je prie S.E. le Métropolitain du Banat, Président de la Commission spéciale sur le thème des «Empêchements au mariage» de bien vouloir nous présenter le rapport de sa Commission. Nous poursuivrons par l'examen des rapports des Commissions, dans l'ordre fixé lors de la discussion préliminaire en séance plénière.

Le Métropolitain du Banat: Emin. Président, la Commission s'est saisie du thème des empêchements au mariage dans un esprit de collégialité et d'amour fraternel. Et elle a toujours tenu compte de l'étude introductive de la Commission interorthodoxe préparatoire, des études des Eglises de Chypre, Russie et Grèce, ainsi que des observations des Eglises de Roumanie, Pologne et Tchécoslovaquie, de même que les points de vue exprimés en séance plénière. Voici à quoi elle a abouti:

«La IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire ayant pris en considération:

- a)* les propositions de la Commission interorthodoxe préparatoire,
- b)* les rapports et les observations des très saintes Eglises orthodoxes locales, et
- c)* les problèmes actuels découlant de la législation civile sur le mariage.

et, d'autre part, se fixant comme but l'unification, dans la mesure du possible, de la pratique ecclésiale sur les empêchements au mariage, conformément à la recommandation de la IV^e Conférence panorthodoxe, a pris, sur la base de l'esprit de la tradition canonique et ecclésiale, la décision de proposer au saint et grand Concile:

1. Concernant la parenté de sang, en ligne directe ou collatérale, l'autorisation par condescendance jusqu'au 5^{ème} degré inclus (canon 54 du Concile Quinisexte - in Trullo).

2. Concernant la parenté par alliance, l'autorisation par condescendance jusqu'au 5^{ème} degré (canon 54 du Concile Quinisexte - in Trullo).

3. Concernant la parenté spirituelle par adoption ou par baptême, l'autorisation par condescendance jusqu'au 2^{ème} degré inclus.

4. Le mariage qui n'est pas irrévocablement dissous ou annulé et le troisième mariage préexistant constituent des empêchements absolus à contracter mariage, conformément à la tradition canonique orthodoxe qui condamne de manière catégorique la bigamie et le quatrième mariage.

5. En ce qui concerne les moines qui, de par leur tonsure monacale, ne peuvent se marier, elle propose la possibilité de contracter mariage si, après avoir quitté, volontairement ou involontairement ou en cas de force majeure, leur identité monacale, ils ont été réduits par une décision ecclésiastique à l'état laïc.

6. Le sacerdoce, à n'importe lequel de ses trois degrés, constitue, selon la Tradition canonique en vigueur (canon 3 du Concile Quinisexte - in Trullo) un empêchement au mariage.

Concernant cet empêchement, quelques membres de la Commission, se basant sur la situation qui prévaut actuellement dans certaines Eglises orthodoxes locales et sur les besoins pastoraux de chaque région, ont soutenu la nécessité: *(a)* d'une possibilité de contracter mariage après l'ordination au 1^{er} degré du sacerdoce, et *(b)* de permettre le deuxième mariage des prêtres veufs, dans le cadre de l'économie ecclésiale.

7. Concernant les mariages mixtes contractés entre orthodoxes et non-orthodoxes, d'une part, et orthodoxes et non-chrétiens ou non-croyants d'autre part:

a) le mariage entre orthodoxes et non-orthodoxes est empêché selon l'acribie canonique. Toutefois, il peut être célébré par condescendance et amour de l'homme à la condition expresse que les enfants issus de ce mariage soient baptisés et élevés dans l'Eglise orthodoxe. Les Eglises

orthodoxes locales peuvent prendre la décision quant à l'application de l'économie selon les cas précis et leurs besoins pastoraux particuliers.

b) le mariage entre orthodoxes et non-chrétiens ou non-croyants est absolument empêché selon l'acribie canonique. Les Eglises orthodoxes locales peuvent néanmoins décider en ce qui concerne ces mariages d'user de l'économie compte tenu de leurs besoins pastoraux particuliers.

8. Lors de l'application de la Tradition ecclésiale concernant les empêchements au mariage, la pratique ecclésiale doit également prendre en considération les prescriptions de la législation civile à ce sujet, sans dépasser toutefois les limites extrêmes de l'économie ecclésiale».

Le Président: J'exprime tous mes remerciements à S.E. le président et aux membres de cette Commission pour le travail présenté. L'Assemblée plénière est appelée maintenant à donner son avis, non sans avoir considéré les choses à leur juste mesure et avec attention. Que règne l'esprit d'amour fraternel et de compréhension mutuelle, prenant en compte la situation générale et les situations particulières des Eglises orthodoxes locales qui constituent l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique. S.E. le Métropolitain du Mont-Liban a la parole.

Le Métropolitain du Mont-Liban: Emin. Président, j'ai à soumettre cinq questions sur des points précis. Je trouve ce rapport trop sommaire et dépourvu de toute justification. Selon le canon 54 du Concile oecuménique in Trullo, lorsqu'il y a lien de sang, le mariage est autorisé jusqu'au cinquième degré d'affinité inclusif. Au Proche-Orient, cependant, se pose le problème aigu du mariage entre parents par le sang au 4ème degré, c'est-à-dire le mariage de cousins germains. Et nous, l'Eglise d'Antioche, refusant de célébrer un tel mariage nous avons perdu en l'espace de 40 ans des centaines de familles qui ont rejoint des Eglises uniates parce que celles-ci permettent ce mariage. Voilà où en est notre Eglise, et pourtant nous sommes en pleine contradiction avec le canon du Concile in Trullo s'y rapportant; et si nous n'agissons pas ainsi pendant les vingt ans à venir, nous perdrons encore plus de fidèles.

Ma deuxième observation concerne les moines. Je sais que certaines Eglises locales tolèrent que des moines ayant reçu la tonsure et le grand schème quittent plus tard la vie monastique. Personnellement, cependant, je ne connais pas de théologie permettant l'abandon de la vie monastique et le retour dans le monde comme le propose le texte de la Commission. La question serait plus simple pour les évêques simplement rasophores que pour les moines qui ont prononcé les vœux monastiques. Nous ne pouvons pas poser les problèmes ainsi sans aucun argument théologique. Prenons le cas des prêtres non mariés qui ne sont même pas rasophores et qui de sous-diacres sont ordonnés diacres. Pourquoi ne pas nous rapporter au canon 10 du Con-

cile d'Ancyre, auquel s'est rapporté également le Concile in Trulo? En effet, puisque ceux-ci déclarent pouvoir se marier plus tard, pourquoi ne pas leur donner la possibilité de le faire? Bien sûr, la question ne se pose pas au seuil de la vie monastique. Il faudrait cependant préciser les choses au bon moment. Je suis également opposé personnellement au mariage des prêtres veufs, mais il y a cependant des cas difficiles que nous devons aborder.

En ce qui concerne le mariage entre chrétiens orthodoxes et hétérodoxes, comment pouvons-nous accepter un tel mariage, avec un protestant, par exemple, qui ne considère pas le mariage comme un sacrement. Quelle est donc la théologie d'un tel mariage?

J'ajoute également que sur la question du mariage entre orthodoxes et non-orthodoxes, le texte n'est pas clair. Il ne souligne pas, par exemple, si le mariage est contracté devant les autorités civiles. Le texte dit aussi que les Eglises orthodoxes peuvent faire usage de l'économie à ce sujet. Je pense cependant que l'Eglise orthodoxe doit bénir elle-même ce mariage, ce qui n'a pas lieu d'être lors d'un mariage avec un non-chrétien. L'Apôtre Paul l'a clairement souligné lorsqu'il dit que dans un cas semblable l'un des conjoints doit embrasser la religion de l'autre pour qu'ainsi soit béni le mariage. Le Nouveau Testament ne parle pas de mariage entre chrétiens et païens. Or nous donnons l'impression de tolérer un tel mariage. Nous demande-t-on dans le texte de considérer comme légitime le mariage civil et de donner les sacrements au conjoint orthodoxe? Cela, nous ne pouvons bien sûr pas le refuser. Ou alors nous demande-t-on lors d'un mariage mixte de célébrer le mariage avec une personne d'autre confession, athée ou agnostique? On a donné ici beaucoup d'explications sur les mariages entre chrétiens et athées ou agnostiques, etc., mais toujours dans le sein de l'Eglise. L'Eglise fait preuve bien sûr d'amour de l'homme envers le croyant orthodoxe, mais pour qu'un mariage civil soit considéré comme légitime, allons-nous décider nous-mêmes de sa valeur? Je demande simplement si les Eglises orthodoxes peuvent considérer ce mariage dans un sens étroitement religieux.

Le Métropolite de Kiev: Emin. Président, j'attire l'attention de l'Assemblée sur le 6ème point du rapport de la Commission se rapportant au sacerdoce comme empêchement au mariage. L'Eglise de Russie n'est pas satisfaite par cette proposition et n'accepte pas que la Conférence pan-orthodoxe la soumette ainsi au saint et grand Concile. Le texte en est inacceptable. Pour m'expliquer, je prendrai un exemple, autre que celui des diacres: en 1920, en Russie, l'Eglise dite «renovée» a permis le mariage des prêtres après l'ordination et cette pratique a été désavouée par les fidèles orthodoxes qui n'ont pas reconnu le sacerdoce des prêtres en question. Et «l'Eglise renovée» a disparu parce que le peuple ne la reconnaissait pas. Si donc le peuple apprend que le saint et grand Concile va discuter la question du mariage des prêtres et des diacres après l'ordination, alors il qualifiera le

futur Concile de concile de «l'Église renouée». Pour ne pas mettre en péril l'autorité de ce Concile, je propose de supprimer ce passage dans notre texte introductif au saint et grand Concile, en ne laissant subsister que le premier paragraphe du point 6. En tant que délégation de l'Église de Russie, nous n'avons aucune objection à ce que le thème soit étudié ici par les Églises orthodoxes locales, mais nous sommes contre son renvoi au saint et grand Concile. En outre, la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire n'a pas inclus dans l'ordre du jour du saint et grand Concile la question du mariage des prêtres après l'ordination; nous ne pouvons donc pas l'y introduire nous-mêmes. En ce qui concerne le mariage entre orthodoxes et non-orthodoxes d'une part, orthodoxes et non-chrétiens d'autre part, l'Église de Russie suit la tradition et la théologie orthodoxe pour dire qu'on ne peut célébrer de mariage entre orthodoxe et athée ou non-croyant. Cependant notre délégation pense qu'on devrait reconnaître formellement la légitimité du mariage civil et que le conjoint orthodoxe, dans un tel mariage, doit pouvoir, s'il le désire, élever ses enfants dans la tradition orthodoxe et prendre part aux sacrements de l'Église. De ce fait, l'Église de Russie propose la formulation suivante: «L'Église ne célèbre pas de mariage entre un orthodoxe et un non-chrétien ou non-croyant, mais elle juge nécessaire de reconnaître le mariage civil et de ne pas priver le conjoint orthodoxe dans un tel mariage du soutien pastoral et de la grâce sanctifiante des sacrements de l'Église». Ceci nous paraît tout à fait indispensable à formuler, vu que selon la pratique commune tous les mariages sont d'abord contractés devant les autorités civiles du lieu. Il y a d'autre part des prêtres conservateurs qui ne reconnaissent pas la validité d'un mariage tant qu'il n'a pas été béni par l'Église et donc refusent au conjoint orthodoxe la participation aux sacrements de l'Église. Nous considérons cependant que la mission que l'Église doit accomplir dans le monde lui interdit d'abandonner un orthodoxe et de le laisser vivre en dehors de la communauté et de la vie ecclésiale. Un mariage contracté devant les autorités civiles doit être considéré comme valide et l'Église doit continuer d'agir de la même manière envers le membre orthodoxe d'un tel mariage en lui offrant la grâce sanctifiante des sacrements.

Le Métropolitain de Carthage: Emin. Président, vous avez dit hier que chaque délégation et chaque participant seraient libres d'exprimer leur opinion. Je m'exprimerai sur de nombreux points en tant que simple participant, et m'en tiendrai par principe à des considérations générales. En étudiant le texte de la Commission, j'ai été très affligé. Je ne sais que penser, et je me demande ce qui nous a amenés ici. Le thème des empêchements au mariage a déjà été soulevé, parmi d'autres, par la Ière Conférence panorthodoxe en 1961 ce qui veut dire que le problème se posait déjà alors. Or le rapport introductif qui nous a été soumis montre qu'on n'a fait aucun pas en avant, mais que nous revenons aux canons en vigueur en les respectant en tout. Si

c'est pour reprendre les mêmes choses, pourquoi sommes-nous venus ici? Il me semble pourtant que dans une réunion de ce genre nous devons être en situation à la fois de dire la vérité et de faire preuve d'amour, mais aussi d'audace, pour faire face à nos responsabilités envers la réalité humaine actuelle. Nous nous réfugions derrière l'avis général, celui des fidèles, mais nous devons avoir le courage — et c'est notre responsabilité — de dire au peuple ce que nous croyons nous-mêmes. Aujourd'hui, nous chrétiens, sommes en minorité, demain nous ne représenterons plus que le 20% de l'humanité. Nous devons présenter à l'homme contemporain une Orthodoxy vivante et agissante. Nous discutons de nombreuses questions, nous les acceptons, nous y croyons, et cependant nous hésitons à les proclamer haut et fort. On nous propose un texte de la Commission interorthodoxe préparatoire; nous le rejetons. Les Eglises locales nous font part de leur avis; nous les rejetons. Nous ne sommes même pas d'accord de transmettre certaines questions sous forme de proposition au saint et grand Concile pour qu'il prenne la décision. Et j'en viens à des cas particuliers. La question du mariage des prêtres après l'ordination, personne ne peut empêcher l'Eglise de l'étudier. Et même du point de vue théologique. Bien sûr qu'alors nous transgresserons les canons. Il existe une tradition, mais je ne crois pas qu'elle se base sur le dogme. Nous sommes obligés de faire face à ce problème, ou du moins à faire des propositions. Et ceci surtout parce que nous sommes des pasteurs, amenés à ordonner des jeunes prêtres soumis à la tentation. Je vous le demande, n'est-ce pas là notre responsabilité, de poser le problème et de l'étudier? Et le mariage entre orthodoxes et non-orthodoxes, pourquoi ne pas le permettre également? Le mariage est une institution sacrée. Il se fonde sur la liberté individuelle et sur l'amour. Or nous, Eglise orthodoxe, célébrons un tel mariage en établissant des clauses: que les enfants soient élevés dans la religion orthodoxe, que les conjoints aient recours à la justice de l'Eglise orthodoxe en cas de dissolution du mariage, etc. Dès leur premier instant de vie commune, nous ne faisons donc que créer des problèmes aux nouveaux mariés et les diviser. Nous n'avons même pas la liberté de reconnaître que la vie change et qu'elle rapproche les hommes, orthodoxes, catholiques romains, athées et agnostiques. Et je songe à l'Apôtre Paul, à son audace et à sa franchise quand il exprime une vérité bien qu'elle aille à l'encontre de celle du Seigneur, une vérité que nous n'avons pas la force et le courage d'admettre aujourd'hui et de proclamer à la face de l'homme. Ecoutez ce que dit l'Apôtre Paul: «Aux autres, ce n'est pas le Seigneur, c'est moi qui dis: si un frère a épousé une femme non-croyante, et qu'elle consente à vivre avec lui, qu'il ne la répudie pas. Si une femme a épousé un mari non-croyant, et qu'il consente à vivre avec elle, qu'elle ne répudie point son mari. Car le mari non-croyant est sanctifié par sa femme, et la femme non-croyante est sanctifiée par son mari qui est croyant» (I Cor 7, 12-14).

Le Président: Je remercie S.E. le Métropolite de Carthage pour sa contribution à la discussion.

Le Prof. Phidas: Emin. Président, j'aimerais tout d'abord m'élever contre l'avis que S.E. le Métropolite de Carthage a porté sur notre Commission en disant qu'elle a ignoré le texte de la Commission interorthodoxe préparatoire. Nous n'avons fait que passer sous silence certaines propositions des Eglises contenues dans le texte après rejet lors de la discussion. Nous n'avons donc pas ignoré les propositions adoptées par la Commission interorthodoxe préparatoire. Pour prendre un exemple, j'aurais voulu proposer personnellement d'inclure le premier degré en ce qui concerne les mariages avec parenté spirituelle, ce que l'Eglise de Grèce reconnaît déjà; mais la proposition faite par la Commission interorthodoxe préparatoire à ce sujet m'en a empêché. En ce qui concerne les deux paragraphes du point 7, qui ont amené des observations de S.E. le Métropolite du Mont-Liban, je dirai ceci: le premier répond à un souci pastoral, le second s'attache aux cas des mariages déjà contractés entre orthodoxes et non-chrétiens ou non-croyants sans célébration par l'Eglise. Le texte est donc bien au coeur du problème, comme le voulait S.E. le Métropolite de Kiev, puisqu'il s'en remet aux Eglises pour l'usage de l'économie à ce sujet. D'ailleurs ceci est développé plus amplement dans le point 8 du texte introductif de la Commission. De plus, je propose que l'Eglise fasse un plus grand usage de l'économie en permettant également selon les cas le mariage au 4ème degré de parenté par le sang ou par alliance puisque certaines Eglises orthodoxes, et concrètement l'Eglise de Jérusalem, admettent et bénissent un tel mariage. Et cela malgré les limites fixées par le canon 54 du Concile oecuménique Quinisixte in Trullo. En ce qui concerne le mariage des moines ayant quitté l'état monastique, je pense que nous n'avons pas à faire appel à des fondements théologiques, puisque c'est l'Eglise qui décide. Il n'y a pas d'autre théologie qui fixe les limites d'action de l'Eglise; car l'action même de faire d'un homme un moine contient sa propre théologie. Il faudrait également supprimer dans le texte des expressions comme «volontairement, involontairement, en cas de force majeure», parce qu'ils sont inclus dans le libellé de toute décision ecclésiastique. En conclusion, je pense que le diagnostic est aisé. L'Eglise doit cependant mettre le doigt sur les marques des clous et aller de l'avant, en gardant à l'esprit les problèmes de l'homme moderne. Il sera bon de prêter attention à des points de vue comme celui de S.E. le Métropolite de Carthage sur le mariage des prêtres après l'ordination, un cas abordé lors des discussions de la Commission, mais pour lequel il n'y avait pas place dans le texte introductif.

Le Métropolite de Myra: Emin. Président, je pensais ne pas avoir à prendre la parole après l'intervention du Prof. Phidas, persuadé qu'il expliquerait pourquoi on a soumis à l'Assemblée plénière ce texte si restreint

dans ses perspectives et édictant des prescriptions canoniques de cette manière quasi officielle. Ses justifications ne m'ont pas convaincu, et j'aimerais poursuivre dans la ligne de ce qu'a dit S.E. le Métropolitain du Mont-Liban en faisant observer ce qui suit: puisque les cas contenus dans les paragraphes 7 et 8 vont dans le sens du texte de la Commission interorthodoxe préparatoire, je me demande s'il ne serait pas préférable de transmettre au saint et grand Concile un texte comportant un fondement théologique, comme l'a dit le Prof. Phidas. Lorsqu'on sera amené à prendre des décisions, l'Eglise représentée au saint et grand Concile saura ainsi sur quoi se baser pour réaffirmer les empêchements au mariage ou au contraire innover. Car dans ce texte ni la forme ni le fond ne correspondent à ce qu'on attend de nous lors de cette Conférence panorthodoxe: à savoir que nous réalisons un travail constructif pour l'avenir afin d'aider le Concile à prendre des décisions concrètes, mais non sans justifier nos propositions, non sans les présenter au Concile et au peuple de Dieu. Nous avons à ancrer notre travail dans la théologie, à poser les problèmes en termes vivants et concrets, afin de faciliter aussi bien la tâche du futur Concile que celle des fidèles de l'Eglise. J'ai un autre cas de conscience en ce qui concerne le paragraphe 7 où il est question du mariage entre orthodoxes et non-orthodoxes, non-chrétiens ou non-croyants, et où le problème apparaît comme en suspens. J'approuve pleinement les remarques de S.E. le Métropolitain du Mont-Liban, car elles s'appuient sur les problèmes réels qui se posent quotidiennement pour certaines Eglises. Mais que de difficultés va poser ce texte très sèchement formulé aux Eglises, au peuple de Dieu, et aux pères du futur saint et grand Concile quand ils se rassembleront et seront appelés à légiférer sur des thèmes qui mûrissent et mûriront encore. Car ils ont encore mûri dans la conscience des Eglises orthodoxes. Et je me le demande, en quoi facilitons-nous la tâche du saint et grand Concile? Le Prof. Phidas a dit dans son intervention qu'on présupposait de laisser une marge de liberté aux Eglises locales pour appliquer ou non ce qu'on a proposé. Or c'est peut-être le seul texte de Commission où il n'en est pas fait mention, et l'en suis personnellement heureux. Car depuis bien des décennies nous usons commodément du prétexte qu'en cas d'extrême nécessité les Eglises orthodoxes locales sont toujours libres de faire usage de l'économie ecclésiastique. Voilà par quel biais, en dernière analyse, nous introduisons le pluralisme des traditions et des pratiques ecclésiastiques. Voilà comment nous façonnons une Eglise qui semble partout intercéder de manière différente et appliquer d'autres règles. Pussions-nous au moins éviter cette chose terrible et inadmissible pour l'Eglise du Christ.

Le Métropolitain de Kitros: Emin. Président, j'ai longuement réfléchi avant de demander la parole. Je considère cependant qu'il est de mon devoir de répondre à S.E. le Métropolitain de Carthage. Il connaît assez l'amour que je

lui porte pour ne pas se méprendre sur ma réponse; et j'essaierai d'éviter les propos acerbes, ce qui me serait difficile dans cet amour et cette estime que j'ai pour lui. Je pense que S.E. le Métropolitain de Carthage part sur de mauvaises bases. Il a parlé de saints canons et les a comparés avec la tâche de réédification que nous accomplissons ici, indépendamment de la tradition canonique de l'Eglise. J'ai bien à l'esprit certaines divergences entre des Conciles oecuméniques et locaux, mais les décisions de ces Conciles ont toujours commencé par l'affirmation d'un profond respect pour les canons précédents, par leur réaffirmation. Je pense donc que nous aurons à poursuivre notre oeuvre édificatrice sur les bases même de la tradition et des canons de l'Eglise. Malheur à nous si nous nous laissons entraîner par l'esprit du monde, de l'époque. Malheur à nous si ce sont les nécessités de la vie qui doivent guider nos décisions. Car alors il ne s'agira pas de décisions selon l'esprit de Dieu, mais selon l'esprit du monde. S.E. le Métropolitain de Carthage a parlé des jeunes prêtres célibataires qu'on ordonne et des tentations qui les guettent dans un monde matérialiste comme le nôtre. Pourquoi cependant ne considère-t-il les canons que sous un seul aspect, et pris isolément? Les canons fixent la limite d'âge pour l'ordination aussi bien des diacres que des presbytres. Et si on respectait les saints canons dans tous leurs développements, on pourrait alors supprimer, ou tout au moins réduire, les problèmes qui surgissent dans la vie de l'Eglise. En ce qui concerne la question posée par S.E. le Métropolitain de Carthage à propos du sens et de l'issue de notre réunion, c'est là une question que nous nous posons tous, et moi le premier. J'ai découvert cependant que cette 11e Conférence pan-orthodoxe préconciliaire a beaucoup à apporter, même si elle n'apporte pas beaucoup d'éléments nouveaux dans l'édification du peuple de Dieu. Car, au-delà de la contribution effective sur les nombreux points examinés, se dégage le message que la sagesse des pères a un tel poids et une telle importance qu'elle rayonne sur le monde actuel matérialiste et guide la vie comme une boussole; et ce message, à lui seul, adressé à l'Orthodoxie, est un message capital de fidélité à la foi et à la tradition. Et c'est déjà beaucoup. J'aimerais faire une remarque à propos du deuxième paragraphe du point 6 du rapport concernant le mariage des diacres après l'ordination. Puisqu'il s'agit d'une proposition émanant des seuls membres de la Commission et qu'elle ne reflète même pas absolument le point de vue de leurs Eglises, d'accord avec S.E. le Métropolitain de Kiev, je demande que ce paragraphe soit supprimé du texte.

Le Président: Concernant ce dernier point, V.E. Métropolitain de Kitros, le dossier du Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile contient une proposition de l'Eglise de Grèce sur les empêchements au mariage.

Le Secrétaire lit le passage suivant:

«Propositions (...) Le mariage des prêtres après l'ordination n'est pas autorisé. On peut user de condescendance envers les diacres si, étant célibataires avant l'ordination, ils déclarent qu'ils se marieront plus tard» (Empêchements au mariage, Texte introductif du saint synode de l'Eglise de Grèce, Athènes 1971, pp. 87-88).

Le Métropolitain de Kitros: Il s'agit là d'une ordonnance théologique, d'une proposition théorique. Et l'Eglise de Grèce n'est plus de cet avis aujourd'hui. D'ailleurs le passage formule le cas de manière potentielle, et non sous forme de proposition.

Le Secrétaire: C'est une proposition Emin. Président.

Le Président: C'est une proposition, et elle se rapporte au chapitre «propositions» du texte introductif du saint synode de l'Eglise de Grèce sur les empêchements au mariage.

Le Métropolitain de Kitros: Je m'oppose à ce que l'on y voie une proposition.

Le Président: C'est devant l'Eglise de Grèce que vous devez vous y opposer, pas ici devant nous.

La séance est levée.

Vème JOUR DES TRAVAUX
(Vendredi 10 septembre 1982)

Séance du matin
(11.15 - 12.30)

Le Président: La séance reprend. Ont demandé la parole, dans l'ordre, LL.EE. les Métropolités de Nubie, Stara Zagora, Aksoum, Prague, l'Archevêque de Sukhumi et l'Evêque de Soumadie. La parole est à S.E. le Métropolitte de Nubie.

Le Métropolitte de Nubie: Emin. Président, nous avons vu s'opposer nos frères de Carthage et de Kitros. Je pense personnellement que nous devons respecter les canons, mais trouver en même temps un moyen pour moderniser les choses et marcher de front avec les nécessités du monde. Concernant la question des mariages au 4ème degré de parenté par le sang, j'aimerais faire référence à la lettre adressée par les Patriarches d'Antioche et de Jérusalem à Christophe d'Alexandrie en 1940, lettre qui demandait d'abroger cet empêchement au mariage pour le salut des fidèles et pour ne pas voir se perdre le troupeau de ces Eglises.

Le Président: Les trois Patriarches d'Orient eurent alors recours au Patriarche oecuménique et lui demandèrent de se prononcer sur la question, en invoquant des raisons pastorales.

Le Métropolitte de Nubie: Alors, après une longue discussion, le saint synode du Patriarcat d'Alexandrie a décidé qu'on s'en remettrait aux évêques locaux pour juger et décider selon leur sagesse pastorale. Cela, on le sait bien, se produit aussi dans d'autres Eglises. C'est pourquoi l'Eglise doit se prononcer sur cette question pour empêcher à l'avenir la perte de ses fidèles et leur refuge au sein des uniates. Enfin, concernant le mariage des prêtres veufs, il faut être prévoyant, car ceux-ci rencontrent des problèmes. Au point où en sont les choses, l'Eglise orthodoxe doit se prononcer clairement sur le mariage après l'ordination, pour cesser de choquer les fidèles. Et dans ce même esprit, il faut étudier également la question des mariages entre orthodoxes et non-orthodoxes ou non-chrétiens. L'Eglise orthodoxe doit aborder ces problèmes selon l'esprit de notre époque et se moderniser en conséquence pour pouvoir remplir sa mission dans le monde.

Le Métropolitte de Stara Zagora: Emin. Président, j'ai déclaré au début que l'Eglise de Bulgarie proposait que le saint et grand Concile étudie la question du mariage après l'ordination des diacres et des presbytres, et qu'il donne son consentement pour le mariage après ordination au premier degré du sacerdoce, ainsi que pour le mariage des prêtres veufs. Cela bien sûr dans le cadre de l'économie ecclésiastique. Je pense cependant que si cela n'est

pas accepté par les Eglises orthodoxes locales, il y aura là un sujet de scandale et de tentation pour le peuple de Dieu. Notre délégation s'aligne donc sur la proposition émise par S.E. le Métropolitite de Kiev et d'autres Eglises et propose qu'on supprime le deuxième paragraphe du point 6 du rapport, de peur que le futur saint et grand Concile ne le rejette et mette en péril l'autorité de cette Conférence.

Le Métropolitite d'Aksoum: Emin. Président, c'est un fait que la Commission désignée s'est efforcée de présenter un texte introductif à la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire. Tout d'abord je ne sais pas si la mention figurant au début du rapport de la Commission et qui dit «La IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire ayant pris en considération... propose» ne devrait pas être remplacée par la mention «la Commission désignée par la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire...».

Le Président: Votre Eminence a raison, il y a là erreur formelle, comme dans d'autres rapports d'ailleurs. Le texte contient les propositions de la Commission à l'Assemblée plénière. Le texte final sera élaboré par l'Assemblée. Alors seulement pourra-t-on écrire «La IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire propose...».

Le Métropolitite d'Aksoum: Je poursuis. Concernant les propositions de la Commission, je constate que des objections surgissent pendant la discussion et que se posent des problèmes rencontrés par des Eglises isolées. Et après ce qu'a dit S.E. le Métropolitite de Carthage, j'en viens à me demander si nous agissons aujourd'hui, et dans quelle mesure, pour le bien de l'Eglise et du peuple élu de Dieu. Il est vrai que les Conciles rassemblés en l'Esprit Saint confirmaient les conclusions des précédents Conciles, même si 100 ou 200 ans s'étaient écoulés, et prenaient des décisions sur des questions pratiques ayant surgi entre-temps dans la vie des fidèles de l'Eglise. Aujourd'hui cependant nous discutons et oeuvrons pour faciliter la tâche d'un futur Concile qui sera convoqué environ 1250 ans après le dernier Concile oecuménique. Pendant cet intervalle, les nécessités des fidèles et de leur vie se sont accrues. Les progrès de la science, l'évolution de l'esprit humain ont rendu insuffisante l'interprétation des canons comme nous la pratiquons nous-mêmes. Même les manuels scolaires ne plaisent plus aux jeunes d'aujourd'hui, et ainsi se crée un fossé, une distance, entre les fidèles de l'Eglise et nous, le clergé. Un fossé s'est creusé entre les pasteurs et le troupeau de l'Eglise. Si nous, pasteurs, poursuivons dans cet esprit, l'Orthodoxie ne voudra plus dire Eglise, et nous officierons dans des églises vides. Sur la question de l'ordination de jeunes prêtres en opposition aux saints canons, j'aimerais dire qu'il est préférable d'y recourir plutôt que de voir une église fermée, par manque de prêtre, et des fidèles privés de la grâce des sacrements. J'ai à l'esprit les remarques de vénérables hiérarques disant que ces saints canons mènent à la croix tout comme à la résurrection. Dans l'amour pour l'Eglise et la

fidélité à l'Orthodoxie, nous sommes donc appelés à préparer la voie au saint et grand Concile en rapprochant les canons de la réalité de la vie et en les interprétant en conséquence; ainsi aiderons-nous les fidèles et apporterons-nous une contribution effective face aux nécessités qui s'imposent, afin que l'Eglise ne soit pas une institution statique. Il faut faire appel à la modération et à la prudence et prendre certaines décisions dans la liberté de l'esprit, et toujours pour le bien du peuple de Dieu.

Le Métropolite de Prague: Emin. Président, j'ai suivi avec attention cette discussion animée. Ni moi-même personnellement, ni l'Eglise de Tchécoslovaquie ne pouvons accepter les mariages après ordination des diacres et des prêtres. Car les fidèles exigent pour le clergé l'idéal de vie le plus pur. Si jamais nous acceptons un tel mariage, nous rabaisserons la dignité du prêtre à celle d'un laïc. Une telle décision ne plaira pas aux fidèles des Eglises, bien plus, elle les perturbera, et elle affaiblira l'autorité du saint et grand Concile. L'Eglise de Tchécoslovaquie soutient la proposition émise auparavant de supprimer les deux paragraphes du point 6 du rapport de la Commission.

L'Archevêque de Sukhumi: Emin. Président, j'aimerais moi aussi me référer au point 6 concernant le mariage des prêtres après l'ordination. L'Eglise de Géorgie s'y oppose car cela créera une confusion non seulement dans les principes canoniques, mais aussi dans le sein du peuple de Dieu. Notre délégation partage pleinement l'opinion de LL.EE. les Métropolités de Kiev et de Prague.

L'Evêque de Soumadie: La délégation de l'Eglise de Serbie propose de supprimer les points (a) et (b) du paragraphe 6 du rapport de la Commission.

Le Métropolite de Kérynia: Emin. Président, je me rapporte au texte de la Commission interorthodoxe préparatoire qui note que selon l'Eglise de Chypre le mariage entre orthodoxes et non-chrétiens est interdit. Cela, nous persistons à le soutenir, car nous connaissons des minorités musulmanes, maronites, etc. Si cela ne constitue plus un empêchement au mariage, alors les jeunes femmes orthodoxes se marieront librement avec des non-chrétiens, et ceci aura des conséquences pénibles pour notre Eglise. L'Eglise de Chypre permet le mariage avec des non-orthodoxes à la condition expresse que les enfants soient baptisés et élevés dans la foi orthodoxe. Je voudrais qu'on ajoute dans ce passage du texte la phrase: «Que l'un des conjoints n'empêche pas l'autre d'accomplir ses devoirs religieux et qu'en cas de séparation le différend soit jugé par le tribunal ecclésiastique dans l'Eglise où a été célébré le sacrement du mariage».

Le Métropolite de Philadelphie: Emin. Président, je voudrais revenir sur la question effleurée par S.E. le Métropolite de Kiev à propos de la reconnaissance par l'Eglise, également, de la validité du mariage civil entre orthodoxe et non-croyant ou athée, ceci pour faire profiter de l'aide pastorale

et ne pas priver le conjoint orthodoxe de la grâce sanctifiante des sacrements de l'Eglise. Je pense que l'Eglise ne peut pas déclarer valide un mariage non valable s'il n'y a pas célébration du mariage. Le fait de dispenser les sacrements au membre orthodoxe de tels «mariages», comme le désire la très sainte Eglise de Russie, n'amène pas nécessairement à reconnaître ces «cohabitations» comme des mariages au sens strict de l'Eglise.

Le Métropolite de Moldavie: Emin. Président, c'est l'Eglise orthodoxe qui bénit le mariage. Cependant le mariage a pris une dimension juridique de grande conséquence pour les familles et les sociétés, et par là même d'une réalité très complexe. On ne peut ignorer ni que le mariage est un sacrement de l'Eglise, ni qu'il a une dimension juridique. Cette double dimension peut créer des problèmes dans la vie des fidèles et des communautés. Nous avons entendu bon nombre de points de vue. L'Eglise de Roumanie pense qu'il faut respecter le mariage en tant que sacrement canonique, mais aussi parce qu'il est en relation directe avec le droit de chacun des Etats. De ce fait, les empêchements au mariage fixés par l'Eglise et l'Etat doivent également s'accorder, et s'il y a des différences, l'Eglise doit les accepter avec l'esprit d'économie, en se conformant à la législation civile, pour permettre l'harmonie et préserver les liens d'amour qui unissent les deux conjoints.

Le Métropolite de Minsk: Je prends la parole pour la première fois, Emin. Président, et je vous suis reconnaissant de m'y avoir autorisé. Je parlerai d'une question très importante. Comme l'a souligné également lors de la deuxième discussion en séance plénière la Commission désignée sur le thème des empêchements au mariage, il s'agit d'une question qui touche plus directement le peuple de Dieu. D'où d'ailleurs une discussion parfois animée et acerbe. Prenons les observations de S.E. le Métropolite du Mont-Liban. Nous devons bien sûr éclaircir certaines questions en gardant à l'esprit la pratique de nos Eglises locales. Nous comprenons tous parfaitement la situation de l'Eglise d'Antioche et d'autres Eglises qui doivent vivre dans un environnement non-orthodoxe. Il ne faut pas cependant que des pratiques exceptionnelles appliquées localement mènent à des prescriptions générales pour toute l'Orthodoxie. Les Eglises orthodoxes locales doivent faire face à des problèmes de ce genre dans un souci pastoral. Nous ne devons pas confondre ces cas, somme toute locaux, avec des questions plus vastes touchant toute l'Orthodoxie. User de l'économie ne veut pas dire bien sûr en abuser, car il faut toujours le faire avec crainte de Dieu et prudence. Concernant le mariage entre orthodoxes et non-chrétiens ou athées, l'Eglise de Russie pense qu'on ne peut bien sûr pas bénir un tel mariage, mais qu'on ne peut pas ignorer d'un autre côté la teneur juridique d'un mariage civil. Il ne faut donc pas bénir le sacrement du mariage, mais reconnaître la dimension juridique formelle du mariage civil, ceci dans l'unique but de ne pas priver le conjoint orthodoxe de la grâce sanctifiante des sacrements. Nous devons

donc reconnaître le mariage civil simplement comme acte juridique.

Le Président: Je remercie S.E. le Métropolitte de Minsk pour ses éclaircissements sur le sujet. Il s'agit donc que l'Eglise reconnaisse la validité du mariage civil, mais sans le mettre sur le même plan que le mariage religieux. Qu'elle reconnaisse la légitimité de la partie juridique du mariage entre orthodoxes et athées. Ceci d'ailleurs s'applique à de nombreuses Eglises orthodoxes locales dans les pays où le mariage civil est imposé et où l'Eglise de ce fait ne peut l'ignorer; il lui faut donc reconnaître la légitimité d'un tel mariage puisque cérémonie religieuse et acte civil sont séparés et que ce dernier se fait selon la législation de chaque Etat et qu'aucun citoyen ne peut y échapper.

Le Métropolitte de Paphos: Emin. Président, j'aimerais faire quelques observations sur la question. Premièrement, en ce qui concerne le mariage des diacres après l'ordination, je suis d'avis de conserver le paragraphe s'y rapportant dans le texte introductif, car sinon l'Eglise sera grandement lésée. Car bon nombre de jeunes gens, ayant la crainte de Dieu et la conscience saine, désirent entrer dans le clergé, mais ont cependant des réserves quand ils songent au combat qui les attend et à l'impossibilité plus tard de se marier. On ouvre ainsi la voie à ceux qui ont le compromis facile avec leur conscience; ils deviennent prêtres et, en dernière analyse, leur ordination porte préjudice à l'Eglise. Et j'aimerais donner en quelque sorte un fondement théologique à ma proposition: puisque le diacre ne transmet pas la grâce, qu'il ne célèbre pas les sacrements, qu'il ne transmet pas, en d'autres mots, la puissance sanctifiante de l'Eglise, je ne vois d'empêchement à ce qu'il se marie, et nous pouvons même proposer le mariage des diacres après leur ordination, fût-ce à la condition qu'ils ne soient pas ordonnés prêtres, mais qu'ils restent diacres leur vie durant, puisqu'ils sont mariés. J'aimerais également signaler qu'aucune Eglise orthodoxe locale ne peut ou ne doit appliquer une pratique isolée sans qu'il y ait eu décision panorthodoxe. En conclusion, je constate au travers de cette Conférence que nous ne sommes pas prêts, je dirais même pas mûrs, pour le saint et grand Concile. Nous devons certes venir aux Conférences panorthodoxes avec le sentiment de nos responsabilités, mais nous devons aussi être instruits des questions qui y seront discutées et les maîtriser.

Le Président: Personne n'a prétendu que nous étions prêts, Votre Eminence, ce qui justifierait vos protestations.

Le Métropolitte du Mont-Liban: Emin. Président, les difficultés qui ont surgi sont peut-être dues à la concision du texte. Car je pense qu'il sera difficile de faire comprendre ce texte dépouillé aux futures Conférences préconciliaires et au saint et grand Concile, surtout quand bon nombre d'entre nous ne seront plus là pour fournir des explications. Je suis satisfait de la proposition de la délégation de l'Eglise de Russie concernant la légitimité du

mariage conclu uniquement dans le cadre de l'Etat, et je propose qu'on en fasse mention dans le rapport en question, même si cela est déjà compris dans le passage où l'on souligne que les Eglises locales «peuvent prendre la décision quant à l'application de l'économie selon les cas précis et leurs besoins pastoraux particuliers». Je pense cependant que le rapport de la Commission présente deux parties distinctes. La première comprend des éléments connus de tous et rapportés dans tous les manuels de droit canonique (par exemple l'interdiction du 4ème mariage, de la polygamie, etc.), et qu'on ne fait que reprendre ici: je ne vois aucune objection à les laisser subsister dans le texte. La deuxième partie du texte, elle, se rapporte aux mariages mixtes, une question très importante. Personnellement je ne suis pas opposé aux mariages mixtes, mais je ne connais pas la théologie de ces mariages dans l'Eglise orthodoxe. Je connais la pratique de l'économie dont on fait usage à ce sujet depuis trois siècles. Et permettez-moi de poser une question de théologie: quelle est la valeur des sacrements dispensés en dehors de l'Orthodoxie si les orthodoxes ne s'accordent pas encore à les reconnaître? Quelle est la valeur de la sainte Eucharistie, de la chrismation, du baptême, du mariage? Quelques Eglises reconnaissent certains sacrements d'autres Eglises comme valables. Je pense que les trois sacrements d'initiation des trois principales Eglises, c'est-à-dire le baptême, la chrismation et la sainte Eucharistie, pourraient être reconnus valables de part et d'autre, pour que nous considérons également le mariage comme un sacrement. Je n'ai pas trouvé de réponse à ma question de savoir si l'Eucharistie est le cadre canonique du mariage et comment un non-orthodoxe peut contracter un mariage orthodoxe. Voilà pourquoi j'aimerais que nous abordions l'aspect théologique de la question et que nous trouvions le fondement théologique des mariages mixtes. Car moi, je suis en état de mensonge quand je célèbre le sacrement du mariage entre un jeune orthodoxe et une jeune protestante qui ne reconnaît pas ma succession apostolique, la signification du signe de la croix et des couronnes du mariage. Que suis-je en train de faire à ce moment-là? Suis-je un employé de l'Etat? Que dire à l'autre conjoint? Comment vais-je exiger que les enfants soient baptisés par l'Eglise orthodoxe? L'essentiel n'est pas dans des questions de ce genre. Je demande qu'on fournisse certaines explications avant d'accepter ces mesures d'économie. On caractérise les orthodoxes en disant que quand ils ne sont pas sûrs de ce dont il s'agit, ils prennent la voie facile de l'économie. Pourtant l'économie doit se fonder sur le dogme. Quand je pose une couronne sur la tête d'un non-orthodoxe, je tremble en me demandant ce que je suis en train de faire. Nous pouvons bien sûr permettre un libre usage de l'économie dans certains cas aux Eglises locales. Mais beaucoup de problèmes surgissent concernant les enfants. La prescription que les enfants, dans ces cas précis, soient baptisés et élevés dans la foi orthodoxe n'est pas appliquée partout dans

l'Orthodoxie. En Syrie, par exemple, la législation de l'Etat impose que les enfants suivent la religion du père. Ce qu'on a dit concerne donc des Etats laïcs où Eglise et Etat sont séparés et où rien n'empêche d'appliquer les canons ecclésiastiques.

Le Métropolite de Minsk: Emin. Président, je poursuis dans le même esprit que S.E. le Métropolite du Mont-Liban. Lors du sacrement du mariage, la coupe à laquelle communient les jeunes mariés n'est qu'une coupe de vin. Elle symbolise la coupe de la vie, l'union des deux conjoints dans la joie et la tristesse, elle signifie que tout leur est commun. Elle n'a pas de signification eucharistique. En ce qui concerne l'Eglise de Russie, elle bénit le mariage entre orthodoxe et non-orthodoxe à condition que le conjoint non-orthodoxe reconnaisse la signification de la grâce et de la bénédiction dispensées par le sacrement. Si le non-orthodoxe par principe ne la reconnaît pas, alors le mariage n'est pas béni. Imaginons qu'une jeune protestante veuille épouser un orthodoxe, qu'elle accepte le sacrement du mariage orthodoxe, qu'elle y croie, qu'elle accepte de faire baptiser ses enfants dans la foi orthodoxe, mais qu'elle ne puisse pas embrasser l'Orthodoxie par pression de son environnement. Que se passera-t-il alors, n'allons-nous pas bénir ce mariage? Voilà un cas qui me semble assez clair.

Le Président: Je crois qu'il y a eu malentendu quant aux paroles de S.E. le Métropolite du Mont-Liban à propos du lien entre le sacrement du mariage et le sacrement de la sainte Eucharistie. Il n'était pas question de la coupe de vin du sacrement du mariage, mais du rapport entre les deux sacrements, celui du mariage et celui de la sainte Eucharistie. D'ailleurs il est bien connu que dans l'Eglise ancienne le sacrement du mariage était célébré immédiatement après la célébration de la sainte Eucharistie et que les futurs mariés avant le couronnement communiaient aux sacrements de l'Eucharistie. Et le couronnement se célébrait devant l'autel, immédiatement après la proclamation du «Avec la crainte de Dieu...». Aujourd'hui nous avons changé cela et nous avons fait du mariage pour ainsi dire une cérémonie.

Le Métropolite de Myra: Emin. Président, j'ai écouté avec compréhension la modification que la délégation de l'Eglise de Russie veut introduire dans le paragraphe 7a, du rapport introductif pour le rendre plus clair. J'aimerais cependant poser une question à S.E. le Métropolite de Minsk et à la délégation de l'Eglise de Russie: en exigeant ainsi que le conjoint non-orthodoxe du mariage mixte reconnaisse la très grande signification de la bénédiction de ce mariage, n'agit-on pas en conformité avec une situation de fait pour l'Eglise de Russie? J'entends par là la reconnaissance du sacrement de la sainte Eucharistie de l'Eglise catholique romaine, isolément bien sûr et sans consultation panorthodoxe, cette sorte d'«intercommunio» qu'a admise l'Eglise de Russie avec les catholiques romains. Et deuxièmement, est-ce là aussi ce qu'on applique dans le cas de mariages bénis par un prêtre latin.

mariages que l'Eglise de Russie reconnaît et qu'elle ne célèbre pas une seconde fois?

Le Métropolitaine de Minsk: Il n'y a bien sûr pas de «communion eucharistique», d'«intercommunio», dans l'Eglise de Russie. D'ailleurs la question est ailleurs. J'informe en outre l'Assemblée qu'en Russie nous bénissons le mariage immédiatement après la divine liturgie.

Le Président: Je crois que vous n'avez pas répondu concrètement, Votre Eminence, à la question qui vous était posée. Veuillez reprendre votre question, V.E. Métropolitaine de Myra.

Le Métropolitaine de Myra: Emin. Président, il y a quelques années, l'Eglise orthodoxe de Russie a reconnu le sacrement de la sainte Eucharistie célébré par l'Eglise catholique romaine, et réciproquement. Par conséquent, en ce qui concerne les mariages mixtes, on suppose qu'il ne faut pas exiger la reconnaissance par le conjoint non-orthodoxe de l'importance de la bénédiction par le sacrement. Cela d'autant plus que l'Eglise de Russie reconnaît le mariage célébré par un prêtre catholique romain et dans lequel est engagé un orthodoxe et ne répète pas le sacrement. Ceci vient contredire la formulation proposée à propos de la reconnaissance des mariages entre orthodoxes et non-orthodoxes par économie.

Le Métropolitaine de Kiev: Eminence, si je comprends bien, la question de S.E. le Métropolitaine de Myra revient à savoir si l'Eglise orthodoxe doit répéter un mariage célébré par un prêtre catholique romain. S'il ne s'agit pas de cela, je crois que nous ne pourrions pas nous entendre. Je n'ai pas compris le sens de la question.

Le Métropolitaine de Myra: Lisons le paragraphe du texte de la Commission interorthodoxe préparatoire concernant les mariages mixtes:

«a) L'Eglise de Russie accepte que «la sanctification du mariage par la cérémonie ecclésiastique du couronnement, lorsqu'il s'agit de mariage entre chrétiens orthodoxes et chrétiens non orthodoxes, puisse avoir lieu dans le cas où la partie non orthodoxe reconnaît la signification des bénédiction de l'Eglise orthodoxe».

«Suivant la décision de l'Eglise catholique romaine de reconnaître comme valables les mariages de catholiques romains avec des orthodoxes célébrés par un prêtre orthodoxe, l'Eglise de Russie a aussi décidé de reconnaître la validité des mariages mixtes entre orthodoxes et catholiques romains, célébrés dans des conditions spéciales, avec la permission de l'évêque orthodoxe, devant un prêtre catholique romain» (Rapports introductifs de la Commission interorthodoxe préparatoire sur les thèmes de la première étape, in *Contacts* supplém. au No 80, 4e trimestre 1972 p. 49).

Voilà qui est clair et constitue le fond de ma question. J'y ajoute une autre considération plus théologique. Il est bien connu que l'Eglise de Russie reconnaît le sacrement de la sainte Eucharistie de l'Eglise catholique romaine

et, sur sa propre décision, offre les sacrements aux catholiques romains. L'Église de Russie a donc une «mystériologie» de conception plus large. Ces deux choses posées, voici ma question: La délégation de l'Église de Russie est-elle satisfaite de la proposition contenue dans le texte à propos des mariages mixtes pouvant être tolérés dans l'Église orthodoxe par condescendance et amour de l'homme?

Le Métropolitain de Kiev: Emin. Président, puisque l'Église catholique romaine a décidé de reconnaître la validité du mariage entre orthodoxe et catholique romain, lorsqu'il a été célébré par l'Église orthodoxe, l'Église de Russie a également décidé, par réciprocité, de reconnaître la validité d'un mariage mixte béni par un prêtre catholique romain. Ceci cependant ne veut pas dire qu'après ce mariage le conjoint catholique romain peut prendre part à la sainte Eucharistie dans l'Église orthodoxe, ni inversement le fidèle orthodoxe dans l'Église catholique romaine. Après le mariage chaque conjoint reste fidèle à son propre rite et prend part à la sainte Eucharistie dans son Église respective. En ce qui concerne la décision de l'Église de Russie de donner la sainte Eucharistie aux fidèles catholiques romains — l'Église catholique romaine ayant pris la même décision à l'égard des orthodoxes — elle n'est pas appliquée de manière générale, mais au service des fidèles habitant des régions privées de prêtres catholiques romains ou aux derniers instants d'un fidèle: il s'agit donc de cas exceptionnels. Voilà comment l'Église de Russie envisage la chose: il s'agit seulement de cas précis, et non de la possibilité pour les catholiques romains de communier sans restriction dans les églises orthodoxes, et inversement. Cela, l'Église de Russie ne l'admet pas dans ses décisions.

Le Prof. Phidas: Emin. Président, je ne peux pas admettre les observations sur le fondement théologique du texte introductif du rapport, de même que sur les prolongements de sa théologie. Car le travail théologique préparatoire a été fait par les Églises et la Commission interorthodoxe préparatoire. D'ailleurs on n'a enregistré nulle part les fondements théologiques de la tradition des décisions de l'Église concernant les empêchements au mariage. Le seul problème qui se pose est celui de la théologie du paragraphe 7, à propos des mariages mixtes. Or il est préférable qu'il n'y ait pas de fondement théologique. Nous touchons là les limites de l'Église et pour les mariages mixtes on ne peut appliquer l'économie que pour ceux qui sont élevés dans la triadologie orthodoxe. Et en voulant donner un fondement théologique, nous élargissons le débat dans une direction dangereuse pour la pratique actuelle. Saint Irénée l'a dit de manière caractéristique: «Dans notre foi, on n'a donné ni l'avantage à celui qui a beaucoup à dire, ni le désavantage à celui qui a peu à dire; car la puissance de la tradition est une et semblable pour les deux».

Le Président: Vénérables participants, pour conclure cette magnifique

discussion, libre et détaillée, nous devons nous prononcer sur ce thème des empêchements au mariage. Tout ce qui a été dit ne peut être inclus dans ce texte. Pour saisir plus largement l'esprit et les différents points de vue de cette Conférence, les Eglises locales auront recours aux Procès-verbaux où toutes les opinions sont enregistrées en détail et où l'on trouvera l'expression des appréhensions, des peines et des prises de position de l'Assemblée sur chaque thème. Ce rapport-ci doit aboutir à certaines décisions brèves et précises. Et je propose qu'après la discussion sur tous les rapports, on constitue un Comité de rédaction pour faire un condensé de tous les avis exprimés et formuler des décisions. Je propose que ce Comité soit composé de LL.EE. les Métropolités du Mont-Liban et d'Helsinki, du Protopr. Vitaly Borovoy, du Prof. Vlassios Phidas et du Dr. Daniel Ciobotea. Ce Comité sera chargé de préparer une esquisse de décision et de la présenter à l'Assemblée plénière de la Conférence. Pour revenir au thème des empêchements au mariage, j'ai sous les yeux certaines propositions concrètes qui ont été soumises et que je sou mets au jugement de l'Assemblée.

a) Allons-nous considérer le 4ème degré de parenté par lien de sang ou par alliance comme ne constituant pas un empêchement au mariage? L'Assemblée décide-t-elle d'inclure cette proposition dans le texte?

L'Assemblée décide de ne pas inclure dans le texte introductif de la Conférence pour le saint et grand Concile la proposition consistant à ne plus considérer le 4ème degré de parenté comme empêchement au mariage.

b) L'Assemblée approuve-t-elle la suppression du deuxième paragraphe du point 6 du texte de la Commission, concernant le mariage des diacres après l'ordination?

Par 22 voix contre 18, la suppression de ce paragraphe est acceptée.

A ce moment, le *Prof. Phidas* propose la suppression de tout le point 6, disant que le sacerdoce, selon les canons, constitue déjà un empêchement au mariage.

Le Métropolitte de Myra: Emin. Président, en cet instant se pose un problème de procédure. Si nous suivons la procédure que nous avons employée jusqu'à maintenant pour prendre les décisions de cette Conférence panorthodoxe préconciliaire, c'est-à-dire le vote, cela pourrait avoir des conséquences particulièrement pénibles. Au début de la Conférence, j'ai souligné que nous étions appelés à nous prononcer unanimement sur tous les

thèmes exigeant une décision. Nous devons donc viser à un consensus orthodoxe. Si une objection surgit à propos d'un thème, la Conférence panorthodoxe devra respecter l'avis de l'Eglise en désaccord. Une décision ne sera validée et le thème transmis au saint et grand Concile que si toutes les Eglises orthodoxes sont d'accord. En ce qui concerne le mariage des diacres après l'ordination ou le remariage des prêtres veufs, je ne considère pas qu'il y a eu vote, mais simplement mise au clair de la position globale des membres de cette Conférence. Puisque les Eglises ne sont pas prêtes à accepter un tel mariage et que la lère Conférence panorthodoxe préconciliaire l'a également rejeté en refusant d'en faire un sujet d'étude du saint et grand Concile, je pense que la présente Conférence doit également abandonner son examen, puisqu'il n'est pas inclus dans la liste des thèmes du futur Concile, et le transmettre pour être étudié en profondeur par les Eglises orthodoxes locales. Voilà l'opinion de notre Eglise.

Le Président: Quand il s'agit de questions fondamentales, il faudra toujours viser au consensus. Quand il s'agit cependant de questions de procédure ou de détail, je pense que le vote s'impose. Comment concrétiser sinon le choix de conserver, supprimer et modifier un paragraphe du texte? Comment juger la question? Indiquez-moi une méthode.

Le Métropolitain de Kiev: Nous abordons en ce moment un point de la procédure très important. Dans toutes les rencontres, internationales ou autres, il y a une procédure fixe, c'est-à-dire un règlement pour leur déroulement. Seule la Conférence panorthodoxe n'a pas établi de règlement pour son déroulement. Comment seront prises nos décisions? Nous nous occupons maintenant d'un thème sur lequel les opinions divergent, et nous discutons de la manière de prendre nos décisions. Je propose que nous désignons une Commission qui rédigera un règlement pour le déroulement de la Conférence panorthodoxe, règlement que nous devons tous respecter.

Le Président: Lors des Conférences panorthodoxes convoquées jusqu'à ce jour, on a ratifié une tradition concernant la procédure que nous continuons d'appliquer. Jamais jusqu'à maintenant il n'y a eu d'opposition à la procédure suivie. Et nous nous souvenons tous - tous ceux qui ont pris part aux Conférences - que l'adoption des textes ou la prise de décisions se faisait à main levée. La présidence poursuit aujourd'hui cette tradition. S'il s'agit cependant d'organiser de manière plus systématique les Conférences panorthodoxes, je n'aurais aucune objection à ce qu'on étudie la question de la rédaction d'un règlement pour leur déroulement. Permettez-moi de rappeler, enfin, que cet après-midi est prévue au programme une visite des chefs des délégations au Consistoire, c'est-à-dire au siège de la Commission exécutive de l'Eglise nationale protestante de Genève.

La séance est levée.

Ve JOUR DES TRAVAUX
(Vendredi 10 septembre 1982)

Séance de l'après-midi
(16.30 - 18.30)

Le Président: La séance reprend. J'informe l'Assemblée que les chefs des délégations ont fait une visite au siège de l'Eglise nationale protestante de Genève, qui nous a reçus d'un coeur fraternel et respectueux. Nous avons transmis au Consistoire les salutations de notre Conférence, et les autorités ecclésiastiques de Genève vous envoient également leurs salutations. Frères, je me vois malheureusement dans la nécessité de souligner, en votre nom et pour vous, que nous devons penser sérieusement au délai dans lequel nous avons à achever nos travaux. Certains participants désirent partir demain. Je dois signifier cependant qu'aucun participant ne quittera ces lieux avant que nous n'ayons abouti à des conclusions; car c'est à cela que nous oblige notre mission et nous nous devons de la remplir. Nous nous sommes arrêtés au moment où je vous soumettais les propositions qui ont été faites sur le texte de la Commission désignée pour les empêchements au mariage; et plus exactement, la proposition de supprimer dans le texte la deuxième partie du point 6, concernant le mariage des diacres après l'ordination. Certains veulent supprimer ce passage, d'autres veulent le conserver. La question a été soumise aux voix, et la majorité a décidé sa suppression. A ce moment-là, S.E. le Métropolitte de Kiev a objecté que les décisions des Conférences panorthodoxes devraient être prises à l'unanimité, et non à la majorité. J'ai alors posé la question: comment aller de l'avant, quel moyen choisir pour faire une adjonction ou une suppression? Nous devons bien suivre une procédure. Et j'ai dit alors que selon moi il fallait certes obtenir le consensus panorthodoxe sur les questions essentielles. Mais pour les points de détail, que doit faire la présidence? Dans le monde entier, dans toutes les institutions, dans tous les congrès, dans tous les conciles, les décisions se prennent par mise aux voix. Certains ici sont d'avis que si une Eglise n'est pas d'accord sur un point, alors elle annule la décision de toute l'Orthodoxie. Et je vous le demande, si, pour ce texte, chaque Eglise successivement demandait l'abandon d'un des paragraphes, devrions-nous alors rejeter tout le texte? Nous ne sommes pas ici au Conseil de Sécurité où les quatre superpuissances ont le droit de veto, ce qui est le principe même d'un conseil de sécurité. Personnellement, je ne peux pas satisfaire les désirs de tous et m'y conformer. S.E. le Métropolitte de Kiev a ensuite fait une proposition que le Secrétariat est prié de noter. Je ne veux pas cependant que nous versions dans le formalisme à outrance et dans l'esprit procédurier. La tradition est de prendre des décisions à main levée. Nous le savons tous, même S.E. le Métropolitte

de Kiev, et c'est de la même manière qu'a été fixée la liste des thèmes pour le saint et grand Concile. Et nous votons ici par Eglise. Je prie le Comité de rédaction qui a été désigné d'étudier les propositions faites par les délégations des Eglises et de rédiger un projet de décision sur lequel l'Assemblée plénière se prononcera. Je pense également que les avis qui ont été exprimés concernant le mariage des prêtres après l'ordination devraient figurer en bas de page.

La proposition du Président ayant été acceptée, on considère que la discussion sur les empêchements au mariage est close, et on transmet le rapport et les avis exprimés à ce sujet au Comité de rédaction désigné, pour qu'il en tire parti et rédige un projet de décision.

Le Président: V.E. le Métropolite du Mont-Liban, nous vous prions de prendre sur vous de coordonner les travaux de ce Comité, qui élaborera les avis et les propositions formulées en séance plénière pour présenter un texte de décisions.

Nous abordons maintenant l'examen du rapport de la IV^e Commission, à savoir «la définition de normes futures en vue de l'ordination d'évêques choisis parmi les moines simplement rasophores, et non uniquement parmi ceux qui ont reçu le grand schème». Je prie le président de cette Commission, S.E. le Métropolite de Stara Zagora, de bien vouloir présenter ce rapport à l'Assemblée plénière.

Le Métropolite de Stara Zagora lit le rapport dont voici le contenu:

«La II^e Conférence panorthodoxe préconciliaire a étudié le thème de «la définition de normes futures en vue du sacre d'évêques choisis parmi les moines simplement rasophores, et non uniquement parmi ceux qui ont reçu le grand schème», selon la décision de la I^{ère} Conférence panorthodoxe préconciliaire, à la suite de la demande présentée alors par la sainte Eglise orthodoxe de Bulgarie, qui précisait que ce thème constituait une nécessité ecclésiastique pour elle. Elle présente les constatations suivantes:

1. Le Concile oecuménique Quinisexte in Trullo décida l'élection et la consécration épiscopale d'hommes non mariés. En raison de cela, les candidats à l'épiscopat étaient choisis principalement parmi les moines, selon l'antique tradition orthodoxe, sans que cette pratique ait été sanctionnée par la législation canonique de l'Eglise.

La consécration épiscopale de clercs vivant dans la virginité, l'abstinence ou le veuvage, mais n'ayant pas reçu la tonsure monastique, était et est en vigueur dans de nombreuses Eglises et leur vie est assimilée à celle des moines, ce qui explique l'apparition historique d'évêques rasophores.

2. Ainsi aujourd'hui existe dans les Eglises orthodoxes la pratique de consacrer à l'épiscopat des hommes ayant reçu soit la tonsure monastique, soit le rasophorat. Ces deux pratiques présupposent le témoignage de la grandeur de la dignité épiscopale.

3. La IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire témoigne que les pratiques de consécration épiscopale des différentes Eglises orthodoxes locales, de candidats ayant reçu soit la pleine tonsure monacale, soit la prière du rasophorat, constituent des usages anciens qui ont leur origine dans les temps apostoliques de l'Eglise et qui sont fondés dans sa sainte tradition. Elle constate que ces pratiques sont l'objet du jugement et de la décision des autorités ecclésiastiques des Eglises orthodoxes locales, compte tenu des situations concrètes de ces Eglises.

4. Cette Conférence, en rappelant la grandeur de l'institution du monachisme, strictement lié au cas présent à la consécration épiscopale, soit dans son premier degré, le rasophorat, soit dans la tonsure monacale, est convaincue de l'importance de ces pratiques visant le renforcement de la vie monacale, nécessaire au plein essor de la plénitude de l'Eglise.

La IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire espère que ce document sera utile pour les besoins de l'Eglise orthodoxe de Bulgarie et pour l'ensemble de l'Eglise orthodoxe».

Le Président: Je remercie le Président et les membres de la Commission pour le travail accompli. Je n'ai aucune remarque à faire sur le contenu du rapport, seules quelques observations sur certaines formulations. Concernant la formule «la Conférence panorthodoxe *décide*» (apofainetai), je crois qu'il s'agit là d'un terme canonique réservé aux Conciles oecuméniques, que nous ne pouvons pas utiliser dans ce texte. De même pour le terme «sainte tradition» (hiera paradosis) dont le contenu théologique est plus large: il représente la deuxième source de la Révélation divine, mise sur le même plan que l'Écriture sainte. Or nous ne pouvons pas inscrire le thème de l'intronisation d'évêques parmi les moines simplement rasophores dans le cadre de la Révélation divine. De même, le mot «grandeur» (megalaion) du monachisme ne s'accorde pas à l'esprit du temps. Je proposerais d'employer plutôt l'expression «valeur (axia) du monachisme». Voilà mes observations purement lexicales.

Le Métropolite de Kiev: Je suis tout à fait d'accord avec vous, Emin. Président, pour remplacer l'expression «grandeur du monachisme» par «valeur du monachisme». Il est dit cependant dans le troisième point du texte que l'intronisation d'évêques parmi les moines simplement rasophores a ses origines aux temps apostoliques. Je doute que cette pratique remonte aux temps apostoliques. Je propose qu'on dise plutôt «la tradition ancienne ne s'oppose pas à cette pratique».

Le Métropolite du Mont-Liban: Je ne sais pas si j'ai bien compris l'intervention de S.E. le Métropolite de Kiev. Je crois cependant qu'on ne peut pas rapporter la tonsure monastique aux temps apostoliques.

Le Président: S.E. le Métropolite de Kiev a fait une observation très juste et a proposé une belle formulation. La tradition ancienne ne s'oppose pas à l'intronisation d'évêques parmi les moines et parmi ceux qui sont simplement rasophores. Etes-vous d'accord sur ce point, Votre Eminence, Métropolite du Mont-Liban?

Le Métropolite du Mont-Liban: Je dois faire remarquer également que dans le deuxième paragraphe, en français du moins, le mot «virginité» (parthenia) est synonyme de tonsure monastique, et signifie de ce fait plus que la simple abstinence.

Le Président: Votre remarque ne peut pas être discutée ici. Mettez-vous d'accord avec le Secrétariat pour la manière plus juste de rendre le texte grec en français. C'est une question d'ordre technique.

Le Métropolite du Mont-Liban: Il ne s'agit pas simplement de mots. En grec, le mot «virginité» (parthenia) a le sens de continence. Or si quelqu'un se trouve en état de «virginité», c'est qu'il a déjà reçu la tonsure monastique, sinon il se trouve en état de continence ou de célibat. Il y a aussi ceux qui vivent dans la «virginité» ou «chasteté» et qui n'ont cependant pas pris la tonsure monastique. Il s'agit fondamentalement de la même chose. Car hors du cadre de la tonsure monastique, la virginité et la chasteté sont la même chose. Qu'on dise donc soit l'un, soit l'autre, c'est-à-dire virginité ou tonsure monastique.

Le Président: Je n'en suis pas certain. Dirions-nous, par exemple, que Saint Augustin a été intronisé évêque en état de «virginité»? Je fais cette remarque car nous invoquons la tradition ancienne que nous ne devons pas modifier. De manière plus générale, cependant, je pense qu'il ne faut pas préoccuper les gens du dehors avec de tels détails. Nous les prélats avons à informer les prêtres et les moines, et pas le simple fidèle que de telles questions n'intéressent pas. Je répète ma question: acceptons-nous ce rapport?

Le rapport est accepté à l'unanimité et est transmis au Comité de rédaction désigné pour qu'il formule un projet de décision sur ce thème.

Le Métropolite de Kitros: Emin. Président, je crains que ce thème qu'on a introduit dans cette Conférence en spécifiant qu'il préoccupait exclusivement l'Eglise de Bulgarie ne se présente dans la formulation du rapport qui a été sanctionné sous une forme plus générale. Dans le troisième point, par exemple, il est question du recours aux deux pratiques d'intronisation de la part également d'autres Eglises orthodoxes locales, alors qu'il s'est avéré lors de

nos discussions ici qu'aucune autre Eglise ne semblait confrontée à un problème semblable. Malgré cela, dans le tout dernier point, le texte déclare que le recours aux deux pratiques s'avérera utile non seulement pour l'Eglise de Bulgarie, mais aussi pour l'ensemble de l'Eglise orthodoxe. Je suis d'avis qu'il ne faut pas donner de portée générale à une question qui ne préoccupe qu'une Eglise, comme c'est le cas, et dont on a accepté l'examen pour trouver une solution pour cette seule Eglise.

Le Président: Je suis également d'avis que le point 3, qui prévoit deux pratiques séparées pour l'ordination d'évêques parmi les moines n'ayant que le petit schème, ne sera pas très utile pour les Eglises orthodoxes locales. Il y a quelques Eglises qui n'intronisent pas d'évêques parmi les moines qui n'ont que le petit schème; ainsi les Eglises de Russie et de Géorgie. C'est pourquoi je pense qu'il ne faudra pas inclure ce passage dans les décisions finales.

Le Métropolite de Vratsa: Emin. Président, pour ne pas compliquer les choses, je ferai abstraction des observations de ceux qui ont parlé avant moi, et je m'en tiendrai au texte en question. A mon avis, le rapport de la Commission, dans la version qu'on nous a soumise, n'aborde que de manière formelle le problème de l'ordination d'évêques parmi les moines simplement rasophores. Il ne décrit pas sous tous ses aspects le cadre nécessaire et naturel dans lequel s'inscrit l'institution du monachisme, en tant que mission bénie au sein de l'Eglise orthodoxe. En abordant le monachisme d'un point de vue si restreint, il ne propose pas de perspectives encourageantes pour son renouveau et sa renaissance, ce monachisme qui a joué un rôle important dans la vie de l'Eglise par le passé, et qui est destiné à en jouer un tout aussi important à l'avenir.

Le Président: Vous sortez de la question. Je vous prie de revenir au texte du rapport de la Commission.

Le Métropolite de Vratsa: Je propose une modification du texte en ce qui concerne le point 4.

Le Président: S'il vous plaît, ne parlez pas du monachisme. Vous sortez de la question.

Le Métropolite de Vratsa: Je propose de modifier le point 4 du texte comme suit: «Cette Conférence confirme la grandeur et la valeur de l'institution du monachisme et considère le rasophorat comme une condition pour l'ordination des évêques. La Conférence croit que le problème de l'ordination d'évêques parmi les moines simplement rasophores est directement lié à la question du renouveau du monachisme orthodoxe dans son ensemble, car son environnement spirituel est indispensable pour l'édification spirituelle du peuple de Dieu. Le renouveau du monachisme est une préoccupation constante de la conscience commune et unique des Eglises orthodoxes».

Le Président: Non. Je constate avec grande tristesse que le Président de la Commission qui a élaboré ce texte, celui-là même qu'il l'a signé, est le

chef de la délégation dont S.E. le Métropolitain de Vratsa est membre. Directement intéressé dans l'affaire, il aurait dû refuser la présidence, comme l'a fait S.E. le Métropolitain de Moldavie en pareil cas à propos de la pascalie. Cependant, il a présidé la Commission et a soumis un texte rédigé sous sa surveillance, que nous avons respecté dans le but d'honorer et l'Eglise de Bulgarie et la Commission que son Eminence a présidée. Et c'est pour cette raison que je n'ai pas permis précédemment que la discussion se poursuive. Car il y a un grand nombre d'opposants à ce rapport qui reprochent à ce texte de s'en rapporter au thème du monachisme et qui m'ont fait grief d'avoir transmis ce rapport à l'Assemblée plénière. Pour que règnent la compréhension et l'amour, j'ai cependant proposé la mise aux voix de ce texte. Et on a voté. Et maintenant, après ce jugement, vous n'acceptez plus la décision de l'Assemblée plénière. Or il me semble que la Conférence ne peut pas s'occuper éternellement de ce thème. Je vous pose la question devant cette Assemblée: le texte a-t-il été voté, oui ou non? Je vous en prie, V.E. Métropolitain de Stara Zagora, ne mettez pas d'autres obstacles à la résolution de notre problème.

Le Métropolitain d'Hélioupolis: Emin. Président, en ce qui concerne le point 4 que S.E. le Métropolitain de Vratsa propose de modifier, je déclare ce qui suit, en tant que membre de la Commission qui a élaboré ce thème: lors des travaux, ce thème a été étudié attentivement et il a été convenu avec S.E. le Métropolitain de Stara Zagora qu'on n'y ferait aucun changement, notamment en ce passage, dans la mesure où ce paragraphe était le fruit d'un compromis entre les membres de la Commission. Je ne vois nullement l'opportunité de modifier ce paragraphe, et je ne peux pas comprendre la proposition de S.E. le Métropolitain de Vratsa, puisque le Président de la Commission et Chef de la Délégation de l'Eglise de Bulgarie, a accepté ce paragraphe sans contredit.

Le Métropolitain de Myra: Emin. Président, l'amendement proposé par S.E. le Métropolitain de Vratsa est contredit par la deuxième partie du premier paragraphe du rapport de la Commission: car on y explique l'introduction de l'ordination d'évêques parmi les moines simplement rasophores en comparant leurs vies à celle des moines. Il n'est pas possible, par conséquent, de modifier le 4ème paragraphe, car il faudra alors modifier également le premier.

Le Protopr. Borovoy: Emin. Président, j'interviens non à propos du contenu, mais à propos de la procédure à employer pour trouver une issue. Je ne connais pas la procédure suivie ici, car c'est la première fois que je participe à une Conférence panorthodoxe. Cependant la procédure suivie habituellement de par toutes les nations, ainsi qu'au Conseil oecuménique des Eglises, est la suivante: si un texte est accepté par tous, mais qu'il a une objection isolée, le texte est alors reçu comme décision de l'Assemblée plénière, et

l'objection d'un des membres est inscrite dans les Procès-verbaux comme opinion minoritaire. Je crois que dans notre cas c'est là l'unique manière de résoudre la question.

Le Président: C'est effectivement la bonne manière, acceptée et appliquée universellement. Ici, cependant, quand nous essayons d'appliquer pleinement les procédures formelles universellement reconnues, nous aboutissons à des malentendus et à des protestations. Mais comme nous oeuvrons dans la compréhension et l'amour fraternel, j'ai permis à S.E. le Métropolitain de Vratsa de prendre la parole. Le texte a donc été accepté par l'Assemblée plénière. Quant à votre opinion, V.E. le Métropolitain de Vratsa, elle sera enregistrée dans les Procès-verbaux en tant qu'avis personnel. Car l'avis de l'Église de Bulgarie a été exprimé par le chef de sa délégation, et sa signature figure au bas du texte du rapport. Nous en avons fini avec la discussion sur ce thème. Sinon, je proclame la séance levée, et je m'en vais.

Le Président: Poursuivons donc l'examen des thèmes en abordant celui du rapport de la Commission sur «la réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne conformément aux exigences de l'époque actuelle». Je prie le Président de cette Commission, S.E. le Métropolitain d'Helsinki, de bien vouloir nous lire ce rapport.

Le Métropolitain d'Helsinki: Le texte du rapport introductif est long.

Le Président: Il s'agit d'un petit traité sur la question du jeûne et je crois que nous savons tous ce qui est en jeu.

Le Métropolitain d'Helsinki: Emin. Président, bien que pensant que ce texte devrait être plus concis, je tiens cependant à dire qu'il a été rédigé par S.E. le Métropolitain de Nicopolis et Préveza, secrétaire de la Commission, aidé du Prof. Galitis, sur la base de notre discussion, qui s'est déroulée dans un esprit fraternel et pacifique. Le texte a un caractère pastoral qui vient du fait que l'institution du jeûne est un thème spirituel et pastoral. Je demande que pour des raisons d'ordre pratique et linguistique le texte de la Commission soit lu par son secrétaire, S.E. le Métropolitain de Nicopolis.

Le Président: Je n'y vois aucune objection. Il s'agit d'une étude magnifique en ce qui concerne le caractère spirituel du jeûne, que nous avons nous aussi la mission d'exalter en tant que délégation du Patriarcat oecuménique.

Le Métropolitain de Nicopolis et Préveza: Je désire souligner que c'est tout autant pour obéir à la recommandation de l'Assemblée plénière de la Conférence que sur la demande de tous les membres de la Commission que nous avons donné ce caractère spirituel si marqué au texte de ce rapport introductif. Je passe à la lecture:

«Votre Eminence, Président,

Le plenum de la 11e Conférence panorthodoxe préconciliaire a chargé la

lère Commission d'étudier et d'examiner le texte préparé par la Commission interorthodoxe préparatoire (Genève 1971) sur le thème «la réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne conformément aux exigences de l'époque actuelle», et de constituer un dossier définitif sur cette question. La Commission a siégé sous la présidence de S.E. le Métropolite Jean d'Helsinki (élu président sur la proposition de S.E. le Métropolite Synésios de Nubie) et ayant pour secrétaire S.E. le Métropolite Mélétiós de Nicopolis et Préveza. Elle a étudié avec toute l'attention requise

a) le rapport introductif de la Commission interorthodoxe préparatoire (Chambésy-Genève 1971),

b) les rapports envoyés par les très saintes Eglises orthodoxes locales,

c) les directives données au sein du plenum sous forme d'avis, unanimement acceptées par notre Commission, ainsi que

d) les points de vue des membres de cette Commission exprimés au cours de ses travaux et traduisant la position officielle de leurs Eglises.

Elle a constaté – compte tenu des éléments énumérés ci-dessus – que la modification ou le raccourcissement du jeûne, tel qu'il nous a été légué par la tradition, ne trouve d'écho favorable ni auprès des saints synodes ni auprès du très pieux peuple dans des Eglises orthodoxes, et a décidé, à l'unanimité, de proposer pour ratification au plenum ce qui suit:

1. Le jeûne est la totale continence du chrétien, laquelle englobe aussi bien le corps que l'âme de l'homme ainsi que l'ensemble de ses forces et de ses perceptions.

– Le jeûne n'est pas une invention des hommes au service de telles ou telles règles d'hygiène, sociales ou religieuses. C'est une loi divine. C'est la première manifestation de la volonté de Dieu envers l'homme: «Vous mangerez, a dit Dieu, de tout arbre dans le Paradis; mais de l'arbre qui se trouve au milieu du Paradis, vous ne mangerez point». Il en ressort que le jeûne «est du même âge que l'humanité car le jeûne a été légalisé au Paradis» ainsi que le remarque saint Basile (Discours sur le jeûne, 1,3).

– Le respect du commandement du jeûne au Paradis aurait dû conduire l'homme à la divinisation. Toutefois, «puisque nous n'avons pas jeûné, nous sommes tombés du Paradis» (Saint Basile, Discours sur le jeûne, 1,4).

Sur ce thème, nous trouvons une haute théologie dans les écrits des saints Pères et les hymnes sacrées de notre Eglise, en particulier dans les chants du dimanche de la Tyrophagie. Le jeûne constitue l'accusation la plus forte contre cette décision originelle et un effort en vue de corriger les conséquences de la chute.

2. La loi de Moïse, remise au Prophète après un jeûne de quarante jours et de quarante nuits, a imposé à l'ancien Israël cinq jeûnes d'humilité; lors de la commémoration de l'agneau, de l'expiation, les tabernacles et les

trompettes. Tous visaient principalement un but expiatoire: «que ceci soit légal éternellement au dix-septième jour du mois de... humiliez vos âmes» (Levit, 16,21). Après la captivité, les saints prophètes ont ajouté d'autres jeûnes en souvenir des catastrophes nationales et d'autres événements de l'histoire d'Israël dans l'intention de susciter le repentir: «Sonnez de la trompette à Sion; sanctifiez le jeûne..., proclamez la guérison... adresse-toi, Seigneur, à ton peuple et n'abandonne pas ton héritage à l'opprobre» (Joël 2, 15 et 17).

Durant les périodes de jeûne, l'ancien Israël était obligé de manifester son repentir par la diminution de la quantité de nourriture, l'espacement des repas et l'usage de nourritures et de boissons convenant au jeûne, que l'Ancien Testament qualifie de «pain de pénitence» et d'«eau de pénitence». Le but principal de ces jeûnes était d'abaisser la pensée charnelle; par lui seul l'homme peut être humble devant Dieu.

3. Notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ incarné n'a ni supprimé ni affaibli la signification du jeûne. Au contraire, après avoir Lui-même jeûné pendant quarante jours dans le désert avant de prêcher le repentir, non seulement il montra clairement la relation entre le jeûne et le repentir, mais aussi il sanctifia le jeûne (Mt 4, 1-21). Il a exigé que ses disciples veillent toujours à ce que leur jeûne ne soit agréable qu'à Dieu et qu'il ne vise pas à réaliser des exploits humains en ce monde.

«Quand vous jeûnez, ne prenez pas un air sombre, comme font les hypocrites: ils prennent une mine défaite pour bien montrer aux hommes qu'ils jeûnent. En vérité, je vous le déclare: ils ont reçu leur récompense. Pour toi, quand tu jeûnes, parfume-toi la tête et lave-toi le visage, pour ne pas montrer aux hommes que tu jeûnes, mais seulement à ton Père qui est là dans le secret; et ton Père, qui voit dans le secret, te le rendra» (Mt 6,16-18).

Fréquemment, dans le Nouveau Testament, le jeûne est conseillé comme moyen de continence, d'élévation spirituelle et de repentir (Ac 9,9; 13,2; 14,23). Ce point de vue est tellement manifeste dans l'Écriture Sainte que saint Basile affirme catégoriquement: «le repentir sans le jeûne est caduc» (Discours sur le jeûne 1,3).

4. Mais, parallèlement au caractère et au but du jeûne que nous venons de décrire, notre Sauveur le Christ, ami des hommes, a révélé à ses saints et illustres Apôtres et, à travers eux, à nous, que le jeûne accompagné de la prière est le seul moyen de vaincre totalement et de chasser le Diable. «Cette génération ne passera en rien sinon dans la prière et le jeûne». Des deux, le jeûne est plus important puisque selon le saint martyr Clément, évêque de Rome, «le jeûne est supérieur à la prière» (II Epître, 16).

5. Fidèles à tout cela, les saints Apôtres eux-mêmes ont jeûné avant d'entreprendre l'oeuvre divine de l'annonce de la Bonne Nouvelle et ont astreint tous leurs disciples au jeûne en mémoire de la Passion salvatrice du

Seigneur, chaque mercredi et vendredi. «Que nos jeûnes, recommandent les saints Apôtres, n'aient pas lieu en même temps que ceux des hypocrites: car, eux jeûnent le lundi des Sabbats et le jeudi: vous, par contre, jeûnez le mercredi et le vendredi» (Didaché 8, 1). Depuis lors, les jeûnes du mercredi et du vendredi, de même que celui du Grand Carême consacré par le Seigneur et ecclésiatement établi, sont devenus pour notre Eglise une institution sainte et vénérable. Durant le Grand Carême les chrétiens, dès les premiers temps de l'Eglise, respectaient quotidiennement un jeûne complet jusqu'au soir; certains même ne rompaient pas ce jeûne à la fin du jour mais le prolongeaient durant deux ou plusieurs jours. Cet ordre était particulièrement respecté durant la Semaine Sainte qui précède Pâques et pendant laquelle «les uns restaient complètement sans nourriture, et les autres ne l'appliquaient que pendant deux, trois ou quatre jours ou même pas du tout» (Epître de Denys d'Alexandrie à Basilide, PG 10, 1278). Durant ces journées, selon saint Epiphane, les fidèles ne mangeaient que du pain, du sel et de l'eau (xérophagie) (De la foi, 22, 10) tandis que, selon les Constitutions apostoliques, ils consommaient aussi des légumes sans huile (Bibl. 5, 18).

6. Cette étonnante liberté à se conformer, dans la mesure du possible, au jeûne du Grand Carême et plus spécialement à celui de la Semaine Sainte, prouve clairement que le jeûne est une règle spirituelle à laquelle tous les chrétiens sont appelés à se conformer, chacun selon ses forces et ses possibilités, sans pour autant qu'on permette à qui que ce soit de faire fi de cette institution sacrée: «attention, que personne ne te détourne de cette voie de l'enseignement... car si tu es capable de supporter le joug entier du Seigneur, tu seras parfait; sinon, ce qui t'est possible, fais-le; pour ce qui est de la nourriture, abstiens-toi de ce que tu peux» (Didaché 6, 1-3).

Aucune règle n'est aussi spirituelle, n'offre une telle souplesse et ne donne une telle liberté que l'institution sainte du jeûne. Cela parce que, par le jeûne, on ne recherche ni l'écrasement ni l'annihilation du corps mais simplement le dépassement et la maîtrise des passions. «Nous autres, nous n'avons pas appris à être des assassins du corps mais des destructeurs des passions», soulignent les ascètes les plus sévères du désert d'Egypte en exalant le caractère spirituel du jeûne. Selon les saints Pères, le jeûne est un acte libre de sacrifice des choses terrestres en vue du progrès spirituel. Il est une négation volontaire de tout ce qui asservit l'âme et corrompt le corps par les tentations extérieures et les passions contraires à l'ordre de la nature. Il est une voie vers l'obéissance et le renforcement de la force de volonté. Il montre la force du repentir. Il est l'apport principal de l'homme à la réalisation de sa sanctification.

7. Dans le monde *non* orthodoxe on observe la tendance à écarter de la vie des hommes tout ce qui pourrait leur créer des conflits de conscience. C'est à cause de ce même critère que le monde non orthodoxe a déprécié

l'institution du jeûne. La tendance à rabaisser les idéaux a prévalu à un tel point qu'il est possible à l'homme moderne de les atteindre aisément. Mais cela a pour conséquence de faire naître en lui cette impression mensongère d'avoir «fait ce qui est prescrit» et de lui donner ainsi bonne conscience. Par contre, selon le point de vue orthodoxe, l'idéal se situe très haut et chacun doit, s'il le désire, l'atteindre, s'élever en conséquence. C'est pour cela précisément que l'ascèse n'a pas de limites. Elle est toujours inachevée comme l'est la perfection des parfaits. Bien sûr, peu nombreux sont ceux qui sont à la hauteur des exigences de ce grand idéal orthodoxe, au point qu'ils atteignent la divinisation de leur vivant. Et même ces derniers, bien qu'ils appliquent toujours toutes les prescriptions, n'en tirent pas orgueil mais confessent être des «serviteurs indignes ayant simplement fait ce qu'ils devaient faire». Tous les autres ont — selon le point de vue orthodoxe sur la vie spirituelle — le devoir de ne jamais abandonner le bon combat du jeûne mais, étant sévères envers eux-mêmes et en pleine connaissance de leur humble situation, de ne s'en remettre pour leurs manquements qu'à la miséricorde de Dieu. Ceci, étant donné que la vie spirituelle orthodoxe est pratiquement non réalisable sans le combat spirituel du jeûne.

8. De tout ceci il apparaît que l'institution du jeûne reste pour l'Eglise une institution importante et très sainte, un instrument d'élévation spirituelle, de domination de l'esprit sur les passions de la chair, de sanctification de la volonté et de façonnement de la pensée vraie tournée vers Dieu et, aussi, une force de progrès constructif de la société. En tant que telle, l'institution du jeûne doit sans cesse être enseignée, louée et sauvegardée de toute considération qui lui serait étrangère.

Il faut souligner le fait que le jeûne, mis à part sa grande signification pour le progrès en Christ et la perfection de chaque personne, revêt une importance pour la préparation du *plérôme* de l'Eglise, en vue de la digne célébration des saintes fêtes. De même, à travers le jeûne, le plérôme comprend le sens élevé, pour l'Eglise, des fêtes qui sont précédées du jeûne (Pâques, Nativité, Epiphanie, Dormition de la Vierge, commémoration des saints Apôtres Pierre et Paul), des fêtes célébrées avec jeûne (Exaltation de la vénérable et vivifiante Croix et Décollation du Saint Précurseur). Il en est de même pour la digne participation aux mystères très purs du Corps et du Sang du Sauveur Jésus. En vue de l'élévation et de la sauvegarde du jeûne, il convient de se souvenir toujours de la tradition patristique et liturgique de notre Eglise, laquelle, fidèle aux paroles du Seigneur, souligne que «ce n'est pas ce qui entre dans la bouche mais ce qui sort du cœur qui salit l'homme», de sorte que le jeûne s'accompagne d'oeuvres spirituelles et d'une pensée convenable. «Jeûnons d'un jeûne acceptable et agréable au Seigneur; le vrai jeûne est l'aliénation du mal».

9. Cela toutefois ne signifie pas qu'il faut blâmer l'institution parce que

certaines observent un jeûne formaliste et non spirituel. De même il ne faut pas condamner l'institution du fait que, malheureusement, la plupart des fidèles vivant dans la société contemporaine ne respectent pas toutes les prescriptions du jeûne, soit par paresse, soit à cause de toutes sortes de conditions de vie existantes.

10. Toutefois l'Eglise — qui ne veut en aucun cas la mort du pécheur mais son retour et sa vie par l'acceptation par lui du caractère salvifique de tout commandement ou tradition ecclésiale — doit manifester une attention maternelle pleine de tendresse pour tous les cas de non-observance des saintes prescriptions sur le jeûne — qu'ils soient d'ordre général (conditions de travail, service militaire, vie dans la diaspora etc...) ou d'ordre personnel (par exemple maladie).

Pour résumer ce qui a été dit jusqu'à présent, nous proposons:

a) de conserver telles quelles sans altération, les prescriptions de l'Eglise sur le jeûne actuellement en vigueur;

b) de n'introduire aucune modification dans le sens, le caractère et l'application du jeûne;

c) que le saint et grand Concile pour ce qui est des chrétiens éprouvant des difficultés à respecter les prescriptions actuelles sur le jeûne — soit pour cause de maladie, soit à cause de certaines conditions particulières d'ordre climatique, soit en raison d'une impossibilité de se procurer des aliments convenant au jeûne, soit à cause du contexte social — et pourvu que soit respecté tout ce qui a été dit plus haut dans ce texte et afin de ne pas affaiblir l'institution du jeûne, laisse au discernement spirituel des Eglises orthodoxes locales le soin de définir, conformément aux dispositions existantes, la mesure de l'économie avec laquelle les hiérarques responsables et les pères spirituels mandatés par eux feront face aux situations particulières (d'ordre général ou individuel), rendant ainsi plus douce l'âcreté des saints jeûnes».

Le Président: Nous remercions la Commission pour le travail qui a été présenté, et je prie l'Assemblée de se prononcer sur ce rapport. S.E. le Métropolitain de Kérynia a la parole.

Le Métropolitain de Kérynia: Emin. Président, j'ai étudié attentivement le texte de la Commission. Il s'agit là d'une magnifique prédication, d'une magnifique conférence sur le thème du jeûne: mais je n'y trouve pas de réponse à la question brûlante qu'on a posée à cette Conférence. Or c'est une question qui préoccupe toutes les Eglises orthodoxes, puisque le jeûne est transgressé par un très grand nombre de fidèles. Je pense que ce document n'apporte pas de réponse à la requête des fidèles et ne résoud pas le problème.

Le Métropolitain de Carthage: Emin. Président, je suis tout à fait d'accord avec S.E. le Métropolitain de Kérynia. L'introduction concernant la spiritualité

du jeûne est certes utile, mais ce qu'on y rapporte est connu de tous. Et la conclusion, qui reprend tout, aboutit à des recommandations bien connues, sans être d'aucune aide, sans répondre à l'anxiété du peuple, sans donner de solution au problème. Je respecte absolument l'opinion de la Commission, mais je déclare que son rapport ne me satisfait pas. Je crains qu'il ne nous aide pas dans notre tâche et je ne peux accepter son contenu.

Le Métropolitain de Myra: Emin. Président, un point précis m'amène à la question suivante, que je me pose à moi-même et à la Commission: n'est-il pas possible de dire quelque part dans le texte si l'institution du jeûne est susceptible d'évolution, ou non, vers plus de rigueur ou plus de liberté? Je pense qu'il s'agit là d'un des éléments les plus fondamentaux de la théologie et de la pratique du jeûne. Et puisque je parle de l'évolution du jeûne, permettez-moi de signaler que toutes les sources et tous les canons parlent de jeûnes fixes prescrits primitivement, à savoir le mercredi et le vendredi et le Grand Carême. Ce n'est pas moi qui le dis, mais les commentateurs des canons. Valsamon lui-même, en plein XII^e siècle, commentant le 69^e canon apostolique, déclare: «Remarquez par ce canon qu'il n'y a à proprement parler qu'un seul jeûne, le Carême avant Pâques; s'il y en avait d'autres, le canon les aurait mentionnés. Mais lors des autres jours de jeûne également, à savoir les Saints Apôtres, la Dormition de la Vierge et la Nativité du Christ, nous n'aurons pas honte de jeûner». Je ne désire pas remonter loin pour mettre en doute la sainteté des jeûnes de Noël, des Saints Apôtres et de la Dormition; mais je voudrais au moins que nous reconnaissons qu'il y a eu une évolution entre les jeûnes fondamentaux et principaux du mercredi, du vendredi et de Pâques, et ce qui a suivi. Et que donc l'institution du jeûne est susceptible d'évoluer. Ce même Valsamon, dans un commentaire sur le 19^e canon du Concile de Gangres parle de même non pas de jeûnes nombreux, mais des jeûnes transmis par la tradition: «Ayant entendu dire à quelqu'un que ce canon rapportait qu'il n'y avait pas de jeûne unique du Carême, mais différents jeûnes, je dis que cela est faux; on ne peut inférer une telle tradition de ces simples mots. Ce canon mentionne les jeûnes du mercredi et du vendredi hérités de la tradition et le jeûne du carême». Ceci ne veut pas dire que nous proposons de nous limiter uniquement aux jeûnes en question. Mais quand nous avons discuté la question au sein de la Commission interorthodoxe préparatoire en considérant le texte magnifique sur le jeûne de l'Eglise de Serbie, nous avons abouti à la conclusion que l'institution du jeûne était susceptible d'évolution, dans un sens ou dans l'autre. J'ai une autre question: n'a-t-on pas trouvé place dans le texte introductif de la Commission pour dire que pour certaines catégories de membres de l'Eglise, tout au moins, le jeûne doit être obligatoirement sévère, alors que pour d'autres il peut être quelque peu relâché? Je ne fais pas allusion aux malades dont le cas est déjà prévu par le texte. Et à ce sujet

je m'en rapporte à nouveau à un commentaire de Zonaras sur ce même 19ème canon du Synode de Gangres: «Le canon parle des jeûnes imposés à tous par la tradition, en les distinguant des jeûnes prescrits à certains en particulier, comme ceux qu'on impose pour le saint baptême à ceux qui vont être illuminés, et à ceux qui sont empêchés de jeûner à cause d'une peine, ou en d'autres cas semblables. Les jeûnes transmis par la tradition à tous, tous les fidèles doivent nécessairement les respecter; les autres, seulement ceux à qui ils ont été prescrits». Je pose la question: que signifie «ceux à qui ils ont été prescrits»? Cela signifie donc ceux à qui on a imposé ces jeûnes, une certaine catégorie à laquelle appartiennent et les moines, et les clercs et les fidèles très pieux, puisque le jeûne a également un caractère pédagogique. En ce qui concerne le 3ème point des propositions de la Commission, je déclare que je ne suis pas satisfait par la proposition de laisser les Eglises locales juges en toutes choses. A ce point, la chose devient tragique, effrayante même, car nous aboutirons au pluralisme des pratiques. Et concrètement, qu'arrivera-t-il dans la Diaspora orthodoxe? En Allemagne, par exemple, il y a dix juridictions orthodoxes et chacune recevra les recommandations de son Eglise. Si donc chaque Eglise fait usage de l'économie quant au jeûne de manière différente, songeons à la confusion qui verra le jour dans la Diaspora orthodoxe. Si nous appliquons un tel principe, nous deviendrons la risée des non-orthodoxes.

Le Président: Et puisqu'il s'agit d'ouvriers, en revenant dans leur patrie après un certain temps, ils se trouveront face à des règlements différents, voire contradictoires, fixés par les évêques compétents au sujet du jeûne, et il en résultera une confusion spirituelle parmi les fidèles. S.E. le Métropolitain de Myra a parfaitement raison de s'élever contre la variété des décisions prises, dans un esprit d'économie, par les Eglises locales, concernant les règles du jeûne.

Le Métropolitain de Myra: Et permettez-moi de poser encore une question formelle tout à fait essentielle. Jusqu'à maintenant les textes soumis à l'Assemblée plénière, et j'ai à l'esprit le texte sur les empêchements au mariage, avaient pris en considération les textes préexistants de la Commission interorthodoxe préparatoire. Dans notre cas, nous disposons de deux textes interorthodoxes, celui de la Commission interorthodoxe préparatoire et celui de la Conférence panorthodoxe dont le second exclut et annule le premier. Je me demande ce que fera le saint et grand Concile face à deux textes radicalement opposés.

Le Prof. Phidas: Emin. Président, j'ai étudié le texte de la Commission et je pense qu'il ne peut être lu comme texte introductif à l'adresse de la Conférence panorthodoxe préconciliaire. Car il a un caractère de prédication très marqué. Certes, l'institution du jeûne, dans sa dimension spirituelle, concerne l'Eglise dans son rapport avec la conscience canonique qu'elle a d'elle-

même. Mon point de vue personnel est que l'Église distingue deux sortes de jeûne dans sa tradition canonique: d'une part les jeûnes hebdomadaires du mercredi et du vendredi, ainsi que le jeûne du Grand Carême. Très caractéristiques sont à cet égard les commentaires sur les canons, se référant au Grand Carême, des Apôtres et du Concile Quinisexte, ces commentaires qui proscrivent toute forme d'indulgence quant à l'espèce et à la durée du jeûne. Et d'autre part le cycle des jeûnes connus par les commentaires de Valsamon et de Zonaras, cycle qui a été introduit postérieurement dans la vie de l'Église, après le XII^e siècle, amenant une évolution de l'institution du jeûne. Quoiqu'il en soit, ces jeûnes ont été consacrés. Je pense par conséquent que si nous voulons aboutir formellement à l'uniformité, et non à la diversité, nous devons respecter d'une part les jeûnes hérités de la tradition que j'ai classés dans la première catégorie – à savoir les jeûnes du mercredi et du vendredi de tradition apostolique et le jeûne du Grand Carême qui nous vient du Seigneur – et discuter d'autre part à propos des jeûnes de la seconde catégorie comme pouvant faire l'objet d'un recours à l'économie dans l'Église. Il serait bon que nous ne fixions pas de régime alimentaire, ou autre, puisque chaque Église peut à ce sujet user d'économie, selon ses possibilités, entre un jeûne sévère et un jeûne léger. Les canons font une nette distinction entre le jeûne sévère et le jeûne clément. Pendant le Grand Carême, par exemple, il est sévèrement interdit de manger de la viande, même si le fidèle est à l'agonie (69^e canon apostolique). Bien sûr, les jeûnes dont on a fait mention, comme celui des saints Apôtres, etc., sont très anciens – nous en avons des témoignages historiques sûrs – mais ils étaient observés à l'origine uniquement par les moines, par «ceux à qui ils étaient prescrits», comme le dit Zonaras. Ils sont passés ensuite de l'ordre des moines à la communauté des fidèles. Cependant, on ne peut les faire appliquer à tous les fidèles sans distinction sur le même plan que les jeûnes du Grand Carême, du mercredi et du vendredi, dont l'autorité est renforcée par les canons. C'est une nécessité pastorale pour l'Église d'aborder cette question avec philanthropie.

Le Métropolitain du Banat: Emin. Président, je pense que le texte qu'on nous a soumis doit être amélioré. Prenons par exemple le point 7 où l'on souligne l'attitude du monde face au jeûne, en disant qu'on le déprécie. Il faudra remanier ce paragraphe, car je crois que le jeûne est devenu aujourd'hui une question d'actualité à laquelle on accorde du prix. La science médicale le recommande, et le style de vie actuel l'impose pour des raisons de santé. Et je crois que nous devons formuler nos propositions de manière quelque peu différente pour ne pas donner l'impression de contredire le monde actuel. Quant au point 8, qui concerne l'aspect social du jeûne, je propose de le développer encore davantage. Dans l'Église le jeûne a toujours eu cet aspect social. Les premiers chrétiens jeûnaient pour se parfaire dans

la vertu, mais en même temps ils se dessaisissaient de certains biens pour les offrir aux pauvres. Je pense qu'il faut développer davantage dans le texte cette pratique sociale du jeûne qui rapproche l'institution du jeûne de la vie quotidienne des fidèles.

Le Président: On nous propose donc d'allonger le texte. Que le Comité de rédaction note également cette observation pour en tirer parti.

Le Métropolite de Minsk: Emin. Président, je me rappelle votre discours au début de cette Conférence au cours duquel vous avez fait remarquer que le Seigneur et l'Apôtre Paul nous ont donné la mission de veiller comme des sentinelles vigilantes, car nombreuses sont les tentations du monde. Au nombre de celles-ci, il y a également notre impuissance face aux exigences du monde actuel. Je conviens que notre troupeau, malgré l'aspect complexe de la vie moderne, retire de l'observance du jeûne une puissance et un soutien spirituels très grands. Et nous, rassemblés ici, sommes en admiration devant l'exemple élevé que nous proposent les fidèles concernant le jeûne. Lors de la discussion au sein de la Commission, nous nous sommes demandés s'il fallait céder aux prétendues exigences de notre temps, ou présenter toute la gloire de la vie spirituelle, fruit de la prière et du jeûne, en accord avec le typicon de notre Eglise orthodoxe. Nous ne devons pas, à mon avis, céder à la tentation de vouloir inclure tous les chrétiens. Nous ne le pouvons pas. Nous devons cependant préserver l'idéal du jeûne, dans la mesure du possible. On a beaucoup parlé d'évolution. Touchant l'application de la discipline du jeûne, évolution signifie en langage ecclésiastique transformation. C'est la procédure de transformation spirituelle. Et nous savons combien il en coûte pour y parvenir. Les règles du jeûne, nous ne les avons pas conçues nous-mêmes, il nous est difficile à l'heure actuelle de prétendre pouvoir affaiblir la sévérité des canons qui imposent le jeûne et qui sont un trésor inestimable de l'expérience spirituelle de l'Eglise. Et si l'observance sévère du jeûne est amoindrie, l'Eglise de Russie considérera cela comme un scandale spirituel. D'ailleurs notre Eglise trouve inconcevable qu'il n'y ait pas de jeûne entre Pâques et la Pentecôte. En ce qui concerne le troisième point du texte, les points de vue n'y sont pas exprimés clairement, alors que ce point est très important, spirituellement parlant, pour des questions de principe. Tout le thème du jeûne constitue un grand sujet d'inquiétude, car il y est question de changer les idéaux que respecte le peuple de l'Eglise, et pour lesquels les pères de l'Eglise ont donné leur vie.

Le Métropolite de Kitros: Emin. Président, comme je l'ai observé, on a invoqué comme raison pour introduire ce thème devant la présente Conférence l'assouplissement des règles du jeûne pour apaiser la conscience de fidèles qui ne peuvent pas les observer en tout. Cependant, si l'Eglise veut apaiser la conscience de ceux des fidèles qui ne peuvent observer le jeûne, ne devons-nous pas nous intéresser tout autant en tant qu'Eglise à ceux qui

respectent entièrement le jeûne? Nous vivons dans un monde difficile, un monde de pensée et de mode de vie matérialistes. Il est en outre très difficile d'amener de nouveaux fidèles dans l'Eglise. Dans ce cas, ne devons-nous pas songer à ne pas aller perdre ceux qui restent fidèles à l'Eglise? Je pense que l'Eglise n'est pas destinée à suivre et à se mettre au pas des fidèles. Elle doit ouvrir la voie, viser toujours plus haut, vers une attitude et une vocation élevées, pour aider le peuple des fidèles. Et au nombre de ces moyens, il y a le jeûne. Je demande à l'Eglise de ne pas le sous-estimer à l'heure où elle lutte contre le matérialisme. Jusqu'à maintenant, à ce que je sache, jamais l'Eglise n'a raccourci la durée du jeûne. Au contraire, elle en a augmenté le prix en ajoutant d'autres jeûnes. Je serais heureux et reconnaissant si quelqu'un pouvait m'indiquer au cours de ces 2000 ans de vie de l'Eglise qu'on ait raccourci une quelconque période de jeûne. Pour Valsamon, quand on lui posait la question, il répondait que tous les jeûnes, y compris ceux de Noël, des Saints Apôtres et de la Dormition de la Vierge, étaient obligatoires pour le peuple. Je pense que ce serait un grand malheur pour une Eglise orthodoxe d'informer ses fidèles qu'un jeûne a été introduit postérieurement, par exemple le jeûne de la Dormition, et que son observance n'est pas aussi obligatoire. Il y aurait là un sérieux choc pour les consciences chrétiennes. Je fais remarquer, enfin, qu'aux dires du secrétaire de la Commission, S.E. le Métropolitain de Nicopolis, le rapport de la Commission a été approuvé à l'unanimité; ce qui veut dire qu'il exprime le point de vue d'un grand nombre de participants, puisque la Commission était composée de membres de toutes les délégations des Eglises. Et ceci indique bien qu'il n'est pas si facile de discuter de la réadaptation et des modifications du jeûne quand les temps sont durs et ne le supportent pas.

Le Président: Je n'ai toutefois pas entendu jusqu'à maintenant de considération bien résolue.

Le Métropolitain de Kitros: Cela s'entend, Votre Eminence. Quand nous parlons, nous discutons de changements, et c'est de cela que j'ai parlé également.

Le Président: Proposez des modifications.

Le Métropolitain de Kitros: Je ne peux proposer de modifications, j'ai simplement formulé certaines réflexions.

Le Métropolitain de Péristerion: Emin. Président, j'ai lu le texte sur le jeûne. Je pense que celui-ci correspond à tout sauf à un texte introductif d'une Conférence panorthodoxe préconciliaire à l'adresse du saint et grand Concile, c'est-à-dire un texte reflétant le niveau spirituel de la présente Conférence, lequel ne peut même pas être comparé au niveau spirituel tant du Congrès panorthodoxe de 1923 que de la Commission interorthodoxe de 1930, assemblées qui ont ouvert de nouveaux horizons et pour les orthodoxes et pour le reste du monde chrétien. Je considère que le présent

texte ne correspond pas au but de cette Conférence, ni à l'esprit de la tradition orthodoxe; ceci car d'une part tout ce qu'il rapporte est connu, et d'autre part certains points ne correspondent pas à l'esprit et à la lettre de la théologie patristique. En tant que pasteur d'un diocèse névralgique, je m'attendrais à un autre message: un message en accord d'une part non pas avec la lettre, mais avec l'esprit de la tradition ancienne de l'Eglise, et d'autre part avec les conditions de vie qui prévalent aujourd'hui. Les pères ne s'en tiennent pas à ce qui est rapporté dans ce texte; au contraire ils exaltent l'aspect exclusivement spirituel du jeûne. Pour me faire bien comprendre, je prendrai un extrait du «Gerontikon»: il y a loin entre le jeûne d'un moine du désert qui aime les légumes et le jeûne du Carême. Il a beau jeûner peut-être selon la lettre, il n'en transgresse pas moins l'esprit du vrai jeûne. Le jeûne signifie avant tout l'asservissement de toute passion, de toute action ou pensée mauvaise, et le refus de tout aliment – gras ou maigre – provoquant le plaisir. Le jeûne n'est pas une question d'espèce ou de quantité d'aliments consommés; et la domination des passions n'est pas une question d'alimentation. L'aspect spirituel du jeûne lui donne donc une dimension tout autre que celle qu'on lui accorde ici. Le jeûne n'a aucun sens si dans le même temps on médite. Le Seigneur a dit: «Ce n'est pas ce qui entre par la bouche, mais ce qui en sort, qui fait connaître l'homme». Cela veut dire que la réadaptation du jeûne est nécessaire; mais si on ne la réalise pas aujourd'hui, en temps opportun, je crains que la pratique du jeûne que prône aujourd'hui l'Eglise ne restreigne peu à peu son influence sur les fidèles. L'Eglise orthodoxe enseigne la parole de vérité; elle est consciente de sa mission dans le monde actuel; elle s'efforce d'aider l'homme dans son combat spirituel; elle vise à témoigner plus vigoureusement; elle peut donc, et elle doit, user de sa marge de liberté pour réadapter les prescriptions concernant le jeûne, ces prescriptions qui ne parlent que de trois jeûnes obligatoires: le Grand Carême et les jeûnes du mercredi et du vendredi. La réadaptation ne doit pas concerner en premier lieu la réduction de la durée des différents jeûnes de l'année, mais plutôt la distinction entre jeûnes plus et moins sévères, les premiers étant obligatoires pour les moines et pour les laïcs, les seconds obligatoires pour les moines, mais facultatifs pour les laïcs. Ainsi le peuple de l'Eglise ne sera pas choqué et acceptera cette solution, puisqu'elle satisfera aussi bien ceux qui sont pour une observance sévère des jeûnes en vigueur que ceux qui sont d'opinion plus tiède. Certes, cette solution ne doit pas être laissée au bon vouloir des Eglises locales; la mesure de l'économie sur la base de laquelle le jeûne sera réadapté doit être déterminée par le saint et grand Concile de manière à lui donner un caractère conciliaire universel; ainsi concourra-t-on à conserver l'unité de la pratique du jeûne dans l'Eglise orthodoxe et à éviter tout risque de scission. Si le thème de la réadaptation des règles du jeûne n'est pas accepté par les membres de cette

Conférence, j'y vois le signe, comme le disent aussi mes ouailles, que souffle sur l'Église orthodoxe un esprit de néo-médiévalisme, ce que l'Église orthodoxe avait, par bonheur, jusqu'à maintenant toujours évité.

Le Président: Puisque nous n'avons pas terminé, nous continuerons après le repas.

La séance est levée.

Ve JOUR DES TRAVAUX
(Vendredi 10 septembre 1982)

Séance du soir
(20.00 - 22.00)

Le Président: La séance reprend avec la discussion sur le jeûne. S.E. le Métropolitain d'Aksoum a la parole.

Le Métropolitain d'Aksoum: Emin. Président, je dois remercier tout d'abord la Commission pour son travail précieux sur le jeûne. Ce rapport nous a remis en mémoire ce que nous avons appris et étudié à ce sujet dans les écoles de catéchisme. D'autre part, je dois féliciter chaleureusement LL.EE. les Métropolitains de Myra, Péristerion et Kyrénia, ainsi que le Prof. Phidás, pour leur approche juste de ce thème qui préoccupe de nombreuses Eglises orthodoxes et leurs fidèles, du fait des nécessités de l'homme actuel. Les études introductives contenues dans le dossier du Secrétariat pour la Préparation du Concile, et émanant des Eglises de Chypre, d'Antioche et de Pologne, sont en faveur de la modification des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne, et c'est là également l'avis de l'Eglise d'Alexandrie à laquelle j'appartiens. Or cette réadaptation va en faveur de l'Eglise, car le fait que les fidèles n'observent pas le jeûne porte atteinte à la valeur des saints canons. Le peuple de l'Eglise jeûnerait plus si l'on apportait certaines modifications à l'institution du jeûne. Oui, il faudra exalter la nature spirituelle du jeûne, mais il faudra aussi réadapter les prescriptions en vigueur, à cause des nécessités de la vie. Je ne me déclare pas satisfait par la conclusion de l'étude de la Commission.

Le Métropolitain de Philadelphie: Emin. Président, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à la séance précédente, le thème «réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne conformément aux exigences de l'époque actuelle» a surgi pour la première fois à la Conférence panorthodoxe de Rhodes en 1961, et il est apparu alors que chaque Eglise de son côté avait ressenti la nécessité de réadapter ces prescriptions selon les exigences de l'époque. La 1ère Conférence panorthodoxe préconciliaire, ayant jugé cette question brûlante d'actualité et urgente, l'a choisie parmi de nombreuses autres dans la liste de Rhodes et l'a incluse dans la liste des dix thèmes du saint et grand Concile. Certes, elle a omis dans sa formulation la deuxième partie, c'est-à-dire «conformément aux exigences de l'époque actuelle», mais elle a persisté à parler de «réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne», ce qui est la tâche qu'on nous a confiée sur décision panorthodoxe. Maintenant, s'il s'agit de décider et de ne pas mettre en pratique nos décisions, pourquoi nous sommes-nous réunis? Tout

le monde sait qu'un très grand nombre de laïcs n'appliquent pas les prescriptions du jeûne. Et pas seulement eux, mais aussi de nombreux clercs et même des évêques. Pourquoi ne pas avoir le courage chrétien de le reconnaître, plutôt que de suivre la politique de l'autruche? Les décisions que nous semblons être disposés à prendre ici sur le jeûne satisferont une partie des chrétiens, mais décevront une grande partie des fidèles. Face à de telles dispositions toutes tracées, je répète moi aussi ce qu'a dit S.E. le Métropolitain de Péristerion, qu'aujourd'hui malheureusement l'Eglise se dirige vers un nouveau Moyen Age.

Le Président: J'aimerais préciser l'esprit de notre réunion, sans qu'on y voie une intervention de ma part dans la discussion, en rappelant aux orateurs la constatation unanime qu'on a faite jusqu'à maintenant: il n'est pas possible de progresser, même d'un pas, dans l'examen des thèmes qu'on nous a soumis, sans le consentement du plérôme, sans prendre des décisions en commun avec le peuple de Dieu. Parallèlement nous avons tous reconnu, certains de bon gré, certains à corps défendant, que nous n'avons pas rempli jusqu'à maintenant notre devoir en tant qu'Eglises et pasteurs: à savoir d'être en contact continu avec le peuple, d'être vigilants, de ne pas l'abandonner et de nous préoccuper de nombreuses autres questions. Il ne s'agit cependant pas d'un dialogue quotidien avec le peuple, avec notre troupeau divers. Quand je dis «troupeau», je n'entends pas seulement les groupes de femmes pieuses de nos paroisses, qui obéissent à nos moindres signes, mais aussi ceux qui ont une formation intellectuelle, qui ont des objections, les hommes honnêtes, sincères, droits et combattifs qui croient. Tous ceux-là nous les avons délaissés pour un cercle restreint, certes tout à fait respectable, mais ne représentant pas l'ensemble de notre peuple. Les autres, le peuple de Dieu, nous mêmes nous les livrons dans le camp des anarchistes, des communistes, des toxicomanes, des terroristes ou que sais-je encore. Moi, s'il s'agissait d'exprimer un point de vue pastoral personnel, je proposerais de dissoudre la Conférence panorthodoxe, de retourner vers nos ouailles, et de faire voter le peuple pour connaître son sentiment. Et ceci plutôt que de nous rassembler ici et d'expliquer arbitrairement *et ex cathedra* le prétendu sentiment des fidèles. J'ai dit cela en tant que contribution spirituelle à la discussion. S.E. le Métropolitain de Paphos a la parole.

Le Métropolitain de Paphos: Emin. Président, j'étais membre de la Commission qui a rédigé le texte que nous avons sous les yeux. Puisqu'on a dit qu'il avait été admis à l'unanimité, permettez-moi de répéter ce que j'ai souligné déjà dans la Commission: l'Eglise de Chypre, mon Eglise, a soumis au Secrétariat un texte introduit sur la question, progressiste et réaliste, dont la rédaction m'avait été alors confiée par le saint synode de l'Eglise de Chypre. Voilà pourquoi j'ai voulu parler le dernier. J'ai donc entendu mes saints frères souligner qu'il n'y avait aucun problème dans les Eglises

orthodoxes locales, que les fidèles allaient à la messe, jeûnaient, et que les dispositions ne leur posaient aucun problème. Ce qui m'a amené à déclarer que d'après moi il n'y a pas de vie spirituelle sans jeûne, mais qu'en même temps le jeûne matériel n'est que la forme la plus aisée du combat spirituel, et que l'essentiel du jeûne est de se dominer, de vaincre ses passions. J'ai dit que nous étions rassemblés parce que toutes les Eglises avaient constaté qu'il y avait un problème; et pour démentir mes saints frères qui pensaient et soutenaient qu'aucun problème ne se posait, je nous ai pris comme exemples, nous les évêques: car nous-mêmes nous ne jeûnons même pas. Et puisque nous ne jeûnons pas, à plus forte raison nos fidèles. Il y a peut-être 10% des fidèles qui jeûnent, est-ce là toute l'Eglise? Le Seigneur a laissé les 99 brebis pour sauver la centième, la brebis égarée. Comment pouvons-nous, nous-mêmes, les abandonner quand elles sont 90%? Nous devons donc aborder ce problème de manière correcte et le considérer dans toute son étendue. Car, comme vous l'avez souligné très justement, Emin. Président, c'est le plérôme qui acceptera ou refusera nos propositions. Et le plérôme de l'Eglise, c'est le peuple entier, tous les chrétiens. Permettez-moi en guise de conclusion de lire un extrait de l'étude sur le jeûne de l'Eglise de Chypre: «... la transgression des prescriptions concernant le jeûne en vigueur aujourd'hui tend à devenir générale, et par conséquent l'Eglise ne juge pas utile de conserver une législation et des prescriptions en complète opposition avec la pratique et la vie quotidienne des fidèles, étant donné qu'il s'agit d'une institution certes très profitable à l'exercice et au progrès moral des fidèles, mais n'ayant pas trait aux conditions *sine qua non* du salut de l'homme, et même sans influence aucune sur les vérités dogmatiques de la foi. Aux premiers temps du christianisme, d'ailleurs, il y avait une grande liberté et absence d'uniformité quant à la durée et au genre du jeûne, sans que cela affaiblisse d'aucune manière la foi chrétienne et le progrès moral des fidèles». Toute la loi et tous les prophètes sont dans ces lignes. Il y a un problème et nous devons y faire face, et le texte introductif de la Commission est bien loin de le faire. Je propose humblement que si les propositions de l'Eglise de Chypre sont jugées trop audacieuses, ou pour d'autres trop «modernes» qu'on adopte alors une autre proposition plus conservatrice tirée d'une des études soumises par les autres Eglises.

Le Métropolite de Stara Zagora: Emin. Président, je ne désire pas parler du thème du jeûne, mais faire une courte déclaration devant cette Assemblée au nom de l'Eglise de Bulgarie. Et je vous prie, Votre Eminence, de bien vouloir me donner la parole quand vous le jugerez opportun.

Le Président: Vous avez la parole, mais seulement sur le thème du jeûne que nous discutons librement.

Le Métropolite de Stara Zagora: Nous vous demandons, Votre Eminence, de nous dire quel est le moment le plus opportun pour faire une

déclaration au nom de la délégation de l'Église de Bulgarie, déclaration qui soit incluse dans les Procès-verbaux de la Conférence.

Le Président: Sur quel thème? Nous parlons maintenant du jeûne. Dites-nous sur quel thème, pour demander l'avis de l'Assemblée plénière.

Le Métropolite de Stara Zagora: Si vous n'y voyez pas d'objection, je pourrais lire ma déclaration à cet instant.

Le Président: Je vous ai demandé à propos de quoi. Sur quel thème allez-vous faire une déclaration? Car pour l'instant toute la discussion porte sur le thème du jeûne.

Le Métropolite de Stara Zagora: Sur une question de principe, Votre Eminence.

Le Président: Un principe touchant à la procédure? Quel principe? Si je vous pose la question, c'est que voulant diriger démocratiquement, en tant que président, les travaux de cette Assemblée, et lui témoignant du respect, je dois décider si je dois la préoccuper de cette question. Et je dois lui demander son avis. Quel thème précis va donc toucher votre déclaration? Je vous en prie, pourquoi ne le dites-vous pas? Pourquoi demandez-vous la parole en interrompant le cours de la discussion? Nous voici forcés à interrompre la marche de nos travaux, simplement pour que vous nous disiez sur quel thème vous voulez retenir l'Assemblée.

Le Métropolite de Stara Zagora: Nous avons demandé qu'on nous donne la parole à la fin de la discussion pour parler du thème du monachisme.

Le Président: Il n'y a pas de thème du monachisme, je n'admets pas cette formulation. Il n'y en a pas, car la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire l'a exclu. Ne revenez pas sur ce point. Il n'y a qu'un thème, celui de l'intronisation d'évêques parmi les moines simplement rasophores, et la Conférence s'est déjà prononcée à son sujet. Je proteste au nom de cette Assemblée. Le thème du monachisme, je le répète, n'existe pas. Car nous sommes ici pour exprimer l'avis de l'Orthodoxie. Nous ne pouvons pas prendre une décision, puis contourner ce qui a été décidé. Ou alors sommes-nous en train de faire tout notre possible pour que le saint et grand Concile n'ait pas lieu? Je le pressens et je m'en afflige. Et je demande l'avis de l'Assemblée: y a-t-il un thème du monachisme, oui ou non? Je vous demande votre opinion, frères, et ensuite je quitterai ce siège. J'en suis très triste.

A ce moment l'Assemblée décide à l'unanimité qu'il n'y a pas de thème du monachisme.

Le Président: Par conséquent, puisque l'Assemblée juge que le thème du monachisme dont vous désirez parler, V.E. le Métropolite de Stara

Zagora, n'existe pas, je ne vous donne pas la parole et nous poursuivons la discussion sur le thème du jeûne.

Le Métropolite de Stara Zagora: Je n'ai pas demandé la parole pour parler du thème du monachisme. Je désirais simplement rappeler que je voulais faire une déclaration à la fin de la séance au nom de la délégation de l'Eglise de Bulgarie.

Le Président: Nous ne parlons pas en particulier, mais devant des hommes qui ont bon esprit, bonne mémoire et savent juger. Je vous ai demandé de quel thème vous vouliez parler, et vous m'avez répondu que vous désiriez faire une déclaration sur le monachisme.

Le Métropolite de Stara Zagora: Votre Eminence, je ne désire pas faire une déclaration sur le thème du monachisme, je n'ai rien dit de tel.

Le Président: Vous l'avez dit indirectement, je m'en souviens bien. Ou alors, qu'un participant me contredise!

Le Métropolite de Stara Zagora: Cela n'était pas dans mes désirs. Je désirais qu'on me donne la parole pour faire une déclaration au nom de la délégation de Bulgarie.

Le Président: Sur quel thème?

Le Métropolite de Stara Zagora: Pour dire que nous retournerons dans notre pays avec un sentiment d'amertume et d'injustice profonde. Nous voudrions que cette déclaration soit incluse dans les Procès-verbaux officiels de la Conférence. Il ne s'agissait que de cela.

Le Président: Merci bien! Cependant la présidence a bonne mémoire, et cette Conférence doit avoir aussi bonne mémoire, et raviver ses souvenirs en lisant les Procès-verbaux de la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire. Je prie S.E. le Secrétaire de bien vouloir lire le paragraphe en question. V.E. le Métropolite de Stara Zagora, l'amour ne s'édifie pas avec un, mais avec le grand nombre. C'est avec les mêmes mots, en ce temps-là, que vous vous êtes adressé à moi, humble président, disant que vous repartiriez chagrinés parce que vos frères orthodoxes ne vous soutenaient pas dans la requête que vous leur aviez adressée en disant que vous jugiez absolument nécessaire d'avoir un avis panorthodoxe pour régler la question du sacre d'évêques parmi les moines simplement rasophores. Et vous avez dit alors que vous demeureriez sans prélature, que la Conférence panorthodoxe ne vous aidait pas, que vous partiriez dans l'amertume, que nous ne vous aimions pas, que nous ne vous comprenions pas, que nous vous méprisions. J'ai entendu ces mots et j'en ai été remué. Suite de quoi, malgré les avis opposés des Eglises, j'ai fait preuve de compréhension, et sur ma demande la Conférence a accepté que la Conférence panorthodoxe suivante se prononce définitivement sur ce thème préoccupant l'Eglise de Bulgarie. Et maintenant que ce thème a été examiné, achevé et voté par la présente Conférence, vous revenez avec les mêmes mots disant que vous partirez dans l'amertume

parce que nous ne vous avons pas écoutés. Pourquoi? Tout cela parce que nous nous intéressons à vous plus qu'à tout lors de la présente Conférence, en traitant d'un thème qui n'intéresse pas toute l'Orthodoxie, mais seulement la chère Eglise locale de Bulgarie. Vous n'êtes pas en droit de faire cette déclaration et de la faire inscrire dans les Procès-verbaux. Vous en porteriez le poids. Car l'historien de demain, étudiant le déroulement des faits, vous jugera. Et je crains fort que tout homme raisonnable dans cette Assemblée, tout homme raisonnable en dehors de la Conférence, et tout homme raisonnable en Bulgarie jugent en votre défaveur. C'est l'histoire qui jugera avec raison et conscience. Certes, si vous persistez à le demander et que l'Assemblée accepte que vous fassiez une déclaration et qu'on l'inclue dans les Procès-verbaux, je n'y vois personnellement aucune objection. J'épuise cependant ma dernière goutte d'amour, et je vous demande de renoncer à cette déclaration dans l'intérêt de l'Eglise de Bulgarie elle-même. Ne me répondez pas maintenant, mais plus tard. Nous poursuivons la discussion sur le thème de la réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne.

Le Métropolite du Mont-Liban: Emin. Président, si j'ai bien compris, en voulant convoquer un saint et grand Concile, dans les années 30 déjà, les Eglises orthodoxes avaient le désir suivant: exprimer dans le renouvellement des saints canons la même unité qui existe entre nous dans la foi et les sacrements, afin de ne pas donner l'impression que nous, orthodoxes, différons les uns des autres; et par là même développer l'universalité de l'Orthodoxie en appliquant une discipline unitaire. En 1961, sur l'initiative du Patriarcat oecuménique, s'est mise en marche la procédure de rupture de l'isolement des Eglises orthodoxes locales. Or la Commission qui a élaboré ici le thème du jeûne n'a pas montré la même attitude constructive que celle constatée pour les autres thèmes inscrits à l'ordre du jour de cette Conférence; et je ne vois personnellement aucun progrès. Car chaque délégation ne fait qu'alléguer ce qui est appliqué dans son Eglise, et ceci a un effet suspensif. Nous devons dépasser la discipline locale pour aboutir à l'expression d'un consensus et d'une discipline universelle. En toute humilité, je me demande ce pour quoi précisément nous sommes venus ici. Au-delà des manuels et du code du droit canonique, n'y a-t-il donc rien? Je suis vraiment choqué. Si nous continuons sur cette voie, je pense que nous, Eglises orthodoxes, serons incapables de progresser un tant soit peu. Et les non-orthodoxes auront beau jeu à nous défier: Vous orthodoxes, qui affirmez constituer l'Eglise une, désignez-nous donc un seul canon qui montre qu'après le VIIe Concile oecuménique vous avez été capables de prendre une décision en commun, même sur un point de moindre importance!

Le Métropolite de Kiev: Emin. Président, voici d'après moi la cause fondamentale des objections touchant au thème du jeûne: certains croient que

les anciens canons doivent continuer à être en vigueur uniquement pour les moines et ceux des laïcs qui le désirent et le peuvent. Et que ces canons soient, par conséquent, une exception pour le peuple orthodoxe de manière plus large. D'autres, par contre, sont d'avis de conserver intacts les saints canons du jeûne, et de permettre des exceptions pour ceux qui ne peuvent pas s'y conformer entièrement. Que cette possibilité soit donc reconnue à l'échelon interorthodoxe. La Commission interorthodoxe préparatoire propose que les prescriptions concernant le jeûne soient entièrement respectées par les moines et ceux des laïcs qui le peuvent ou le désirent.

Le Président: Soyez bref, je vous en prie.

Le Métropolitain de Kiev: Nous devons laisser en vigueur les anciens canons, comme l'ont fait également les Conciles. La Conférence doit déclarer clairement que les canons sur le jeûne restent intacts. Cependant, il peut y avoir aussi des exceptions pour ceux qui ne peuvent pas les observer; et pour ceux-ci, uniquement, nous pouvons adopter la proposition de la Commission.

Le Métropolitain de Nicopolis et Préveza: En tant que Secrétaire de la Commission désignée sur le thème du jeûne, je désire informer l'Assemblée plénière que les Eglises de Bulgarie et de Pologne ont retiré officiellement les propositions qu'elles avaient soumises au Secrétariat concernant des modifications aux prescriptions ecclésiastiques du jeûne.

Le Président: J'aimerais que cette discussion se termine. Car nous piétons, et nous évitons l'essentiel pour nous réfugier dans la spiritualité et invoquer la sagesse et la sainteté des pères, lesquels cependant n'ont pas besoin de nos explications. Eux possédaient la vraie sainteté et la vraie sagesse; et c'est pour cela qu'ils ont répondu aux exigences de leur époque et ont accepté le dialogue avec elle. Nous, pourquoi ne pas le reconnaître? C'est que nous n'avons effectivement pas le courage de faire face à une réalité.

Le Métropolitain de Minsk: Au nom de 5 millions de fidèles orthodoxes, je déclare que nous devons garder sérieusement à l'esprit les canons des pères. Notre peuple espère et exige cela. Il espère en la puissance de la parole de l'Esprit.

Le Président: Merci de m'avoir informé que vous parlez au nom de 5 millions de fidèles. Nous vous reconnaissons certes le droit de parler au nom de l'Eglise de Russie. Mais cependant les chiffres n'ont aucune importance. Une Eglise est Eglise qu'elle ait 500 millions de fidèles ou 3 personnes en tout. Et nous respectons de même l'une et l'autre. A la face de Dieu, les chiffres n'ont aucun sens. Les Apôtres étaient au nombre de 12, et non 5 millions. Parfois les 3 ou 12 deviennent 500 millions, et parfois les 500 millions se réduisent à 3 personnes. Ajoutons qu'autrefois en Russie il y avait bien plus de 5 millions de fidèles.

Le Métropolitain de Petra: Emin. Président, toutes les opinions qui ont

été formulées ne sont que littérature. La Conférence a sous les yeux un texte. Beaucoup ont prétendu que nous n'avons rien fait. Moi je crois que nous avons abouti à quelque chose: nous avons pu constater notre impuissance et notre manque de préparation. Je propose de soumettre le texte à l'Assemblée plénière pour que nous l'approuvions et cessions la discussion.

Le Président: J'accepte la proposition de S.E. le Métropolitte de Petra. Je soutiens ce texte de toute mon âme, vu notre incapacité à le considérer d'un autre point de vue, et dans l'espoir que le Seigneur suscitera dans son Eglise des évêques accomplis pour préparer le Concile. Je propose le texte. Le votez-vous?

Le Prof. Phidas: Nous avons décidé de prendre des décisions introductives. Je me demande s'il est possible de sanctionner ce texte en tant que décision-proposition au saint et grand Concile. Ce texte n'est rien de plus qu'une bonne prédication, et il amène des critiques sévères. Personnellement, je ne peux l'accepter comme proposition au saint et grand Concile. Tout le monde en rira.

Le Président: Y a-t-il d'autres personnes se rangeant à l'avis du Prof. Phidas? Moi, je vous demande d'accepter le texte tel qu'il est, et cela au vu de notre irresponsabilité et de notre impuissance. Car nous avons négligé le peuple et notre devoir pastoral, et nous devons connaître le sentiment de nos fidèles. Pour ces raisons, en sachant quelle responsabilité est la nôtre et en espérant que le Seigneur enverra des pasteurs accomplis qui oeuvreront mieux en faveur de Son Eglise, je propose de voter ce texte tel qu'il est.

Le Métropolitte de Carthage: Je propose de renvoyer ce texte à la Commission pour réexamen.

Le Métropolitte du Mont-Liban: Emin. Président, lors de la précédente discussion sur le thème de la pascalie, nous avons abouti à la conclusion qu'il fallait poursuivre l'étude, et ceci veut dire que le thème est en cours d'examen, qu'il reste ouvert. Si dans le cas présent nous acceptons la proposition de Votre Eminence, cela voudra dire que nous transmettons le texte au saint et grand Concile, et que nous mettons un terme à toute autre investigation sur le sujet. Agir ainsi a, je pense, des incidences juridiques. Je crois que la Commission a fait un travail qui ne s'inscrit pas dans le cadre du travail des Commissions. Elle s'est montrée certes créative, mais partielle. Nous désirons que le thème reste «ouvert» pour le saint et grand Concile. Je propose que ce texte ne soit pas voté, qu'il ne soit pas transmis comme proposition au saint et grand Concile, mais qu'il soit à nouveau étudié par une prochaine Conférence panorthodoxe préconciliaire.

Le Président: Nous avons là une proposition concrète de S.E. le Métropolitte du Mont-Liban, qui exprime en même temps le point de vue de nombreux participants. Quand Son Eminence propose le réexamen du thème du jeûne, il entend par là que les prescriptions ecclésiastiques concernant le

jeûne restent telles quelles, inchangées, dans l'Eglise orthodoxe. Rien n'est modifié. Le thème demeure ouvert pour la conclusion ultérieure détaillée et responsable d'une future Conférence panorthodoxe préconciliaire, laquelle fera les propositions s'y rapportant au saint et grand Concile. Approuvez-vous cette proposition, frères?

Le Métropolite de Péristèrion: Je pense que la proposition de S.E. le Métropolite du Mont-Liban sera utile pour deux raisons. Premièrement parce que le thème a une importance ecclésiologique: la question se pose de savoir si l'Eglise peut, sinon rendre caducs, du moins pour ainsi dire faire tomber en désuétude certains canons? Car nous soulignons au cours des différentes séances que l'Eglise est au-dessus de la Bible, au-dessus de la Tradition, au-dessus des canons. L'Eglise est tout. De ce fait l'Eglise peut considérer les canons sur le jeûne, puisqu'elle a elle-même connu une évolution à ce sujet. Ce qui est valable pour l'allongement de la durée du jeûne l'est aussi, inversement, pour son raccourcissement. Ainsi nous pouvons parler de réadaptation des règles du jeûne sur la base des données actuelles; et le mot «réadaptation» ne vient s'opposer ni à l'esprit, ni à la lettre de saints canons, et il met en relief la capacité de l'Eglise de créer une nouvelle tradition, en tant qu'organisme non pas statique, mais dynamique. Deuxième avantage de la proposition de S.E. le Métropolite du Mont-Liban: nous donnerons l'occasion aux fidèles de manifester leur opinion en faveur ou contre la réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne. Et nous avons tout le temps pour cela jusqu'à la prochaine Conférence panorthodoxe préconciliaire.

Le Président: Frères, dès le début et tout le long de cette Conférence, j'ai exprimé à plusieurs reprises mon désir que nous obtenions l'unanimité quand nous prenons des décisions. Nous nous trouvons en cet instant devant deux propositions. La première consiste à voter le texte tel qu'il est et à le transmettre au saint et grand Concile. La seconde est celle de renvoyer ce texte pour être réétudié avec sérieux et en toute responsabilité, et cette proposition se fonde sur notre manque de préparation pour aborder la question, et sur des motifs de conscience et de précautions pastorales. Puisque l'une et l'autre propositions ont leurs tenants, je retire la mienne et je demande qu'on approuve la proposition de S.E. le Métropolite du Mont-Liban à la condition expresse que les usages quant au jeûne restent tels qu'ils sont jusqu'à ce que la prochaine Conférence panorthodoxe préconciliaire se prononce. S.E. le Métropolite du Banat a la parole.

Le Métropolite du Banat: Votre Eminence, j'ai bien saisi votre proposition. Je ressens cependant de l'amertume au vu du rejet du rapport de la Commission. J'ai à l'esprit la procédure qui concerne la transmission des thèmes au saint et grand Concile, et qui dit: «La Conférence panorthodoxe préconciliaire procède à l'examen des textes préparés par la Commission in-

terorthodoxe préparatoire et réalise le dossier définitif sur chaque thème, lequel sera transmis par la suite par le Patriarcat oecuménique au saint et grand Concile, après avoir été déposé dans les archives de l'office compétent». Je pose donc la question: le document rédigé par la Commission et soumis à l'approbation de l'Assemblée ne pourrait-il pas être transmis au saint et grand Concile en même temps que les Procès-verbaux? Car nous le savons bien: nous n'allons pas prendre ici de décisions définitives quant au jeûne, mais nous allons formuler des propositions pour le saint et grand Concile, seul habilité à se prononcer. Je propose de lui transmettre tout le dossier, avec les Procès-verbaux, les discussions qui ont eu lieu, etc. Je ne sais pas si je complique les choses. J'exprime cependant mon amertume au cas où l'on rejeterait le rapport de la Commission de cette manière.

Le Président: Pour vous répondre, Emin. Métropolitite du Banat, je dirais que tout ce serait déroulé comme vous le dites si ma proposition de voter le texte tel qu'il était ne suscitait pas d'objection et de contre-proposition. Des objections ont surgi à propos de ma proposition, suite de quoi S.E. le Métropolitite du Mont-Liban — dans le but de rendre service à cette Conférence et d'aboutir à un consensus panorthodoxe — a proposé de renvoyer ce thème au Secrétariat pour que la Commission interorthodoxe préparatoire le soumette à l'étude entre temps et le fasse examiner par la prochaine Conférence panorthodoxe préconciliaire. Après avoir beaucoup réfléchi et pesé les choses, je me suis vu contraint de retirer ma proposition et d'accepter celle de S.E. le Métropolitite du Mont-Liban, dans le but précis que nous arrivions à un compromis et que nous ne discussions pas à perte. Par ailleurs, la proposition de S.E. le Métropolitite du Mont-Liban visait à ceci: que rien ne soit changé avant l'examen du thème du jeûne par la prochaine Conférence panorthodoxe préconciliaire dans les règles appliquées à ce sujet par les Eglises orthodoxes locales, en accord avec la tradition canonique orthodoxe en vigueur. D'ailleurs le texte introductif de la Commission ne propose rien d'autre. Si cette coupe est amère, Emin. Métropolitite du Banat, nous aurons bien des coupes amères à boire jusqu'à ce que nous nous rassemblions.

Le Métropolitite du Mont-Liban: J'ai été très ému par vos paroles, Emin. Président, ainsi que par l'esprit de paix de S.E. le Métropolitite du Banat. Je pense que nous n'avons pas tant à coeur l'aspect juridique de la question que son aspect fraternel. Sur des questions fondamentales, prenons des décisions unanimes. Ce n'est peut-être pas le moment que je rapporte le cas des Quakers qui ne prenaient leurs décisions qu'à l'unanimité. Il ne doit naître aucune amertume du rejet du travail de la Commission. Car en transmettant le thème pour étude ultérieure, nous allons oeuvrer, nous allons étudier les Procès-verbaux, nous deviendrons meilleurs. Ici sont représentées de nombreuses Eglises qui ont soumis des études introductives sur la question, comme l'Eglise de Bulgarie, qui a oeuvré plus que toute autre, comme

les Eglises de Chypre, de Serbie et d'Antioche, et qui proposent de modifier les prescriptions concernant le jeûne. En tout cas je crois que si nous prenons la décision de voter le rapport de la Commission, une grande partie des Eglises se sentiront vexées de ce qu'on leur mette un baillon. Tandis qu'en transmettant le thème au Secrétariat nous ne changeons rien. Nous ne devons pas et nous n'avons pas le droit de décevoir la moitié de l'Orthodoxie et de lui dicter l'expression de notre avis dans le cadre du saint et grand Concile.

Le Président: Je pense que si nous commençons une nouvelle discussion sur la base de la nouvelle proposition de S.E. le Métropolitte du Mont-Liban, celle-ci sera sans fin. Certes la présidence est à votre service. Mais je ne vise qu'à un but en vous aidant: premièrement, servir l'unanimité et l'unité de l'Orthodoxie dans ses prises de décision, deuxièmement, ne pas livrer des propositions hâtives au saint et grand Concile quand nous ne sommes pas prêts et mûrs pour faire nos propositions; et j'ajoute en troisième lieu que, dans notre cas, nous venons au secours du rapport introductif de la Commission, car nous ne changeons rien jusqu'à plus ample examen de la question. Le jeûne restera ce qu'il est. Ceci étant précisé, sans faire de sentiments et sans me faire prédicateur, j'accepte la proposition de S.E. le Métropolitte du Mont-Liban et je propose que nous approuvions le fait que le thème du jeûne est renvoyé pour plus ample examen par une prochaine Conférence pan-orthodoxe préconciliaire.

L'Assemblée plénière accepte à l'unanimité cette proposition du Président consistant à renvoyer le thème «réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne» pour plus ample examen par une prochaine Conférence panorthodoxe préconciliaire, ceci aux bons soins de la Commission interorthodoxe préparatoire, et charge le Comité de rédaction désigné de formuler la décision de la Conférence.

La séance est levée.

Ve JOUR DES TRAVAUX
(Vendredi 10 septembre 1982)

Séance nocturne
(22.10 - 23.15)

Le Président: La séance reprend. Suite à la décision sur le thème du jeûne, nous passons à l'examen du dernier thème inscrit à l'ordre du jour, c'est-à-dire: «Question du calendrier. Etude de la question en fonction de la décision du 1er Concile oecuménique sur la date de Pâques, et recherche des moyens de rétablir une pratique commune des Eglises dans cette question, ainsi que la question de la célébration commune de Pâques par tous les chrétiens le même dimanche». Je prie S.E. le Métropolitain du Mont-Liban, Président de la Commission qui a élaboré cette question, de présenter à l'Assemblée son rapport.

Le Métropolitain du Mont-Liban: Emin. Président, avant d'aborder la lecture du rapport, j'aimerais rapporter ce qui suit en guise d'introduction: j'ai personnellement travaillé sur la question depuis la 1ère Conférence pan-orthodoxe préconciliaire jusqu'à maintenant, et j'ai participé à la rédaction du rapport de la Commission. Je connais donc certaines tendances, je sais que sur certains points nous avons des positions hardies. Le rapport que nous vous soumettons présente les conclusions de l'étude scientifique qui a été réalisée, et demande que ces informations scientifiques soient communiquées au peuple de Dieu afin qu'il soit au clair sur la question du calendrier et de la pascalle. Ceci doit se faire dans toutes les Eglises locales, même dans les Eglises qui ne ressentent pas le besoin de changer la date de Pâques. D'autre part, quand je parle moi-même de cette question avec des hétérodoxes, je souligne que nous ne changerons pas la date de la célébration de Pâques pour leur faire plaisir. Il n'y a pas de nécessité absolue de changer cette date dans l'Eglise orthodoxe. Je pense donc, et c'est là aussi la conclusion de notre Commission, que l'Eglise orthodoxe pour l'instant ne se sent pas à ce point embarrassée par une question astronomique qu'elle doive changer la manière de calculer la date de Pâques en se basant sur des données de la science astronomique absolument exactes. Permettez-moi maintenant de passer à la lecture du rapport de la Commission.

Le Métropolitain du Mont Liban lit le rapport suivant:

«1. Conformément aux instructions reçues, la Commission a étudié cette question qui lui fut confiée. Elle a pris en considération les documents concernant cette question mis à la disposition de la Conférence ainsi que les avis exprimés par les délégations des Eglises orthodoxes. De même, elle a eu

la possibilité d'entendre les explications détaillées du point de vue des données strictement astronomiques et scientifiques concernant l'ensemble de la question. Ces informations ont été fournies par les spécialistes astronomes invités à cet effet. La Commission a également reçu un bref texte sur cette question intitulé «Explications astronomiques», rédigé à son intention par ces mêmes astronomes.

2. Dans ce texte sont relevés les points fondamentaux suivants:

a) Le calcul astronomique exact de la date de Pâques dépend de la détermination exacte de l'équinoxe et de la pleine lune qui suit l'équinoxe par rapport à Jérusalem et aussi du dimanche après cette pleine lune. Ce calcul est strictement conforme à la lettre et à l'esprit du canon du 1er Concile oecuménique de Nicée sur la date de Pâques.

b) Entre la détermination ecclésiale actuelle de Pâques et les calculs scientifiques astronomiques existent certaines différences.

c) La détermination astronomique de Pâques n'est pas une question de calendrier particulier ou de formulation approximative mais elle se fonde sur des observations et des calculs astronomiques précis, et, enfin

d) Avec l'observance exacte de ces calculs astronomiques la date de Pâques tombe après la date de la célébration de la pâque juive, celle-ci étant calculée sur la base des données qui étaient en vigueur à l'époque du 1er Concile oecuménique.

3. Notre Commission a écouté et fort apprécié ces explications scientifiques données sur ce thème et a reconnu qu'une détermination plus précise de la date de Pâques — toujours le premier dimanche après la pleine lune de l'équinoxe de printemps selon la décision du 1er Concile oecuménique de Nicée — pourrait, sur la base de ces données scientifiques, contribuer à la solution du problème.

4. Pourtant notre Commission, procédant à un examen plus approfondi de cette question, tomba d'accord sur les points suivants d'importance capitale:

a) que cette question dans son ensemble, au-delà de l'exactitude scientifique, est une question de prise de conscience ecclésiologique de l'Orthodoxie une et indivise, dont l'unité ne doit en aucune manière être ébranlée,

b) qu'il s'agit là, pour l'Eglise, d'un thème exigeant une évaluation responsable de ses tâches pastorales et des besoins pastoraux correspondants de son troupeau, et

c) que dans la situation actuelle de la vie ecclésiale, le peuple fidèle de Dieu n'est pas préparé ou, du moins, n'a pas été suffisamment informé pour faire face et accepter un changement dans la question de la détermination de la date de Pâques.

5. Pour toutes ces raisons et dans la conviction que ni la question plus

importante du calendrier, ni, moins encore, la question de la date de Pâques ne doivent ni ne peuvent faire éclater tant l'unité ontologique de la communion orthodoxe tout entière que l'unité à l'intérieur du corps de chaque Eglise locale, notre Commission a estimé que toute révision, en vue d'une plus grande précision dans la détermination de la date de Pâques, à laquelle nous fêtons depuis des siècles déjà en commun notre Pâques, que cette révision doit être remise à un temps plus propice selon le bon vouloir de Dieu.

6. La Commission reconnaît l'efficacité des efforts entrepris par le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile et l'utilité de leur continuation éventuelle dans le futur.

7. De même, la Commission considère comme indispensable l'information la plus systématique possible des ouailles au sein de chaque Eglise orthodoxe locale, afin que l'Orthodoxie puisse, dans une largesse d'esprit et de coeur, avancer sur la voie de la réalisation commune — en acribie mais aussi dans la fidélité à l'esprit et à la lettre de la décision du 1er Concile oecuménique — vers une célébration commune de la plus grande des fêtes du christianisme, ce qui était aussi le but de ce saint 1er Concile oecuménique.

8. Et puisque nous parlons de l'unité d'esprit dans l'Eglise orthodoxe et de la nécessité de la consacrer également, notre Commission propose ceci: que la présente Conférence déclare que le calendrier et les opinions à ce sujet, ainsi que les situations irrégulières créées par lui ne doivent pas conduire à des divisions, des divergences ou encore des schismes; que même ceux qui ne sont pas d'accord avec leur Eglise canonique doivent adopter le principe vénérable et consacré par la tradition de l'obéissance envers l'Eglise canonique et de leur réintégration en son sein dans la communion eucharistique, et dans la conviction que «c'est le Sabbat qui est fait pour l'homme et non pas l'homme pour le Sabbat» (Mc 2,27)».

Le Président: Je remercie chaleureusement la Commission et son Président de nous avoir présenté ce rapport avec simplicité et sans grands discours. Ce rapport se montre compréhensif aussi bien envers la réalité qu'envers le fond du problème; mais il montre aussi quelle est notre marge de mouvement dans des questions simples qui portent leurs solutions en elles-mêmes. J'aimerais suivre l'exemple de S.E. le Métropolitte du Mont-Liban et dire ceci: la première fois qu'on a introduit ici toute la question du calendrier et de la détermination d'une date pour la célébration commune de Pâques par tous les chrétiens, la présidence a souligné qu'il faudrait l'examiner très strictement dans le cadre non seulement de l'esprit, mais aussi de la lettre de la décision du 1er Concile oecuménique de Nicée. Ceci nous a amenés à étudier l'aspect astronomique de la question. De même que le 1er Concile oecuménique avait chargé le Patriarche d'Alexandrie et le centre astronomique de

cette ville de déterminer astronomiquement la célébration de Pâques, de même nous aussi nous avons jugé bon de consulter les astronomes sur les données astronomiques de la question. Et ceci afin d'étudier la question, et non de prendre des décisions. Nous devons écouter la voix de la réalité orthodoxe d'aujourd'hui avant de nous rapprocher du reste du monde chrétien. Pourquoi devrions-nous décider de célébrer Pâques avec tous les chrétiens et amener par là même des divisions et des schismes dans l'Orthodoxie en ne fêtant plus Pâques tous le même jour. Aujourd'hui du moins nous célébrons Pâques en commun avec les schismatiques, les mi-schismatiques, etc., qui subsistent localement à cause du calendrier. Plutôt que de créer un autre problème, nous devons entamer le dialogue avec les schismatiques en raison du calendrier, et résoudre les problèmes de ce genre existant au sein de l'Orthodoxie. Dans cet esprit, je pense qu'il ne faut pas changer d'un pouce l'état actuel des choses en ce qui concerne le calendrier et la pascalie, et ne pas chercher à fixer un nouveau dimanche pour la célébration commune de Pâques avec tous les chrétiens; car à ce point nous ne nous sommes pas souciés de remplir notre devoir pastoral et d'informer les fidèles qui restent ignorants de la chose. Et quand nous aurons rempli ce devoir indispensable, alors revenons ici pour prendre des décisions. En ce qui me concerne, j'approuve, je soutiens et je vous propose d'adopter le rapport de cette Commission tel qu'il est; ainsi nous respecterons l'unité et la concorde orthodoxes et assumerons notre responsabilité envers nos ouailles. Le Prof. Gossevic a la parole.

Le Prof. Gossevic: Emin. Président, je propose que dans le premier paragraphe du texte du rapport on mentionne le nom des astronomes qui ont fourni des explications.

Le Président: Le Professeur a fait une bonne observation. D'ailleurs c'est reconnaître la contribution des astronomes qui nous ont renseignés que de mentionner leurs noms.

Le Prof. Phidas: Je propose d'inverser les paragraphes 6 et 7, le 6 venant s'inscrire en fait du point de vue du contenu à la suite du 7.

Le Président: Ce point est également soumis au Comité de rédaction pour qu'il l'étudie et procède à la modification en question.

Le texte de la Commission sur le calendrier et la pascalie est approuvé dans son entier et il est transmis au Comité de rédaction désigné pour qu'il formule la décision de la Conférence s'y rapportant.

Le Président: Je suis heureux que l'Assemblée ait accepté ce texte qui exprime la réalité et met l'Orthodoxie en face de ses responsabilités de manière plus juste. Merci et bravo. Et maintenant, chers et vénérables frères,

sulte à notre approbation des textes, nous en avons fini avec notre tâche d'examen des différents thèmes. Il faut maintenant que sur la base des textes soient rédigées, avec concision et précision, les décisions qui constitueront également le Communiqué de cette Conférence. Nous avons confié ce travail au Comité de rédaction spécialement désigné, qui a pour membres LL.EE. les Métropolités du Mont-Liban et d'Helsinki, le Protopr. Vitaly Borovoy, le Prof. Phidas, le Dr Ciobotea, et naturellement S.E. le Secrétaire de la Conférence. Je prie ce Comité d'aider la tâche de cette Conférence de la manière suivante: *(a)* en complétant les textes des rapports à la lumière des observations et des commentaires qui ont surgi en Assemblée plénière; *(b)* en formulant les décisions sur les rapports; *(c)* en introduisant les thèmes qui seront à l'ordre du jour de la prochaine Commission interorthodoxe préparatoire, et ensuite de la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire. Il reste à étudier 7 thèmes dans la liste bien connue du saint et grand Concile, à savoir: La diaspora orthodoxe; l'autocéphalie et la manière de la proclamer; l'autonomie et la manière de la proclamer; les diptyques; les relations des Eglises orthodoxes avec l'ensemble du monde chrétien; Orthodoxie et mouvement oecuménique; contribution des Eglises orthodoxes locales à la réalisation des idéaux chrétiens de paix, de liberté, de fraternité et d'amour entre les peuples, et à la suppression des discriminations raciales. Parmi ces thèmes, nous prions donc le Comité de rédaction de proposer combien de thèmes, et lesquels, devront être étudiés à l'échelon interorthodoxe prochainement. Le Comité est libre de choisir les thèmes à son gré, car ils sont tous de même importance et d'actualité aussi brûlante. Il faudra cependant qu'il y ait quelque équilibre: qu'on choisisse donc des thèmes touchant à la vie interne de l'Eglise orthodoxe, mais sans négliger pour autant ceux qui touchent à la vie du monde actuel. Ainsi par exemple le thème «contribution des Eglises orthodoxes locales à la réalisation des idéaux chrétiens de paix, de liberté, de fraternité et d'amour entre les peuples, et à la suppression des discriminations raciales», une des questions, les plus urgentes au vu de l'accroissement des armes nucléaires et de la menace de destruction du monde et de la vie humaine. En tant qu'Eglise, nous ne devons précisément pas rester en dehors de la vie du monde. Je vous remercie de votre patience. Demain nous aborderons les décisions définitives de la Conférence.

Le Métropolitite de Myra: Le travail du Comité de rédaction demande pas mal de temps et d'efforts. Je propose de ce fait que la séance de demain commence à 11 heures.

Le Secrétaire: Certains délégués sont obligés de partir demain matin.

Le Président: Je prie les frères disposés à partir de renvoyer leur départ jusqu'à la prise de décisions et à la signature de ces décisions. C'est d'ailleurs notre devoir et notre responsabilité envers les Eglises que nous représentons ici.

La séance est levée.

VI^e JOUR DES TRAVAUX
(Samedi 11 septembre 1982)

Séance du matin
(11.30 - 13.00)

Après la prière habituelle, *le Président* prend la parole: Chers et vénérables frères, si Dieu le veut, nous siégeons, comme je l'espère, pour la dernière séance de cette II^e Conférence panorthodoxe préconciliaire. Puisse-nous conclure nos travaux dans l'amour et la paix. Le Comité de rédaction désigné a accompli la tâche que lui avait confiée l'Assemblée plénière de la Conférence. Sur la base des textes des différents rapports des Commissions, des discussions auxquelles ils ont donné lieu et des décisions qui ont été prises ici même, il a rédigé les conclusions, c'est-à-dire les décisions de la Conférence. Oeuvrant avec zèle, attention et respect pour l'esprit de la Conférence, il nous a remis des projets de décisions. Il a de même rempli la seconde tâche qui lui a été confiée consistant à proposer, parmi les thèmes de la liste du saint et grand Concile qui restent à étudier, ceux qui pouvaient constituer l'ordre du jour de la prochaine Commission inter-orthodoxe préparatoire et ensuite de la III^e Conférence panorthodoxe préconciliaire. Je prie le Secrétaire de bien vouloir nous lire ces deux textes après les avoir distribués aux participants, en commençant par le projet de décision sur les empêchements au mariage.

Le Secrétaire lit le projet de décision sur le thème des empêchements au mariage, dont le contenu est le suivant:

«La II^e Conférence panorthodoxe préconciliaire s'est réunie au Centre orthodoxe du Patriarcat oecuménique du 3 au 12 septembre 1982, suivant l'ordre ecclésial, sur invitation de Sa Sainteté le Patriarche oecuménique Dimitrios I^{er} et avec l'accord unanime de tous les Primats des Eglises orthodoxes locales. Des délégations de toutes les Eglises orthodoxes ont participé à cette Conférence qui a pris les décisions suivantes sur les thèmes inscrits à l'ordre du jour.

DÉCISIONS PROPOSÉES
AU SAINT ET GRAND CONCILE (*)

«I. Concernant le thème: *Empêchements au mariage.*

1. Concernant la parenté de sang, en ligne directe ou collatérale,

(*) Ces décisions n'ont pas de portée canonique avant que le saint et grand Concile ne se soit prononcé.

l'autorisation par consanguinité jusqu'au 5^{ème} degré inclus (canon 54 du Concile Quinisexte in Trullo).

2. Concernant la parenté par alliance, l'autorisation par consanguinité jusqu'au 5^{ème} degré inclus (canon 54 du Concile Quinisexte in Trullo).

3. Concernant la parenté spirituelle par adoption ou par baptême, l'autorisation par consanguinité jusqu'au 2^{ème} degré inclus.

4. Le mariage qui n'est pas irrévocablement dissous ou annulé et le troisième mariage préexistant constituent des empêchements absolus à contracter mariage, conformément à la tradition canonique orthodoxe qui condamne de manière catégorique la bigamie et le quatrième mariage.

5. En ce qui concerne les moines qui, de par leur tonsure monacale, ne peuvent se marier, elle propose la possibilité de contracter mariage si, après avoir quitté, volontairement ou involontairement ou en cas de force majeure, leur identité monacale, ils ont été réduits par une décision ecclésiastique à l'état de laïc.

6. Le sacerdoce, à n'importe lequel de ses trois degrés, constitue, selon la tradition canonique en vigueur (canon 3 du Concile Quinisexte in Trullo) un empêchement au mariage.

7. Concernant les mariages mixtes contractés entre orthodoxes et non-orthodoxes, d'une part, et orthodoxes et non-chrétiens ou non-croyants, d'autre part:

- I. Le mariage entre orthodoxes et non-orthodoxes est empêché selon *l'acribie* canonique. Toutefois, il peut être célébré par consanguinité et amour de l'homme à la condition expresse que les enfants issus de ce mariage soient baptisés et élevés dans l'Eglise orthodoxe. Les Eglises orthodoxes locales peuvent prendre la décision quant à l'application de *l'économie* selon les cas précis et leurs besoins pastoraux particuliers.
- II. Le mariage entre orthodoxes et non-chrétiens ou non-croyants est absolument empêché selon *l'acribie* canonique. Les Eglises orthodoxes locales peuvent néanmoins décider, en ce qui concerne ce mariage, d'user de *l'économie* pastorale à l'égard du conjoint orthodoxe compte tenu de leurs besoins pastoraux particuliers.

8. Lors de l'application de la tradition ecclésiastique concernant les empêchements au mariage, la pratique ecclésiastique doit également prendre en considération les prescriptions de la législation civile à ce sujet, sans dépasser toutefois les limites extrêmes de *l'économie ecclésiastique*.

Le Métropolitain de Myra: Emin. Président, je pense que les décisions proposées sont absolument conformes aussi bien aux propositions de la Commission qu'à ce qui a été décidé en Assemblée plénière. D'où je propose de toute mon âme que l'Assemblée vote ces décisions.

Le Président: Le projet de décision est-il approuvé? S'il n'y a pas d'objection, le texte est voté.

L'Assemblée plénière de la Conférence accepte à l'unanimité le projet de décision qu'on lui a proposé sur les empêchements au mariage et décide que ce texte constitue la décision de la II^e Conférence panorthodoxe préconciliaire devant être soumise au saint et grand Concile.

Le Président: Suite à cette décision, je prie S.E. le Secrétaire de bien vouloir nous lire le projet de décision sur le thème «réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne».

Le Secrétaire lit le texte, que voici:

«II. Concernant le thème: Réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne conformément aux exigences de l'époque actuelle.

- ayant délibéré sur ce thème avec toute l'attention et le soin requis,
- considérant, toutefois, la préparation faite à ce jour insuffisante et ne permettant pas à l'Orthodoxie de s'exprimer à l'unanimité sur ce point,
- afin d'éviter une décision hâtive et dans le but de fournir aux Eglises orthodoxes locales l'opportunité de préparer — en fidélité à la continuité de la tradition — le peuple de Dieu,

la II^e Conférence panorthodoxe préconciliaire:

1. invite les Eglises orthodoxes locales à envoyer au Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile leurs remarques à ce sujet, sur la base du dossier déjà constitué,

2. renvoie la question pour réexamen à une prochaine Conférence panorthodoxe préconciliaire, après étude préalable par la Commission Interorthodoxe préparatoire,

3. se prononce pour que la pratique qui nous est léguée reste en vigueur jusqu'à ce que le saint et grand Concile examine la question sur la base des propositions d'une Conférence panorthodoxe préconciliaire chargée de l'étudier».

Le Président: Nous avons là, frères, un projet de décision sur la réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne. L'Assemblée plénière l'approuve-t-elle?

L'Assemblée plénière accepte que la proposition qui a été lue constitue la décision de la Conférence sur le thème du jeûne et

elle transmet le thème dans son entier pour complément d'étude par la Commission interorthodoxe préparatoire et examen ultérieur par la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire.

Le Président: Je prie S.E. le Secrétaire de bien vouloir nous lire le projet de décision sur le thème «Question du calendrier. Etude de la question en fonction de la décision du 1er Concile oecuménique sur la date de Pâques. Essayer d'établir une pratique commune des Eglises orthodoxes en cette matière, ainsi que la question de la célébration commune de Pâques par tous les chrétiens le même dimanche».

Le Secrétaire lit ce texte qui dit ceci:

«III. Concernant le thème: Question du calendrier. Etude de la question en fonction de la décision du 1er Concile oecuménique sur la date de Pâques. Essayer d'établir une pratique commune des Eglises orthodoxes en cette matière ainsi que sur la question de la célébration commune de Pâques par tous les chrétiens le même dimanche.»

La IIIème Conférence panorthodoxe préconciliaire:

1. A écouté et fort apprécié les explications scientifiques données sur ce thème par des spécialistes en astronomie et a reconnu qu'une détermination plus précise de la date de Pâques — toujours le premier dimanche après la pleine lune suivant l'équinoxe de printemps selon la décision du 1er Concile oecuménique de Nicée — pourrait, sur la base de ces données scientifiques, contribuer à la solution du problème.

2. Procédant à un examen plus approfondi de cette question, tomba d'accord sur les points suivants d'importance capitale:

- a) que cette question dans son ensemble, au-delà de l'exactitude scientifique, est une question de prise de conscience ecclésiale de l'Orthodoxie une et indivise, dont l'unité ne doit en aucune manière être ébranlée,
- b) qu'il s'agit là, pour l'Eglise, d'un thème exigeant une évaluation responsable de ses tâches pastorales et des besoins pastoraux correspondants de son troupeau, et
- c) que dans la situation actuelle de la vie ecclésiale, le peuple fidèle de Dieu n'est pas préparé ou, du moins, n'a pas été suffisamment informé pour faire face et accepter un changement dans la question de la détermination de la date de Pâques.

3. Pour toutes ces raisons, elle a estimé que toute révision — en vue d'une plus grande précision dans la détermination de la date de Pâques, que

nous fêtons depuis des siècles déjà en commun — soit remise à un temps plus propice, selon le bon vouloir de Dieu.

4. Considère comme indispensable l'information la plus systématique possible des ouailles au sein de chaque Eglise orthodoxe locale afin que l'Orthodoxie puisse, dans une largesse d'esprit et de cœur, avancer sur la voie de la réalisation commune — en *acribie* mais aussi dans la fidélité à l'esprit et à la lettre de la décision du 1er Concile oecuménique — vers une célébration commune de la plus grande des fêtes du christianisme, ce qui était aussi le but de ce saint 1er Concile oecuménique.

5. Déclare que le calendrier et les opinions à ce sujet, ainsi que les situations irrégulières créées par lui, ne doivent pas conduire à des divisions, des divergences ou encore des schismes; que même ceux qui ne sont pas d'accord avec leur Eglise canonique doivent adopter le principe, vénérable et consacré par la tradition, de l'obéissance envers l'Eglise canonique et de leur réintégration en son sein dans la communion eucharistique, cela dans la conviction que «c'est le Sabbat qui est fait pour l'homme et non pas l'homme pour le Sabbat» (Mc 2,27).

6. Reconnaît l'efficacité des efforts entrepris par le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile et l'utilité de leur continuation éventuelle dans le futur».

Le Président: Nous avons sous les yeux, frères, un projet de décision sur le calendrier et la date de Pâques, ainsi que sur la célébration commune de Pâques. L'Assemblée plénière l'approuve-t-elle?

Le Métropolite du Mont-Liban: Emin. Président, j'ai à faire une remarque purement formelle, linguistique. Je demande que dans le texte français on corrige l'expression «en commun» du paragraphe 3.

Le Métropolite de Kiev: Emin. Président, je suis tout à fait d'accord avec le projet de décision. Je pense cependant que nous n'apportons aucune réponse en ce qui concerne la question de la célébration commune de Pâques avec tous les chrétiens. Il n'y a pas de réponse pour les non-orthodoxes dans la décision qui a été prise. Je propose d'ajouter une réponse à l'adresse de l'ensemble du monde chrétien pour expliquer pourquoi l'Orthodoxie ne peut pas fixer le même dimanche pour la célébration de Pâques.

Le Métropolite du Mont-Liban: Emin. Président, en tant que Comité de rédaction nous nous sommes heurtés à cette difficulté. Je pense cependant que nous ne pouvons pas faire de déclaration à l'adresse des non-orthodoxes puisque la question reste ouverte pour nous orthodoxes. La question est en cours d'examen.

Le Président: Si l'on pose cette question, nous viendrons fatalement à la discuter. Je pense cependant que sa réponse se trouve dans le paragraphe 6 qui dit textuellement: «Reconnaît l'efficacité des efforts entrepris par le

Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile et l'utilité de leur continuation éventuelle dans le futur». Ce qui signifie que la question reste ouverte pour élaboration ultérieure, à la condition expresse que nous soyons prêts d'abord dans le sein même de l'Orthodoxie. Les efforts se poursuivent. Voilà, je pense, notre réponse aux non-orthodoxes sur la question précise de la célébration commune de Pâques.

Le Métropolite de Carthage: Je pense, Emin. Président, que le 4ème paragraphe répond également à S.E. le Métropolite de Kiev lorsqu'il parle de la célébration commune de Pâques par tous les chrétiens.

Le Prof. Phidas: Emin. Président, en s'occupant de la question de la célébration commune de Pâques dans le sein de l'Orthodoxie, on en vient nécessairement à s'occuper de ce problème à l'échelon pan-chrétien. Ceci parce que pour nous, orthodoxes, il s'agit de redéterminer la date de Pâques non pas pour faire plaisir aux non-orthodoxes, mais pour corriger notre manière de calcul erronée.

Le Président: Si S.E. le Métropolite de Kiev se montre satisfait des explications qui ont été fournies, allons de l'avant. Acceptez-vous le projet de décision?

La décision sur ce thème proposée par le Comité de rédaction est votée telle quelle à l'unanimité.

Le Président: Et maintenant je prie S.E. le Secrétaire de nous lire le projet de décision sur le thème «la définition de normes futures en vue du sacre d'évêques choisis parmi les moines simplement rasophores, et non uniquement parmi ceux qui ont reçu le grand schème».

Le Secrétaire lit le texte qui dit ceci:

«IV. Concernant le thème: Définition de normes futures en vue du sacre d'évêques choisis parmi les moines simplement rasophores et non uniquement parmi ceux qui ont reçu le grand schème, thème étudié à la suite de la demande présentée par la sainte Eglise orthodoxe de Bulgarie et qui ne figure pas à l'ordre du jour du saint et grand Concile.

Conformément au mandat reçu de la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire et après avoir étudié la question, la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire considère que les pratiques de sacre épiscopal, suivies dans différentes Eglises orthodoxes locales, de candidats ayant reçu, soit la pleine tonsure monacale, soit la prière du rasophorat, ne se heurtent pas à l'ancienne tradition de l'Eglise».

Le Président: Frères, nous avons sous les yeux un projet de décision concernant le thème qui préoccupe l'Eglise de Bulgarie, à savoir la définition de normes quant au sacre d'évêques parmi les moines simplement rasophores. L'Assemblée plénière l'approuve-t-elle?

Le projet de décision est accepté à l'unanimité par l'Assemblée plénière, et il est statué qu'à l'avenir des évêques seront ordonnés parmi les moines simplement rasophores.

Le Président: Je vous remercie, frères, pour toute la compréhension et le sérieux que vous avez montrés dans votre vote unanime. Vraiment, je vous remercie du fond du coeur. Je suis ému par cette unanimité. Et je suis heureux en cet instant de communiquer à notre Mère, l'Eglise orthodoxe une, sainte, catholique et apostolique, et au monde les décisions prises à l'unanimité par la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire. Après le vote de l'Assemblée touchant l'ensemble et le détail des décisions, la tâche de la présente Conférence prend fin. Et maintenant je prie S.E. le Secrétaire de nous lire le rapport spécial du Comité de rédaction sur les thèmes qui constitueront l'ordre du jour de la prochaine Commission interorthodoxe préparatoire et ensuite de la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire.

Le Secrétaire lit la proposition du Comité de rédaction désigné sur l'ordre du jour de la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire, dont voici le contenu:

«La IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire a décidé que les sujets suivants, choisis parmi la liste des thèmes du saint et grand Concile, figurent à l'ordre du jour de la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire.

1. La réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne conformément aux exigences de l'époque actuelle.
2. Les relations des Eglises orthodoxes avec l'ensemble du monde chrétien.
3. L'Orthodoxie et le Mouvement œcuménique.
4. La contribution des Eglises orthodoxes locales à la réalisation des idéaux chrétiens de paix, de liberté, de fraternité et d'amour entre les peuples, et à la suppression des discriminations raciales».

Le Président: Je sou mets au jugement de l'Assemblée plénière les quatre thèmes proposés par le Comité et je l'invite à se prononcer.

L'Assemblée plénière approuve à l'unanimité que ces quatre thèmes proposés constituent l'ordre du jour de la prochaine Commission interorthodoxe préparatoire et ensuite de la IIIe Conférence panorthodoxe préconciliaire.

Le Président: Enfin, je prie S.E. le Secrétaire de rappeler aux Eglises qui n'ont pas encore envoyé les rapports dont elles s'étaient chargées sur les thèmes du saint et grand Concile de le faire dans les plus brefs délais.

Le Secrétaire mentionne les Eglises n'ayant pas encore envoyé au Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile de l'Eglise orthodoxe les rapports dont elles s'étaient chargées, et rappelle les sujets de ces études comme suit:

a) Patriarcat d'Alexandrie.

1. Les relations des Eglises orthodoxes avec l'ensemble du monde chrétien.

b) Patriarcat de Jérusalem.

1. Du thème: «Les relations des Eglises orthodoxes avec l'ensemble du monde chrétien».

– L'Orthodoxie et l'Eglise catholique romaine.

– L'Orthodoxie et l'Eglise anglicane.

2. L'Orthodoxie et le Mouvement œcuménique.

c) Patriarcat de Russie.

1. Du thème «Les relations des Eglises orthodoxes avec l'ensemble du monde chrétien».

– L'Orthodoxie et les anciennes Eglises orientales.

d) Patriarcat de Bulgarie.

1. Du thème «Les relations des Eglises orthodoxes avec l'ensemble du monde chrétien»:

– L'Orthodoxie et les anciennes Eglises orientales.

– L'Orthodoxie et l'Eglise vieille catholique.

– L'Orthodoxie et l'Eglise anglicane.

e) Eglise de Grèce.

1. La réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne conformément aux exigences de l'époque actuelle.

2. Les relations des Eglises orthodoxes avec l'ensemble du monde chrétien.

f) Eglise de Finlande.

1. Les relations des Eglises orthodoxes avec l'ensemble du monde chrétien.

Le Président: Je prie S.E. le Secrétaire de rappeler aux Eglises s'étant chargées d'élaborer les thèmes en question d'envoyer leurs études dans les plus brefs délais.

La proposition de S.E. le Président est approuvée, et il est statué que le Secrétariat rappellera par une lettre aux Eglises retardataires d'envoyer leurs études au Secrétariat dans les plus brefs délais.

Le Président: Et maintenant nous sommes appelés, chefs des délégations.

tions des Eglises orthodoxes, à signer les décisions de la Conférence.

Le Métropolite de Kiev: Emin. Président, avant que nous ne signions les décisions, j'aimerais attirer votre attention sur deux questions de procédure. Je parlerai d'abord de l'absence de règlement pour les travaux des Conférences panorthodoxes. Je propose que nous discutons et nous décidions que la Commission interorthodoxe préparatoire prépare un règlement pour le déroulement des Conférences panorthodoxes, et qu'ensuite celui-ci soit transmis à la Conférence panorthodoxe préconciliaire suivante pour y être approuvé. Et deuxièmement, je dirai ceci: ne sachant pas au cours de quelle Conférence panorthodoxe il a été décidé que les langues officielles pour le déroulement des travaux des Conférences panorthodoxes étaient le grec et le russe, et constatant que jusqu'à ce jour nous n'avons signé que des décisions en grec, je demande que nous décidions de signer à l'avenir tous les documents également en russe, en plus du grec.

Le Président: Les deux requêtes de S.E. le Métropolite de Kiev sont transmises à la Commission interorthodoxe préparatoire. Celle-ci étudiera et rédigera un projet de règlement des travaux des Conférences panorthodoxes, s'occupera également de la question des langues en usage lors des Conférences panorthodoxes préconciliaires, et soumettra ses résultats à une prochaine Conférence panorthodoxe préconciliaire pour approbation.

Le Métropolite du Mont-Liban: Emin. Président, je n'ai pas suivi jusqu'à aujourd'hui la procédure concernant les langues au cours des Conférences panorthodoxes. Je pense cependant que personne ne peut signer un texte dans une langue qu'il ne comprend pas. Je ne propose pas de ratifier l'emploi de l'arabe, mais d'une autre langue, une langue occidentale, une langue que je qualifierais de «barbare».

Le Président: Cette question également est transmise à la Commission interorthodoxe préparatoire pour étude et proposition en conséquence.

L'Assemblée plénière approuve la proposition de S.E. le Président et transmet à la Commission interorthodoxe préparatoire les deux questions de la rédaction d'un règlement pour le déroulement des Conférences panorthodoxes préconciliaires, et des langues en usage lors de ces Conférences. La Commission interorthodoxe préparatoire devra étudier ces questions et soumettre ensuite ses conclusions à une prochaine Conférence panorthodoxe, pour approbation.

Suit la signature des décisions dont le contenu est le suivant:

«La IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire s'est réunie au Centre orthodoxe du Patriarcat oecuménique du 3 au 12 septembre 1982, suivant

l'ordre ecclésial, sur invitation de Sa Sainteté le Patriarche oecuménique Dimitrios Ier et avec l'accord unanime de tous les Primats des Eglises orthodoxes locales. Des délégations de toutes les Eglises orthodoxes ont participé à cette Conférence qui a pris les décisions suivantes sur les thèmes inscrits à l'ordre du jour.

DÉCISIONS PROPOSÉES AU SAINT ET GRAND CONCILE (*)

1. Concernant le thème: *Empêchements au mariage.*

1. Concernant la parenté de sang, en ligne directe ou collatérale, l'autorisation par condescendance jusqu'au 5ème degré inclus (canon 54 du Concile Quinisexte in Trullo).

2. Concernant la parenté par alliance, l'autorisation par condescendance jusqu'au 5ème degré inclus (canon 54 du Concile Quinisexte in Trullo).

3. Concernant la parenté spirituelle par adoption ou par baptême, l'autorisation par condescendance jusqu'au 2ème degré inclus.

4. Le mariage qui n'est pas irrévocablement dissous ou annulé et le troisième mariage préexistant constituent des empêchements absolus à contracter mariage, conformément à la tradition canonique orthodoxe qui condamne de manière catégorique la bigamie et le quatrième mariage.

5. En ce qui concerne les moines qui, de par leur tonsure monacale, ne peuvent se marier, elle propose la possibilité de contracter mariage si, après avoir quitté, volontairement ou involontairement ou en cas de force majeure, leur identité monacale, ils ont été réduits par une décision ecclésiastique à l'état de laïc.

6. Le sacerdoce, à n'importe lequel de ses trois degrés, constitue, selon la tradition canonique en vigueur (canon 3 du Concile Quinisexte in Trullo) un empêchement au mariage.

7. Concernant les mariages mixtes contractés entre orthodoxes et non-orthodoxes, d'une part, et orthodoxes et non-chrétiens ou non-croyants, d'autre part:

1. le mariage entre orthodoxes et non-orthodoxes est empêché selon l'*acribie* canonique. Toutefois, il peut être célébré par condescendance et amour de l'homme à la condition expresse que les enfants issus de ce mariage soient baptisés et élevés dans l'Eglise orthodoxe. Les Eglises orthodoxes locales peuvent prendre la décision quant à l'application de l'*économie* selon les cas précis et leurs besoins pastoraux particuliers.

(*) Ces décisions n'ont pas de portée canonique avant que le saint et grand Concile ne se soit prononcé.

II. Le mariage entre orthodoxes et non-chrétiens ou non-croyants est absolument empêché selon l'*acribie* canonique. Les Eglises orthodoxes locales peuvent néanmoins décider, en ce qui concerne ce mariage, d'user de l'*économie* pastorale à l'égard du conjoint orthodoxe compte tenu de leurs besoins pastoraux particuliers.

8. Lors de l'application de la tradition ecclésiale concernant les empêchements au mariage, la pratique ecclésiale doit également prendre en considération les prescriptions de la législation civile à ce sujet, sans dépasser toutefois les limites extrêmes de l'*économie* ecclésiale.

II. Concernant le thème: *Réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne conformément aux exigences de l'époque actuelle.*

- ayant délibéré sur ce thème avec toute l'attention et le soin requis,
- considérant, toutefois, la préparation faite à ce jour insuffisante et ne permettant pas à l'Orthodoxie de s'exprimer à l'unanimité sur ce point,
- afin d'éviter une décision hâtive et dans le but de fournir aux Eglises orthodoxes locales l'opportunité de préparer – en fidélité à la continuité de la tradition – le peuple de Dieu,

la II^{ème} Conférence panorthodoxe préconciliaire:

1. invite les Eglises orthodoxes locales à envoyer au Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile leurs remarques à ce sujet, sur la base du dossier déjà constitué,

2. renvoie la question pour réexamen à une prochaine Conférence panorthodoxe préconciliaire, après étude préalable par la Commission interorthodoxe préparatoire,

3. se prononce pour que la pratique qui nous est léguée reste en vigueur jusqu'à ce que le saint et grand Concile examine la question sur la base des propositions d'une Conférence panorthodoxe préconciliaire chargée de l'étudier.

III. Concernant le thème: *Question du calendrier. Etude de la question en fonction de la décision du 1^{er} Concile oecuménique sur la date de Pâques. Essayer d'établir une pratique commune des Eglises orthodoxes en cette matière ainsi que sur la question de la célébration commune de Pâques par tous les chrétiens le même dimanche.*

La II^{ème} Conférence panorthodoxe préconciliaire:

1. A écouté et fort apprécié les explications scientifiques données sur ce thème par des spécialistes en astronomie et a reconnu qu'une détermination plus précise de la date de Pâques – toujours le premier dimanche après la pleine lune suivant l'équinoxe de printemps selon la décision du 1^{er} Concile

oecuménique de Nicée — pourrait, sur la base de ces données scientifiques, contribuer à la solution du problème.

2. Procédant à un examen plus approfondi de cette question, tomba d'accord sur les points suivants d'importance capitale:

- a) que cette question dans son ensemble, au-delà de l'exactitude scientifique, est une question de prise de conscience ecclésiale de l'Orthodoxie une et indivise, dont l'unité ne doit en aucune manière être ébranlée,
- b) qu'il s'agit là, pour l'Eglise, d'un thème exigeant une évaluation responsable de ses tâches pastorales et des besoins pastoraux correspondants de son troupeau, et
- c) que dans la situation actuelle de la vie ecclésiale, le peuple fidèle de Dieu n'est pas préparé ou, du moins, n'a pas été suffisamment informé pour faire face et accepter un changement dans la question de la détermination de la date de Pâques.

3. Pour toutes ces raisons, elle a estimé que toute révision — en vue d'une plus grande précision dans la détermination de la date de Pâques, que nous fêtons depuis des siècles déjà en commun — soit remise à un temps plus propice, selon le bon vouloir de Dieu.

4. Considère comme indispensable l'information la plus systématique possible des ouailles au sein de chaque Eglise orthodoxe locale afin que l'Orthodoxie puisse, dans une largesse d'esprit et de cœur, avancer sur la voie de la réalisation commune — en *acribie* mais aussi dans la fidélité à l'esprit et à la lettre de la décision du 1er Concile oecuménique — vers une célébration commune de la plus grande des fêtes du christianisme, ce qui était aussi le but de ce saint 1er Concile oecuménique.

5. Déclare que le calendrier et les opinions à ce sujet, ainsi que les situations irrégulières créées par lui, ne doivent pas conduire à des divisions, des divergences ou encore des schismes; que même ceux qui ne sont pas d'accord avec leur Eglise canonique doivent adopter le principe, vénérable et consacré par la tradition, de l'obéissance envers l'Eglise canonique et de leur réintégration en son sein dans la communion eucharistique, cela dans la conviction que «c'est le Sabbat qui est fait pour l'homme et non pas l'homme pour le Sabbat» (Mc 2,27).

6. Reconnaît l'efficacité des efforts entrepris par le Secrétariat pour la préparation du saint et grand Concile et l'utilité de leur continuation éventuelle dans le futur.

IV. Concernant le thème: Définition de normes futures en vue du sacre d'évêques choisis parmi les moines simplement rasophores et non uniquement parmi ceux qui ont reçu le grand schème, thème étudié à la suite de la demande présentée par la sainte Eglise orthodoxe de Bulgarie et qui ne figure pas à l'ordre du jour du saint et grand Concile.

Conformément au mandat reçu de la Ière Conférence panorthodoxe préconciliaire et après avoir étudié la question, la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire considère que les pratiques de sacre épiscopal, suivies dans différentes Eglises orthodoxes locales, de candidats ayant reçu, soit la pleine tonsure monacale, soit la prière du rasophorat, ne se heurtent pas à l'ancienne tradition de l'Eglise.

† Méliton de Chalcédoine, Président
(Patriarcat oecuménique)

† Synésios de Nubie
(Patriarcat d'Alexandrie)

† Germain de Petra
(Patriarcat de Jérusalem)

† Savva de Soumadie
(Patriarcat de Serbie)

† Pankratij de Stara Zagora
(Patriarcat de Bulgarie)

† Barnabas de Kitros
(Eglise de Grèce)

† Jean de Shkondidi
(Eglise de Géorgie)

† Alexi de Joensu
(Eglise de Finlande)

† Georges du Mont-Liban
(Patriarcat d'Antioche)

† Philarète de Kiev
(Patriarcat de Russie)

† Théoctiste de Moldavie
(Patriarcat de Roumanie)

† Chrysostome de Paphos
(Eglise de Chypre)

† Savva de Gdansk
(Eglise de Pologne)

† Dorothee de Prague
(Eglise de Tchécoslovaquie)

† Damaskinos* de Tranoupolis
Secrétaire pour la Préparation du Concile

Le Président: Frères, nous venons de recevoir un télégramme de Sa Béatitude le Patriarche Justin de Roumanie, et je prie S.E. le Secrétaire de bien vouloir nous le lire.

Le Secrétaire lit le télégramme suivant:

«S.E. le Métropolitte Méiiton de Chalcédoine
Président

Nous saluons avec grande joie l'ouverture de la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire de Chambésy Genève. En souhaitant succès plénier aux participants nous implorons le Saint Esprit de bénir de ses dons les travaux de cette Conférence consacrée à la cause de l'unité de

l'Orthodoxie. Nous vous embrassons fraternellement dans le Christ notre Seigneur.

I

Iustin

Patriarche de l'Église orthodoxe roumaine
Fait à Bucarest, le 10 septembre 1982»

Le Président:

«Chers et vénérables frères qui siègez ici,

Ayant abouti à des décisions concrètes à proposer au saint et grand Concile de notre sainte Église orthodoxe, nous voyons aujourd'hui prendre fin la tâche de cette IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire.

Au moment où s'achève la tâche que nous ont confiée nos saintes Églises locales, c'est-à-dire l'ensemble de l'Orthodoxie, il convient de reprendre les paroles de Saint Jean Chrysostome: «Gloire à Dieu pour toutes choses».

En effet St Chrysostome — lui qui a enseigné au monde et s'est fait l'interprète de la divinité trois fois lumière non pas en empruntant la voie facile de la démagogie, mais sur la base même de ses épreuves, de son expérience personnelle, et de sa persécution jusqu'à la mort par les démagogues, par le pouvoir, par le climat spirituel — a enseigné qu'on ne célèbre pas Dieu seulement pour les choses agréables, faciles, pour l'engourdissement béat, pour le calme de l'hédonisme spirituel qui n'est que l'autre forme — plus digne d'attention, mais aussi plus dangereuse dirons-nous — de l'hédonisme de la société de consommation moderne. Car l'hédonisme, qui est le problème de notre époque et dont tout le poids et la responsabilité incombent à la société de consommation, le problème de l'hédonisme, disons-nous, s'articule autour de ces deux aspects, de ces deux réalités que sont l'hédonisme spirituel et l'hédonisme matériel.

Nous nous sommes rassemblés en 1961, préoccupés par l'hédonisme du climat spirituel, et depuis lors nous luttons pour trouver de concert une réponse à la requête angoissée de notre époque, pour trouver comment la délivrer de ce mal du siècle. Nous avons essayé, et nous essayons encore de donner la réponse spirituelle à ce problème; et dans la recherche de la réponse, qui se fait lentement, mais sans discontinuer et avec persévérance, il est apparu à notre connaissance qu'avant de donner une réponse au problème de notre siècle et de présenter des moyens de soigner ce mal, nous avions d'abord à donner une réponse qui nous concerne nous, en tant qu'Églises, et les problèmes qui surgissent inmanquablement en notre sein du fait de l'hédonisme de notre climat spirituel.

Ici, nos discussions l'ont montré, nous avons découvert finalement que nous ne sommes pas encore prêts à résoudre les problèmes des autres, car d'une part nous ne les connaissons pas bien, et d'autre part nous n'avons pas

encore résolu nos propres problèmes. Mais surtout parce que sur bien des points nous partageons encore la tranquillité heureuse et la béatitude héritées des saints Pères, eux qui ont été confrontés à des problèmes réels, qui ont vraiment souffert, qui ont vraiment combattu, qui ont vraiment affronté jusqu'au martyre et à la mort les conditions anti-spirituelles de leur époque.

Nous avons abouti à cette constatation et à cette vérité après bien des douleurs. Il n'y a pas d'accouchement sans douleurs. Nous avons donc passé par des épreuves jusqu'au moment d'aboutir à cette constatation, à cette prise de conscience, à ce qui marque donc fondamentalement le début de la renaissance. De ce point de vue, notre Conférence constitue réellement un tournant historique et peut s'inscrire comme telle dans l'histoire du progrès des relations panorthodoxes.

Ne croyez pas à une déclaration arbitraire. Non, je ne fais que résumer et récapituler tous les propos qui ont été tenus ici, ces propos sous forme de confession, ces propos sincères, honnêtes, directs, ces propos dictés non par la crainte du présent, mais par la crainte de Dieu et du jugement divin dans le futur, ces propos formulés en toute franchise chrétienne. Et je dis donc en toute modestie que notre Conférence est historique, car elle est arrivée à ce point de maturité de nous amener à reconnaître notre manque de préparation: ceci bien sûr non pas du point de vue technique, ni du point de vue de la théologie orthodoxe professée par les manuels — cela, tout le monde le connaît bien — mais du point de vue de notre négligence pastorale, c'est-à-dire de notre ignorance des vraies demandes du peuple, de ses appréhensions, de ses problèmes. Et non une partie du peuple, mais le peuple dans sa plénitude où il est vraiment «plérôme». Non pas cette portion du peuple méritoire et louable qui s'attache aux pas de l'évêque en toute confiance, en tout dévouement, toute piété et toute discipline. Non, je songe à cette part plus importante du peuple qui ne veille pas dans les églises, mais dans les discothèques, qui n'assiste pas à la divine liturgie du dimanche ou des célébrations dans l'église, mais se trouve sur la place du village ou de la ville la guitare à la main, ou participe à une excursion vers la mer ou la montagne et cherche Dieu dans la dernière analyse psychologique de son subconscient.

Notre réunion, rassemblant des évêques et des théologiens responsables des quatre coins de l'Orthodoxie n'a pas abouti à la mise en avant spectaculaire de solutions faciles, mais à ce fait très important que j'ai expliqué précédemment, et ceci après bien des douleurs. Voilà pourquoi nous avons le droit de nous exclamer comme saint Chrysostome «Gloire à Dieu pour toutes choses»: nous lui rendons grâce pour toutes les épreuves qu'a traversées cette Conférence pour parvenir à cette étape capitale pour la progression ultérieure vers la préparation du saint et grand Concile. Et cette

étape, c'est la reconnaissance de notre situation spirituelle présente, de notre niveau, de nos capacités, de notre responsabilité et, avant tout, de notre manque, fondamental en tant qu'Eglises, de prise en compte et de prévisions spirituelles quant à l'économie dans l'Orthodoxie.

En concluant nos travaux par ces mots, je ne me propose rien d'autre que d'essayer d'interpréter l'esprit général et le caractère de cette Conférence. En ce qui me concerne du moins, je crois que nous devons être reconnaissants envers Dieu de nous avoir guidés en fin de compte, au-delà des mots et du tumulte, au-delà des affirmations divergentes, vers l'essentiel.

Nous sommes donc parvenus à l'essentiel; nous avons constaté en quoi nous, Eglises, n'assumons pas nos responsabilités: en ne connaissant qu'imparfaitement les besoins de nos ouailles, en ne les informant pas suffisamment, en n'instaurant pas de dialogue avec le peuple fidèle de Dieu sur les thèmes du grand Concile. Voilà ce que nous avons à communiquer après notre retour dans nos Eglises, et rien d'autre d'important ou de sensationnel. Nous avons confirmé ici la foi et la tradition de nos Pères qui n'ont pas besoin, eux qui sont la lumière même, de notre indigne confirmation; nous seuls avons besoin de nous y référer.

Cependant, de cette constatation et cet aveu sincères et loyaux, puisés dans les discussions qui ont eu lieu ici et qui sont inscrits dans les Actes de la Conférence, surgit un message de lumière et d'espoir, un message qui s'adresse à nous-mêmes, aux Eglises que nous représentons, un message de repentir parce que nous n'avons pas fait notre devoir. Après cette Conférence, nous retournerons auprès de nos ouailles non pas pour exiger leur repentir, mais pour leur manifester notre repentir.

D'ailleurs, ceci constitue également le message spirituel plus profond que nous adressons au reste du monde. Un message tout à fait propre à l'Orthodoxie: que rien ne se décide *ex cathedra* et d'autorité, sans tenir compte de la volonté et de la conscience du plérôme. Et que, quand bien même elle a négligé cela, si elle a manqué à son devoir indispensable de consulter le peuple fidèle de Dieu, le plérôme, les pasteurs et les administrateurs de l'Eglise ont la puissance et la franchise de reconnaître et d'avouer cet état de fait et de faire preuve de leur propre repentir plutôt que d'en faire porter le poids à leurs ouailles.

C'est dans cet esprit, c'est-à-dire l'esprit de la Conférence, que j'ai essayé de faire ressortir dans le recueillement et la prière, que je salue la fin de nos travaux.

Je remercie toutes les vénérables délégations et chaque participant en particulier pour vos contributions à notre édifice.

En me repentant de tout ce que j'ai pu dire et faire dans l'exercice de mes fonctions qui soit contraire à la loi divine et à l'amour et la compréhension chrétiens, je vous demande à tous pardon, frères.

Je remercie tous ceux qui ont contribué à la préparation, à l'organisation et au déroulement de cette Conférence. En premier lieu, S.E. le Secrétaire pour la préparation du saint et grand Concile, le Métropolitain Damaskinos de Tranoupolis, qui ne s'est véritablement épargné aucune peine et aucun sacrifice personnel. Il n'a rien négligé des consignes du Patriarcat oecuménique visant à ne pas ménager les ressources financières pour servir et faciliter la tâche des Eglises locales au sujet de la transmission immédiate des réactions des Eglises aux textes envoyés par le Secrétariat, et de l'envoi des textes des Eglises locales sur les thèmes du Concile. Il n'a pas non plus lésiné en ce qui concerne les autres dépenses pour constituer cette Conférence et pour toutes les obligations et les manifestations qui y sont liées. Avec les fonds du Patriarcat oecuménique, S.E. le Secrétaire a toujours accompli cette tâche fidèlement et magnifiquement; c'est pourquoi j'éprouve le besoin de le féliciter et de le remercier non seulement au nom du Patriarcat oecuménique, mais aussi de la part de cette Conférence, et avec lui je remercie tous ceux qui se sont montrés utiles dans le Secrétariat et dans ce Centre, clercs, laïcs, hommes et femmes, tous ceux qui apportent leur service et qui, par leur présence discrète et leur oeuvre dans cette Conférence, ont tout fait pour son bon déroulement.

Il n'est pas aisé de révéler tous ceux qui, jusqu'au dernier, ont contribué à supprimer tout obstacle pour le fonctionnement normal de cette Conférence. J'éprouve donc quelque difficulté pour savoir par qui commencer et par qui terminer les remerciements de la Conférence et mes remerciements personnels.

Vais-je commencer par les secrétaires, les dactylographes, les traducteurs et les traductrices, ou par les éboueurs, les nettoyeurs et les nettoyeuses, les chauffeurs et de manière générale ceux qui, bénévolement ou non, se sont mis au service de notre Conférence, toujours avec amour, attention et délicatesse?

Me faisant l'interprète de la Conférence, j'adresse à tous ceux sans exception que j'ai mentionnés ou que j'ai omis un «merci» du fond du coeur. Enfin, en vous adressant mes dernières paroles, chers frères qui siégez ici, je vous souhaite un bon retour chez vous. Pussions-nous, nous et nos Eglises, évaluer dans la sérénité d'esprit les résultats de cette Conférence, et puissiez-vous revenir sains de corps et d'esprit aux prochaines Conférences panorthodoxes pour remplir la tâche du saint et grand Concile, quand le voudront les desseins impénétrables du Seigneur de l'Eglise».

En réponse à ces propos, *le Métropolitain du Mont-Liban* lit le message suivant au nom de la Conférence:

«Votre Eminence,

Permettez-moi cette fois-ci de ne pas m'adresser à vous, le Président.

mais à l'Assemblée plénière.

Il y a quelques années de cela, j'ai été chargé par le Patriarche d'Antioche de recevoir le Métropolite Mélliton de Chalcédoine à Damas. Il m'apparut alors déjà relativement âgé, et sachant qu'il parcourait toutes les contrées orthodoxes en vue de la préparation du saint et grand Concile, je me suis demandé où cet homme passionné puisait cette flamme, où il trouvait cette ardeur pour réchauffer toute l'Orthodoxie, où il trouvait cette force pour convaincre Patriarches, Primats des Eglises et Hiérarques.

Il est dit «vous serez baptisés dans l'Esprit et dans le feu». Certains Pères de notre Eglise disent que cet Esprit même est le feu. Ils voyaient donc ce feu intérieur enflammer l'homme.

En effet, mis à part quelques instants où il a donné l'impression contraire, S.E. le Métropolite Mélliton a dirigé cette IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire avec une patience infinie et la sagesse que nous lui connaissons tous.

Je ne voudrais pas après les paroles si constructives que nous venons d'entendre de la bouche de S.E. le Métropolite Mélliton tenir moi-même un autre discours. D'ailleurs, vous connaissez quelle autorité a le Métropolite Mélliton dans le monde chrétien. Je crois me faire l'interprète de vous tous en lui adressant nos remerciements cordiaux.

Nous souhaitons de tout coeur la réalisation du saint et grand Concile. Peut-être quelques uns de nous y seront présents. Mais nos successeurs en tout cas y prendront part. Cependant le Métropolite Mélliton apparaît indispensable pour que la convocation de ce Concile soit possible. Il devrait en être remercié une fois de plus chaleureusement ici».

Le Président: Je suis reconnaissant à S.E. le Métropolite du Mont-Liban pour les bonnes paroles qu'il a adressées à l'Assemblée au sujet de mon humble personne. Je ne les méritais pas. Cependant la noblesse de la grande tradition d'Antioche et la noblesse personnelle de S.E. le Métropolite du Mont-Liban, homme d'une spiritualité exceptionnelle, ont suscité en moi la contrition pour que je cherche plus profondément la voix de mon Seigneur.

Le Métropolite de Nubie: Au nom de la délégation de l'Eglise d'Alexandrie, je désire et je ressens l'obligation d'exprimer mes remerciements à Votre Eminence pour vos efforts, votre patience, votre intérêt sans cesse en éveil et la sagesse avec laquelle vous avez guidé les travaux de la Conférence. Exprimant également les remerciements de notre Patriarche, je vous souhaite une santé inébranlable. Emin. Président, et de toujours présider les Conférences panorthodoxes, car comme Président vous avez été admirable et vous avez mené les travaux de la Conférence de manière irréprochable. Longue vie à vous.

Le Président: Merci de tout coeur. Je vous prie, frères, d'accepter la médaille commémorative de cette Conférence qui vous est offerte de la part de Sa Sainteté le Patriarche oecuménique.

Et maintenant, frères, nous proclamons, Dieu aidant, la fin des travaux de la IIe Conférence panorthodoxe préconciliaire.

Ensuite tous les participants chantent le «Nous avons vu la lumière de vérité...» et sortent de l'église.

CLÔTURE OFFICIELLE DE LA CONFERENCE (Dimanche 12 septembre 1982)

Le dimanche 12 septembre, pour la clôture des travaux de la Conférence, la divine liturgie a été concélébrée par les Chefs des délégations dans l'église de l'Apôtre des Gentils Paul du Centre orthodoxe de Chambésy-Genève. Le Président de la Conférence, S.E. le Métropolitite Méliton de Chalcédoine, présidait la liturgie concélébrée par LL.EE. les Métropolitites Pierre d'Aksoum, Georges du Mont-Liban, Germain de Petra, l'Evêque Savvas de Soumadie, les Métropolitites Théoctiste de Moldavie et Suceava, Pankratij de Stara Zagora, Chrysostome de Paphos, Barnabé de Kitros, l'Evêque Savvas de Gdansk et Bialystok, le Métropolitite Dorothée de Prague et de toute la Tchécoslovaquie, ainsi que l'Evêque Alexi de Joensu, du fait que le chef de la délégation de l'Eglise de Finlande, S.E. le Métropolitite Jean d'Helsinki avait dû partir la veille à cause d'une mission urgente (*Appendice //: Ordre de la concélébration épiscopale*). A la fin de cette divine liturgie, S.E. le Président de la Conférence s'adressa à l'assistance en prononçant l'homélie suivante:

«Chers frères,

Cette homélie s'adresse non à la Conférence panorthodoxe préconciliaire, mais à vous, chrétiens orthodoxes bien-aimés, qui représentez ici en ce moment le peuple fidèle de notre Eglise orthodoxe.

C'est devant vous, avec vous, que nous avons ouvert les travaux de cette Conférence, c'est avec vous, devant vous, que nous les concluons.

Et nous concluons cette Conférence panorthodoxe par une réunion eucharistique panorthodoxe, avec la célébration de la divine liturgie de saint Jean Chrysostome.

Cette divine liturgie qui est la nôtre, et qui est célébrée par l'évêque orthodoxe canonique ou le prêtre orthodoxe canonique qui légitimement le remplace, notre communion dans l'Eucharistie, voilà le fondement et le sommet, le *tout* de notre Orthodoxie.

C'est à travers elle que s'expriment la foi chrétienne droite et l'ordre canonique de notre Eglise. C'est elle qui complète, parachève et transcende toute rencontre, réunion et conférence panorthodoxe. C'est elle la couronne des conciles oecuméniques. Et même quand ces conciles ne sont pas convoqués, même quand les conférences panorthodoxes ne se réalisent pas, l'Orthodoxie, malgré cela, continue la célébration du sacrement de l'Eglise, l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique du Symbole de notre foi. Elle continue à annoncer les deux sources de la sainte révélation, Ecriture Sainte et Tradition Sainte, et proclame au monde son Sauveur, notre Seigneur Jésus-Christ, précisément avec et à travers la divine liturgie.

Ce que nous avons accompli dans notre Conférence et ce que nous avons omis, nos bonnes intentions et nos faiblesses, notre tristesse et notre espérance, tout cela nous l'avons apporté aujourd'hui avec les saints dons et l'avons déposé devant l'autel priant le Seigneur — qui est venu et est ici présent avec tout son Corps sur cet autel — de le transformer en vie de cette Eglise qu'il fonda lui-même avec son Sang précieux versé pour la vie et le salut du monde.

Et nous avons célébré cet office dans la communion des évêques et la communion du fidèle peuple de Dieu.

C'est là vraiment une admirable plénitude d'unité liturgique et elle exprime admirablement l'unité de l'Eglise et de l'Orthodoxie.

Frères,

C'est avant tout cette unité de l'Orthodoxie que nous avons pris soin d'exprimer en premier lieu dans cette Conférence panorthodoxe — avec vous, ici même, non sans votre compréhension et votre avis, non en dehors de votre réalité et de vos problèmes.

Ce que je viens de dire, dans le langage théologique s'exprime de la manière suivante: *unité de l'Eglise orthodoxe* et *conscience de l'Eglise orthodoxe* (ce qui implique que, dans le terme Eglise, est contenu tout son sens, c'est-à-dire vous, sa plénitude).

Mes frères bien-aimés,

Je ne vous occuperai pas ici, maintenant, avec les détails des travaux de notre Conférence. Vous apprendrez cela du communiqué qui a été publié hier et qui en énumère en détail les thèmes et nos décisions.

Ce que je désire vous communiquer — et que je considère indispensable de faire immédiatement après notre Conférence en cette première rencontre, cette première communication qu'elle a avec vous, plénitude de l'Eglise — est ceci: plus que toute autre fois dans le passé, nous avons pris conscience ici, *cette fois* — et cela d'une manière manifeste, en tant qu'Eglise chargée des responsabilités pastorales et administratives — qu'il ne nous est pas possible de progresser vers le saint et grand Concile, premièrement sans une solide unité de l'Orthodoxie et, deuxièmement, sans vous consulter, sans avoir votre opinion.

Ici, cette fois, au-delà de nos décisions ecclésiales modestes sur les questions de notre ordre du jour, nous avons fait l'importante découverte que vous aussi vous existez, non pas, bien sûr, dans le sens d'un petit nombre de personnes pieuses — auxquelles est dû tout notre respect, tout honneur et toute louange — mais que vous existiez, vous, plénitude de l'Eglise dans le plein sens du terme, vous tous que nous avons baptisés au nom du

Père, du Fils et du Saint Esprit dans le baptistère de la foi orthodoxe et que, par la suite, nous n'avons pas nourris de la catéchèse chrétienne, nous contentant du Credo récité par le parrain et vous ayant abandonnés à votre sort. Et nous avons dit — non ce n'est pas moi qui le dis — c'est l'esprit de la Conférence: il faut vous demander pardon.

C'est là une découverte importante, un point de départ important. Mais il ne suffit pas. Voilà pourquoi nous avons dit aussi qu'il nous faut entamer un dialogue avec vous. Non pas un dialogue général et abstrait; mais un dialogue de pasteur avec son troupeau en chaque lieu, c'est-à-dire dans chaque paroisse, dans chaque village, dans chaque ville, dans chaque diocèse, dans chaque Eglise autocéphale. Un dialogue des racines au sommet. Voilà notre responsabilité de pasteurs, d'évêques — et nous l'avons reconnue.

Tout ce que je viens de vous dire maintenant est non pas l'interprétation mais l'expression sommaire de l'esprit et de l'objet de notre Conférence. Vous le constaterez vous-mêmes quand les Actes de cette Conférence seront publiés.

La technique du dialogue, sa méthode, fera l'objet des soins de chaque Eglise locale et de chaque pasteur responsable. Pourtant, aucun de nous ne peut ignorer l'évolution de notre époque dans la méthodologie des dialogues. Dans un dialogue sur les choses vraiment essentielles, aucun de nous ne peut ignorer l'importance de deux institutions décisives qui façonnent dans le monde actuel l'opinion publique: je veux parler des relations publiques et des mass media.

Personne, dis-je, ne peut ignorer ces deux institutions — sauf ceux qui, pleins d'auto-complaisance et d'auto-suffisance, persistent à rester sous un globe de verre ou derrière le rempart de l'assurance peu sûre du traditionnel, tout simplement parce que cela leur est dicté par leurs intérêts, leur opportunisme et les buts particuliers qu'ils poursuivent.

Je suis bien obligé de parler de ces détails, premièrement pour rappeler à moi-même et à mes frères, pasteurs comme moi dans l'espace de l'Orthodoxie, ce que certains participants à notre Conférence, avec beaucoup de réalisme et de courage, ont appelé la conception et la manière néo-moyennâgeuse de l'Eglise de faire face aux exigences de notre époque. Et quelle époque! Une époque où tout est remis en question, tout est contesté, tout est discuté et tout est en danger. Une époque où l'Antéchrist utilise toute cette technique et l'exploite avec une — disons le mot — habileté satanique, jusqu'à utiliser à ses fins — c'est un choix judicieux — le terrain de football!

Quel évêque parmi nous a réussi à saisir ce vrai mystère que représente le terrain de football? Quel évêque est parvenu à diriger le pôle d'attraction que représente ce terrain au bénéfice de son Eglise? Mais la question la plus importante est bien celle-ci: quel pasteur s'est intéressé, a peiné et travaillé

dans le but de gagner au Christ ces idoles de l'opinion publique contemporaine, les vedettes du «foot», et les transformer, sur ce même terrain, en apôtres et évangélistes?

Mais, frères, le temps à ma disposition ne suffirait pas à décrire tout notre néo-médiévalisme.

J'en viens maintenant au second point de mon homélie, à l'annonce de la parole de Dieu, plus tranchante qu'aucun glaive le plus tranchant (cf. He 4,12), un couteau non pas mortel mais qui sauve, un bistouri.

Donc voici cette parole de Dieu entendue aujourd'hui au cours de la divine liturgie dans la péricope de Jean l'Apôtre et l'Évangéliste, qui rapporte ce que dit le Seigneur Jésus: «Car Dieu n'a pas envoyé son Fils dans le monde afin de juger le monde mais afin que le monde soit sauvé par Lui» (Jn 3,17).

Donc voici le Christ lui-même qui dit: Dieu ne m'a pas envoyé, moi son Fils, afin de vous juger et de vous condamner, mais afin de vous sauver. Et non seulement vous, mais le monde entier. De ne pas juger le monde entier, de ne pas le condamner maintenant, mais — maintenant — de le sauver.

C'est nous qui avons mal interprété cette première venue du Seigneur dans le monde comme étant une venue porteuse de jugement, de blâme, de condamnation. Et nous sommes devenus, en tant qu'annonciateurs du Christ et de son Évangile, plus royalistes que le roi, plus christiques que le Christ, nous sommes devenus des juges plutôt que des annonciateurs de salut. Et nous en avons recueilli les fruits: nous voilà soumis au jugement de ceux que nous avons jugés. Nous et non pas le Seigneur, car sa parole à lui est toujours la même, claire et immuable: «moi, je ne suis pas venu pour vous juger, je suis venu pour vous sauver».

Sa première venue est une venue de salut et non de jugement. Bien sûr, la seconde adviendra, elle aussi. Celle-ci ce sera le jour de notre jugement à tous.

Je ne crois pas nécessaire de prolonger mon discours afin de développer ce deuxième message évangélique. Il est si clair, si simple, si bref, si puissant, si tranchant qu'en effet il nous justifie, nous guérit et nous donne la santé comme après une opération du cancer.

C'est là un message et une prédication générale qui s'adresse à chaque chrétien, à chaque fidèle, à chaque infidèle, à chaque être humain.

Ici, dans notre cas, que cette parole du Christ si douce, si réconfortante mais aussi si terrible, complète les décisions de notre Conférence, ses résultats, son esprit, et donne à tous ceux qui sont appelés à transmettre le message de la Conférence au monde la direction pour son application. Je veux dire: que tout doit être inspiré non pas par un esprit et une intention de

jugement, de blâme et de condamnation, mais l'intention de servir et d'avoir pour but le salut de l'homme et du monde entier afin que Dieu soit glorifié. Amen».

Suivit une réception, puis un repas au Centre patriarcal, après quoi on prit la photographie commémorative de la Conférence, et les participants commencèrent à partir et à retourner chez eux.

PRIÈRE D'OUVERTURE
(Dimanche 5 septembre 1982)

- Le Diacre:* Bénis. Maître.
Le Président: Béni soit notre Dieu, en tout temps, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles.
Le Choeur: Amen.
Les Participants: (tous ensemble, chacun dans sa propre langue): Roi céleste, Consolateur, Esprit de Vérité, qui es partout présent et remplis tout, trésor de biens et dispensateur de vie, viens et fais ta demeure en nous, purifie-nous de toute souillure, et sauve nos âmes, Toi qui es bon.
- Le Diacre:* Aie pitié de nous, ô Dieu, selon ta grande miséricorde, nous Te prions, écoute-nous et aie pitié.
- Le Choeur:* Kyria éléison (3 fois, ainsi qu'aux demandes suivantes).
- Le Diacre:* Prions encore pour les fidèles chrétiens orthodoxes.
 Prions encore pour notre Archevêque Méliton et pour tous nos frères en Christ.
 Prions encore pour tous les participants à cette Conférence et pour la réussite de ses travaux dans l'esprit de Dieu.
- Le Président:* Ecoute-nous, ô Dieu notre Sauveur, espoir des extrémités de la terre et des îles lointaines. Ô Maître, sois indulgent pour nos péchés, prends pitié de nous, car tu es un Dieu plein de miséricorde et d'amour pour les hommes, et nous te rendons gloire, Père, Fils et Saint Esprit, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles.
- Le Choeur:* Amen.
Le Président prononce la prière finale.
Le Choeur: Béni sois-tu, ô Christ notre Dieu, toi qui fis descendre sur tes Apôtres le Saint-Esprit, transformant par ta sagesse de simples pêcheurs en pêcheurs d'hommes dont les filets prendront le

monde entier. Seigneur ami des hommes, gloire à toi.

Les langues jadis confondues à cause de l'audace des bâtisseurs maintenant sont remplies de sagesse par la glorieuse connaissance de Dieu; jadis le Seigneur condamna pour leur péché les impies, maintenant le Christ illumine par l'Esprit les pécheurs; jadis en châtement fut opéré entre les langues la division: entre elles maintenant se renouvelle l'harmonie pour le salut de nos âmes. Par les prières de nos saints pères, Seigneur Jésus Christ, aie pitié de nous et sauve-nous.

Le Président:

**ORDRE
DE LA CONCÉLÉBRATION ÉPISCOPALE
DES CHEFS DES DÉLÉGATIONS
(Dimanche 12 septembre 1982)**

Les hiérarques concélébrants se réuniront à 9h.30 à la salle de lecture de la bibliothèque, où sera célébré l'office de l'habillement et les hiérarques revêtiront leurs habits liturgiques pendant que le choeur chante l'hymne «anóthen oi prophítai».

De la salle de lecture en procession ils rentreront à l'église pendant le chant de la doxologie. Et commencera la liturgie de saint Jean Chrysostome.

Pendant la liturgie:

- Le «hagios o Théos» sera chanté en grec, en arabe, en slavon et en roumain.
- Le «doxa Patri» et le «hagios o Théos» seront chantés dans l'autel.
- Le «dynamis: hagios o Théos» sera chanté par le choeur.
- Le «Kyrie soston tous euseveis» sera chanté trois fois en grec, en arabe, et en slavon, et le «kai epakouson imon», une fois en grec.
- La lecture de l'apôtre sera proclamée en français et l'évangile en grec.

Les acphonèses seront dites comme suit:

Le Président: *Car tu es saint...*

Le Métropolitte d'Aksoum: *Afin que, gardés en tout temps par ta puissance...*

Le Métropolitte de Petra: *Chantant, clamant, criant l'hymne...*

Le Président: *Ce qui est à Toi, le tenant de Toi...*

L'Evêque de Soumadie: *Et en premier lieu pour notre très sainte...*

Le Métropolitte de Moldavie: *Et donne-nous de glorifier et de chanter...*

Le Métropolitte de Stara Zagora: *Et rends-nous dignes, Maître...*

Le Métropolitte de Paphos: *Car à toi appartient le règne...*

Le Métropolitte de Kitros: *Paix à tous...*

L'Evêque de Gdansk: *Par la grâce, les miséricordes et l'amour...*

Le Métropolitte de Prague: *Ó Dieu, sauve ton peuple...*

L'Evêque de Joensu: *Car tu es notre sanctification...*

Notes:

1. Pendant les litanies après «pour notre Archevêque...», le diacre dit «pour les saints hiérarques concélébrants et ceux qui prient avec nous, prions le

Seigneur», et ensuite «pour la stabilité et la constitution des saintes Eglises orthodoxes locales, prions le Seigneur», et, ensuite la litanie normale.

2. Lors du «*en premier lieu...*» les saints hiérarques concélébrants, selon l'ordre canonique – puisque l'Eglise où l'on célèbre est stavropégiaque sous la juridiction canonique du Patriarche oecuménique – rendront mémoire à son nom. Au cas où quelqu'un des concélébrants voudrait, s'écartant de l'ordre canonique, commémorer le chef de son Eglise, dans ce cas là, selon l'économie, l'acphonèse pourrait être formulée selon la construction suivante: «*en premier lieu, souviens-Toi, Seigneur, de notre Patriarche oecuménique Dimitrios et de notre Patriarche..., et qu'ils soient fidèles dispensateurs de la parole de vérité.*»

TABLE DES MATIÈRES

<i>La 11^{ème} Conférence panorthodoxe préconciliaire</i>	7
(Convocation, lieu, dates, délégations)	
<i>PRELIMINAIRES AUX TRAVAUX PROPREMENT DITS DE LA CONFÉRENCE. RENCONTRE DES CHEFS DES DÉLEGATIONS</i>	9
(Programme – Discussion générale à propos de la procédure)	
<i>INAUGURATION OFFICIELLE DE LA CONFÉRENCE</i>	15
(Divine liturgie – Discours d'ouverture du Président – Télégrammes adressés aux Primats des Eglises orthodoxes locales)	
<i>1^{er} JOUR DES TRAVAUX: Séance du matin</i>	23
(Ordre du jour – Introduction du Président – Télégrammes des Primats – Messages des Eglises – Présentation du dossier des thèmes à l'ordre du jour – Discussion générale à propos de la procédure)	
<i>1^{er} JOUR DES TRAVAUX: Séance de l'après-midi</i>	50
(Discussion générale à propos de la procédure – Introduction au thème des empêchements au mariage – Constitution des Commissions)	
<i>II^e JOUR DES TRAVAUX: Séance du matin</i>	66
(Examen de la question du sacre d'évêques choisis parmi les moines simplement rasophores ¹)	
<i>II^e JOUR DES TRAVAUX: Séance de l'après-midi</i>	88
(Suite de la discussion sur le thème susmentionné – Introduction au thème de la réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne)	
<i>III^e JOUR DES TRAVAUX: Séance du matin</i>	107
(Introduction au thème du calendrier et de la date de Pâques – Explications scientifiques des professeurs astronomes)	
<i>IV^e JOUR DES TRAVAUX: Séance de l'après-midi</i>	119
(Décision de l'Assemblée plénière sur la manière d'intituler les décisions de la Conférence)	

	209
<i>Ve JOUR DES TRAVAUX: Séance du matin</i>	124
(Rapport de la IIe Commission sur le thème «Empêchements au mariage»)	
<i>Ve JOUR DES TRAVAUX: Séance du matin</i>	134
(Suite de la discussion générale sur le rapport susmentionné)	
<i>Ve JOUR DES TRAVAUX: Séance de l'après-midi</i>	145
(Rapport de la IVe Commission sur la question du sacre d'évêques parmi les moines simplement rasophores – Rapport de la Ière Commission sur le thème «Réadaptation des prescriptions ecclésiastiques concernant le jeûne»)	
<i>Ve JOUR DES TRAVAUX: Séance du soir</i>	164
(Suite de la discussion sur le rapport susmentionné)	
<i>Ve JOUR DES TRAVAUX: Séance nocturne</i>	175
(Rapport de la IIIe Commission sur le thème du calendrier et de la date de Pâques)	
<i>VIe JOUR DES TRAVAUX: Séance du matin</i>	180
(Ratification et signature des décisions de la Conférence – Ordre du jour de la prochaine Conférence panorthodoxe préconciliaire – Eglises qui n'ont pas encore envoyé les rapports dont elles s'étaient chargées – Allocution du Président pour la conclusion des travaux – Réponse du Métropolitain du Mont-Liban au nom de l'Assemblée plénière)	
CLOTURE OFFICIELLE DE LA CONFERENCE	199
(Divine liturgie – Discours du Président)	
APPENDICE I	204
(Prière d'ouverture)	
APPENDICE II	206
(Ordre de la concélébration épiscopale des Chefs des délégations)	
TABLE DES MATIERES	208

GRAPHIC ARTS
GEORGE PAPANIKOLAOU S.A.
80, Asklipiou St., GR-114 71 Athens
Tel. 36.24.728 - 36.01.605
Fax 36.01.679